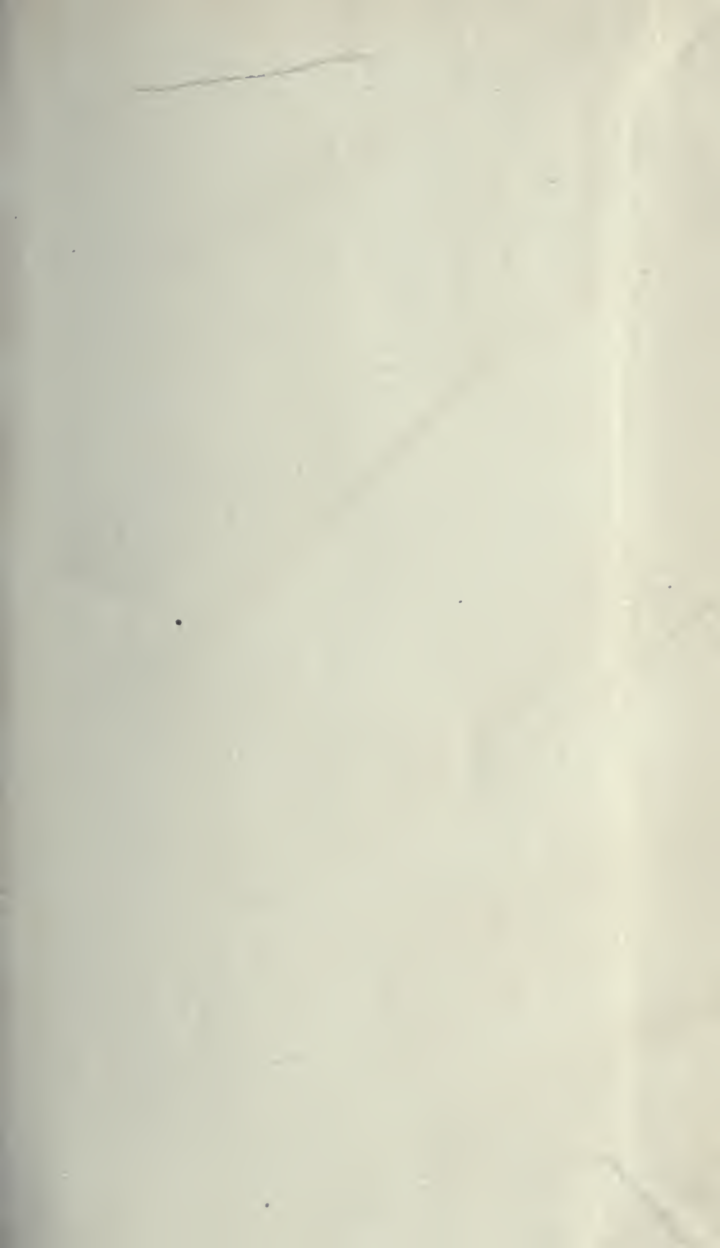

3 1761 07827784 5





I (91)

LE SOCIALISME AGRAIRE

OU LE

Collectivisme et l'Evolution agricole

COLLECTION DES DOCTRINES POLITIQUES
Publiée sous la direction de A. MATER
X

LE
OCIALISME AGRAIRE
OU LE
Collectivisme et l'Évolution agricole

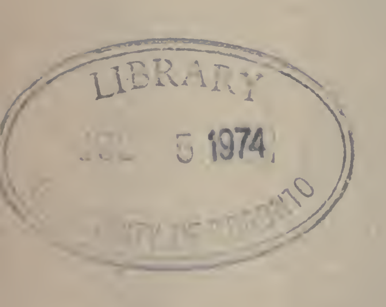
PAR

Emile VANDERVELDE
Membre de la Chambre des Représentants de Belgique
Professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles



PARIS (5e)
V. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, Rue Soufflot et 12, Rue Toullier

1908


LIBRARY
5 1974

LE SOCIALISME AGRAIRE

OU LE

COLLECTIVISME ET L'ÉVOLUTION AGRICOLE

INTRODUCTION

Quand on parle du collectivisme dans ses applications à l'agriculture, beaucoup de gens entendent qu'il s'agit de l'appropriation collective du sol, de la socialisation du domaine foncier.

Cette notion du collectivisme agraire est, à la fois, trop large et trop étroite.

Trop large, parce que la propriété foncière ne comprend pas seulement le sol, mais le sous-sol ; pas seulement les terres arables, mais les terrains bâtis ou à bâtir.

Trop étroite, parce que le problème de la socialisation ne se borne pas à la propriété de la surface cultivée ; il se pose, en outre, pour la propriété des moyens

de production et d'échange employés en agriculture.

Si l'on peut concevoir un état social dans lequel la terre serait propriété collective, mais serait donnée en location à des particuliers, propriétaires individuels de leurs moyens de travail, on peut concevoir également, un état social où le sol serait, en tout ou en partie, propriété individuelle, mais où les principales industries qui se greffent sur l'agriculture seraient socialisées : les terres arables resteraient partagées entre des millions de propriétaires, tandis que les chemins de fer, les distilleries, les minoteries, les sucreries, etc., seraient, avec les autres branches principales de la production industrielle, propriété collective.

Nous aurons donc, dans cette étude, à examiner deux questions qui se lient intimement, mais qui n'en sont pas moins distinctes : *A qui le sol cultivé doit-il appartenir ? Comment les moyens de production et d'échange qui se rattachent à l'agriculture doivent-ils être appropriés.*

Pour étudier utilement ces questions, nous est avis qu'il faut savoir se restreindre, et que, la situation agricole et foncière variant extrêmement de contrée à contrée, il vaut mieux l'étudier dans quelques pays déterminés, que de risquer, sans documentation suffisante, des conclusions hâtives sur l'ensemble de l'évolution agricole.

Kautsky a procédé de la sorte, dans sa *Question agraire*, en prenant la plupart de ses exemples en Allemagne.

Nous nous proposons de faire de même pour l'Angleterre, avec l'Irlande, et la France avec la Belgique.

Ces deux grands et ces deux petits pays, nous présentent, d'ailleurs, la plupart des contrastes que l'on peut rencontrer en Europe, tant au point de vue des formes de la propriété que des modes de faire valoir.

En Angleterre, y compris l'Écosse et le pays de Galles, la majeure partie du territoire appartient à un petit nombre d'individus. Une législation de privilège tend à conserver les grands domaines. La propriété paysanne n'existe plus qu'à l'état de survivance. Les grandes fermes dominent. Il y a beaucoup plus de salariés que de cultivateurs autonomes. L'évolution s'accomplit sous le régime du libre échange, sans que rien ou presque rien ne vienne faire obstacle à l'introduction des produits étrangers.

En France, on estime qu'il y a plus de huit millions de propriétaires ruraux. La législation civile et le droit successoral, fondés sur le partage égal et forcé, sont les mêmes pour tout le monde. La Révolution a supprimé radicalement les institutions féodales. La petite et la moyenne cultures l'emportent sur la grande. Les exploitants autonomes sont plus nombreux que les salariés, et, tandis qu'en Angleterre, l'industrie occupe l'immense majorité de la population, la France est restée surtout un pays agricole, évoluant avec lenteur, à l'abri de ses tarifs protectionnistes.

Il est très difficile, au surplus, d'émettre une

appréciation qui ne soit pas essentiellement subjective sur les avantages et les inconvénients de ces deux régimes.

On peut dire, par exemple, que le système français est préférable au système anglais, parce qu'il est plus égalitaire, parce qu'il ne comporte guère de ces fortunes terriennes monstrueuses, qui concentrent des milliers d'hectares aux mains d'une seule famille, parce qu'il a pour résultat de créer une classe nombreuse de petits propriétaires, qui forment la base solide des institutions démocratiques du pays.

Mais cette petite propriété paysanne n'est-elle pas, en même temps l'une des causes principales du faible développement de la population, de la lenteur des progrès de l'industrie, de la stagnation relative des conditions économiques? Ne vaut-il pas mieux en définitive, des inégalités sociales, si choquantes soient-elles, des antagonismes de classe, si âpres soient-ils, mais un développement rapide de la population, de la richesse et de l'industrie?

Ce sont là des questions que chacun résoudra, nécessairement, au gré de ses préférences personnelles.

La seule chose qui ait une portée scientifique, c'est la constatation des faits, la mise en lumière des tendances, l'étude des moyens à mettre en œuvre pour augmenter la part du travail et diminuer celle de la propriété rentière.

C'est le but que nous avons poursuivi, en écrivant

ce livre, qui complète, au point de vue agricole, notre petit volume publié en 1902 : *Le Collectivisme et l'évolution industrielle* (1).

1. Bibliothèque socialiste. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition.

Première partie

LA TRANSFORMATION CAPITALISTE DE L'AGRICULTURE

Section I

L'évolution agricole

Dans tous les pays, la population agricole se compose, en majeure partie, de pauvres gens. Les uns, journaliers ou valets de ferme, ne possèdent guère que leurs dix doigts. D'autres, petits fermiers ou métayers, sont exploités par les propriétaires du sol plus durement parfois que les salariés. D'autres, enfin, sont propriétaires de la parcelle qu'ils cultivent, mais cette parcelle est trop petite pour leur procurer de quoi vivre sans se livrer à d'autres occupations.

Que les travailleurs de ces diverses catégories soient bien plus nombreux que les gros fermiers, les moyens propriétaires, les paysans qui jouissent d'une certaine aisance, c'est ce qui résulte de tous les recensements agricoles.

En Angleterre, par exemple, d'après le *Census* de 1901, il y avait près de huit cent mille salariés contre environ deux cent mille fermiers, et encore un grand nombre de ces derniers étaient-ils des cultivateurs parcellaires, peu différents des prolétaires proprement dits (1).

En France, d'après le *Recensement général de la Population*, du 24 mars 1901 (2), les travailleurs agricoles proprement dits (abstraction faite des femmes mariées), se répartissaient comme suit :

Chefs d'exploitation.........	3.229.000
Salariés....................	3.570.000

Seulement, parmi ces 3.229.000 chefs d'exploitation, il y avait 1.096.000 travailleurs isolés, et, d'autre part, plus d'un million de cultivateurs parcellaires qui sont de véritables pauvres, travaillant plus dur et vivant plus mal que des ouvriers (3).

On peut donc admettre que, même en France, le pays classique de la petite propriété, sur six agriculteurs il y en a cinq qui se trouvent dans une condition très voisine de la pauvreté.

Mais, il y a beaucoup de pauvres gens dans les

1. *Census of England and Wales 1901* (63 Vict. c. 4). p. 190. London, 1903.

2. Tome IV, p. 131. Paris. Imprimerie nationale, 1906.

3. D'après le recensement de 1901, sur 2.076.000 établissements de la Section 2 (Forêts et Agriculture), 755.600 n'employaient aucun ouvrier, 1.233.548 de 1 à 4 et 8.670 seulement, 3 ouvriers et plus (Inconnus 242).

campagnes, ce n'est pas une raison pour conclure que le socialisme a les mêmes raisons d'être dans l'agriculture que dans l'industrie.

Pour que les travailleurs songent à substituer la propriété collective à la propriété privée, il faut un ensemble de conditions que, seul, le développement du régime capitaliste tend à faire naître : la production pour l'usage personnel ou familial doit faire place à la production de marchandises pour l'échange ou pour la vente ; la propriété des moyens de travail doit appartenir à d'autres que les producteurs ; de plus ces derniers doivent être amenés à reconnaître qu'il leur est impossible d'acquérir la propriété individuelle de leurs moyens de production et que, par conséquent, le seul moyen de mettre fin à leur exploitation par la propriété capitaliste, c'est de la transformer en propriété collective.

Ces conditions se trouvent dès à présent réunies dans les principales branches de l'industrie.

Par définition, en effet, les travailleurs industriels, même lorsqu'ils ne vendent pas leur force de travail à des capitalistes, sont obligés, pour vivre, de transformer leurs produits en marchandises : un homme qui ne fait que des souliers, de la toile ou des habits, doit nécessairement les vendre ou les échanger, pour se procurer des moyens de subsistance.

D'autre part, dans presque toutes les branches de la production, les artisans « soudés à leur instrument de travail comme l'escargot à sa coquille », tendent à

disparaître, par suite de l'extension des marchés, devant l'industrie à domicile ou l'industrie de fabrique.

Enfin, les travailleurs de l'industrie doivent, de plus en plus, renoncer à l'espoir de devenir propriétaires de leurs moyens de travail, autrement que sous forme de propriété collective. De plus en plus, la nécessité de la production par masses détermine la concentration des capitaux, et à l'autre pôle social, la concentration des forces ouvrières.

C'est ce que reconnaît, par exemple, un des rapporteurs de l'enquête belge sur *les Industries à domicile*, Dubois, dans la monographie où il analyse les conditions respectives des tisserands à la main et des tisserands mécaniques de l'industrie linière des Flandres :

« Ni pour les uns, ni pour les autres — dit-il — il n'y a chance, aujourd'hui, de s'élever au patronat. Tisserands à la main et tisserands mécaniques sont, en réalité, d'anciens patrons déchus, privés de leur indépendance par l'envahissement du capitalisme et pour lesquels il n'est plus possible, au moins individuellement, de remonter la pente. » (1).

On retrouve la même situation, plus ou moins nette, dans la plupart des branches de l'industrie.

Mais en est-il de même pour l'agriculture ? Les conditions préalables d'un mouvement socialiste

1. *Les industries à domicile en Belgique*. Publications de l'Office du travail.

existent-elles, ou sont-elles en voie de se réaliser dans le domaine agricole ?

Pour répondre à ces questions nous examinerons successivement les trois points suivants :

1° En agriculture comme en industrie, la production pour l'usage domestique tend-elle à être remplacée par la production de marchandises ?

2° En agriculture comme en industrie, la propriété tend-elle à se séparer du travail ?

3° En agriculture comme en industrie, la petite production tend-elle à disparaître devant la grande ?

CHAPITRE PREMIER

LA PRODUCTION POUR L'ÉCHANGE

« La richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste s'annonce comme une immense accumulation de marchandises. »

C'est par ces mots que débute le *Capital* de Marx et, en effet, le caractère fondamental du régime capitaliste, de l'*économie d'argent*, par opposition à l'*économie naturelle*, c'est la production pour le marché sur la base de la division du travail.

Le boulanger, le cordonnier, le tailleur, les artisans, en général, et, à plus forte raison, les ouvriers à domicile ou les ouvriers de fabrique, ne produisent pas pour la satisfaction directe de leurs besoins : ils produisent des choses échangeables contre les marchandises dont ils ont besoin pour se nourrir, se vêtir, entretenir et reproduire leur force de travail. Et, en régime capitaliste, cette séparation entre la production et la satisfaction des besoins est si rigoureuse que, bien souvent, les producteurs ne peuvent se procurer, pour leur consommation, les choses même qu'ils produisent !

Des ouvriers tisserands ou des ouvriers tailleurs

par exemple, peuvent manquer de vêtements, des ouvriers cordonniers n'avoir pas de chaussures.

En Belgique, lors de la discussion du projet de revision de la loi sur les mines (1906), des députés socialistes essayèrent, vainement d'ailleurs, de faire passer un amendement en vertu duquel les ouvriers employés dans les charbonnages auraient droit, chaque année, à deux tonnes de charbon pour leur consommation personnelle : il arrive souvent, en effet, que des familles de mineurs grelottent de froid, pendant la mauvaise saison, à deux pas des gisements houillers où leurs chefs sont occupés.

La production pour l'échange est donc la règle en régime capitaliste. Néanmoins la production pour l'usage est loin d'avoir complètement disparu, même dans les pays les plus industrialisés.

Tantôt elle subsiste comme accessoire d'une occupation principale : c'est le cas, par exemple, pour l'ouvrier de fabrique qui cultive un jardin potager à ses moments perdus, ou bien pour la ménagère qui cuit du pain, confectionne des vêtements ou fait des confitures et d'autres conserves, au lieu de s'adresser à l'épicier, au tailleur ou au boulanger.

Tantôt, au contraire, elle reste la forme dominante de l'activité d'un homme ou d'une famille.

Il en est ainsi, et il doit nécessairement en être ainsi, dans toutes les régions où le faible développement de l'industrie, la difficulté des communications et des transports, l'absence de débouchés font obs-

tacle à la division du travail et rendent impossible, à la fois, toute culture intensive et toute production spécialisée.

C'est ce que Léonce de Lavergne montrait fort bien, dans son *Economie rurale de l'Angleterre* (1857) lorsqu'il opposait la situation florissante de l'agriculture britannique à l'état arriéré de l'agriculture française, tout au moins dans les provinces qui ne subissaient pas l'influence de Paris et des centres industriels du Nord :

« Ce qui caractérise — disait-il — l'économie rurale anglaise, c'est moins la grande culture proprement dite que l'érection de la culture en industrie spéciale et la quantité de capital dont disposent les cultivateurs de profession. Ces deux caractères dérivent l'un et l'autre de l'immense débouché de la population non agricole.

« Si nous nous transportons en France, dans les départements les plus arriérés du Centre et du Midi, où règne le métayage, qu'y trouvons-nous? Une population clairsemée, égale, tout au plus, en moyenne, au tiers de la population anglaise, une tête humaine seulement, au lieu de trois pour deux hectares, et cette population est agricole, à peu près exclusivement ; peu ou point de villes, peu ou point d'industrie ; le commerce strictement nécessaire pour suffire aux besoins bornés des habitants ; les centres de communication étant éloignés, les moyens de communication coûteux et difficiles, les frais de transport absor-

beraient la valeur entière des produits. Le cultivateur ne peut trouver rien ou presque rien à vendre. Pourquoi travaille-t-il? Pour se nourrir, lui et son maître, avec ses produits. Le maître partage avec lui et consomme sa part: si c'est du froment ou du vin, maître et métayer mangent du froment et boivent du vin; si c'est du seigle, du sarrazin ou des pommes de terre, maître et métayer mangent du seigle, des pommes de terre et du sarrazin. La laine et le chanvre se partagent de même et servent à faire les étoffes grossières dont s'habillent également les deux associés. S'il reste quelques moutons mal engraissés dans les chaumes, quelques cochons nourris de débris, quelques veaux élevés à grand'peine par des vaches exténuées de travail et dont on leur dispute le lait, on les vend pour payer l'impôt » (1).

Il va sans dire que, depuis un demi-siècle, cette situation s'est profondément modifiée grâce au développement des routes, des chemins de fer, des lignes de navigation, qui permettent, par exemple, aux cultivateurs de la Rivière ou du Comtat Venaissin d'envoyer leurs fleurs, leurs fruits ou leurs légumes sur les marchés de Paris, de Londres ou de Manchester.

Néanmoins ce serait une erreur de croire que la production pour l'usage ne continue pas à jouer un

1. Léonce de Lavergne, *Economie rurale de l'Angleterre*, p. 180, Paris, 1887.

rôle important, spécialement pour ce qui concerne la culture des céréales.

Ainsi que le fait remarquer Flour de Saint-Genis (1), le blé, comme produit alimentaire, intéresse toutes les régions de France, car la consommation de pain y est plus forte que dans n'importe quelle autre partie de l'Europe ; mais le blé, comme objet d'échange, doit être considéré tout autrement. Les gros fermiers de la Beauce, de la Brie, de la Picardie concentrent à peu près tout le commerce des céréales ; la très nombreuse classe des petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes et qui consomment personnellement leurs récoltes ou les échangent contre d'autres denrées dans un rayon limité, est hors de cause ; il leur importe même assez peu que le blé soit cher ou bon marché, puisqu'ils ne le vendent pas et le réservent pour leur usage.

Mais si cette classe de cultivateurs ne vend pas son blé, tout au moins doit-elle vendre quelque chose — du vin, du bétail, du beurre, des œufs — pour se procurer de l'argent ; et, à mesure que le régime capitaliste se développe, ces opérations de vente se font nécessairement plus nombreuses, soit que les paysans y aient avantage, soit qu'ils s'y trouvent contraints par leurs obligations vis-à-vis du fisc.

C'est le second motif qui joue le principal rôle,

1. Flour de Saint-Genis. *La propriété rurale en France*, p. 2. Paris. Colin, 1902.

aussi longtemps que l'industrie n'occupe pas une grande partie de la population,

L'Etat moderne, en effet, exige de tous les citoyens une participation plus ou moins forte aux dépenses publiques. Ne fut-ce que pour payer leurs impôts, les cultivateurs doivent avoir de l'argent, et, pour se procurer cet argent, ils ont recours à des moyens qui diffèrent avec l'importance de leur exploitation et la nature du milieu social dans lequel ils vivent.

Les uns vont faire des journées chez les fermiers de leur voisinage. D'autres se spécialisent en exerçant une petite industrie, qui tend à devenir leur occupation principale. D'autres, au contraire, développent leur protection agricole, ou l'une des branches de leur production agricole, afin de produire un excédent pour le marché.

Mais, dans tous les cas, c'est le fisc qui absorbe la majeure partie de ces revenus en numéraire.

Il en était ainsi, par exemple, pour les paysans de l'ancienne France.

Dans son livre sur *l'Agriculture en Limousin au XVIIIe siècle*, par exemple, Lafarge constate que la propriété rurale devait payer en impôts 35 à 40 o/o de son produit net :

« En y ajoutant — dit-il — les 18 à 20 o/o pris par la dîme et la rente, on peut dire que plus de 50 o/o et près de 60 o/o n'allaient pas au propriétaire. Il lui restait environ 50 o/o. S'il s'agissait d'un métayer, ce sont ces 40 o/o qu'il fallait partager avec le maître.

La part de chacun se réduisait à peu de chose, déduction faite de la semence...

« Ce qui, en général, permettait au cultivateur de vivre, c'est que les récoltes en grains n'étaient pas employées au paiement des impositions : elles servaient uniquement à acquitter les charges en nature et à nourrir les cultivateurs. C'était l'élevage et le commerce de bétail qui procuraient aux populations agricoles l'argent nécessaire au paiement de leurs impositions...

On voit que sous l'ancien régime, la grosse affaire pour le paysan était de trouver l'argent que lui réclamait la fisc. C'est encore le cas en Russie, où une industrie naissante et une agriculture arriérée doivent entretenir une bureaucratie et une armée plus coûteuses que celles de n'importe quelles des grandes et riches nations de l'Europe occidentale.

Mais, dans les pays les plus avancés, cette pression exercée par l'Etat ne constitue plus le facteur principal de la transformation économique des campagnes.

C'est, avant tout, la croissance de l'industrie qui, réagissant sur l'agriculture, tend à réduire au minimum la production pour l'usage et à porter au maximum la production pour l'échange.

D'une part, en effet, pour que la population industrielle puisse vivre, il faut que la partie agricole de la population produise plus qu'il n'est nécessaire pour sa propre consommation.

D'autre part, ce qui permet aux agriculteurs de produire ce surplus, c'est ce que l'industrie leur procure, à des prix peu élevés, quantité de choses dont la production absorbait naguère une grande partie de leur temps et de leurs forces.

Au lieu de réparer eux-mêmes leurs outils, de tisser leur drap, de tanner leur cuir, ils s'adressent au forgeron, au tisserand, au cordonnier. Ils commencent par faire avec eux des échanges en nature — ce qui se fait encore dans beaucoup de localités — ; puis, à mesure que les moyens de communication se développent, que la demande de produits agricoles s'accroît, que le numéraire devient plus abondant, ils achètent des instruments perfectionnés, des engrais chimiques, de la nourriture pour leur bétail, et renonçant à la plupart des travaux accessoires qui les occupaient jadis, ils intensifient leur culture et augmentent leur production pour la vente.

C'est ainsi que, peu à peu, la production agricole s'incorpore dans l'ensemble de la production capitaliste :

« De nos jours — dit Bücher (1) — même dans la ferme la plus écartée d'un paysan, il n'est plus un sac de froment qui ne soit produit, sans se rattacher à l'ensemble de la création économique. Même s'il est consommé dans la maison du producteur, une

1. Bucher, *Etudes historiques d'économie politique*. Trad. Hausay. Paris, Alcan, 1901.

bonne partie, cependant, des moyens de production (charrue, faux, machine à battre, engrais artificiels, bêtes de trait, etc.) sont acquis par suite de la circulation des biens, et la consommation personnelle elle-même n'a lieu que si elle paraît économique d'après la situation du marché. Chaque sac de froment est donc rattaché par un fil solide, au tissu vaste et ingénieux de la circulation économique. »

En somme, toutes les influences dérivant du régime capitaliste, se combinent pour inciter le paysan, ou pour le contraindre, à vendre une plus grande partie des choses qu'il produit et à acheter une plus grande partie des choses qu'il consomme.

Il en arrive même, pour payer ses impôts ou son fermage, à acheter du lard d'Amérique, sauf à vendre le lard de ses porcs, ou à manger de la margarine, sauf à porter son beurre au marché ; en un mot, il transforme en marchandises ce qu'il produit, sauf à acquérir des produits similaires, mais de qualité inférieure.

Cependant, si avancée que soit, dans certaines régions agricoles, la transformation de l'économie naturelle en économie d'argent, il est bien rare que cette transformation soit complète : alors même que la production pour le ménage ne joue plus qu'un rôle secondaire, nous trouvons de nombreux vestiges de l'ancien état de choses, sous la triple forme de l'échange en nature, des redevances en nature et des salaires en nature.

1° *L'échange en nature.* — Il va sans dire que l'échange en nature n'est possible que dans un rayon restreint. Dès l'instant où les cultivateurs produisent pour des marchés lointains, pour des clients avec lesquels ils n'ont point de rapports directs, le médium argent devient indispensable.

Néanmoins l'échange en nature continue à jouer un rôle considérable dans les campagnes et dans les bourgs où les paysans écoulent leurs produits.

Même en Hesbaye, la plus avancée en capitalisme de toutes les régions agricoles de Belgique, beaucoup de petits cultivateurs continuent à troquer leur beurre, leurs œufs ou leur avoine, contre les marchandises que leur fournissent les épiciers ou les sociétés coopératives de consommation.

A plus forte raison en est-il de même dans les contrées où le numéraire est plus rare, la circulation des biens moins active.

Les paysans du Valais, par exemple, qui possèdent des vignes sur les coteaux de la vallée du Rhône, et des alpages dans la montagne, portent la plus grande partie de leur vin, de leur beurre ou de leur fromage à des négociants établis dans les localités du bas. Ces derniers, qui tiennent en mains tout le commerce du pays, leur donnent en échange des denrées et des objets que les agriculteurs ne produisent pas eux-mêmes. Mais, d'après ce que l'on nous a rapporté, ils abusent scandaleusement de la difficulté que les paysans éprouvent à écouler autrement

leurs produits : ils surévaluent ce qu'ils donnent ; ils sous-évaluent ce qu'ils prennent, et, somme toute, ils pratiquent un véritable *truck system*, fort analogue en définitive, à celui dont usent certains patrons à l'égard de leurs ouvriers.

2° *Les redevances en nature.* — Chacun sait que l'un des phénomènes les plus caractéristiques de l'évolution agricole, depuis le début de la période capitaliste, c'est la substitution des fermages en argent aux redevances en nature.

Jadis, la rente était presque toujours fixée et payée en grains ; plus tard, elle fut fixée en grains et payée en argent, d'après les mercuriales des marchés du voisinage ; aujourd'hui, le prix est presque toujours exprimé en argent (1).

Toutefois, dans les régions où la grande majorité des habitants vit exclusivement de l'agriculture, et, notamment, dans certaines provinces de la France et de l'Italie, nous trouvons encore, à peu près intacte, l'habitude du paiement, ou, plutôt, du partage en nature, entre les métayers et les propriétaires du sol.

1. Cf. Du Bled : *Les transformations de l'agriculture, Revue des Deux-Mondes,* 1er décembre 1904 et 15 juillet 1905. « Il convient de noter, cependant, qu'en sus de la redevance principale, les baux stipulent souvent des redevances en nature qu'on appelle, suivant la région : menus suffrages, faisances, outres, prestations, et qui consistent en charrois, beurre, œufs, fromage, volailles, fruits, pommes de terre, etc. », p. 374.

Certes, le métayage a perdu beaucoup de terrain pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle. Tandis qu'à la veille de la Révolution, Adam Smith estimait que les 5/6, Arthur Young les 7/8 du sol de la France, étaient cultivés par des métayers (1), la statistique générale de 1892 n'attribuait plus à cette forme d'exploitation que 10 0/0 à peine de l'étendue du domaine cultivé.

Mais, depuis la crise agricole, les choses ont changé de face. Dans beaucoup de régions, il y a eu un véritable retour vers l'économie naturelle : le fermage a reculé ; le métayage a regagné du terrain.

On peut s'en convaincre en parcourant l'enquête de Merlin sur les conditions particulières du métayage en France (2).

C'est ainsi, par exemple, qu'un propriétaire du Bourbonnais, la terre classique du partage à moitié fruits, constate que le mouvement en faveur de ce mode d'exploitation ne cesse de progresser.

« Dans notre région — dit-il — plus on avance, plus la crise agricole tend à se continuer par la dépréciation du blé, la hausse des salaires et les exigences des travailleurs, plus on sent quels grands services rend le métayage. Avec lui les frais de culture sont diminués, les grèves sont évitées avec toutes les hai-

1. MERLIN. *Le métayage et la participation aux bénéfices*, p. 18. Paris, Rousseau, 1898.

2. *Ibid.*, pp. 20 et suiv. ; spécialité très résumée à la page 169.

nes et les luttes qu'elles engendrent ; le propriétaire peut encore tirer un revenu de sa terre, et le travailleur une juste rémunération de sa main-d'œuvre, en même temps que sa qualité d'associé le place dans une situation plus élevée que celle du simple ouvrier salarié ou du domestique à gages. »

Il y aurait certes beaucoup à dire au sujet de ces appréciations, et le tableau que nous fait Guillaumin de la condition du paysan du Bourbonnais ne justifie guère cette apologie du métayage. Mais ce que nous devons en retetenir c'est que dans l'Allier, comme d'ailleurs, dans la Nièvre ou les Landes, les formes pré-capitalistes de la production agricole sont, ou du moins étaient, il y a quelques années, plutôt en progrès qu'en recul. Alors que, dans d'autres régions, la dépression des prix activait la transformation capitaliste de l'agriculture, en d'autres, au contraire, elle déterminait une évolution régressive vers les modes archaïques du faire valoir. Il sera intéressant de rechercher d'ici à quelques années les conséquences, à ce point de vue, de la prospérité renaissante de l'agriculture.

3° *Les salaires en nature.* — De même que le métayage, la rémunération en nature tend à disparaître dans les régions où l'agriculture subit l'influence du capitalisme.

Alors qu'autrefois, la rémunération en nature, la *levée* ou le *gagnage* de la douzième ou treizième gerbe était la règle, presque tous les fermiers aujour-

d'hui paient leurs ouvriers en argent. Il ne reste plus de l'ancien système que les applications partielles comme la nourriture donnée à la ferme ou les menus avantages qui viennent s'ajouter au salaire en espèces.

Encore est-il à noter que l'habitude de nourrir le personnel se restreint de plus en plus dans les pays de culture avancée.

Tandis que, dans des régions comme la Bretagne, on nourrit encore tout ce qui travaille à la ferme, domestiques à l'année et ouvriers proprement dits ou journaliers, dans la région du Nord et de Paris, on ne nourrit plus que les domestiques, charretiers, bouviers, ceux que l'on peut appeler les gens de la ferme; les journaliers et bûcherons reçoivent l'intégralité de leur salaire en argent et la nourriture est alors à leur frais. Des exploitations, de jour en jour plus nombreuses, adoptent ce régime même pour les domestiques. A l'heure du repas de midi et du soir, il y a une sortie du personnel de la ferme, comme il y a une sortie du personnel de l'usine; les hommes mariés rentrent chez eux; les célibataires gagnent, les uns l'auberge qui prend des pensionnaires, les autres le ménage où ils ont été pris comme logeurs (1).

Il est à peine besoin d'ajouter que les salariés de

1. Hittier. *L'évolution du régime des salaires et l'agriculture moderne, Rev. d'Econ. pol.*, 1903, p. 138

cette agriculture industrielle sont plus enclins à partager les aspirations socialistes du prolétariat de l'industrie que les ouvriers qui, nourris à la ferme, et recevant de leur patron toute une série de petits avantages en nature, se trouvent beaucoup plus sous la dépendance personnelle de celui-ci.

Mais si la tendance est incontestablement à la substitution du salaire argent au salaire en nature, il n'en reste pas moins que des survivances de l'ancien système de rémunération se retrouvent encore dans un très grand nombre d'exploitations agricoles.

En France, par exemple, sur un peu plus de trois millions de salariés agricoles, il y avait, lors du dernier recensement, plus de dix-huit cent mille domestiques de ferme, dont le logement et la nourriture représentaient la majeure partie du salaire annuel.

En Angletere, où le salaire-argent constitue, depuis longtemps, la forme dominante, le rapport de Wilson Fox — *Earnings of agricultural labourers* (1905) (1) — décrit, en ces termes, les survivances du salaire en nature :

« Bien que les travailleurs agricoles soient payés pour la plus grande partie en monnaie, la pratique des paiements et des allocations en nature existe dans beaucoup de régions de l'Angleterre, et spécialement dans le Nord, bien que ce système y soit en déclin...

1. P. 22.

« D'une manière générale, les ouvriers agricoles reçoivent relativement peu d'allocations en nature, sauf des emplacements pour les pommes de terre, et de la bière à l'époque des foins ou de la moisson. Parmi les autres allocations en usage, il faut citer les cottages cédés gratuitement ou moyennant un faible loyer, la nourriture supplémentaire à l'époque de la moisson, la bière quand on bat le blé, le bois pour le chauffage, le prêt des moyens de transport, le lait, et la paille pour les porcs. Dans le Nord et dans certains comités de l'Ouest, les cottages et les transports sont généralement gratuits et, dans quelques comités du dernier groupe, spécialement le Herefordshire, le Somersetshire, et le Devonshire, les ouvriers reçoivent une ration quotidienne de cidre. On donne également de la bière et du cidre, tous les jours, dans certaines parties du Worcestershire, du Gloucestershire, du Shropshire et du Staffordshire ».

En somme, malgré la prédominance de l'économie d'argent, les formes anciennes de rémunération, d'exploitation, d'échange et de production, conservent encore dans les campagnes des racines nombreuses et tenaces. Beaucoup d'ouvriers agricoles continuent à recevoir une partie de leur salaire en nature. Le métayage, dans certaines régions, résiste victorieusement aux causes de destruction qui le menacent. Les échanges en nature persistent. La production pour les besoins du ménage, sans division, ou avec une division rudimentaire du travail, reste,

pour un grand nombre de cultivateurs, la forme dominante de l'activité.

Aussi peut-on se demander — et c'est une question capitale pour l'avenir du socialisme agricole — si la division du travail et la production pour l'échange, avec toutes les conséquences sociales qui en résultent, auront jamais en agriculture la même importance et la même portée que dans l'industrie proprement dite?

On sait que dans l'industrie, la division du travail, — condition nécessaire de la production pour l'échange — se présente sous trois formes distinctes :

1° Dans une même entreprise, le travail se divise en un grand nombre d'opérations parcellaires. Exemple : Dans l'industrie horlogère, en Suisse ou aux Etats-Unis, certaines fabriques, employant des centaines d'ouvriers — chacun d'eux faisant toujours la même chose — produisent une montre par minute ;

2° Dans un même pays, ou dans une même région, le travail social se divise en une multitude de métiers distincts. Exemple : *Le recensement général de la population* en France, du 24 mars 1901, donne la nomenclature alphabétique des industries et professions. Cette nomenclature, qui occupe 53 pages de grand ormat, comprend plus de sept mille spécialités ;

3° Dans l'économie mondiale, le travail se divise entre les pays et les régions, selon que les conditions naturelles et sociales se prêtent, plus ou moins avantageusement, à l'exercice et au développement de

l'une ou de l'autre industrie. Exemple : Sous l'ancien régime, on filait et on tissait dans tous les villages ; aujourd'hui, l'industrie textile se concentre dans quelques régions, les unes pour la laine, d'autres pour le coton, le lin ou la soie.

Il va sans dire que la division du travail, sous cette triple forme, se rencontre également, et de plus en plus, dans l'agriculture.

Mais, sauf pour ce qui concerne la répartition des cultures entre les diverses régions, elle est beaucoup moins développée que dans l'industrie.

Il y a des pays à blé, à vignes, à houblon, comme il y a des pays à fer, à toile ou à houille ; mais il n'y a pas d'exploitations agricoles où les ouvriers se bornent à exécuter une seule opération, toujours la même, et il n'y en a guère où l'on produise une seule chose, à l'exclusion de toutes autres.

Certes, à mesure que l'emploi des engrais chimiques, les perfectionnements de l'outillage, l'accroissement du capital agricole permettent de passer à des systèmes de culture plus libres, nous voyons, de plus en plus, certains cultivateurs s'adonner spécialement à la production du lait, du vin, du fromage, de la viande ou de la laine.

Néanmoins, il en est très peu qui n'ajoutent pas à leur culture principale des cultures accessoires.

Et, de même, s'il est vrai que, dans certaines fermes, les ouvriers sont plus particulièrement affectés à telle ou telle besogne, cette division, par la nature

même des choses, n'est jamais poussée aussi loin que dans l'industrie.

L'ouvrier agricole, en effet, est, par excellence, un homme à tout faire. Pour gagner sa vie, il doit savoir faucher, botteler, charger une voiture, tasser du foin, semer, labourer, fagotter du bois, battre le blé, soigner les bestiaux, conduire les chevaux, et autres choses encore.

Assurément, la plupart de ces opérations se simplifie à mesure que l'emploi des machines se répand. Mais, si perfectionné que puisse être un jour la production agricole, il n'est pas contestable que la division technique, comme la division spécifique du travail y rencontreront toujours plus d'obstacles que dans les professions industrielles.

L'ouvrier de ferme dont les occupations changent nécessairement avec les saisons, depuis les semailles jusqu'à la récolte, ne sera jamais un travailleur parcellaire comme ceux que l'on rencontre dans les fabriques de montres, ou les fabriques d'épingles. Le cultivateur produisant à la fois du blé, des betteraves, des fourrages pour ses bêtes, ne se spécialisera jamais autant que l'industriel qui fabrique quelques numéros de fil ou quelques types d'aiguilles.

C'est donc, en partie, pour des raisons qui tiennent à la nature même des choses, que la division du travail et la production pour l'échange, sont moins développées dans l'agriculture que dans l'industrie.

Néanmoins, en dépit de ces obstacles, les condi-

tions du travail agricole se rapprochent, de plus en plus, des conditions du travail industriel.

Malgré certaines régressions locales, qui s'expliquent par la crise agricole, et qui cesseront avec elle, l'économie naturelle tend à faire place à l'économie d'argent. Le cultivateur ne vit plus replié sur lui-même. Il participe à l'ensemble de la production capitaliste. Il envoie ses produits sur des marchés de plus en plus distants.

Or, plus il se trouve mêlé au mouvement des échanges, plus il y a chances pour que, dans les campagnes comme dans les villes, des inégalités naissent, des antagonismes de classe apparaissent et que, de la masse homogène des paysans primitifs, se dégagent, d'une part, des propriétaires et des fermiers capitalistes, d'autre part, des prolétaires industriels et agricoles.

CHAPITRE II

LA SCISSION DE LA PROPRIÉTÉ ET DU TRAVAIL

« Au fond du système capitaliste — dit Marx (1) — il y a la séparation radicale du producteur d'avec les moyens de production... »

Cette séparation est la règle dans la grande industrie. Sauf les cas exceptionnels de coopération ou de participation des travailleurs au capital de l'usine, l'ouvrier de fabrique n'est pas propriétaire de ses moyens de production. Il peut avoir des économies ; il peut posséder en propre une maison ; mais, dans l'établissement où il travaille, le capital tout entier appartient à d'autres ; lui même est, purement et simplement, un salarié.

Dans l'agriculture, au contraire, — de même que dans beaucoup d'industries à domicile — il est assez fréquent que les producteurs possèdent tout ou partie de leurs moyens de travail ; les uns sont propriétaires du sol qu'ils cultivent ; d'autres, tout au moins, ont leur cheptel et leur matériel agricole. Les prolétaires proprement dits, journaliers ou valets de ferme,

1. *Le capital*. Trad., t. I, p. 26.

ne forment, en général, qu'une minorité de la population rurale.

Ce prolétariat agricole, d'ailleurs, n'existe guère que depuis la dissolution du régime féodal :

« Au XVIIIe siècle — dit Philippovich (1) — l'ouvrier rural c'est le paysan. Il n'y a pas de classe ouvrière détachée du sol. Ce n'est que par l'affranchissement des paysans et par le dégrèvement foncier qu'une classe ouvrière fut créée ; elle sortit des rangs des possesseurs de ces biens qui, par suite de l'obligation de dédommagement s'attachant au dégrèvement, ou à la suite de la perte du droit d'usage sur le bien seigneurial, cessèrent d'avoir une existence assurée ; c'est là, d'ailleurs ce qui s'est produit aussi en Prusse, dans le cours du XIXe siècle, à la suite de la disparition des terres non réglementées. Ayant ainsi perdu la protection que leur accordait le régime seigneurial, les paysans, qui avaient perdu leur indépendance économique, durent chercher de l'ouvrage comme ouvriers salariés, sur le bien du seigneur foncier. »

Jusqu'à l'époque de la crise agricole, on croyait généralement — les écrivains socialistes surtout, — que cette classe de prolétaires était destinée à s'accroître et que, dans l'agriculture comme dans l'industrie, l'avenir prochain appartenait à de vastes entreprises capitalistes.

1. *La politique agraire*. Trad. fr., p. 58. Paris, Giard et Brière, 1904.

Mais ces prévisions ne se sont nullement réalisées. Sous l'influence de divers facteurs, que nous analyserons dans la suite, il y a décroissance du nombre des ouvriers agricoles dans les régions, précisément, où le mode de production capitaliste est le plus répandu. Dès lors rien ne permet de croire que nous nous acheminons vers un état de choses où, comme dans l'industrie, la population agricole se compose d'un nombre restreint de capitalistes, employant un grand nombre de salariés.

Ce qui caractérise, au contraire, l'économie rurale dans la plupart des pays, c'est l'existence d'une classe nombreuse de petits cultivateurs — métayers, fermiers ou propriétaires — qui ne travaillent pas chez autrui, ou n'y travaillent qu'exceptionnellement.

Seulement, si le nombre de ces petits cultivateurs est considérable, s'il augmente même à certaines places, tandis que diminue le nombre des salariés agricoles, le développement du capitalisme tend à provoquer, sous une autre forme, la scission de la propriété et du travail.

Nous allons voir, en effet, que partout où la valeur vénale du sol augmente, par suite du progrès de la population et de l'industrie, la propriété paysanne recule, soit qu'elle passe aux mains de créanciers hypothécaires ou de propriétaires qui ne cultivent pas eux-mêmes, soit qu'elle s'émiette en parcelles trop petites pour suffire à l'entretien d'une famille.

Mais, avant de montrer qu'il en est ainsi, nous

éviterons des malentendus en précisant ce que nous entendons par propriété paysanne.

§ 1. — *Qu'est-ce que la propriété paysanne ?*

Dans son livre sur *la Propriété paysanne*, Souchon dit, avec raison, qu'il ne faut pas faire entrer dans cette catégorie toutes les propriétés exploitées en faire valoir direct, — si grandes ou si petites soient-elles, — mais, seulement, « les propriétés moyennes dont la récolte doit être assez abondante pour nourrir le maître et sa famille, à la double condition que cette famille ne soit pas excessivement nombreuse et que tous ses membres consacrent leur activité aux soins de l'exploitation » (1).

Naturellement, en pareille matière, des classifications ne peuvent être très rigoureuses et l'on trouve tous les intermédiaires entre les divers types de propriété.

Mais, d'une manière générale, on doit admettre que, si la propriété dépasse une certaine étendue, le faire valoir par les seuls membres de la famille devient impossible ; il faut recourir au travail d'un plus ou moins grand nombre de salariés, et l'exploitation tend à prendre un caractère capitaliste.

D'autre part, si la propriété reste en deçà d'une

1. Souchon, *La propriété paysanne*, p. 10. Paris. Larose, 1899.

certaine étendue, elle devient trop petite pour nourrir une famille ; elle ne laisse place qu'à une exploitation parcellaire; elle ne dispense plus ceux qui la possèdent de demander une partie de leur subsistance soit à un salaire agricole ou industriel, soit à l'exercice d'une autre profession.

C'est entre les deux extrêmes, dans la catégorie des exploitations moyennes, que nous trouvons la propriété paysanne. Ses caractères distinctifs sont, en somme: 1° le faire valoir direct; 2° l'appropriation par le paysan de la terre et des moyens de production qui servent à la cultiver ; 3° la possibilité pour le propriétaire d'en tirer, soit directement, soit par voie d'échange, ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle des membres de sa famille.

De toutes les formes d'appropriation individuelle du sol, c'est évidemment la plus équitable, puisqu'elle associe étroitement la propriété et le travail. Aussi est-ce toujours son exemple que l'on invoque, lorsqu'on veut présenter la propriété privée sous un jour favorable.

On se souvient de ce passage célèbre de Sismondi :

« Le bonheur rural dont l'histoire nous présente le tableau dans le temps glorieux de l'Italie et de la Grèce, n'est pas non plus inconnu à notre siècle. Partout où l'on retrouve des paysans propriétaires, on retrouve aussi cette aisance, cette sécurité, cette confiance dans l'avenir, qui assurent en même temps le bonheur et la vertu. »

«Le paysan qui fait, avec ses enfants, tout l'ouvrage de son petit héritage, qui ne paie des fermages à personne au-dessus de lui, ni de salaire à personne au-dessous, qui règle sa production sur sa consommation, qui mange son propre blé, boit son propre vin, se revêt de son chanvre et de ses laines, se soucie peu de connaître les prix du marché, car il a peu à vendre et peu à acheter et il n'est jamais ruiné par les révolutions du commerce. Loin de craindre pour l'avenir il le voit s'embellir dans son espérance, car il met à profit pour ses enfants, pour les siècles qui viendront, chacun des instants que ne requiert pas de lui le travail de l'année (1). »

Il y aurait bien des réserves à faire sur ce riant tableau, et beaucoup d'auteurs socialistes le reproduisent trop complaisamment, pour opposer aux misères de l'agriculture capitaliste l'âge d'or, plutôt imaginaire, du faire valoir direct et de la propriété paysanne.

Certes, aujourd'hui encore, quand on parcourt les vallées de la Suisse que Sismondi prenait pour exemple, son enthousiasme se peut comprendre. Mais ainsi qu'il le constate d'ailleurs lui-même, ces conditions favorables n'existent qu'à l'état d'exceptions. D'ordinaire, les cultivateurs ne sont propriétaires du sol que dans les régions les plus pauvres. Pour trouver, dans nos pays, la propriété paysanne répandue sur la ma-

1. SISMONDI, *Etudes sur l'Economie politique*, I, p. 115, La Haye. 1837.

jeure partie du territoire, il faut remonter jusqu'à la fin du moyen âge, jusqu'au moment où, libérés de la servitude personnelle, les paysans deviennent propriétaires, en fait, sinon en droit, de la terre qu'ils cultivent.

§ 2. — *Le passé de la propriété paysanne*

Sans prétendre, comme le fait Colins, que les masses soient devenues cinquante fois plus malheureuses qu'il y a cinq cents ans (1), il n'est pas douteux que la condition des paysans ait été meilleure qu'aujourd'hui, pendant la courte période où, débarrassés du servage, ils conservaient un droit perpétuel sur le sol qu'ils cultivaient.

On sait, par exemple, qu'en Angleterre, à la fin du XIVe siècle, les insurrections de paysans, vaincues en apparence, aboutirent cependant au rachat des prestations serviles et à la transformation des serfs en *copy holders* (2).

C'est le temps heureux évoqué par William Morris, dans *The dream of John Bull.*

1. Soixante-huit fois et huit dixièmes exactement. V. COLINS, *L'Economie politique, source des révolutions, etc.*, t. I, pp. 81, 82, 63.
2. V. THOROLD ROGERS, *Travail et Salaires en Angleterre depuis le* XIIIe *siècle*, pp. 214 et suiv. Paris, Guillaumin et Cie, 1897.

La même transformation du régime foncier eut lieu en France :

« Du XIe au XIVe siècle — dit Flour de Saint-Genis (1) — il se produisit un phénomène qui ne se verra plus : l'abandon de la terre, en toute propriété, à quiconque voudrait la prendre, moyennant un très faible intérêt annuel à payer aux anciens détenteurs. Le paysan, affranchi ou libre, acquiert le fond, sans rien débourser et profite des plus-values. »

Cette propriété, cependant, n'est pas complète. Elle reste grevée de charges, qui allèrent grandissant. A ces charges, d'origine féodale, vinrent s'ajouter des impôts excessifs. Et si, dans le cours des temps, certains paysans s'élèvent au rang de propriétaires libres, que l'abolition de la féodalité acheva d'affranchir, la plupart d'entre eux, au contraire, par le développement du bail à cens, du bail à cheptel, du métayage du fermage retombent sous la domination de nouveaux maîtres et se transforment en cultivateurs locataires ou en prolétaires agricoles.

Cette élimination de la propriété paysanne fut, il est vrai, moins complète en France qu'en Angleterre.

Néanmoins, on s'accorde à reconnaître que, vers la fin de l'ancien régime, les paysans propriétaires ne formaient plus qu'une minorité de la population

1. Flour de Saint-Genis, *La propriété rurale en France*, p. 174. Paris. Colin, 1902.

rurale et n'occupaient qu'une faible partie du territoire français.

Il est impossible, au surplus, de chiffrer cette minorité et de déterminer, même approximativement, l'étendue occupée par les paysans propriétaires.

Même aujourd'hui nous ne pouvons accepter que sous bénéfice d'inventaire, les données des recensements agricoles. A plus forte raison convient-il de se méfier des évaluations faites « à vue de nez » par les économistes et les agronomes du XVIII[e] siècle.

Dans son livre sur *Les paysans et la question paysanne*, Karéiew dit qu'on peut, en général, considérer comme établis les faits suivants :

« 1° La majeure partie du territoire appartenait à l'Etat, au clergé et à la noblesse, que cette proportion soit des deux tiers, des trois quarts, ou des trois cinquièmes et en admettant une petite inexactitude de trois vingtièmes,

« 2° Le restant appartenait non pas aux paysans seulement, mais aussi aux bourgeois qui ne cultivaient pas eux-mêmes. Quant aux paysans, ils étaient souvent possesseurs de fractions extrêmement petites.

« 3° Une certaine quantité de paysans étaient sans terre. Dans les villages, leur existence se manifestait peu, grâce à leur nombreuse émigration vers les villes » (1).

1. KARÉIEW, *Les paysans et la question paysanne en France.*

Les affirmations de Karéiew s'appuient sur des conjectures trop incertaines pour n'être pas sujettes à caution. Jaurès, dans son *Histoire socialiste* les considère comme exagérées et arrive à conclure que la grande propriété des nobles, du clergé, de l'Etat, pouvait représenter le gros tiers, peut-être la moitié du territoire français, ce qui est déjà considérable, si l'on songe qu'indépendamment de cette propriété, l'Eglise et la noblesse avaient le droit d'exiger la dîme, le cens et des redevances en nature, pour presque toutes les terres, en vertu du principe : « Nulle terre sans seigneur » (1).

Une chose certaine, en tous cas, c'est que, du XIVe à la fin du XVIIIe siècle, en France, et plus encore, en Angleterre, l'histoire de la propriété rurale est l'histoire du divorce des paysans et de la terre.

Mais ce mouvement de dissociation continue-t-il ? La régression de la propriété paysanne s'est-elle prolongée durant le XIXe siècle ? La révolution industrielle et la transformation capitaliste de l'agriculture ont-elles eu pour effet de restreindre encore le droit des paysans à la propriété du sol.

C'est l'évidence même pour l'Angleterre, ou les *freeholders*, les paysans propriétaires n'existent plus qu'à l'état d'exception.

Tremenhere le constatait en ces termes, dans son rapport, daté de 1869, sur le travail des femmes et des enfants dans l'agriculture :

1. Jaurès, *Histoire Socialiste* (1789-1900), t. I.

« Ils (les *freeholders*) ont complètement disparu dans les districts où domine le labourage. Leur existance se justifie mieux dans les petits domaines où se fait l'élevage des moutons et des vaches laitières, et, sans doute, ils se maintiendront dans les hautes vallées écartées, comme des survivances de cette communauté de petits propriétaires dont la simplicité et la puissante indépendance a été si longtemps la caractéristique de cette partie de l'Angleterre. » (1).

Ces survivances, même, tendent à disparaître aujourd'hui, malgré les efforts du législateur anglais pour maintenir ou reconstituer la propriété paysanne.

Mais si le XIXe siècle a vu s'achever la destruction de la petite propriété en Angleterre, le contraire, ne s'est-il pas produit en France et les paysans propriétaires n'y sont-ils pas plus nombreux qu'ils ne l'étaient à la fin de l'ancien régime ?

Un fait incontestable c'est que le nombre des propriétaires augmenta considérablement, pendant la période qui suivit la Révolution, soit que les défrichements, la mise en culture des terres vagues aient permis l'entretien d'une population plus dense, soit que le morcellement des biens communaux, des biens du clergé, des domaines appartenant aux émi-

1. *Commission of the employment of children, voung persons and women in Agriculture.* Second. Rep. London, 1869, cité par LEVY, *Der Unter-gang kleinbanerlicher Betreebe in England*, p. 160.

grés, aient donné naissance à une classe nouvelle et nombreuse de propriétaires fonciers.

Au cours du débat qui eut lieu à la Chambre française en 1826, à propos du projet Peyronnet, rétablissant le droit d'aînesse, le ministre Villèle donna, à ce sujet, les renseignements suivants :

« Pendant le cours de la Révolution, les propriétés du clergé et des anciennes corporations ont été vendues et sont passées entre les mains de 666.000 acquéreurs ; 440.000 particuliers ont acheté les biens de 27.000 familles d'émigrés ; ceux des communes ont fait l'objet de 110.000 ventes ; 100.000 hectares de biens domaniaux ont été vendus depuis la Restauration, c'est-à-dire que 1.222.000 propriétaires nouveaux ont succédé à 30.000 anciens propriétaires, sans parler des acquéreurs de 100.000 hectares de bois et des divisions ultérieures que des successions ou de nouvelles ventes ont pu amener (1). »

Il est vrai qu'au début, les ventes de biens nationaux profitèrent surtout à des spéculateurs.

Mais, vers la fin de la Restauration, la bande noire faisait son œuvre, les « bouchers de terre » dépeçaient les domaines pour les revendre au détail et il

1. Augé Laribé, *Petite et grande propriété : Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*, p. 52. Montpellier, Coulet, 1902.

n'est point douteux que le nombre des paysans propriétaires se soit considérablement accru.

Seulement, dès cette époque, les adversaires du régime successoral fondé sur l'égalité des partages faisaient, sur l'avenir de la propriété paysanne, les plus sinistres prédictions.

C'était le temps où Balzac, dans *Les Paysans*, prédisait que le morcellement des cultures diminuerait le nombre des bêtes à cornes à tel point que la viande serait bientôt d'un prix inabordable, non pas seulement au peuple, mais à la petite bourgeoisie. Sans aller aussi loin, beaucoup d'économistes et d'hommes politiques étaient d'avis qu'à la deuxième ou à la troisième génération, l'accroissement de la population, combiné avec l'égalité des partages, aboutirait, si l'on n'y prenait garde, à une véritable pulvérisation du sol.

Voici, par exemple, ce que disait le Garde des Sceaux, dans la discussion du projet Peyronnet :

« Par une division toujours active et toujours croissante, vous étendez la population, mais plus qu'il ne convient à l'Etat ; vous augmentez le nombre des propriétaires, mais en détruisant de la propriété et de l'industrie ; vous mettez la propriété du sol en poussière et vous lui ôtez l'influence pour l'attribuer à la possession de l'argent. »

Il ne s'est pas réalisé grand'chose de ces prédictions.

Les bêtes à cornes n'ont pas disparu du sol de la

France ; elles sont plus nombreuses, au contraire, qu'à l'époque où Balzac annonçait leur fin prochaine. D'autre part, les progrès du morcellement sont, presque partout, enrayés, depuis que la population des campagnes diminue, par suite de l'affaiblissement de la natalité et de l'émigration vers les villes.

Néanmoins, sous l'action du partage égal et forcé, la division du sol a été poussée à tel point, dans la plupart des régions, que, dans la masse énorme des propriétaires fonciers, les paysans propriétaires, cultivant eux-mêmes une étendue suffisante pour les faire vivre, ne sont qu'une minorité et une minorité assez faible.

Il est très difficile, au surplus, d'évaluer leur nombre. Les tentatives du dénombrement que l'on a faites, illustrent surtout la défectuosité et l'insuffisance flagrantes des statistiques agricoles.

Souchon, par exemple, dans son livre sur la *Propriété Paysanne*, constate, d'après les tableaux de l'enquête agricole de 1892 — c'est la dernière en date — qu'il y avait à cette époque, sur le territoire de la France, 1.217.796 exploitations de 5 à 20 hectares :

« Ce chiffre — dit-il — doit être retenu par nous comme correspondant de fort près à celui des exploitations moyennes, telles que nous leur avons définies.

« Mais, pour avoir celui des propriétés paysannes que nous cherchons, il importe de faire une soustraction importante : il y a lieu de tenir compte ici de toutes les terres entre 5 et 20 hectares, qui diminuent

le nombre de nos propriétaires-cultivateurs, parce qu'elles sont, sous une forme quelconque, données en fermage ou en colonat partiaire. Or, il est permis d'estimer, d'après les tableaux de 1892, que le nombre des exploitations compris entre 5 et 20 hectares et cultivées par d'autres que le propriétaire s'élève à environ 200.000. Ce chiffre étant à déduire de celui de 1.217.796, nous arrivons donc à dire qu'il doit y avoir en France 1.017.796, ou, en chiffres ronds, 1 million de cultivateurs-propriétaires, vivant de leurs terres, sans cesser de les travailler eux-mêmes et sans faire au salariat un sérieux appel (1). »

Souchon évalue ainsi le nombre des moyens fermiers et métayers à 200.000 — évaluation purement conjecturale, car l'enquête de 1892 ne nous apprend rien à cet égard — parce que, pour l'ensemble des exploitations établies sur le territoire français il y a environ une culture indirecte, pour trois exploitations directes : « Or, il est évident que cette proportion n'est pas la même pour les cultures de toutes les étendues et ne peut tenir pour certain que les exploitations entre 5 et 20 hectares sont de celles dans lesquelles les faire valoir directs sont les plus nombreux. Il n'y a pas exagération à réduire pour elles la proportion générale (de 1 : 3 à 1 : 4) de façon à arriver au chiffre indiqué au texte (2). »

1. Souchon, *loc. cit.*, p. 70.
2. *Ibid.*, p. 70.

On voit déjà, par le seul exposé de ce mode d'évaluation, les chances d'erreur qu'il comporte.

Mais l'inquiétude augmente, lorsque l'on confronte l'évaluation de Souchon avec celle d'un autre auteur, Flour de Saint-Genis, non moins versé que lui dans ces questions spéciales.

Souchon tient pour certain que les moyennes exploitations sont celles qui présentent la plus forte proportion de faire valoir direct.

Flour de Saint-Genis, dans son livre sur la *Propriété rurale en France*, est d'un avis diamétralement opposé (1).

A la page 340 de cet ouvrage, nous lisons, en effet :

« C'est à la moyenne propriété que l'absentéisme a fait le plus de tort; elle appartient, pour les *trois quarts*, à des propriétaires forains qui la font exploiter par l'intermédiaire de métayers et de fermiers, et la maintiennent, par conséquent, du fait de leur abstention voulue ou forcée, dans un état d'infériorité manifeste, tant vis-à-vis de la grande propriété, qui abonde en moyens d'action, que vis-à-vis de la petite, où l'intensité passionnée de travail supplée au manque de capitaux. »

Donc, d'après Souchon, dans la catégorie de la moyenne culture, un locataire sur cinq cultivateurs ;

1. Il est vrai que, pour Flour de Saint-Genis, la moyenne propriété ne va pas de 5 à 20 hectares, mais de 10 à 40. Or, de 5 à 10 hectares, la proportion du faire valoir était vraisemblablement plus forte. Mais, comment l'évaluer ?

reste un million de propriétaires moyens, exploitant en faire valoir direct.

D'après Flour de Saint-Genis, trois locataires sur cinq cultivateurs ; reste trois cent mille propriétaires moyens, faisant valoir directement.

Qu'est-ce à dire, sinon que pareilles évaluations sont trop incertaines pour qu'il soit possible d'y attacher quelque valeur.

Ce qui paraît certain, cependant, c'est qu'aujourd'hui, comme à la fin de l'ancien régime, les paysans-propriétaires, pouvant vivre uniquement du revenu de leur terre, sont relativement peu nombreux. La plus grande partie du territoire français est occupée soit par la grande propriété, soit par le faire valoir indirect, soit par la multitude des exploitations de la propriété parcellaire. Et, de plus, nous allons voir qu'en France, comme ailleurs, la propriété paysanne tend à perdre du terrain.

§ 3. — *La décadence de la propriété paysanne*

Tout le monde n'est pas d'accord pour admettre que la propriété paysanne soit en recul.

Dans un compte rendu de nos leçons à l'Université nouvelle, en 1906, sur le *Socialisme et l'agriculture* (1), David, par exemple, prétend que si le faire valoir direct perd du terrain dans certaines régions, il en

1. Bruxelles Lamertin, 1907.

gagne dans d'autres et que, somme toute, ces faits et ces gains se balancent (1). Il soutient, d'autre part, que les charges hypothécaires pèsent moins lourdement sur les petites propriétés que sur les grandes et que l'accroissement de ces charges est plus que compensé par l'augmentation de la valeur des terres résultant des constructions ou des améliorations.

Pour voir ce qu'il faut penser de ces objections, nous examinerons successivement les trois hypothèses qui peuvent déterminer le recul de la propriété paysanne, c'est-à-dire le morcellement, l'accroissement des charges hypothécaires, la régression du faire valoir direct.

I. — *Le morcellement.* — Dans les pays où la population des campagnes augmente et où règne l'égalité des partages, le sol tend nécessairement à se morceller de plus en plus.

Si les héritiers ne vendent pas leur patrimoine, ou s'ils ne le laissent pas à l'un d'eux, moyennant des compensations pécuniaires, la propriété se divise et à la première ou à la deuxième génération, les parcelles deviennent tellement petites, qu'elles ne suffisent plus à nourrir une famille.

Dans ces conditions, les paysans perdent leur indépendance. Ils ne peuvent plus vivre de leur terre. Ils doivent chercher d'autres moyens d'existence. Les uns deviennent ouvriers industriels ; d'autres entrent

1. *Kritische Blæteer*, Maerz, 1907, p. 175.

dans la catégorie des journaliers et vont faire des journées sur les propriétés voisines.

C'est ainsi que se forme cette masse énorme de pauvres diables, que les statistiques officielles qualifient de propriétaires, mais dont la part à la propriété du sol est si exiguë qu'elle a fait inventer le nom de *propriété mendiante*.

Pour ne parler que de la France — le pays type de la propriété parcellaire — sur 5.672.000 exploitations recensées en 1892, plus de deux millions avaient moins de 50 ares.

Il y a quelques années, dans son livre sur le *Socialisme d'Etat*, Claudis Jannet faisait, dans le même ordre d'idées, les constatations suivantes :

« En 1866, sur 14.123.117 cotes foncières, celles au-dessous de 5 francs s'élevaient à 7.476.217 et celles de 5 à 10 francs à 2.130.900. On calcule qu'un franc de contribution en principal correspond à 16 fr. 49 de revenu : la moitié des propriétaires français n'a donc qu'un revenu inférieur à 82 francs !

« Parmi les cotes foncières, il s'en trouve 600.000 dont l'impôt n'excède pas en principal cinq centimes et, parmi les propriétaires français trois millions, c'est-à-dire plus du tiers, sont exemptés de la contribution personnelle comme étant dans une position voisine de l'indigence. »

Depuis l'époque où ces observations ont été faites, le morcellement n'a point fait de progrès. C'est plutôt la tendance contraire qui se manifeste, par la dimi-

nution du nombre des cotes foncières et par la diminution plus rapide encore, du nombre des journaliers propriétaires.

A partir de 1881, en effet, le nombre des cotes foncières a commencé à décoître, pour tomber de 14.296.699 à 13.574.444 en 1903.

D'autre part, les journaliers propriétaires, qui étaient 1.134.490 en 1862, n'étaient plus que 727.374 en 1882 et 588.950 en 1892 (1).

Cet arrêt dans le morcellement de la propriété foncière trouve son explication dans le fait que la population de la France n'augmente plus que faiblement et que, dans les campagnes, elle subit une diminution constante par suite de l'affaiblissement de la natalité et de l'émigration dans les villes d'un nombre toujours croissant de journaliers et de petits cultivateurs (2).

D'une manière générale, il en est de même partout où la population des campagnes diminue. Mais le phénomène contraire se produit et le morcellement s'accentue lorsque la population des localités rurales augmente, soit parce que des industries s'y établissent, soient qu'elles se trouvent assez près d'une ville pour que les habitants puissent y aller travailler tous les jours.

1. C. Jannet, *Le Socialisme d'Etat et la Réforme sociale* p. 473. Paris. Plon-Nourrit, 1889.
2. De 1862 à 1882, il faut tenir compte de la perte de l'Alsace-Lorraine.

C'est le cas, par exemple, pour les contrées où sont fondés des établissements dépendant de l'industrie lyonnaise de la soie, ou bien pour la plupart des communes du Nord-Est de la France « où la terre n'est plus en quelque sorte qu'un jardin partagé entre les ouvriers de l'industrie » (1).

La même situation se retrouve dans presque toutes les campagnes de la Belgique, qui a, comme on le sait, la propriété la plus dense de l'Europe.

La majeure partie de la population rurale, dans les provinces qui touchent aux bassins houillers, se compose d'ouvriers, d'artisans, de petits commerçants, qui cultivent un lopin de terre, à temps perdu, pour avoir leurs légumes ou pour se procurer un supplément de revenu.

Voici, par exemple, ce que dit, à cet égard, la monographie agricole publiée par le Département de l'agriculture de Belgique pour la région limoneuse et sablo-limoneuse, qui comprend toutes les meilleures terres du pays :

« La classe des ouvriers et des artisans cultivateurs est certes la plus nombreuse. Elle comprend tous les exploitants du sol occupant une étendue inférieure à celle qui est nécessaire pour subvenir aux besoins de la famille et insuffisante pour occuper constamment l'activité de tous ses membres.

1. De Brandt, *Droit et coutumes des populations rurales de la France en matière successorale*, pp. 303 et 288. Paris. Larose, 1901.

« Le nombre des exploitants de cette catégorie est très grand et va augmentant de jour en jour. Il leur faut des terres et il leur en faut à tout prix. Les cultivateurs proprement dits ne sauraient lutter contre eux quand il s'agit d'en reprendre ; c'est une vraie course au clocher et une surenchère effrénée quand la moindre parcelle est à louer.

« La culture tend donc à se morceler de plus en plus. Au point de vue général, c'est là un bien, nous semble-t-il, car on doit reconnaître que la plupart des ouvriers et des artisans cultivateurs savent produire de bonnes récoltes.

« Seulement, il est regrettable que le besoin de cultiver les pousse à reprendre des terres à des prix exorbitants. »

Cet accroissement de la population rurale — nous ne disons pas la population agricole — doit nécessairement avoir pour effet la division croissante des cultures et des propriétés.

Les propriétaires rentiers, d'une part, ont intérêt à louer leurs terres par parcelles, puisqu'ils en tirent un plus gros revenu.

D'autre part, la hausse de la valeur vénale du sol entraîne, tôt ou tard, l'élimination ou le morcellement de la propriété paysanne.

Alors même que les paysans propriétaires continuent à cultiver, sans se soucier de l'accroissement de la valeur du sol, cet accroissement se fait sentir à leurs héritiers : si l'un d'eux prétend conserver intact

le domaine familial, il doit payer à ses cohéritiers des soultes d'autant plus fortes que la population est plus nombreuse, le prix des terres plus élevé ; c'est l'une des principales causes de l'endettement des héritages.

Mais, dans les pays de partage égal et forcé, ce rachat par un des héritiers est chose relativement rare : l'accroissement de la population a, le plus souvent, pour conséquence la division de la propriété paysanne en propriétés parcellaires.

II. — *L'accroissement des charges hypothécaires.* — Il va de soi que, pour apprécier la situation vraie de la propriété paysanne, il ne suffit pas de connaître le nombre des exploitations de moyenne étendue, exploitées en faire valoir direct, existant dans un pays déterminé. Il faut savoir, en outre, quelle est l'étendue des charges hypothécaires, ou chirographaires qui pèsent sur la classe des paysans.

Malheureusement, dans la plupart des pays, nous ne possédons que des données manifestement insuffisantes sur l'étendue et le mouvement de la dette agraire.

« Si invraisemblable que la chose puisse paraître — écrivait récemment de Foville — la France du XXe siècle, où s'impriment chaque année tant de compilations inutiles, n'a point de statistique hypothécaire. Les registres des conservateurs sont admirablement tenus, nous n'en doutons pas : seulement l'Administration de l'Enregistrement s'en interdit la totalisa-

tion, comme s'il y avait là un secret professionnel à défendre contre d'indiscrètes curiosités ».

Dans ces conditions, on est réduit à des conjectures très incertaines sur la part de la propriété paysanne dans la dette hypothécaire totale de la France, que l'on évaluait en 1877 — il n'y a pas de données plus récentes — à plus de quatorze milliards (1).

Tout ce que l'on peut dire c'est que, par suite de la régularisation même du crédit foncier, le prêt hypothécaire devient, de plus en plus, une forme normale de faire valoir indirect : le service de la dette absorbe, en effet, une notable partie des revenus du paysan.

Aussi, des auteurs que l'on ne peut soupçonner de pessimisme systématique, comme Flour de Saint-Genis, en arrivent à conclure que, par suite de l'accroissement des charges hypothécaires, le paysan français se trouve aujourd'hui dans une situation plus précaire que sous l'ancien régime :

« Si 1790 — dit-il — l'a délivré des servitudes féodales nous le voyons, en 1900, tout entier couvert d'hypothèques...

... La vérité ne sera tout à fait connue que lorsque le service de l'Enregistrement se décidera à recueillir et à publier les statistiques hypothécaires ; c'est un

1. V. par exemple Souchon, *La propriété paysanne*, pp. 131 et suiv. et de Brandt, *Droit et coutumes des populations rurales de la France en matière successorales*, p. 138 et suiv.

des côtés essentiels de notre état économique sur lequel on est le moins renseigné, et la Commission extra-parlementaire du cadastre, elle-même, depuis tantôt dix ans qu'elle existe, n'a pas obtenu satisfaction sur ce point (1). »

Il faudra, sans doute, longtemps encore avant que satisfaction lui soit donnée, car, ni les débiteurs hypothécaires, ni les partis conservateurs ne se soucient de faire connaître les dessous de la propriété paysanne et de la propriété foncière en général.

En Allemagne, cependant, où les populations sont accoutumées à ce que les Français appellent « l'inquisition fiscale », l'administration n'a pas les mêmes scrupules et, notamment en Prusse, on publie régulièrement la statistique des hypothèques.

Or, ces statistiques montrent à toute évidence, qu'un grand nombre de cultivateurs ne sont réellement propriétaires que d'une partie de leur bien et que la dette hypothécaire va toujours croissant.

En Prusse, où la statistique distingue entre la propriété urbaine et la propriété rurale, le *Zeitschrift des Kœnchigliche preussische Statistisme Bureau* (2e fascicule trimestriel de 1896) faisait les constatations suivantes :

« Au cours de ces neuf dermières années, la dette rurale a augmenté de 1.576.000.000 marks, à savoir :

1. Flour de Saint-Genis, *La propriété rurale en France*, p. 158 et suiv.

En 1886-1887 de 133,16 millions de marks
En 1887-1888 de 88,03 —
En 1888-1889 de 121,02 —
En 1889-1890 de 179,13 —
En 1890-1891 de 156,37 —
En 1891-1892 de 206,65 —
En 1892-1893 de 208,68 —
En 1893-1894 de 228,29 —
En 1894-1895 de 254,67 —

« Un tiers de ces dettes ont été purgées par les ventes aux enchères. »

Un document statistique plus récent — *Die lændliche Verschuldung in Preussen* — donne le tableau suivant des charges hypothécaires pour les propriétaires dont le revenu dépasse 60 marks et qui ont l'agriculture pour occupation principale.

Revenu Foncier	Nombre de propriétés	Sur cent propriétés					
		Pas de dette	Moins de 25 0/0	De 25 à 50 0/0	De 50 à 75	De 75 à 100	100 et plus
De 60 à 70 m.	110.019	41.4	23.4	20.1	10.3	3.6	1.1
90 à 150 »	145.942	35.4	26.6	22.4	11.0	3.7	1.0
150 à 300 »	164.176	28.6	31.0	24.0	11.9	3.6	4.8
300 à 750 »	134.500	22.3	35.2	24.9	13.0	3.9	0.7
750 à 1500 »	46.306	17.4	39.1	26.0	15.9	5.9	0.8
1500 à 3000 »	17.076	13.1	27.8	25.0	21.4	11.4	1.3
Plus de 3000 »	10.857	3.4	23.4	26.0	25.4	13.9	1.7
Ensemble	628.876	29.5	29.	23.4	12.4	4.9	0.9

On voit que si les grandes propriétés sont plus endettées que les petites ou les moyennes, ces derniè-

res, cependant, supportent aussi de lourdes charges : les deux tiers des paysans ont des créanciers hypothécaires ; 15 à 20 o/o d'entre eux sont grevés pour plus de la moitié.

Encore faut-il ajouter à ces charges hypothécaires les charges personnelles qui, dans la catégorie des petits propriétaires surtout, sont très considérables.

Aussi comprend-on les appréciations pessimistes des auteurs français, sur la situation de la propriété foncière en Allemagne.

Voici, par exemple, ce que dit Souchon, dans un récent ouvrage :

« En Allemagne, bien plus encore qu'en France, les propriétaires de tous ordres souffrent de l'endettement. Le fermage y est beaucoup moins répandu que chez nous et les nécessités de vendre les produits agricoles pour acquitter le loyer des terres sont moins grandes qu'en France, mais c'est là un avantage largement compensé par la nécessité de payer les arrérages de dettes. Il s'ensuit que de grandes quantités de céréales se trouvent jetées sur le marché dans le mois de septembre et d'octobre (1). »

De même Blondel, dans ses *Études sur les populations rurales de l'Allemagne* (2), après avoir montré

1. SOUCHON, *Les Cartels de l'agriculture en Allemagne*, p. 48.
2. P. 393.

les conséquences fâcheuses des spéculations sur les céréales, ajoute :

« Il est encore une cause, plus inquiétante et plus difficile à faire disparaître, du malaise dont souffrent les populations rurales : c'est le formidable endettement qui pèse sur elles. Nous en avons plusieurs fois signalé l'importance ; nous n'avons malheureusement pu nous renseigner que d'une façon approximative sur cet endettement déjà ancien, mais qui s'est accentué depuis dix ans ; la grande enquête entreprise par le *Verein für sozial politik* a amené de sérieuses révélations et plusieurs orateurs qui ont pris la parole à la Conférence agraire de Berlin ont donné, pour les régions qu'ils habitent et qu'ils connaissent bien de précieuses révélations.

« C'est surtout dans la région de l'Est que l'endettement est inquiétant. Dans les cercles de Bublitz, de Neustettin, de Rummelsburg, de Colberg, de Lauenburg, les dettes contractées par les propriétaires ruraux représentent 62, 67, 69, 70, et 72 0/0 de la valeur du sol.

« La cause la plus fréquente des dettes hypothécaires est l'inscription des créances des cohéritiers. Viennent ensuite les sommes restées dues lors d'achat d'immeubles. Les dettes provenant d'emprunts ayant pour but des constructions ou des améliorations du sol sont moins fréquentes, mais les mauvaises récoltes contribuent souvent à engendrer des dettes hypothécaires. »

Assurément, ces dettes ne sont pas toujours l'indice d'une situation mauvaise.

Dans un pays où l'agriculture progresse, l'emprunt hypothécaire peut être, pour les paysans, un moyen de parvenir à la propriété, d'arrondir ou d'améliorer ce qu'ils possèdent.

Mais, en général, les petits cultivateurs, qui empruntent pour acheter de la terre, ont « les yeux plus grands que le ventre ». Possédés par le démon de la propriété, ils assument, vis-à-vis des vendeurs, ou de leurs cohéritiers, des engagements trop lourds. Et, en tous cas, aussi longtemps que la créance hypothécaire subsiste, et dans la mesure où elle grève leur domaine, ils travaillent, du moins en partie, pour le compte d'autrui.

III. — *La régression du faire valoir direct.* — Quoi qu'en puisse dire David, c'est un phénomène absolument général que la régression du faire valoir direct, dans les pays qui passent de l'état agricole à l'état industriel.

On sait qu'en Angleterre, la propriété paysanne a presque complètement disparu, absorbée par les grands domaines.

Sur cent exploitations agricoles de la Grande-Bretagne on compte :

Terres cultivées exclusivement par les propriétaires	11,73
Baux à ferme	84,48

Terres en partie cultivées par le propriétaire, en partie données à ferme...............	3,79
	100,00

Et la proportion par cent acres est de :

Terres cultivées par les propriétaires.....	14,24
Terres affermées.........................	85,76
	100.00

En Allemagne, par contre, l'exploitation directe l'emporte encore, de beaucoup, sur l'exploitation indirecte.

D'après le recensement de 1895, les terres exploitées par les propriétaires représentaient 86,11 o/o, les terres affermées 12,38 o/o, les autres formes 1,51 o/o de la superficie totale du sol (1).

Mais nous avons vu qu'en Allemagne l'expropriation des paysans s'opère surtout par l'accroissement de la dette hypothécaire et, d'autre part, le faire valoir indirect est en progrès :

« La proportion des terres affermées — dit Blondel — par rapport à celles qui sont exploitées par le propriétaire lui-même, paraît actuellement s'accroître. Sous l'influence de la crise agraire on voit se multiplier, surtout dans les régions industrielles et aux environs des villes, le nombre des parcelles louées à des voisins » (2).

1. *Statistiches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1906, p. 24.
2. BLONDEL, *Etude sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire*, p. 7. Paris, Larose, 1897.

Il en est de même dans les autres pays, où, grâce à des statistiques plus complètes nous pouvons mesurer la régression du faire valoir direct.

En Hollande, par exemple, il y avait, en 1891, 57,9 o/o de propriétaires contre 42,1 o/o de fermiers ; en 1900, la proportion n'était plus que de 56,2 o/o contre 43,8. Le faire valoir direct domine encore, mais l'effermage se développe lentement (1).

En Belgique, d'après le recensement agricole de 1846, sur 100 hectares de terre en cultures ordinaires, 65,78 étaient cultivées par des locataires, 34,22 par des propriétaires ; en 1866 la proportion était de 67,32 : 32,68 ; lors du recensement de 1895, il n'y avait plus que 31,11 hectares o/o cultivés en faire valoir direct. Plus des deux tiers de la surface cultivée se trouvaient donc sous le régime du fermage.

L'introduction du recensement de 1895 donne de ces chiffres le commentaire suivant :

« Relativement à 1866 le faire valoir direct a subi, en 1895, une réduction de 4,80 o/o et de 9,09 o/o comparativement à 1846. Ces diminutions se manifestent principalement dans les provinces de Brabant, de Flandre Orientale et surtout de Hainaut et de Liége, où elles atteignent, par rapport aux données de 1866, une proportion de 11,29 et de 11,75 o/o.

1. *Bericht der Kommission zur Abænderung des Agrar programs der Arbeiterpartei in Holland. Dokumente des Sozialismus.* Band IV, p. 217 et suiv. Stuttgart, 1904.

2. Recensement général de 1895. Introduction, p. 25.

Dans chacune de ces provinces, ce sont les régions à culture intensive et les parties industrielles qui contribuent le plus à déterminer cette diminution ; c'est le cas pour les arrondissements de Louvain, Nivelles, Alost, Audenarde, Termonde, Ath, Charleroy, Mons, Sorgnies, Tournay, Liége, Waremme, Tongres et Hasselt.

« Point n'est besoin d'insister longuement sur l'importance de ces causes modificatrices ; les économistes s'accordent à dire que l'exploitation par fermier n'est réellement avantageuse que dans les pays où la terre rémunère largement les capitaux qu'on lui applique. Or, dans les régions dont on vient de parler, les progrès techniques sont considérables ; ils n'ont pas eu seulement pour effet d'augmenter d'une façon notable la production agricole, mais encore de régulariser cette production, en atténuant ou en supprimant les risques de toute nature, par des procédés scientifiques ou économiques.

« Comme conséquence logique de cette situation favorable on voit s'opérer, de plus en plus, d'une façon progressive et normale, la dissociation du capital foncier et des capitaux d'exploitation.

Chacun sait, d'ailleurs que dans le voisinage immédiat de tous nos centres industriels, des cités ouvrières s'élèvent en grand nombre ; les systèmes de culture se modifient ; les grandes fermes font place à la propriété bâtie et à d'innombrables petits

potagers presque toujours occupés par des locataires (1). »

En somme, la propriété paysanne recule, tandis que la propriété parcellaire et la propriété rentière gagnent du terrain.

Il y a également décroissance du faire valoir direct dans la majorité des départements de la France.

C'est ce qui résulte du tableau suivant, que nous extrayons de la statistique agricole de 1892 (2) :

Années	EXPLOITANTS Directs Cultivateurs-propriétaires	EXPLOITANTS Indirects Fermiers et Métayers	Répartition proportionnelle de exploitants Directs	Répartition proportionnelle de exploitants Indirects
			p. c.	p. c.
1882	3.525.342	1.309.904	72.91	27.09
1892	3.387.245	1.405.569	70.67	29.33
Différence	— 138.097	95.665	— 2.24	+ 2.24

« On voit — dit l'Introduction de l'enquête de 1892 (3) — que, malgré certains mouvements en sens contraire aux époques considérées, la proportion des exploitants directs s'est finalement légèrement abaissée, en faveur des exploitants indirects, de 2,24 o/o en dix ans.

« Les causes en sont diverses. C'est, d'abord, l'effet

1. *Recensement général en 1895*. Introduction, p. 26.
2. P. 374.
3. P. 375.

produit par les ravages du phylloxéra dans les régions où domine la viticulture directe ; puis la diminution constante du nombre des fermiers, métayers et journaliers propriétaires, dont une partie est venue grossir soit les exploitants directs ne cultivant pas leurs biens, soit la classe des exploitants ou propriétaires dont le chiffre a augmenté de 143.862, de 1882 à 1892, sans compter un certain nombre d'entre eux qui ont abandonné la vie rurale. »

Nous ne comprenons guère ce que l'on entend par des fermiers et des métayers qui deviennent des exploitants directs ne cultivant pas leurs biens.

En tous cas, il semble que les explications données dans l'introduction de l'enquête de 1892 sont trop spéciales pour rendre compte d'un phénomène aussi général que le recul du faire valoir direct.

Partout, en effet, on constate la même tendance.

C'est ainsi, par exemple, qu'aux Etats-Unis, le *Census* de 1900 constate que le nombre des exploitations en faire valoir direct a augmenté comme celui des exploitations en faire valoir indirect. Mais, dans le premier cas, elle a été de 24 0/0, pour la période de 1880 à 1900, tandis qu'elle était de 133 0/0 pour les *cash-tenants* et de 81,3 0/0 pour les *share-tenants*.

« Comme résultat de cette augmentation relative plus grande de la catégorie des locataires — dit l'introduction du *Census* — le pourcentage des fermes exploitées en faire valoir direct a diminué depuis 1880, mais surtout depuis 1890. En 1880, 74,5 0/0 des fermes

étaient exploitées en faire valoir direct; en 1890, la proportion n'était plus que de 71,6 o/o et, en 1900, de 64,7 o/o, soit en vingt ans, une perte relative de 13,3 o/o. Le mouvement opposé se manifeste, naturellement, pour les deux catégories de fermiers : *cash* et *share-tenants*. La première classe était représentée par 8,7 o/o des fermes en 1880, 10 o/o en 1890 et 13,1 o/o en 1900. La classe des *share-tenants* s'est accrue de 17,5 o/o en 1880 à 18,4 o/o en 1890 et 22,2 o/o en 1900. En additionnant les deux classes on voit que les fermes exploitées en faire valoir indirect ont augmenté de 25,5 o/o en 1880, à 35,3 o/o en 1900, soit un gain relatif de 38,4 o/o, au regard de la diminution relative de 23,3 o/o dans le nombre des exploitants en faire valoir direct. »

L'introduction du *Census* fait observer, il est vrai, que malgré tout le nombre des propriétaires augmente plus rapidement que celui de la population agricole et que, par suite de la diminution des ouvriers, il y avait en 1900 423 propriétaires sur 1.000 personnes occupées dans l'agriculture, contre 422 en 1880.

Mais il n'en reste pas moins qu'aux Etats-Unis, comme ailleurs, l'affermage gagne du terrain, relativement au faire valoir direct.

Ce qui, du reste, est plus caractéristique encore que cette *évolution dans le temps*, qui s'effectue avec lenteur, c'est *l'évolution dans l'espace* qui apparaît très

nettement quand on étudie la carte du taire valoir dans un pays déterminé.

Presque toujours, en effet, le faire valoir direct domine dans les pays pauvres, à population clairsemée, le faire valoir indirect, au contraire, dans les pays riches, à population dense.

En France, par exemple, le fermage domine dans les régions du Nord et du Nord-Ouest ; l'exploitation par les propriétaires l'emporte dans les départements, moins avancés ou moins favorisés, du Midi et du Massif Central.

En Belgique la terre aux paysans n'existe plus, comme forme dominante, que dans les parties les plus pauvres du pays : le Luxembourg, les contrées forestières de la province de Namur, la Fagne et la Thiérache de l'ancienne principauté de Chimay, ainsi que la Campine Limbourgeoise. Par contre, l'exploitation par locataires est la règle dans les plaines fertiles de la Hesbaye et des Flandres.

D'une manière générale, donc, on peut admettre que le développement de la population et de la richesse, qui caractérise les pays industriels, favorise le divorce du travail et de la propriété foncière. Dès l'instant où pour satisfaire à une demande plus active des produits alimentaires, la culture devient intensive, le capital agricole plus abondant, la terre échappe à ceux qui la cultivent, la propriété paysanne recule devant la propriété rentière.

Cependant ce serait une erreur de croire qu'il n'y ait pas d'exceptions à cette règle et que, dans des pays où l'on constate le recul du faire valoir direct, la tendance contraire ne se manifeste pas dans certaines régions.

Il en est ainsi, par exemple, dans des contrées comme la Creuse et le Luxembourg, où des ouvriers industriels, sortis de la classe paysanne, font des économies pour acheter un lopin de terre, qu'ils cultivent dans leurs vieux jours.

Ce peut être le cas, également, dans des pays comme l'Irlande, où le législateur intervient pour transformer les tenanciers en propriétaires, ou bien encore dans des pays où une crise imprévue apporte, tout à coup, des modifications profondes de l'organisation traditionnelle des cultures et des propriétés.

Rien de plus curieux, par exemple, que les effets de l'invasion du phylloxéra sur les modes de faire valoir.

Dans les départements du Midi de la France, la destruction des vignes a eu pour conséquence l'introduction de la culture capitaliste par de grands propriétaires et même par des sociétés anonymes.

Ailleurs, au contraire, il en est résulté un renouveau de la propriété paysanne.

Dans la monographie de Laurin sur Ceyzériat, village de l'Ain, nous lisons notamment ce qui suit :

« Avant l'apparition du phylloxéra, les petits propriétaires étaient moins nombreux qu'aujourd'hui et

possédaient moins. Quand les vignes furent détruites, un certain nombre de bourgeois vendirent, en effet, leurs terres, plutôt que de les replanter en risquant un capital dont le rapport était problématique, ou plutôt que de les laisser incultes, tout en payant les impôts. Beaucoup de cultivateurs purent alors acquérir des vignes en friches, à un prix dérisoire et, pendant l'hiver, les nouveaux propriétaires défrichèrent leurs terrains, arrachant les vieux ceps pour faire des plantations au printemps. Il est vrai que la plupart ont dû contracter des emprunts pour l'achat de ces plants, qui étaient très chers au début et ce n'est que depuis trois ans que ces vignes ont commencé à rapporter ; aussi les propriétaires nominatifs sont-ils peut-être plus nombreux qu'on ne le pense (1). »

On peut se demander, en effet, d'après les renseignements que Laurin fournit dans la suite de sa monographie, si ce progrès de la petite propriété ne se traduit pas, en définitive, par un progrès dans l'endettement des petits propriétaires.

Après avoir constaté que les propriétaires récoltants forment deux catégories : les moyens, au nombre de vingt-cinq à trente, et les petits, qui sont plus de cent, il ajoute :

« Une bonne moitié de l'avoir des moyens propriétaires est en argent, prêté le plus souvent aux petits propriétaires, dont la moitié, et même davantage,

1. *Pages libres*, 30 mai 1903, p. 471 et suiv.

des biens sont couverts d'hypothèques. Chacun de ces trente propriétaires possède bien 10.000 francs ainsi prêtés ; cela représente 300.000 francs de créances hypothécaires et chirographaires pesant sur la propriété dont la valeur n'excède pas 700.000 francs.

Les petits exploitants ainsi chargés ne peuvent vivre du seul produit de leurs biens ; ils prennent généralement à moitié des vignes à faire, soit aux grands, soit aux moyens propriétaires. »

Cette situation se modifiera-t-elle, dans l'avenir, à l'avantage des petits ? Parviendront-ils à se libérer des charges qui les grèvent? l'endettement n'aura-t-il été pour eux qu'une étape vers l'affranchissement ? Aura-t-il au contraire pour effets de les rejeter, plus ou moins rapidement, dans le prolétariat ?

Pour répondre à ces questions, il faudrait être sur place et rechercher quelles sont, en viticulture, les chances d'avenir des petites exploitations.

Ce qui est certain, en tous cas, c'est que les progrès de la petite propriété, constatés à Ceyzériat, depuis la crise phylloxérique, sont bien loin de se retrouver dans toutes les localités de la même région.

Il nous suffira, pour l'établir, de citer ces quelques lignes, d'une autre monographie, d'Adrien Berget, intitulée : *Note sur un chef-lieu de canton au pied du Jura :*

« De soixante ménages de vignerons qui jadis vivaient dans le pays, il n'en reste pas cinq. Ce n'est pas le phylloxéra, apparu très tard, qui a ruiné ce

vignoble et amené sa réduction à 50 hectares (au lieu de 350), pour la plupart à la veille de l'abandon. C'est la mauvaise culture, le non rajeunissement des vignes, la disparition de la main-d'œuvre capable et l'abandon de la terre par les jeunes gens... La population est tombée en quarante ans de plus de 1.800 habitants aux environs de 1.300. Un détail inouï suffit pour caractériser la décrépitude de l'agriculture locale : la plupart des cultivateurs ont l'habitude de vendre leur fumier à ceux des pays voisins. Aussi la terre baisse-t-elle chaque jour de valeur, à mesure que montent les hypothèques qui couvrent le plus grand nombre de ses parcelles (1). »

On voit que les mêmes causes peuvent produire, selon les endroits, des effets très différents. Ici la propriété paysanne tend à disparaître. Là, au contraire, elle se développe aux dépens de la propriété bourgeoise. Et, somme toute, s'il est certain que dans l'ensemble le faire valoir direct recule, nous constatons que cette évolution régressive se fait avec lenteur et que, dans certains cas, la propriété paysanne gagne du terrain au lieu d'en perdre.

Néanmoins, dans les pays même où les paysans propriétaires sont les plus nombreux, ils ne représentent qu'une minorité relativement faible de la population agricole et ne cultivant qu'une minime portion du territoire agricole. La grande majorité des agricul-

1. *Pages libres*, 2 novembre 1901.

teurs se compose de cultivateurs locataires, de fermiers, d'ouvriers agricoles et de cultivateurs parcellaires.

Des faits que nous venons d'exposer se dégage cette conclusion que, dans les pays où le mode de production capitaliste se développe, il y a tendance à la séparation de la propriété et du travail, non seulement dans l'industrie, mais dans l'agriculture.

Dans les régions pauvres, en effet, il y a prédominance du faire valoir direct. La propriété paysanne conserve, généralement, de puissantes racines. Il est facile d'acquérir des terres, car elles n'ont qu'une faible valeur; il est difficile d'en tirer des revenus sans travail, car la rente foncière est réduite au minimum.

Dans les pays riches, au contraire, la plus grande partie du territoire est morcelée, affermée ou hypothéquée, et, dans les trois cas, il ne reste plus grand'chose de la propriété paysanne. La terre devient un moyen de placement ou d'exploitation du travail d'autrui. Ceux qui la possèdent trouvent aisément des locataires ; ceux qui ne la possèdent pas ne parviennent guère à acquérir la propriété.

Or, dans les pays où l'industrie progresse, la population et la richesse augmentent. La valeur du sol tend à s'accroître. Aussi la propriété paysanne y est-elle de plus en plus menacée dans ses conditions d'existence.

Tantôt elle est absorbée par la grande propriété

capitaliste, comme en Angleterre, ou recule devant le faire valoir indirect comme en Belgique, et, à un moindre degré, dans la plupart des autres pays.

Tantôt, au contraire, elle se morcelle et s'émiette, comme dans certaines parties de la France, où l'on trouve les exemples les plus frappants qu'on puisse voir de pulvérisation du sol.

Tantôt, enfin, elle se trouve réduite, pour une part plus ou moins forte à l'état de propriété nominale, comme c'est le cas dans maintes parties de l'Allemagne, où les gains des paysans sont fortement réduits par les intérêts à payer aux créanciers hypothécaires.

Mais si, d'une manière générale, la propriété paysanne recule, nous avons constaté que cette règle n'est pas sans exceptions.

Pour certains cultivateurs, en effet, l'emprunt hypothécaire est une étape vers la propriété complète.

D'autre part, il arrive que les ouvriers et les petits cultivateurs consacrent leurs économies à l'achat d'une propriété, et, depuis quelques années, la plupart des gouvernements font effort pour organiser le crédit agricole et procurer aux acquéreurs des facilités de paiement.

Pareilles tentatives peuvent avoir chance de succès dans les pays où la culture extensive domine et où le morcellement du sol, que faute de capitaux, les grands propriétaires, ne parvenaient pas à rendre productif, peut constituer, à la fois, un avantage pour

pour la population agricole et un acheminement vers une culture plus intensive.

Mais, dans les régions riches et populeuses, où les terres ont une valeur vénale considérable, l'expérience montre que les projets d'accession des cultivateurs à la propriété individuelle du sol sont les plus décevantes des utopies : alors même que la grande culture perd du terrain, ce n'est généralement pas au profit de la propriété paysanne, mais de la culture morcellée, par de petits fermiers locataires.

C'est le cas, par exemple, en Angleterre, où la petite culture a quelque peu gagné, depuis la crise agricole, mais où la petite propriété, malgré les efforts du législateur, n'est nullement en voie de se reconstituer.

Lévy, qui traite longuement de cette question dans son étude : *Das Untergang kleinbauerlicher Betriebe in England*, donne une première raison de ce fait : l'obstacle que les fidéicommis opposent à l'aliénation du sol. Mais « la seconde raison — ajoute-t-il — est le haut prix des terres en Angleterre. Les gros revenus qui sont gagnés dans l'industrie ou le commerce cherchent souvent des placements en biens-fonds. La recherche des terres comme placement, l'espérance d'une plus-value dans l'avenir, et les avantages sérieux, qui s'attachent à elles comme lieux de séjour, ont fait monter les prix au-dessus de la valeur de revenu (*Ertragswert*). Certes, le prix des terres arables en Angleterre est beaucoup tombé

par suite de la crise agricole. Mais cette chute de la valeur du sol n'implique nullement pour les petits propriétaires une facilité plus grande pour l'acquisition de la terre, car la différence entre la valeur de revenu et la valeur d'achat s'est maintenue ou est même devenue plus grande...

« D'autre part, on trouve dans toute l'Angleterre, aux environs des villes et des villages, une demande énergique de terres de la part d'ouvriers industriels, d'artisans et de petits commerçants. Eux aussi consentent à payer pour 1/2, 1 ou 2 acres de terre beaucoup plus que ceux qui veulent acheter un petit bien de 15 à 20 acres, dont l'exploitation suffit à les occuper et dont le produit constitue exclusivement, ou à peu près exclusivement, leur revenu. »

En somme, donc, il y a un rapport de cause à effet, d'une évidence incontestable, entre le développement du capitalisme et la décadence de la propriété paysanne. Aux environs des villes, ou des régions industrielles, elle tend à disparaître. Dans les régions agricoles, au contraire, elle parvient à se maintenir ou ne décline que très lentement.

Il va sans dire que nous aurons à tenir compte de cette force de résistance de la propriété paysanne, quand nous aurons à définir l'attitude des socialistes vis-à-vis de la petite propriété.

CHAPITRE III

LE CAPITALISME ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En agriculture comme en industrie, la petite production tend-elle à disparaître devant la production capitaliste ?

On a écrit des volumes sur cette question. On a mis en œuvre tout un fatras de statistiques, d'une exactitude plus que douteuse, pour essayer d'y répondre ; mais, la plupart du temps, on ne s'est pas avisé que l'on employait ces termes de « grandes » de « petites » exploitations dans un sens différent, selon qu'il s'agissait de l'industrie ou de l'agriculture.

Dans l'industrie, les grandes exploitations, suivant la terminologie courante, ce sont les exploitations qui disposent d'un grand capital et qui emploient un grand nombre d'ouvriers ; les petites exploitations, ce sont les exploitations individuelles, ou celles qui n'emploient qu'un nombre restreint d'ouvriers.

Dans l'agriculture, ce qu'on appelle grandes exploitations ce sont les exploitations qui ont, suivant les

pays, une étendue supérieure à 40, 100, ou 200 hectares ; les petites exploitations, ce sont celles qui ont, par exemple, une étendue de 1, 2 ou 5 hectares.

Il est clair, cependant, que si l'on veut comparer, utilement, l'évolution agricole l'évolution industrielle, la première chose à faire c'est de définir de la même manière les grandes et les petites entreprises, qu'il s'agisse de l'agriculture ou qu'il s'agisse de l'industrie.

Cette commune définition, évidemment, ne peut se fonder sur l'étendue des exploitations, sur l'espace plus ou moins grand qu'elles occupent : à ce compte, les plus grandes entreprises industrielles du monde ne seraient que de petites exploitations car — les mines ou les chemins de fer exceptés — elles n'occupent jamais qu'un petit nombre d'hectares.

Par contre, il n'y a aucun motif pour ne pas appliquer à l'agriculture, le critérium que l'on emploie dans l'industrie : l'importance des capitaux mis en œuvre, le nombre des ouvriers.

Au point de vue qui nous occupe, il importe assez peu, en effet, que les exploitations agricoles soient plus ou moins étendues : une ferme de 100 hectares dans la Beauce peut être une exploitation plus importante qu'un pâturage à moutons de 1.000 hectares dans les Causses ; une forcerie de raisins de 30 ares, aux environs de Bruxelles, peut être une exploitation plus importante qu'un vignoble de 30 hectares dans le Languedoc.

Ce qui nous intéresse c'est de savoir si, en agriculture comme en industrie, nous assistons au développement d'entreprises capitalistes, occupant un nombre plus ou moins grand de salariés et tendant, grâce aux avantages qui résultent de la division du travail, du machinisme, de la direction scientifique, de la connaissance plus exacte des conditions de marché, à se substituer aux petites exploitations, dans lesquelles un seul individu travaille, en n'utilisant comme auxiliaires permanents que les seuls membres de sa famille ?

Remarquons, tout d'abord, que pareille question n'a pu se poser qu'à une époque assez récente.

Sous l'ancien régime, en effet, il y avait de grandes exploitations, des exploitations plus grandes même que celles qui existent aujourd'hui, mais la majeure partie de ces exploitations se composait de forêts, de pâturages pour les bêtes à laine, de terres vagues affectées à l'usage des tenanciers établis sur le domaine. Pour les terres arables, au contraire, la petite culture était la règle et on ne peut concevoir qu'il en fût autrement, car, sous le régime de la culture extensive, les inconvénients du travail salarié ne sont compensés par aucun avantage : il n'y a pas de division du travail, pas de machines, pas d'engrais artificiels, pas de productions pour des marchés lointains ; tout le monde produit les mêmes choses, par des procédés identiques ; et, dans ces cultures, il va de soi que des cultivateurs, travaillant pour leur compte

et, surtout, des paysans propriétaires, doivent produire plus que des salariés pour le compte d'autrui (1).

Aussi n'est-ce qu'à partir du moment où la culture intensive et l'agriculture rationnelle se substituent à la culture extensive et l'agriculture empirique, que de grosses fermes se créent et que les économistes commencent à discuter les avantages respectifs de la grande et de la petite cultures.

En France, où la petite culture reste dominante, la plupart d'entre eux se prononcent pour elle. Mais, en Angleterre, où l'agriculture capitaliste prend un grand développement, on admet généralement que l'avenir lui appartient : pendant la seconde moitié du XIXe siècle, ce devint un lieu commun de la littérature socialiste que d'annoncer la disparition, plus ou moins

1. Cf. SISMONDI. « Etudes sur l'Economie politique », t. I, p. 138. La Haye, 1832 : « Pour que la terre soit cultivée avec intelligence, avec amour, il faut que le travail soit fait par celui-là même qui en fait les avances et qui en retire le profit. Aucun cultivateur, toutes choses égales d'ailleurs, ne peut sous ce rapport se comparer au paysan propriétaire, qui joint à l'intérêt le plus direct tous les souvenirs de l'expérience et toutes les espérances d'un long avenir... Le petit fermier, celui qui travaille la terre de ses propres mains, a le même intérêt que le propriétaire dans les premières années de son bail, mais son intérêt change dans les dernières ; c'est alors qu'il sacrifie l'avenir au présent et que, selon l'expression proverbiale, il *taille les vignes en ruine*... Le journalier pris à la semaine n'a aucun intérêt que celui de ne pas se fatiguer et de ne pas se faire renvoyer ; il n'apporte ni intelligence, ni amour à son travail. »

prochaine, mais inéluctable, de la petite culture et de la petite propriété.

Depuis la crise agricole, cependant, il semble que ces prédictions aient été complètement démenties par les faits.

Certes, la grande culture se développe dans les pays neufs, où la production par masses du blé et de la viande se fait, sur les terres vierges, avec tous les raffinements de la technique moderne ; mais, dans les pays où le développement économique est le plus avancé — que ce soit l'Allemagne, l'Angleterre, la France ou la Belgique — il n'apparaît nullement que les exploitations agricoles en mode capitaliste, occupant un nombre plus ou moins grand de salariés, tendent à gagner du terrain.

Si elles étaient en progrès, le nombre des salariés augmenterait dans l'agriculture, relativement au nombre des producteurs autonomes, comme c'est le cas dans l'industrie, dans le commerce, dans l'ensemble de la production sociale. Or, c'est le contraire qui est vrai. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les recensements professionnels.

En *Angleterre* (England and Wales) la crise agricole n'a guère épargné que les petites exploitations laitières et fruitières aux environs des grandes villes. Le nombre des ouvriers agricoles n'a cessé de diminuer depuis cinquante ans :

1851	1.110.311
1861	1.098.261
1871	923.332
1881	830.452
1891	756.557
1901	609.105

De même en *Ecosse*, le nombre des ouvriers agricoles est tombé de 102.075 en 1881, à 83.441 en 1901 ; et, en *Irlande* de 300.091 en 1881, à 217.652 en 1901 (1).

En *Allemagne*, la comparaison des recensements de 1882 à 1895 montre que, contrairement à ce qui se passe dans les autres branches de la production, le nombre des salariés agricoles diminue proportionnellement au nombre des cultivateurs que l'optimisme officiel qualifie d'indépendants.

Sur 100 personnes occupées, dans l'Empire allemand, on comptait, en 1882 et 1895 :

	PRODUCTEURS INDÉPENDANTS		OUVRIERS ET EMPLOYÉS	
	1882	1895	1882	1895
Agriculture .	27.78	30.98	72.22	69.02
Industrie....	34.41	24.90	65.59	75.10
Commerce ..	44.67	36.07	55.33	63.93
Ensemble...	32.53	28.94	67.47	71.06

1. W. Fox. « Earnings of agricultural labourers. » Second Rep. London, 1905, p. 256 et suiv.

Donc accroissement du nombre des salariés dans l'industrie, dans le commerce, dans l'ensemble de la production ; mais diminution du nombre des salariés dans l'agriculture.

Même phénomène en *Belgique*.

De 1880 à 1895, soit en quinze ans, le nombre des membres des familles de cultivateurs, adonnés aux travaux agricoles, a augmenté de 29.041 hommes et de 4.634 femmes, soit 33.675 individus en tout, travaillant pour leur propre compte. D'autre part, si l'on considère les domestiques à gages et les journaliers, c'est-à-dire les salariés agricoles, on trouve que, dans le même espace de quinze ans, leur nombre a diminué de 11.580 hommes et de 16.604 femmes, soit, en tout, de 28.184 individus (1).

Et, pendant que le nombre des salariés agricoles diminue, il y a augmentation considérable du nombre des salariés industriels : d'après les recensements généraux de la population, il y avait dans les professions industrielles, en 1890, 867.735 ouvriers des deux sexes contre 197.485 maîtres et, en 1900, 1.133,590 ouvriers des deux sexes contre 217.960 maîtres (2).

En *France* le recensement de 1901 constate également une augmentation absolue et relative du nom-

1. Recensement agricole en 1895. Introduction.
2. Recensements de la population en 1890 et 1900. Introduction.

bre des salariées dans le commerce et l'industrie, une diminution au contraire dans l'agriculture.

Il convint de remarquer cependant que, si le nombre des salariés agricoles diminue, il y a augmentation du nombre des ouvriers dans les établissements qui occupent plus de dix salariés.

C'est ce qui résulte du tableau suivant :

Etablissements	1896	1901
De 1 à 4 salariés . . .	2.432.607	2.124.655
De 5 à 10 salariés. . .	639.985	487.146
De 1 à 10 salariés. . .	3.072.592	2.611.801
De plus de 10 salariés.	187.033	276.844
Ensemble.	3.259.625	2.888.646

N'oublions pas que, le recensement ayant été fait en mars, ne tient pas compte des ouvriers adventices occupés à l'époque de la moisson : c'est donc le personnel permanent des fermes employant plus de dix hommes qui s'est accru dans l'intervalle des deux recensements (1).

Il y a des régions, d'ailleurs, où ce n'est pas seulement le nombre des ouvriers employés dans les grandes fermes, mais le nombre total des salariés agricoles qui augmente.

1. Recensement de la population, 1901. Introduction.

C'est le cas, par exemple, pour les départements viticoles du Languedoc.

« Quand on prend la statistique des départements — dit Augé Laribé (1) — on s'aperçoit que dans les régions où se développe l'agriculture industrielle, le nombre des ouvriers augmente aux dépens des régions de petite culture paysanne. Le cas est très net pour le Midi. De 1882 à 1892 l'Aude gagne 955 journaliers, le Gard 1.432, l'Hérault 5.319. Or les ouvriers des vignobles méridionaux viennent, sans compter les étrangers, de l'Aveyron, de la Lozère et du Tarn. On voit, en effet, l'Aveyron perdre 3.075 journaliers, la Lozère 1.875 et le Tarn 4.631. »

D'autre part, dans les régions où le nombre des ouvriers agricoles a diminué, cette diminution ne s'explique pas toujours par un recul de l'agriculture capitalisé. Elle peut trouver son explication, en effet, dans la substitution du travail des machines au travail humain, et dans l'emploi, de plus en plus fréquent, d'ouvriers étrangers, à l'époque de la fenaison, de la moisson ou de l'arrachage des betteraves.

Mais, ces réserves faites, il n'en reste pas moins que dans tous les pays en voie d'industrialisation, le développement de l'élevage intensif, de la production du lait, du beurre, des fruits, des légumes, aux

1. A. Laribé. « Socialisme scientifique et agriculture. Pages libres », 30 mai 1903, p. 467.

dépens des terres à blé, provoque le morcellement d'un certain nombre de fermes et leur remplacement par de petites exploitations, louées à des cultivateurs qui n'emploient pas, ou n'emploient guère, de salariés.

C'est ce que Lonay constate, en ces termes, dans son *Etude sur l'avenir de l'industrie des champs en Belgique* (1) :

« ... Si la concentration industrielle due au progrès technique — dit-il — a eu pour effet de multiplier dans des proportions considérables la classe des travailleurs salariés et de donner naissance à ce qu'on a appelé la question sociale, la concentration de la propriété foncière, accompagnée du morcellement des cultures, a eu pour effet de réduire plutôt le nombre des salariés agricoles proprement dits, mais d'augmenter la classe de ce que nous pouvons appeler les travailleurs à forfait de l'agriculture.

« Bien de belles propriétés rurales sont réparties ainsi entre une infinité de petits locataires, que l'on peut comparer aussi aux travailleurs à domicile de certaines industries. Mais, au lieu de travailler à façon, comme ceux-ci, ils gardent à leur charge tous les aléas de leur labeur, réalisant eux-mêmes leur fabricat et mettant leur patron directement en possession de son bénéfice. »

Bref, ces petits cultivateurs locataires ressemblent

1. Page 4.

bien plus à des prolétaires qu'à des fermiers capitalistes ou des propriétaires fonciers. Mais si leurs conditions d'existence sont aussi pénibles, parfois même plus pénibles que celles des ouvriers agricoles, ils possèdent en propre leurs instruments de travail, ils sont maîtres de diriger comme ils l'entendent leurs petites exploitations et, par le fait même, ils tendent à former une classe distincte du prolétariat proprement dit.

En agriculture donc, nous ne voyons pas, en général, les grandes exploitations absorber les petites. Mais cela tient-il à des causes permanentes et à des circonstances passagères ? C'est ce qui nous reste à examiner.

§ 1. — *La supériorité technique de la grande culture*

Il est admis aujourd'hui, par tous les revisionnistes qui s'occupent de la question agraire, aussi bien par les « orthodoxes » comme Kautsky, que par les « revisionnistes » comme Hertz ou David, que l'agriculture évolue suivant d'autres lignes que la plupart des industries.

Certes, dans l'un comme dans l'autre cas, nous assistons à une transformation de la production et de l'échange dans le sens du capitalisme. L'économie d'argent se substitue à l'économie en nature. La pro-

priété se détache du travail. Mais, tandis que dans l'industrie, les entreprises à salariés gagnent constamment du terrain sur les entreprises individuelles, dans l'agriculture c'est plutôt le contraire qui tend à se produire, sinon dans tous les pays, du moins dans ceux qui ont la population la plus dense et la culture plus intensive.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître ce fait, dans sa matérialité. Mais le désaccord commence lorsqu'il s'agit de l'interpréter.

On sait la controverse qui s'est élevée depuis quelques années spécialement en Allemagne, entre Kautsky, d'une part, et Hertz, Bernstein, David, d'autre part.

Dans son livre sur la *Question agraire*, Kautsky soutient que les progrès actuels du morcellement, dans certaines régions, ne prouvent nullement que la petite culture soit supérieure à la grande. Si cette dernière, malgré sa supériorité technique indiscutable ne l'emporte pas, si elle est même en recul, cela tient en partie à des causes transitoires, comme la concurrence des pays neufs et l'exode des ouvriers agricoles qu'attire l'industrie et en partie, aussi, à des causes inhérentes au régime capitaliste comme le sur-travail et la sous-consommation des petits cultivateurs. Tout ce que l'on peut dire c'est que la grande culture fondée sur le salariat n'a pas, ou n'a pas toujours, une supériorité décisive sur la petite culture par des paysans propriétaires ou loca-

taires. Mais cela ne prouve rien contre la grande culture par des paysans associés (1).

D'après David et les « revisionnistes », au contraire, l'agriculture obéit à d'autres lois que l'industrie. En agriculture, la production est, avant tout, un *procès organique* ; en industrie, elle est surtout un *procès mécanique*. Cette différence fondamentale implique des méthodes de travail différentes et assigne au travail humain un rôle différent. Tandis que dans l'industrie, la division du travail, la coopération des ouvriers et des machines donnent aux grandes entreprises un avantage décisif, en agriculture, au contraire, ces trois facteurs ne jouent qu'un rôle secondaire, et ce rôle s'amoindrit à mesure que la culture devient plus intensive : dans la culture extensive du blé, par exemple, la machine fait les neuf dixièmes de la besogne ; puis, de degré en degré, sa part proportionnelle diminue, jusqu'à se réduire à près de zéro, dans la culture maraîchère ou le jardinage proprement dit. Or, à mesure que le rôle de la machine s'amoindrit, le rôle de la main-d'œuvre devient plus considérable, et, comme la main-d'œuvre de cultivateurs travaillant pour leur compte est supérieure à celle d'ouvriers salariés, il en résulte que la grande culture se trouve dans des conditions de productivité de moins en moins favorables, à mesure que l'on passe de la culture extensive à la culture intensive.

1. KAUTSKY. « La question agraire ». Trad. fr., p. 118 et s. Paris, Giard et Brière.

Aussi la trouvons-nous au point de départ, dans les terres à blé et les pâturages des pays neufs ; mais elle recule, de plus en plus, dans les pays à population dense, où la production des céréales perd constamment du terrain devant les cultures maraîchères, ou fruitières, l'élevage intensif du bétail, etc. Et, comme cette transformation constitue un progrès, la politique agraire doit se proposer pour but de favoriser le passage de la grande culture à la petite, en perfectionnant les connaissances professionnelles des paysans et en travaillant à développer leurs associations coopératives (1).

Nous nous trouvons donc en présence de deux thèses nettement divergentes.

Kautsky pense que l'avenir appartient à de vastes exploitations que feront valoir des associations de travailleurs agricoles.

David et les « revisionnistes » pensent, au contraire, que les progrès de la culture intensive donneront naissance, dans les pays les plus évolués, à un nombre croissant de petites exploitations, associées entre elles pour l'achat des matières premières, la vente et la manutention des produits.

A laquelle de ces deux thèses donnerons-nous la préférence ?

Faut-il admettre avec Kautsky, ou repousser avec David, cette idée que la grande culture est techni-

1. DAVID. « Sozialismus und Landwirthschaft ». Band I. Spécialement. Chap. XII. Berlin, 1903.

quement supérieure à la petite, que ce sont des facteurs inhérents au régime capitaliste qui entravent son développement et qu'en régime socialiste l'agriculture se fera, en majeure partie, par des associations de travailleurs et non par des travailleurs individuels, aidés seulement des membres de leur famille ?

Pour discuter utilement cette question, il faut, à notre avis, ne pas s'en tenir à des considérations, nécessairement vagues, sur l'agriculture en général, mais examiner séparément les diverses branches du travail agricole.

On est généralement d'accord pour admettre que les grandes exploitations sont préférables aux petites pour la sylviculture.

Quant aux autres cultures, la valeur relative des grandes et des petites exploitations, dans l'état actuel des choses, dépend, dans une large mesure, du rapport entre le capital variable et le capital constant. Si l'élément travail domine, les inconvénients du salariat se font sentir et la petite culture prend l'avantage ; c'est le contraire qui se produit, si l'élément capital est prédominant.

« La petite propriété — dit Augé Laribé (1) — s'accommode très bien des productions qui demandent, à la fois, beaucoup de main-d'œuvre et peu de capitaux et celles, comme le maraîchage, où les capitaux avancés sont vite remboursés. Les cultures pour les-

1. Augé Laribé. *Socialisme scientifique et agriculture. Pages libres*, 30 mai 1903.

quelles les machines économisent le travail ouvrier et celles qui, ayant des rendements très variables, comme c'est le cas pour la vigne, exigent un fonds de réserve important pour parer aux diminutions de revenu et même aux pertes des mauvaises années sont du domaine de la grande propriété. »

Donc, dans la viticulture, ou du moins dans la viticulture à grands rendements (1) et dans la production des céréales, la grande culture tend à l'emporter sur la petite. Le contraire se manifeste pour la production des fruits, des fleurs et des légumes, etc.

Mais, si ces cultures gagnent du terrain, dans les pays industriels à population dense, où elles trouvent de faciles débouchés, on ne doit pas perdre de vue que, malgré tout, elle n'occupaient qu'une bien faible partie du domaine cultivé.

En France, par exemple, abstraction faite des bois et des terres incultes, qui occupent respectivement 9.521.568 et 6.226.189 hectares, le domaine cultivé a une superficie de 34.670.152 hectares.

Or, ce total de 34.670.152 hectares se décompose comme suit :

Terres labourables	25.885.270
Prairies naturelles, herbages, pâturages, etc	6.556.981
Vignes	1.800.489
Jardins potagers, maraîchers, etc.	477.412

1. V. Augé Laribé. *La viticulture industrielle dans le Midi*. Paris, Giard et Brière, 1906.

On voit que les cultures où les petites exploitations réussissent le mieux, ne représentent pas grand'chose au regard des terres labourables.

Ces dernières occupent, en France comme ailleurs, la plus grande partie du domaine cultivé. C'est donc à elles, aux terres à blé, surtout, que nous devons nous attacher pour juger les mérites comparatifs de la grande et de la petite culture.

Or, il n'est pas douteux que pour la production du blé, les grandes exploitations soient préférables aux petites.

Quesnay le constatait déjà dans ce passage célèbre de son *Tableau économique* :

« Que les terres employées à la culture des grains soient réunies autant qu'il est possible, en grandes fermes exploitées par de riches laboureurs; car il y a moins de dépenses pour l'industrie et la réparation des bâtiments et, à proportion, beaucoup moins de frais et beaucoup plus de produit net dans les grandes entreprises de l'agriculture que dans les petites. »

Voilà déjà, clairement indiqué, l'un des avantages de la grande culture sur la petite : on économise les bâtiments et les clôtures ; on a besoin de moins de chemins d'accès ; de plus, en règle générale, les gros fermiers disposent de plus de capitaux que les petits cultivateurs ; ils ont un matériel plus perfectionné ; ils peuvent tirer meilleur parti de leurs forces de travail et de l'outillage dont ils disposent (1).

1. Cf. A. Young. *On the size of farms,* p, 560, cité par

D'autre part, l'agriculture devient, de plus en plus, une science. Celui qui dirige une grande exploitation rurale doit être au courant de tous les progrès de la chimie agricole, de tous les progrès qui tendent à faire de l'agriculture une science rationnelle. Or, il n'est pas douteux que le fait, pour une exploitation, d'avoir à sa tête un homme ayant fait des études techniques, lui donne un avantage considérable sur celle du petit cultivateur qui n'a que sa routine professionnelle et se borne, comme innovations, à copier tardivement les procédés en usage dans les grandes fermes.

Enfin, au point de vue commercial, les grandes exploitations sont, incontestablement, dans une situation plus favorable que les petites. Elles sont mieux placées, au point de vue de l'achat des matières premières, parce celui qui les dirige possède des connais-

Mantoux. *La révolution industrielle au XVIII[e] siècle*, p. 169 Paris, Cornély, 1906.

Après avoir cité le texte fameux D'A. SMITH, sur la fabrication des épingles, il ajoute :

« L'agriculture n'admet pas une division du travail aussi rigoureuse, car il est impossible qu'un homme passe toute sa vie à semer, un autre à labourer, un autre à faire les haies, un autre à sarcler, et ainsi de suite. Mais plus on se rapproche de cet état de choses et mieux cela vaut. Or, la division du travail ne peut avoir lieu que dans une grande ferme ; dans une petite, le même homme est berger, bouvier, laboureur et semeur. Il change son genre de travail et l'objet de son attention dix fois en un seul jour et n'acquiert aucune aptitude spéciale à aucun travail particulier. »

sances plus étendues et, d'autre part, peut faire analyser tout ce qu'il achète. Que de fois les petits cultivateurs, au contraire, s'ils ne sont pas associés, sont indignement volés par les marchands d'engrais chimiques ou de semences! Elles sont moins bien placées, aussi, au point de vue de la vente des produits, parce que le grand fermier, connaissant l'état du marché, choisit mieux son moment, peut se passer de nombre d'intermédiaires, et ne se trouve pas, comme les petits tenanciers, dans un état d'infériorité vis-à-vis des marchands ou des industriels qui mettent en œuvre les produits de l'agriculture.

On est assez généralement d'accord, au surplus, pour reconnaître cette supériorité des grandes exploitations, pour la culture des terres labourables.

La monographie publiée en 1901 par les agronomes de l'Etat belge, sur la région limoneuse et sablo-limoneux, qui est par excellence la zone de production du blé, fait à cet égard des constatations caractéristiques.

Indépendant de la classe des ouvriers et des artisans cultivateurs, qui forment la majorité de la population, elle distingue parmi les cultivateurs proprement dits, quatre catégories : *les cultivateurs industriels ; les grands fermiers ordinaires ; les cultivateurs ordinaires ; les petits cultivateurs.*

A. — « En premier lieu, nous trouvons dans la Hesbage liégeoise, dans le sud du Hainaut et même dans les communes de l'extrême sud du Linbourg et du nord

de la province de Namur et dans le sud du Brabant un certain nombre de cultivateurs qui occupent des fermes de 100 à 200 hectares, parfois même plus, à proximité des sucreries dont ils sont actionnaires.

« Parmi ces cultivateurs, les uns sont propriétaires de toutes les terres qu'ils exploitent; d'autres, et c'est le plus grand nombre, n'en possèdent qu'une partie ; d'autres, enfin, tiennent à bail la totalité des terres qu'ils cultivent. Ces cultivateurs, que l'on pourrait appeler *cultivateurs industriels*, ont, pour la plupart, fait des études supérieures. Ils ont à leur service un chef de culture et un ou deux ouvriers chefs, dont la mission est de faire exécuter tous les travaux de l'exploitation. Leurs fermes sont, généralement, des fermes modèles, qui peuvent servir d'exemples aux cultivateurs belges et étrangers.

« C'est à leur initiative que sont dus, en grande partie, les progrès de notre agriculture nationale. Possédant les connaissances voulues et les capitaux nécessaires, ils sont à même de faire des recherches et des expériences fécondes en résultats pratiques.

B. — « Il y a ensuite la catégorie des *grands fermiers ordinaires*, exploitant des fermes de 60 à 150 hectares et plus, mais n'étant pas intéressés d'une façon directe dans une sucrerie. Leur nombre est beaucoup plus élevé que celui des cultivateurs industriels. Dans le moindre village de la région, les Flandres et le Tournaisis comptés, on trouve au moins un de ces grands cultivateurs. Les grands fermiers de la Hes-

bage, du sud du Hainaut, et de la partie limoneuse de la province de Namur peuvent être compris parmi les plus aisés et les plus indépendants du pays. Ils sont intelligents, travailleurs, ont des connaissances pratiques très étendues, suivent avec un soin jaloux tous les progrès qui se sont réalisés et qui se réalisent encore tous les jours dans le domaine de l'agriculture. Ils ne laissent échapper aucune occasion de s'instruire et assistent à toutes les conférences agricoles, à toutes les réunions des comices. Ils ont, d'autre part, assez de loisirs pour s'instruire en lisant.

« On comprend que, dans ces conditions, ils soient bien au courant de tout ce qui concerne leur métier. Ils sont d'ailleurs forcés de faire de la culture intelligente : étant pour la plupart locataires des terres qu'ils cultivent, ils n'ont d'autres ressources pour vivre que les produits de ces terres... » (1).

C. — « La classe des *cultivateurs ordinaires* comprend tous ceux qui occupent des fermes de 15 à 60 hectares... Les cultivateurs ordinaires sont, dans la plupart des cas, propriétaires au moins d'une partie des terres qu'ils exploitent. Leur culture est, en général, moins intensive que celle des grands fermiers ; ils ne sont pas aussi bien au courant de tout ce qui concerne leur art et cela se conçoit : leurs études, dans le jeune âge, n'ont pas été si soignées ; plus tard, étant constamment occupés par les travaux des champs, ils n'ont

1. P. 79.

pas, comme les gros fermiers, le temps de lire et de se mettre au courant des nouvelles découvertes de la science agronomique ; ceux qui reçoivent un journal agricole sont assez rares.

« Quoi qu'il en soit, les fermiers ordinaires, courageux, économes, de goûts simples, jouissent, à peu d'exceptions près, d'une certaine aisance. Ils ont fait, dans ces derniers temps de grands progrès (1). »

D. — « Une quatrième classe d'exploitants du sol est celle des *petits cultivateurs*.

« Ceux-ci font à peu près tous les travaux de la ferme en famille : ils n'ont recours à du personnel étranger qu'à certaines époques de l'année. Ils n'ont jamais un moment de répit ; en sus de la besogne des champs, ils ont à soigner leurs animaux. Levés avant le jour pour leur distribuer leur provende, ils ont encore à s'en occuper le midi et le soir. Le dimanche, alors que les autres personnes peuvent se distraire et se reposer des fatigues de la semaine, les petits cultivateurs sont rivés à leur tâche.

« Encore s'ils avaient la perspective d'arriver à une situation plus aisée, mais il est bien rare de les voir prospérer.

« Cette situation n'est heureusement pas sans remède. Ces cultivateurs pourraient, en effet, augmenter de beaucoup la production de leurs terres. S'ils n'arrivent à produire que des récoltes ne valant que

1. P. 74.

la moitié ou les deux tiers de celle de la plupart des grands fermiers, c'est que leur travail n'est pas assez intelligent, ni suffisamment raisonné. Les vraies connaissances agricoles leur font défaut. C'est l'empirisme qui les a dirigés jusqu'aujourd'hui dans tous leurs travaux.

« Beaucoup de petits cultivateurs savent, il est vrai, profiter des nombreuses facilités qui leur sont données pour s'instruire, mais un trop grand nombre encore ne trouvent pas le temps, ou ne veulent pas se donner la peine d'apprendre toutes les choses qu'ils auraient intérêt à connaître (1). »

On ne voit pas bien comment des gens, « qui n'ont jamais un moment de répit » quand ils sont adultes et qui doivent quitter l'école pour aider leurs parents, dès qu'ils ont fait leur première communion, pourraient trouver le temps d'acquérir autre chose que des connaissances empiriques.

Mais ce qui ressort, à toute évidence, des constatations de la monographie que nous venons de citer, et qui a été faite sans esprit de système, sans idées préconçues, c'est que les exploitations agricoles forment, au point de vue de la valeur productive, une échelle décroissante depuis la grande culture industrielle jusqu'à la petite culture.

Et cela n'est pas un fait isolé, tenant à des circonstances locales. La même situation se retrouve par-

1. P. 75.

tout où dominent les cultures ordinaires et où la nature et la configuration du sol ne font pas obstacle à l'existence des grandes exploitations. On peut le constater, par exemple, en étudiant les conditions agricoles dans les parties de la France où on cultive le blé, non seulement pour la consommation locale, mais pour des marchés étendus.

Les témoignages abondent à ce sujet. Les observateurs sont généralement d'accord pour reconnaître que, s'ils ne produisent pas en majeure partie pour leurs propres besoins, les petits cultivateurs, dans les pays de labourage, sont très mal armés pour la lutte contre leurs concurrents.

Voici, par exemple, ce que dit Félix Lidoux dans sa monographie des *Petits Cultivateurs propriétaires de la Brie* :

« Aujourd'hui, la culture est en pleine transformation, transformation lente, mais néanmoins sensible, qui s'accélèrera de plus en plus devant la nécessité de faire vite et à bon compte, pour soutenir la concurrence de la grande culture.

« Par cette concurrence, cependant, nous sommes dans des conditions extrêmement défectueuses et, je crois que, à un moment donné, elle deviendra impossible. Tous les produits de la grande culture et les céréales en particulier ne seront plus cultivés qu'en grand, parce que les machines agricoles, aujourd'hui

1. Pages libres, 14 mars 1903.

d'un usage presque général, permettent d'obtenir ces produits à des prix que nous ne pourrons jamais aborder ; c'est ce qui arrivera certainement pour le blé, dont le prix anormal n'est maintenu que par un droit protecteur plus ou moins juste et qui ne nous profite peut-être pas autant qu'on ne le croit. »

Nous trouvons des prévisions analogues dans la monographie de Paul Meyer, *En Pays Normand*, consacrée à la région agricole des environs de Coutances (1).

Il y a une trentaine d'années, dans cette région exclusivement agricole, la terre était divisée en une quantité de petits propriétaires ; ils possédaient en moyenne de 5 à 10 hectares, qu'ils faisaient valoir aidés seulement de leurs enfants. Beaucoup de ces terres ont été vendues, par suite du dépeuplement

1. PAGES LIBRES, 1er avril 1905. Cf. PASQUIER. *L'habitation ouvrière agricole.* — *Réforme Sociale*, 1-16 août 1907, p. 220 : « Il est un fait d'observation constante, c'est que chaque année la culture a besoin davantage, comme toutes les autres industries, d'emprunter ses moyens de production au machinisme, que le machinisme agricole n'est possible ni avantageux que dans les exploitations importantes, que, par suite, l'évolution économique, à laquelle on ne s'aurait résister, tend à faire disparaître la petite culture au profit de la moyenne et de la grande cultures.

« Et s'il fallait des preuves de cette évolution, il suffirait de parcourir nos campagnes, notamment de l'Ouest, où l'on rencontre la ferme moyenne de 30 à 50 hectares, qui a été formée il y a dix, vingt ou trente ans par quatre ou cinq bordages ou closeries qui composaient le village aujourd'hui disparu. »

des campagnes, par suite aussi de l'habitude de boire qui a ruiné beaucoup de petits propriétaires, dont les enfants sont aujourd'hui domestiques.

C'est alors que se sont formées les fermes actuelles. Les plus grandes n'ont pas plus de 60 hectares ; leur superficie moyenne est de 20 à 30.

Les conditions de cette moyenne culture sont rien moins que brillantes, par suite de la dispersion des parcelles, de l'insuffisance des capitaux, de l'absence de crédit, du manque de connaissances professionnelles des fermiers.

« Pourtant — ajoute Meyer — on n'abandonne pas la région. Etant d'une exploitation difficile, cette terre, qui est bonne, se loue pour rien. Le fait qu'elle se prête à la fois au labour et à l'élevage, à plusieurs sortes d'élevages, donne une certaine sécurité... C'est uniquement son morcellement et l'absence de bâtiments appropriés qui font que la culture y est quelque chose de si difficile et de si mal réglé. Le jour où on viendra avec des capitaux acheter de la terre, abattre des haies pour réunir plusieurs champs en un seul, construire des toitures sous lesquelles les bêtes puissent s'abriter, élever des étables et de vastes greniers, on y aura tous les avantages de la grande culture : une régularité du travail infiniment plus grande, une production plus abondante. »

En somme, pour ce qui concerne les cultures ordinaires, il est impossible de soutenir qu'à *travail*

égal, la petite culture ne soit pas décidément inférieure à la grande.

Tous ceux qui font la comparaison entre les fermes de l'agriculture industrialisée et les petites exploitations que font valoir les paysans, propriétaires ou locataires, proclament la supériorité des premières. Et, cependant, dans beaucoup de régions, le nombre des grosses fermes diminue ; les petites exploitations deviennent plus nombreuses ; les cultures se morcellent de plus en plus.

A quelles causes nous faut-il attribuer cet arrêt de développement, ou même cette régression partielle de la grande culture capitaliste ? C'est ce que nous allons rechercher.

§ 2. — *Les obstacles au développement de la grande culture*

Il est aisément explicable que, dans certaines régions, la grande culture, malgré les avantages qu'elle présente, soit dans l'impossibilité de prendre la place des petites exploitations :

« ... Ce sont des régions coupées à petites distances par une alternance de coteaux et de vallées étroites, de petits prés, de terres bordées de haies, de vignes attachées au rocher en minces parcelles, de jardins maraîchers, etc. Non seulement la grande propriété ne pourrait s'y étendre, mais la terre ne

saurait y donner toute sa valeur que grâce aux soins minutieux du propriétaire travaillant son petit bien avec amour, grattant la vigne pendant la matinée et piochant le soir ses pommes de terre, ne laissant pas un mètre de bonne terre inemployé (1). »

Pour que la grande culture, ait chances de l'emporter sur la petite, il faut des plaines comme la Beauce, la Hesbaye, le comté de Norfolk, où il n'existe pas d'obstacles naturels à son extension.

D'autre part, alors même qu'il n'y a pas d'obstacles naturels au développement des grandes entreprises agricoles, leur création, dans les vieux pays, peut se heurter à des obstacles économiques.

S'il est facile de morceler un domaine, rien n'est plus difficile, en général, que d'en constituer un, aux dépens de petites propriétés.

« Les mariages — dit Flour de Saint-Genis (2) — recomposent les fortunes, mais non les domaines... Un hectare de terre valait 1.000 francs dans une propriété de deux cents hectares ; il en vaut 3.000 pour le paysan qui n'en possède qu'un. Qu'un propriétaire voisin fasse des offres pour l'acquérir, il ne l'obtiendra qu'à la condition de le payer deux et trois fois sa valeur. C'est ce qu'on exprime par cette formule spirituelle : « Si vous ne possédez rien, vous

1. De Coutenson. « L'évolution de la propriété rurale ». *Revue de Paris*, 15 mars 1907, p. 324.
2. Flour de Saint-Genis. *La propriété rurale*, p. 20.

pouvez acheter dans de bonnes conditions ; si vous voulez vous étendre, on vous tient la dragée haute et les obstacles se multiplient de tous côtés. »

C'est à raison de cette difficulté d'acquérir que dans le Languedoc, où il existe une tendance à la concentration des cultures, la plupart des grands domaines viticoles, cependant, se constituent sur des terres neuves par la transformation en vignobles, soit de pâturages de faible valeur, soit de sables du littoral, soit des terrains salés qui bordent les étangs.

Par contre « ... les domaines qui se sont formés sur les territoires déjà occupés sont très peu nombreux et l'exemple du domaine de Guillemain, près de Montpellier, montre combien il est difficile de réaliser une opération de concentration foncière. Le propriétaire avait acquis en 1881 une surface de 180 hectares qu'il voulait augmenter. Mais il était entouré de petites propriétés paysannes, dont les prix furent naturellement élevés. Il aurait dû renoncer à les acquérir, s'il ne s'était avisé d'acheter à des prix normaux une quantité de terres voisines du village, qu'il put, par la suite, échanger contre les parcelles qu'il désirait. Il est très probable que s'il n'avait pas utilisé ce procédé ingénieux, il n'aurait pu parvenir à agrandir son exploitation. Les quelques propriétaires qui se sont laissé entraîner à accepter les prétentions de leurs voisins ont regretté leur imprudence ; les grandes exploitations constituées dans un but com-

mercial ne peuvent payer le prix qu'atteignent les petites parcelles » (1).

Ces considérations, et d'autres du même genre, suffiraient à expliquer, au moins en partie, pourquoi de petites cultures, techniquement inférieures aux grandes, se maintiennent dans certaines régions, contre la concurrence de celles-ci. Mais elles n'expliquent point que, dans d'autres régions, où les conditions naturelles et sociales sont différentes, la grande culture recule et le morcellement tend à prévaloir, au lieu de la concentration que l'on prévoyait naguère.

C'est ici qu'interviennent les facteurs nouveaux, dont les plus importants sont : la concurrence des pays neufs, qui a provoqué la crise agricole ; l'attraction de l'industrie qui favorise l'exode rural et raréfie la main-d'œuvre dont les fermiers ont besoin ; les inconvénients inhérents à l'exploitation capitaliste et au salariat, qui peuvent neutraliser plus ou moins complètement les avantages techniques de la grande culture.

I. — *La crise agricole.* — Il y a trente ou quarante ans, les socialistes qui prédisaient l'expropriation prochaine des paysans propriétaires par la grande culture capitaliste insistaient beaucoup sur le rôle que les machines devaient jouer dans cette transformation de la propriété et du faire-valoir.

1. Augé Laribé. *La viticulture industrielle dans le Midi de la France.* Paris, Giard et Brière, 1906.

Liebknecht disait, par exemple, dans le discours qu'il fit à Meran, en 1870 :

« Partout où, ni le système des parcelles, ni la grande propriété ne sont arrivés à leur plein développement, et où une classe de paysans, relativement prospère, s'est maintenue, cette dernière est vouée à la disparution par les lois inéluctables de la production moderne, par des lois dont les conséquences fâcheuses ne peuvent être éliminées qu'en même temps que leur cause, c'est-à-dire en même temps que le mode de production actuel. Son arrêt de mort est prononcé et les palliatifs que l'on invoque ne peuvent, au plus, avoir pour effet que de prolonger douloureusement son agonie. Il n'y a pas de moyens efficaces d'empêcher sa disparition (1).

« La charrue à vapeur révolutionnera l'agriculture comme le métier à vapeur et le métier à filer ont révolutionné l'industrie — elle anéantit la petite production. »

Nous pouvons juger, maintenant, de la valeur de ces prophéties. La charrue à vapeur, qui devait jouer le même rôle que le métier à vapeur dans l'industrie, n'est guère employée que dans les très grandes exploitations ; et, s'il est vrai que le machinisme a révolutionné l'agriculture, les conséquences de cette révolution sont bien différentes de celles que prévoyait Liebknecht.

1. Publié en 1874, sous le titre : *Zùr Grund und Boden-frage*, p. 140.

En effet, l'introduction des machines dans l'agriculture a eu bien moins pour effet de donner un avantage à la grande culture sur la petite, dans nos pays, que de rendre possible la concurrence des pays neufs, la constitution du marché mondial et de déterminer, en Europe, le fléchissement des prix et la crise agricole.

C'est ce que montre fort bien Lonay, dans son intéressante étude : *La mécanique agricole dans ses rapports avec l'expansion économique mondiale* (1).

Certes, sans les chemins de fer et les transatlantiques — qui sont le complément nécessaire du machinisme agricole, — il n'eût pas été possible de faire arriver, dans des conditions avantageuses, le blé des Etats-Unis, de l'Inde ou de l'Argentine sur les marchés d'Europe.

Mais les chemins de fer et les transatlantiques n'eussent pas suffi à eux seuls pour que le commerce international des céréales se développe comme il l'a fait depuis quarante ans.

« Qu'est-ce qui permit à l'Amérique — dit Lonay — d'accroître sa culture et d'inonder ainsi brusquement l'Europe de ses grains, jetant la panique parmi nos cultivateurs ?

« Ce fut la mécanique, l'invention de la moissonneuse-lieuse, rendant possible l'extension de la cul-

1. Tiré à part des *Annales de Genebloux*, 1907.

ture du blé, que le coût exagéré de la moisson à bras enrayait jusqu'alors.

« Une autre machine contribua ultérieurement à cet essor et c'est à elle qu'il faut attribuer le relèvement des exportations après 1895. Il s'agit d'un appareil combiné : la charrue à vapeur polysoc avec semoir et herse, permettant de pratiquer le semis des céréales en une seule opération.

« Les conséquences de l'invention de la moissonneuse-lieuse, surtout, sur l'expansion agricole, industrielle et commerciale fut considérable. Des ateliers énormes, employant des milliers d'hommes, s'installaient pour construire les nouvelles machines réclamées par la culture. Cérès fut suivi dans son empire des plaines de l'Ouest par les chemins de fer qui se développèrent. La navigation sur l'Atlantique prit une importance extraordinaire : toute une flotte fut créée. »

Pour établir que l'accroissement de la production du blé, pendant le dernier quart du XIXe siècle, fut déterminé par les progrès des machines agricoles, plutôt que par le développement des moyens de transport, il suffit de confronter les statistiques agricoles et les statistiques relatives au développement des chemins de fer et des lignes de navigation.

Nous savons que c'est de 1873 à 1880 que l'extension de la culture du froment dans l'Amérique du Nord fut la plus considérable.

Or, voici, depuis un demi-siècle, la longueur en milles des chemins de fer américains :

1850....	8.571	milles
1860....	28.928	—
1870....	49.168	—
1880....	87.724	—
1890....	163.587	—
1900....	190.000	—

Soit une augmentation par décades de :

20.349	milles	de 1850 à 1860
20.248	—	1860 à 1870
38.556	—	1870 à 1886
78.873	—	1880 à 1890
27.413	—	1890 à 1900

On voit que c'est surtout après la principale période d'extension de la culture du blé que l'extension la plus considérable du réseau des chemins de fer eut lieu. Ce n'est donc pas le développement des moyens de transport qui a déterminé le progrès de la culture ; c'est, au contraire, le progrès de la culture qui a nécessité le développement des moyens de transport.

Pour la navigation, même phénomène. Le besoin d'exportation provoqué par l'extension de la culture du blé, créa l'organe, c'est-à-dire la flotte. Et, grâce à cet organe nouveau, le fret, qui était encore de 2 fr. 25 l'hectolitre, de New-York à Liverpool, en 1875, n'était plus que d'environ 0 fr. 40 en 1895.

A supposer, d'ailleurs, que cette démonstration

directe ne paraisse pas suffisante, A. Lonay la complète par cet argument *a contrario*.

« Si l'accroissement des exportations en blé devait être attribué, au premier chef, aux chemins de fer et aux lignes de navigation, on doit se demander comment il se fait que ces facteurs n'aient pas agi de même sur l'exportation du maïs, céréale cultivée aux États-Unis sur une superficie beaucoup plus vaste que celle du froment. Cependant, ce n'est qu'en 1894 que l'on constate une majoration subite de l'exportation du maïs.

Elle est en moyenne, par an, de :

20.0	millions de bushels entre	1866 et 1873
71.3	—	1874 et 1879
62.4	—	1880 et 1894
167.2	—	1895 et 1898

Ce n'est donc qu'assez longtemps après la période du plus grand allongement des chemins de fer que l'exportation du maïs se relève brusquement et a, grâce encore à nos machines, à l'invention de la moissonneuse-lieuse spéciale pour maïs et de l'égreneuse à vapeur pour maïs ».

Assurément, il y aurait exagération à prétendre expliquer toute la crise agricole par le développement du machinisme et de la grande culture extensive avec un personnel restreint et un outillage perfectionné.

On a fait observer, avec raison, que l'agriculture de nos pays souffre, ou a souffert au moins autant

de la concurrence des paysans de l'Inde ou de la Russie, obligés de vendre leur récolte à tout prix, pour payer leurs impôts, que de la concurrence des fermiers capitalistes du Manitoba ou du *wheat belt* américain.

Mais il n'en reste pas moins que l'une des principales sources de la crise agricole a été, plus encore que la facilité croissante des communications, le développement du machinisme dans les pays neufs.

Or, c'est un fait bien connu que la crise a bien plus durement atteint la grande culture capitaliste que la culture des paysans.

Nous savons, en effet, que ces derniers, pour la plupart, produisent en majeure partie pour leur consommation personnelle. Aussi sont-ils peu sensibles aux fluctuations des prix.

Le fermier capitaliste, au contraire, ne peut vivre que s'il vend ses produits à un prix rémunérateur. Aussi la dépression des prix a-t-elle affecté surtout la grande culture. Elle a mis à néant les profits des fermiers. Elle a contraint au bout de quelques années les propriétaires fonciers à abaisser leurs prétentions. Et, si elle n'a pas eu grande influence sur le taux nominal des salaires, — déjà trop réduits, pour qu'il soit possible de les réduire encore — elle a contribué largement à l'exode rural, en diminuant la demande de bras.

C'est ce que constatait, par exemple, en 1894, au moment où la crise agricole battait son plein, un agro-

nome belge, Leplae, pour la région de Furnes Ambacht :

« Il y a dans nos campagnes beaucoup de misères, causées non par le coût des denrées, mais par le manque de travail. Cela n'a rien d'étonnant car le cultivateur, réduit aux abois, cherche tout naturellement à payer le moins d'ouvriers possible et se garde bien d'entreprendre un travail aussi longtemps qu'il lui est pratiquement possible de le différer.

« ...La situation au point de vue des heures de travail se résume dans cette phrase que nous entendons répéter partout par les ouvriers : *De bœren doen niets meer doen, omdat zij niet meer kunnen.* « Les fermiers ne font rien faire, parce qu'ils n'ont plus de quoi. » (1).

Depuis que ces lignes ont été écrites, la situation des campagnes s'est modifiée profondément.

Dans certaines régions, les fermiers, incapables de réagir, ont renoncé à la lutte et il s'est produit une véritable régression de la culture, au profit des pâturages et des reboisements.

Il y a certains comtés de l'Angleterre, où une notable partie des terres labourables a été transformée en territoires de chasse.

Ailleurs, au contraire, les cultivateurs se sont tirés d'affaire en faisant de l'élevage, en produisant du lait, du beurre, de la viande, des fruits et des plantes

1. VANDERVELDE. *L'exode rural et le retour aux champs*, p. 99. Paris, Alcan, 1903.

industrielles, au lieu de produire du froment et d'autres céréales.

Grâce à cette transformation des cultures, la prospérité paraît revenir dans les campagnes. La valeur locative et vénale des terres tend à se relever. Demazy constatait récemment, dans les *Annales de Gembloux* que les fermes sont de nouveau très recherchées.

Il est difficile de prévoir, dès à présent, quelles seront les conséquences de ce retour de prospérité.

Une chose est indéniable, cependant, c'est que les débuts de la transformation culturale déterminée par la mévente des céréales ont été plutôt favorables aux petites et moyennes exploitations.

Pour la production du blé, en effet, la supériorité de la grande culture est incontestable. Mais nous avons vu qu'il en est autrement pour des cultures où la main-d'œuvre joue un rôle plus considérable et ou le travail salarié est qualitativement inférieur à celui des producteurs travaillant pour leur compte.

C'était une raison suffisante, déjà, pour que, dans certaines régions, on constate une tendance à la division des fermes et au remplacement des ouvriers agricoles, par de petits cultivateurs, travaillant avec les seuls membres de leur famille.

Mais cette tendance s'est accentuée depuis que l'essor industriel de nos dernières années a opéré un

1. Demazy. « Le propriétaire devant sa ferme recherchée ». *Annales de Gembroux*, 1er juin 1907.

véritable drainage des forces de travail agricole, au profit des agglomérations urbaines et des centres industriels.

II. — *La concurrence de l'industrie.* — Le développement de l'agricultnre capitaliste se heurte actuellement à l'obstacle que rencontra naguère le développement de la grande industrie : la difficulté pour les chefs d'entreprise de recruter la main-d'œuvre dont ils ont besoin.

Aussi longtemps qu'il y a des terres libres, que la masse de la population rurale se compose de propriétaires ou de tenanciers perpétuels, les travailleurs ne se soucient guère de se mettre au service d'autrui, alors qu'ils ont la faculté de s'établir pour leur compte.

Pour que l'industrie de fabrique, par exemple, pût trouver des ouvriers, dans l'Angleterre du XVIIIe siècle, il fallut que l'accaparement du sol par les *landlords* créât un prolétariat sans feu ni lieu, n'ayant d'autre alternative que la misère ou le travail à l'usine (1).

Mais, aujourd'hui, la situation est exactement l'inverse de ce qu'elle était alors. Les industries et les métiers urbains jouent, à l'égard de l'agriculture capitaliste le même rôle que, jadis, les terres libres et les

1. V. MANTOUX. *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, p. 426 et p. 147 et suiv. Paris, Cornély, 1906.

propriétés paysannes à l'égard du capitalisme industriel.

Pour le paysan propriétaire, l'usine était la servitude. Pour le journalier et le valet de ferme elle est, au contraire, un moyen d'échapper à la servitude plus pénible de la vie rurale.

Il semble bien, en effet, que ce n'est pas, ou ce n'est pas uniquement, la différence des salaires qui détermine l'exode des ouvriers agricoles.

Dans une note publiée par *Economic Journal*, en septembre 1905, Clarke, un ancien ouvrier de ferme, déclarait que, somme toute, les travailleurs agricoles, qui peuvent élever un porc, produire leurs légumes, louer une maison à très bas prix, ne se trouvent pas dans une situation matérielle sensiblement inférieure à celle des ouvriers urbains.

Seulement « pour un garçon qui a quitté l'école, la vie de la ferme ne comporte aucune fixité dans les heures de travail. Il n'est jamais son propre maître. Loué par un fermier à l'année pour soigner ses chevaux, sa vie tout entière se passe à travailler, à manger et à dormir. On compte qu'il sera debout à quatre heures du matin et ses occupations régulières ne cessent qu'à sept heures du soir. Après qu'il a soupé, il doit songer à se mettre au lit pour ne pas être endormi quand les quatre heures sonneront. Il ne peut quitter la ferme pour un jour sans demander la permission. Il n'a jamais un dimanche libre de travail et il doit toujours être rentré à l'heure fixe le diman-

che soir. Ce n'est pas de son salaire qu'il se plaint. Il préfère simplement une existence qui comporte un peu moins d'esclavage. Et la même chose est vraie de tous les ouvriers de ferme, sauf le journalier qui a généralement les soirs et les dimanches pour lui (1). »

Que ces causes morales agissent seules, ou, ce qui nous paraît plus probable, que l'appât d'un salaire plus élevé, au moins en apparence, vienne s'y joindre, un fait est certain c'est que, partout où des usines se créent, où des voies ferrées s'établissent, où des carrières et des mines sont mises en exploitation, des salariés de l'agriculture désertent les fermes pour entrer au chemin de fer ou s'engager dans les établissements industriels.

De plus, nombre de jeunes gens et, surtout, de jeunes filles préfèrent être domestiques que servantes ni valets de ferme.

Cet abandon du travail des champs affecte, d'ailleurs, des formes très diverses.

Tantôt nous voyons des ouvriers agricoles quitter le village qu'ils habitent et s'établir, temporairement ou à demeure, dans les agglomérations industrielles et urbaines. Tantôt, au contraire, il continuent à habiter leur commune d'origine, mais se rendent tous les jours, ou toutes les semaines, à pied, à bicyclette, en chemin de fer, dans la localité où ils travaillent.

1. *The farm labourer as the is. Economic Journal,* septembre 1905.

Au point de vue de la société, en général, il n'est naturellement pas indifférent que ce soit l'une ou l'autre de ces formes d'émigration interne qui domine.

En France, par exemple, les ouvriers ou les fils de petits cultivateurs, qui abandonnent l'agriculture, cessent, le plus souvent, d'habiter la campagne. Les trains ouvriers ne jouent qu'un rôle secondaire. Les villes sont, en général, trop clairsemées pour que les travailleurs ruraux puissent s'y rendre tous les jours. Aussi le passage du travail agricole au travail industriel, coïncidant avec une faible natalité, a le plus souvent pour conséquence une véritable dépopulation des campagnes.

C'est ainsi que de 1881 à 1901 la population a diminué dans 57 départements sur 87.

En Belgique, au contraire, beaucoup d'ouvriers qui désertent le travail des fermes continuent à vivre à la campagne. Comme les villes sont très nombreuses, les distances à parcourir pour s'y rendre sont généralement courtes. D'autre part, grâce à l'exploitation par l'État, les prix de transports par chemin de fer, pour les ouvriers abonnés à la semaine, sont extrêmement bas. Aussi peut-on dire que les campagnes, dans la plupart des provinces, ne forment qu'une banlieue ininterrompue, dont les habitants peuvent travailler en ville, tout en conservant leur ancien domicile.

Dans ces conditions, il est possible que la popula-

tion *agricole* diminue tandis que la population *rurale* continue à s'accroître.

Mais, au point de vue des fermiers, en quête de main-d'œuvre, le résultat est identique : leurs doléances au sujet de la rareté et de la cherté de la main-d'œuvre sont aussi vives dans les campagnes populeuses de la Belgique, que dans les villages désertés de la France ou de l'Angleterre.

Les monographies régionales publiées par les agronomes de l'Etat belge nous apportent, à cet égard, des témoignages concordant pour toutes les parties du pays.

Seule, la *Campine*, où les chemins de fer sont rares et l'industrie récemment introduite, fait encore exception : « Le recrutement des domestiques n'offre guère de difficultés, sauf à proximité des régions industrielles. » (1).

En *Ardenne*, le nombre des domestiques ne varie guère, mais celui des ouvriers à la journée va toujours diminuant. Dans la région *Jurassique* (Luxembourg méridional) « les journaliers deviennent de plus en plus rares ; ils s'en vont vers les établissements industriels qui, plus prospères que l'agriculture peuvent mieux rémunérer les travailleurs » (2). Dans le *Condroz* « l'ouvrier agricole a une tendance toujours plus prononcée à chercher du travail dans les

1. *Monographie régionale de la Campine*, 1900-1901. (Publications du Ministère de l'Agriculture).

2. *Monographie régionale de la région Ardennaise.*

villes et dans les centres industriels. Cette tendance s'accentue, principalement, parmi la jeunesse ouvrière et chez ceux qui ne possèdent ni maison, ni terre. Les uns, en petit nombre, il est vrai, séduits par les récits de leurs camarades, cédant parfois à la passion des voyages et à l'attrait de l'inconnu, passent à l'étranger. D'autres, plus nombreux, se dirigent, sans esprit de retour, vers les villes et les usines. D'autres, enfin, et c'est le plus grand nombre, vont s'enrôler dans les exploitations industrielles des environs. La facilité des transports et les tarifs réduits des abonnements ouvriers leur permettent ces déplacements. » D'autre part « le recrutement des domestiques à gages devient de plus en plus difficile, particulièrement en ce qui concerne les servantes. Les filles de nos campagnes préfèrent prendre du service dans les nombreux châteaux de la région, ou bien dans les villes, non pas que les salaires y soient plus élevés, mais parce que la besogne est moins dure et plus agréable » (1). Quant à la *région limoneuse* « le recrutement du personnel se faisait, généralement, avec assez de facilité, surtout dans le Brabant et le Limbourg : presque partout on trouvait dans la localité même, ou dans les localités voisines un nombre suffisant de journaliers. Il n'en est malheureusement plus ainsi. Les jeunes gens profitent des facilités de transport qui leur sont accordées et

1. *Monographie de Condroz*.

délaissent les travaux des champs pour se rendre dans les centres industriels. Il s'ensuit que les cultivateurs commencent à rencontrer partout de grandes difficultés pour se faire servir » (1). Enfin dans les *Flandres* « le nombre de domestiques à gages tend à diminuer, parce que, d'une part, les cultivateurs cherchent à réduire le travail à la ferme par la création de prairies, l'affiliation aux laiteries coopératives, où le travail du lait à la ferme, par moteurs actionnés par des chiens et, d'autre part, parce que l'ouvrier cherche, de plus en plus, à conserver sa liberté le dimanche et les jours fériés. Le nombre des salariés travaillant à la tâche ne s'accroît guère non plus, parce que les fabriques, les usines et les villes attirent une grande partie de l'élément ouvrier et que l'émigration vers la France, assez importante en été, ne cesse de s'accroître » (2).

Nous constatons donc partout un déficit de main-d'œuvre agricole.

Pour combler ce déficit, les fermiers, naturellement, ont recours à divers moyens : ils transforment une partie de leurs terres labourables en pâtures ; ils emploient des machines, même pour les terrains accidentés, pour des parcelles de faible étendue, où le travail manuel serait mieux à sa place ; ils font venir à l'époque de la fenaison, de la moisson, de la cueil-

1. *Monographie de la région limoneuse et sablo-limoneuse.*
2. *Monographie de la région sablonneuse des Flandres.*

lette du houblon et du lin, du binage et de l'arrachage des betteraves, des troupes de travailleurs étrangers à la localité.

Mais, en dépit de ces expédients, le développement de l'industrie crée une pénurie de main-d'œuvre agricole, qui fait une situation très difficile aux exploitations de la grande culture. Alors que la concurrence des pays neufs agit d'une manière défavorable sur les prix de vente, la concurrence de l'industrie, en raréfiant et en renchérissant la main-d'œuvre, agit, plus défavorablement encore, sur leur prix de revient.

Seules les exploitations qui ne recourent pas ou ne recourent qu'exceptionnellement au travail salarié, échappent à cette influence.

Aussi n'est-il pas étonnant que dans certaines régions où la pénurie de main-d'œuvre se fait particulièrement sentir, les petites et les moyennes exploitations gagnent du terrain sur les grandes. Ce n'est pas qu'elles leur soient techniquement supérieures. Le contraire reste vrai. Mais les ouvriers sont rares. L'existence des grosses fermes se trouve compromise par la pénurie et la cherté de la main-d'œuvre. Le développement des entreprises capitalistes dans l'industrie entrave le développement des entreprises capitalistes dans l'agriculture.

C'est ce que nous expliquait, il y a trois ou quatre ans, un fermier de la Hesbaye, qui, depuis, a renoncé

à la culture parce qu'il ne la trouvait pas suffisamment rémunératrice.

« La raréfaction de la main-d'œuvre — disait-il — s'accentue constamment, surtout en ce qui concerne les domestiques de ferme. J'ai, pour ma part, l'intention de renoncer à tenir des vaches laitières parce que je ne parviens plus à trouver des servantes pour les traire. Les femmes consentent bien encore à travailler dans les champs, mais elles se refusent à servir. Les hommes, de leur côté, vont, de plus en plus, travailler dans les centres industriels. La perspective de gagner des salaires plus élevés constitue la cause principale de leur exode. Cependant, chez mon oncle, M. H..., fermier à Gembloux, les ouvriers agricoles quittent la ferme pour la corderie, où ils ne sont pas mieux payés, mais où ils trouvent le travail moins rude.

« Par suite des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre, il devient à peu près impossible à un fermier ordinaire de gagner de l'argent, s'il ne trouve pas des auxiliaires parmi les membres de sa famille.

« Seules les catégories suivantes se trouvent dans des conditions relativement favorables :

« 1° Les fermiers propriétaires, lorsqu'ils disposent *d'un capital suffisant*, parce que, n'ayant pas à payer de fermage, ils ont, à défaut de propriété, la rente du sol qu'ils cultivent ;

« 2° Les fermiers qui occupent depuis longtemps la même ferme, avec l'assurance de la conserver aussi

longtemps qu'ils voudront, parce qu'à l'époque où l'agriculture était prospère, ils ont pu faire des améliorations telles que leurs rendements dépassent de beaucoup ceux des autres fermiers ; ces cultivateurs sont l'exception ;

« 3° Enfin — et c'est la catégorie la plus nombreuse — les fermiers qui travaillent eux-mêmes et font travailler les membres de leur famille. Ils disposent ainsi d'une main-d'œuvre suffisante pour se passer à peu près complètement d'auxiliaires salariés. Aussi bénéficient-ils de la différence entre le salaire qu'ils devraient payer à leurs ouvriers et le coût d'existence des membres de leur famille. Or, cette différence est considérable quand le fermier et les siens se contentent de vivre, assez misérablement, des produits de la terre et des trois ou quatre cochons que l'on engraisse pendant l'année. A force de réductions du *standard of life*, cette catégorie de cultivateurs parvient à mettre quelque chose de côté. »

Il est vrai qu'à l'époque où ce témoignage a été recueilli, rien ne faisait encore prévoir que les prix des produits agricoles allaient tendre vers la hausse et l'agriculture entrer dans une phase plus prospère.

Mais si, comme nous l'avons vu, les fermiers, actuellement, font de meilleures affaires, les difficultés de recrutement des ouvriers agricoles n'en persistent pas moins et, à ce point de vue, les exploitations familiales conservent un avantage sur les exploitations qui emploient des salariés.

III. — *Les inconvénients du mode de production capitaliste.* — Ce ne sont pas seulement des faits extrinsèques, comme la concurrence des pays neufs et la concurrence de l'industrie qui expliquent l'arrêt de développement ou même le recul de la grande culture dans beaucoup de régions.

Il ne faut pas oublier, en outre, que — sauf des exceptions actuellement peu nombreuses — la grande culture n'existe que sous la forme capitaliste et que, par conséquent, les avantages de l'exploitation en grand se trouvent plus ou moins neutralisés par des inconvénients qui résultent, au point de vue de la production même, du divorce de la propriété et du travail.

Dans une entreprise agricole où existe la différenciation classique du propriétaire foncier, du fermier capitaliste et des travailleurs salariés. la seule personne qui ait pleinement intérêt à ce que la production soit portée au maximum, c'est — précisément celle qui ne participe pas à la production : le propriétaire foncier.

Chez les producteurs, au contraire — aussi bien chez le fermier que chez les ouvriers — il existe des motifs d'agir, ou plutôt de ne pas agir, qui vont directement à l'encontre des intérêts de la production.

C'est l'évidence même, aussi bien pour les valets de ferme que pour les journaliers, lorsqu'il ne travaillent pas aux pièces. N'ayant aucune part dans les

profits de l'entreprise, ils travaillent, le plus souvent, tout juste ce qu'il faut pour éviter des remontrances.

A ce point de vue, l'agriculture ne se distingue de l'industrie que par les difficultés plus grandes de la surveillance.

Mais, contrairement à ce qui se passe dans l'industrie, où la propriété de l'emplacement n'a qu'une importance secondaire, les intérêts du chef même de l'entreprise agricole ne coïncident pas avec ceux de la production.

Certes, en tant que capitaliste, le fermier a un intérêt personnel à faire les meilleures récoltes possibles. Mais ce n'est pas là nullement une garantie quant à l'exploitation rationnelle du sol.

Par le fait que sa possession est précaire, qu'il est toujours sous la menace, à l'expiration du bail, d'être remplacé par un autre locataire — soit parce que ce dernier fait au propriétaire des offres plus alléchantes, soit parce que le propriétaire cède à des préoccupations personnelles ou politiques — le fermier est naturellement enclin à tirer de la terre tout ce qu'elle peut donner. Après lui le déluge. Peu lui importe, s'il parvient à gagner de l'argent, que les procédés auxquels il a recours aboutissent finalement à l'épuisement du sol.

Il n'a donc pas intérêt à ménager la terre. Bien moins encore a-t-il intérêt à réaliser des améliorations

permanentes, qui ne profiteraient, en dernière analyse, qu'au propriétaire du fonds.

En effet, dans les pays où une législation spéciale ne donne pas à l'occupant des garanties à cet égard, ces améliorations, en augmentant la valeur de la ferme, seraient un motif pour réclamer à la fin du bail un prix de location plus élevé.

Aussi tous les agronomes sont d'accord pour constater que, à ce point de vue, le système du faire valoir indirect présente de graves défauts.

« Les praticiens savent parfaitement — dit Piret (1) — que, dans le mode d'exploitation des terres par fermage, il faut distinguer deux périodes bien caractérisées : une période d'amélioration et une période d'épuisement ou de détérioration. Pendant la première, qui se présente au commencement du bail, le cultivateur ameublit, nettoie et fertilise les terres, négligées sous tous les rapports, que lui a abandonnées son prédécesseur. Cette période dure au moins trois ans, dans le cas de l'assolement triennal parce que c'est seulement après trois années écoulées que toutes les parcelles de la ferme auront passé par la sole, jachère morte ou cultivée, et qu'elles auront pu être ameublées, nettoyées, fertilisées, remises, en un mot, en bon état de production. Pendant cette période, les produits ne remboursent généralement pas les avances des cultivateurs avec un excédent

1. Piret. *Traité d'économie rurale*, II, p. 20.

convenable pour bénéfice. Ce n'est que pendant la dernière période de son bail, quand le cultivateur prend le plus possible à la terre et qu'il lui rend le moins possible, qu'il rentre dans les avances extraordinaires qu'il a dû faire au commencement de son bail. Entre ces deux périodes de culture complètement opposées, il y a ordinairement une période intermédiaire de culture stationnaire, pendant laquelle le cultivateur se borne à jouir des avances faites, tout en maintenant le bon état du sol. »

Ce sont là des inconvénients graves. Ils comptent parmi les plus sérieux obstacles à la réalisation d'une agriculture rationnelle.

Remarquons, cependant, que ces inconvénients ne sont pas limités à la grande culture. Ils existent aussi bien pour les cultivateurs parcellaires de l'Irlande et des Flandres, que pour les gros fermiers de la Beauce ou de la Hesbaye. Ils expliquent, dans une certaine mesure, la survivance des propriétés paysannes. Ils ne peuvent expliquer le développement des petites exploitations par locataires aux dépens des grandes.

En revanche, c'est la grande culture seule qui souffre des inconvénients que présente, au point de vue de la production du travail, le système du salariat.

Qu'il s'agisse, en effet, de l'industrie ou de l'agriculture, on est généralement d'accord pour reconnaître que l'une des tares fondamentales du mode de production capitaliste, c'est l'absence complète

d'intérêt de l'immense majorité des travailleurs à la prospérité des entreprises.

Mais, dans la plupart des branches de l'industrie proprement dite, la division du travail, l'emploi des machines, la combinaison des forces ouvrières présentent de tels avantages que, malgré tout, de grandes exploitations ont une incontestable supériorité.

Dans l'agriculture, au contraire, les avantages de la production en grand sont moins décisifs et, d'autre part, les inconvénients du salariat sont portés au maximum.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que les ouvriers qui restent aux champs sont, en général, les plus faibles, les plus vieux, les plus indolents, ceux qui n'ont pas l'énergie ou l'habileté nécessaires pour trouver un emploi dans l'industrie. Dans l'enquête de Ridder Haggard sur l'Angleterre rurale, les fermiers se plaignent à l'envi de n'avoir que le rebut de la classe ouvrière (1).

D'autre part, la nature même des exploitations agricoles rend leur surveillance difficile. Le maître ne peut pas être partout. Les distances à parcourir, la diversité des travaux, le passage fréquent d'un local ou d'un travail à un autre laissent une marge considérable à la paresse et à la flânerie.

Aussi n'est-il pas contestable que le travail des

1. Ridder Haggard. *Rural England*, II, 395, 398, 404, 431, 436, 449, 459, 473, 475, 482 et 483.

domestiques de ferme et des journaliers soit beaucoup moins intensif que celui des petits cultivateurs travaillant pour leur compte.

« Une preuve convaincante de l'activité au travail des petits cultivateurs, propriétaires ou fermiers — dit Piret (1) — c'est que les journaliers qui travaillent pour eux exigent un salaire plus élevé que pour travailler pour les cultivateurs qui ne prennent pas part, si ce n'est qu'exceptionnellement, aux travaux manuels. Selon de Gasparin, « le prix que les ouvriers exigent pour les journées faites à côté des travailleurs propriétaires (nous croyons pouvoir ajouter : ou fermiers), en suivant son impulsion et en accomplissant le même travail, est à celui des journaliers ordinaires comme 14 : 10 et ils ne s'engageraient pas à le continuer longtemps, ce qui prouve qu'ils dépassent généralement les forces qu'ils peuvent déployer sans s'épuiser. Dans d'autres circonstances, nous avons vu souvent des petits cultivateurs nourrir leurs ouvriers et leur payer le même salaire que celui gagné par les ouvriers non nourris, mais travaillant pour des cultivateurs ne prenant part, si ce n'est qu'exceptionnellement, aux travaux manuels. Beaucoup de journaliers ne veulent pas travailler pour les petits cultivateurs parce que ceux-ci les surmènent. »

Bref, il arrive, le plus souvent, que les petits cultivateurs travaillent trop — ils s'épuisent — et que

1. Piret, *loc. çt.*, II, p. 189.

les ouvriers agricoles ne travaillent pas assez — « ils ne se foulent pas la rate ».

Dans ces conditions, les avantages techniques de la grande culture sont masqués, au moins en partie, par l'influence déprimante que l'appropriation capitaliste exerce sur les travailleurs en les dépouillant de la plus-value qu'ils produisent.

Mais, si les avantages techniques de la grande culture sont inhérents à toute exploitation sur une vaste échelle, les inconvénients de l'appropriation capitaliste de la production disparaîtraient avec celle-ci. Par conséquent, tous les reproches que l'on adresse actuellement à la grande culture par des salariés seraient sans pertinence contre la grande culture par des travailleurs associés. Et, même avec l'organisation actuelle de la propriété, il serait possible de beaucoup atténuer des inconvénients que nous avons signalés, en assurant aux fermiers des indemnités pour les plus-values qu'ils donnent à la terre et en faisant bénéficier les ouvriers des avantages que la législation protectrice du travail donne à leurs camarades de l'industrie.

En somme, trois facteurs principaux interviennent pour enrayer le développement, ou même provoquer le recul, non pas de la grande culture en général — car les exploitations capitalistes se multiplient dans

les pays neufs — mais de la grande culture dans les pays industriels de l'Europe.

Tout d'abord, la concurrence de la Russie, de l'Inde et des pays d'outremer, qui jettent sur le marché des masses énormes de denrées à bas prix. En second lieu, la concurrence de l'industrie, qui enlève aux exploitations agricoles le meilleur de leur main-d'œuvre. En troisième lieu, les inconvénients du salariat qui permettent aux petits cultivateurs de compenser, à force de travail, les avantages techniques de la production en grand.

De ces trois facteurs, le dernier pourrait être neutralisé, dans une certaine mesure, par les lois protectrices du travail qui accroîtraient la valeur physique et morale des travailleurs agricoles.

D'autre part, on peut admettre avec Méline (1), qu'à un moment donné le développement industriel trouve pour un temps sa limite et que la question de la main-d'œuvre rurale cesse d'être un empêchement aux progrès de la grande culture.

Enfin, il semble que, dans ces dernières années, les prix des produits agricoles, et spécialement du blé, aient une tendance durable à la hausse, ce qui modifierait complètement les données du problème agraire.

Mais ce ne sont là que des conjectures.

Pour le moment il est certain que les grandes fer-

1. MÉLINE. *Le retour à la terre.*

mes exploitées industriellement ne sont pas en voie de supplanter les exploitations familiales des petits cultivateurs.

Seulement ce n'est pas un motif pour en conclure, comme le fait David, que, dans les pays précisément où l'évolution du capitalisme est la plus plus avancée, le morcellement progressif des cultures soit destiné à aboutir à l'élimination des grandes fermes.

Dans l'état actuel des choses, il y a plutôt une sorte de division du travail entre les grandes et les petites exploitations.

La petite culture l'emporte généralement sur la grande, quand les travaux à exécuter exigent plus de main-d'œuvre que de capital; elle reste, au contraire, en état d'infériorité quand c'est le contraire qui se produit.

Il y a quelques années, déjà, dans son *Cours d'Economie rurale*, Lecouteux faisait, avec beaucoup de clarté, la part de l'une et de l'autre.

« L'avenir de la grande culture — écrivait-il — c'est surtout la production des grains, des fourrages et des bestiaux; l'exploitation du sol par le boisement, l'engazonnement, par la charrue, par les machines; c'est l'utilisation de toutes les terres qui manquent de bras pour être mises en valeur et qui forment, au milieu de notre civilisation, le sol inculte et insuffisamment habité des landes, des steppes et des pays de marais ou d'étangs insalubres.

« L'avenir de la petite culture c'est surtout la produc-

tion des plantes qui réclament le secours de la main-d'œuvre, c'est-à-dire des plantes industrielles, des vignes, des mûriers, des arbres fruitiers, des plantes semi-horticoles, qui marquent la transition entre la végétation de plein champ et celle de nos vergers et de nos jardins ; c'est l'utilisation des terrains en pente que ne pourrait labourer la charrue ; c'est la mise en valeur de terrains tellement exposés au soleil que les plantes herbacées n'y sont pas possibles ; c'est la mise en rapport de certains pays de montagnes, où la population condensée s'adonne à l'industrie pastorale des beurres et des fromages, associée à la culture des grains et des pommes de terre, ou bien encore combine les travaux agricoles avec des industries comme l'horlogerie, la saboterie, la vannerie, etc.; c'est enfin l'emploi des terres en période jardinière, qui ne remboursent les frais de production qu'à condition d'être convertis en récoltes industrielles ou horticoles. »

Bref, à la grande culture, les défrichements, les boisements, l'élevage en grand, la production par masses ; à la petite culture, le jardinage, la production des légumes, des fruits et, en général, de ce qui exige, avant tout, une main d'œuvre patiente et des soins assidus.

Mais si le domaine de la petite culture reste étendu, s'il tend même à prendre plus d'extension dans les régions que le développement des populations urbaines transforme en de véritables jardins, il faudrait

bien se garder d'en conclure que, dans ces régions, les petits cultivateurs puissent, plus facilement qu'ailleurs, devenir propriétaires du sol.

C'est précisément le contraire qui est vrai.

Nulle part le faire valoir indirect n'est plus répandu qu'aux environs des villes, ou bien dans les campagnes surpeuplées des Flandres et de la *terra di lavoro*, aux environs de Naples, où le haut prix de la terre est un obstacle permanent à l'acquisition de la propriété par les travailleurs du sol. Il va sans dire que, dans ces régions, on ne pourrait songer à la socialisation des moyens de travail qui appartiennent individuellement aux fermiers locataires, mais, pour ce qui est de la terre elle-même, l'appropriation collective est parfaitement concevable; elle apparaît même comme le seul moyen de rendre les travailleurs propriétaires du sol.

Nous sommes maintenant en mesure de répondre aux trois questions qui ont été posées au début de cette étude.

Tout d'abord il est certain que *l'agriculture tend à s'industrialiser et à se commercialiser*. Les cultivateurs produisent de plus en plus, pour le marché. L'économie d'argent se substitue à l'économie naturelle. L'échange en nature, les redevances et les salaires en nature font place à la vente, aux fermages

et aux salaires en argent. Toutefois cette transformation est beaucoup moins complète que dans l'industrie. Elle est fort peu avancée dans certaines régions, où les formes archaïques de l'échange et de la production résistent tenacement à l'action du capitalisme. Ailleurs même nous trouvons des survivances nombreuses de l'ancien état de choses et il semble que, maintes fois, la crise agricole ait eu pour résultat de leur donner un regain de vie. C'est ainsi que, dans beaucoup de régions, le métayage a regagné du terrain depuis trente ans. D'autre part, les fermiers, pour retenir ou attirer la main-d'œuvre, ajoutent, dans certaines localités, de menus avantages en nature au salaire argent : ils prêtent leurs attelages, donnent de la bière ou du cidre, louent à bas prix des maisonnettes.

Mais ces retours, ou ces retours apparents, à des habitudes anciennes, n'empêchent pas que, de plus en plus, l'agriculture se trouve incorporée au mouvement d'ensemble de la production capitaliste et que, par conséquent, la première condition du développement du socialisme agricole se trouve, dès à présent, réalisée, sinon partout, du moins dans une grande partie des campagnes.

Un second fait, d'une importance fondamentale, c'est *la scission de la propriété foncière et du travail agricole*.

Antérieurement à la période capitaliste, et, aujourd'hui encore, dans les régions pauvres ou arriérées, le

faire valoir direct est la règle. Tous les paysans ne sont pas propriétaires et libres, mais tous ont un droit réel sur la terre qu'ils cultivent. A partir du moment, au contraire, où la valeur vénale du sol augmente et où les immeubles se trouvent, à peu de chose près, soumis au même régime légal que les meubles, les conditions d'existence de la propriété paysanne deviennent des plus précaires. Tantôt c'est la grande ou la moyenne propriété rentière qui l'absorbe : le faire valoir direct recule, l'exploitation par des métayers ou des fermiers locataires se développe. Tantôt ce sont des charges hypothécaires qui s'accumulent, ne laissant aux paysans que les risques, transférant aux créanciers le plus clair des revenus. Tantôt, enfin, c'est le morcellement qui prend de telles proportions que les paysans, prolétarisés par les partages successoraux, ne peuvent plus vivre qu'en travaillant pour les fermiers d'alentour ou en se livrant à l'un ou l'autre métier industriel.

Cette régression de la propriété paysanne est inégalement avancée, selon les pays.

Nous avons vu qu'il n'y a pour ainsi dire plus de paysans propriétaires en Angleterre où, d'après Fontpertuis, cité par Souchon, les deux tiers du sol sont monopolisés par les plus grands landlords, au nombre de dix mille environ (1).

Ils restent au contraire très nombreux en France,

1. Souchon. *La propriété paysanne*, p. 147.

mais la grande majorité d'entre eux ne cultive que d'insignifiantes parcelles et, tous ensemble, ils ne possèdent qu'une faible partie du territoire.

C'est déjà ce que faisait observer Baudrillard dans son enquête sur les populations agricoles de la France :

On ne doit pas oublier — disait-il — que la prépondérance de la petite propriété s'entend, presque toujours, du nombre des propriétaires et non des hectares possédés. La majeure partie, et de beaucoup, du sol français, appartient à la grande propriété et à la moyenne, tellement qu'on a pu faire ce calcul que, sur 50 millions d'hectares, le paysan qui fait valoir son fonds ne possède que 4 millions. »

Gardons-nous d'exagérer, cependant, la faiblesse relative de la propriété paysanne.

Alors même que l'on fait abstraction de la multitude des cultivateurs de parcelles, les paysans propriétaires, dans des pays comme la France ou comme l'Allemagne, n'en représentent pas moins une portion importante de la population agricole. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les plans de socialisation du sol, qui rencontrent grand accueil dans les pays de *latifundia,* restent purement théoriques, jusqu'à présent, dans les pays de propriété morcellée.

S'il en est ainsi pour la propriété foncière, à plus

1. Baudrillard. *Les populations agricoles de la France,* II, p. 197.

forte raison doit-il en être de même pour ce qui concerne la socialisation des moyens de travail, autres que le sol.

Nulle part, en effet, nous ne trouvons en agriculture, quoi que ce soit de comparable à la concentration grandiose des entreprises industrielles.

C'est, au contraire, un des phénomènes les plus caractéristiques de l'évolution agricole, depuis une quarantaine d'années que, dans les pays précisément où le capitalisme industriel est le plus développé, *les grandes fermes, employant un nombre plus ou moins considérable de salariés, tendent plutôt à diminuer qu'à augmenter en nombre.*

Le fait n'est pas contesté. On ne peut même pas dire que l'explication que l'on en donne soit nouvelle. Depuis longtemps déjà, des économistes comme Sering et Anhagen, des socialistes comme Gatti et Herz avaient montré que, dans l'agriculture, les grandes exploitations n'ont pas la supériorité décisive qu'elles ont dans l'industrie. Mais c'est le mérite indéniable de David d'avoir fait un corps de cette démonstration, de l'avoir imposée à l'attention des socialistes et d'avoir clairement expliqué pour quels motifs, inhérents à la nature même de la production, nous n'assistons pas, dans le domaine agricole, à cette absorption des petits par les gros, qui constitue l'un des aspects les plus saisissants de l'évolution des principales industries.

Seulement, de ce que l'évolution agricole et l'évo-

lution industrielle ne suivent pas les mêmes lignes, ce n'est pas une raison pour conclure, comme le fait David, que leurs directions sont diamétralement opposées : dans l'industrie de la petite à la grande production ; dans l'agriculture de la grande à la petite.

Que l'on consulte les statistiques, ou, ce qui vaut mieux, les enquêtes agricoles, et, nulle part, on ne découvrira cette tendance à la généralisation de la petite culture qui existerait, d'après David, dans les pays les plus avancés et qui serait, à la fois, un aboutissement nécessaire et un fait digne d'encouragement.

Ce que nous voyons dans tous les pays, c'est, d'une part, la stagnation relative des formes anciennes de la propriété et de la culture, dans les régions écartées et, d'autre part, dans les régions où l'influence du capitalisme se fait sentir, l'essor simultané des trois formes suivantes d'exploitation :

1° De grandes fermes capitalistes, outillées et dirigées comme des entreprises industrielles et mettant en œuvre tous les perfectionnements de la technique moderne ;

2° Des exploitations, plus ou moins étendues, selon les régions, mais qui ont pour trait caractéristique d'être cultivées par les seuls membres de la famille, sans avoir recours, sauf exceptionnellement, au travail salarié ;

3° D'innombrables parcelles, occupées par des

ouvriers industriels ou agricoles, qui vivent avant tout de leur salaire, mais demandent un supplément de ressources à ces minuscules exploitations.

Il va sans dire que ces parcelles ouvrières n'empêchent pas ceux qui les possèdent, ou qui les louent, d'être des prolétaires. Ce sont des dépendances du ménage plutôt que de véritables exploitations agricoles.

Quant aux exploitations familiales, elles sont, de plus en plus, à mesure que la population croît, que l'industrie se développe, que la valeur vénale du sol augmente, des exploitations par locataires, payant de gros fermages aux propriétaires fonciers.

Enfin, dans les formes capitalistes de l'agriculture nouvelle — que l'on songe par exemple aux compagnies viticoles du Midi de la France — nous trouvons des phénomènes analogues à ceux qui se produisent dans l'industrie et assistons à l'éveil d'un prolétariat socialiste.

SECTION II

Les Conséquences Sociales de l'Evolution Agricole

On ne saurait contester que les conditions de la propriété et du travail dans l'agriculture se prêtent beaucoup moins que celles de l'industrie au développement du socialisme.

Beaucoup de cultivateurs produisent, avant tout, pour leur consommation personnelle et vivent en quelque sorte repliés sur eux-mêmes, presque sans contact avec le monde capitaliste : c'est à la nature plutôt qu'à la société qu'ils doivent s'en prendre si leurs affaires ne vont pas.

La propriété foncière tend à se divorcer du travail, mais dans les pays comme la France où l'Allemagne, les paysans propriétaires forment encore une armée imposante.

Enfin, dans la plupart des régions agricoles, bien

loin que les grandes exploitations absorbent les petites, le morcellement des cultures tend plutôt à progresser.

Dans ces conditions on ne saurait s'attendre à trouver dans les campagnes des poussées socialistes comparables à celles qui se produisent parmi les travailleurs agglomérés des centres industriels.

Si les partisans du régime actuel de propriété se bornaient à faire cette constatation, personne ne songerait à les contredire. Mais ils vont plus loin. Ils ne se bornent pas à affirmer — ce qui est l'évidence même — qu'actuellement, les populations rurales sont généralement réfractaires au socialisme. Ils prétendent, en outre, qu'elles le seront de plus en plus parce que l'évolution de l'agriculture, au lieu de préparer les voies au socialisme, multipliera, au contraire, les obstacles à son extension.

Les arguments sur lesquels ils se fondent sont les suivants :

D'une part, le nombre des prolétaires agricoles diminue et, sans prolétariat, pas de socialisme. D'autre part, on constate, presque partout, une augmentation du nombre des cotes foncières et du nombre des petites exploitations. Or, la multiplication des propriétaires, ainsi que des cultivateurs autonomes constitue, à la fois, une garantie conservatrice, pour la classe précédente, et une garantie de bien-être pour ceux qui sont et qui deviennent des producteurs indépendants.

Telle est la thèse.

Pour la discuter, nous chercherons, d'abord, quelle est la portée véritable et quelles sont les conséquences sociales de la diminution numérique des salariés agricoles. Nous examinerons ensuite s'il est vrai, comme on le prétend, que la multiplication des cotes foncières et le morcellement des cultures doivent être considérés comme des phénomènes avantageux, tant au point de vue de la société, en général, que des cultivateurs eux-mêmes.

CHAPITRE PREMIER

La Décroissance du Nombre des Salariés

Le fait indéniable de la diminution du nombre des salariés de l'agriculture est considéré par beaucoup d'écrivains conservateurs comme un argument péremptoire contre le socialisme.

Les socialistes, disent-ils, poursuivent l'expropriation des capitalistes par les travailleurs. Pour que cette expropriation soit concevable, il faut que dans les principales branches de la production, il ne reste, par suite de l'élimination des classes intermédiaires, qu'un petit nombre de capitalistes, en présence de la grande masse des travailleurs sans propriété. Par conséquent, l'avènement du socialisme a pour condition préalable la prolétarisation des producteurs autonomes, l'accroissement de la puissance numérique du prolétariat (1).

1. Borguin, par exemple, dans les *Systèmes Socialistes et l'évolution économique*, p. 371 : « Le prolétariat décroît dans l'agriculture, et l'importance des exploitants indépen-

Or c'est exactement le contraire qui se produit en agriculture. Les grandes exploitations se font plus rares. Le nombre des petits cultivateurs propriétaires sinon du sol, du moins de leur matériel d'exploitation, augmente. Celui des salariés va diminuant, sauf dans quelques régions comme les départements viticoles du Midi, où la grande culture se développe. Dès lors, comment pourrait-il être question de l'expropriation de propriétaires dont le nombre va croissant, par des salariés dont le nombre va décroissant ?

Cette objection serait décisive si la transformation de l'agriculture et de la propriété foncière dans le sens du socialisme devait être le fait des seuls travailleurs agricoles.

Mais il va sans dire que c'est le prolétariat tout entier — industriel, commercial et agricole — qui lutte contre le capitalisme. Or, si le nombre des salaires agricoles diminue, relativement au nombre des producteurs autonomes, ou soi disant tels, c'est incontestablement le phénomène contraire qui se produit si l'on considère la société dans son ensemble.

dants s'y accroît d'une façon relative et absolue. Les paysans propriétaires forment un bloc résistant que n'entraîne pas le mouvement contemporain. Déclarer qu'ils sont destinés à tomber en masse dans le prolétariat c'est découvrir trop ingénument les vices de méthode d'une doctrine qui a besoin de généraliser les phénomènes de concentration et de prolétarisation pour conclure à la nécessité historique de la propriété collective. »

Nous avons vu, en effet, qu'en Allemagne, comme en France ou en Angleterre, la diminution, absolue et relative, des salariés agricoles est plus que compensée par l'augmentation, absolue et relative, des salariés de l'industrie et du commerce.

En règle générale, si le nombre des salariés agricoles diminue, c'est parce qu'ils abandonnent l'agriculture pour travailler dans des établissements industriels ou commerciaux. Ils cessent d'être des prolétaires agricoles, mais ils restent des prolétaires. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils sortent du prolétariat pour devenir des producteurs autonomes, des cultivateurs indépendants.

Tout au plus peut-on citer quelques régions où, la terre n'ayant que peu de valeur, les ouvriers agricoles parviennent assez fréquemment, à entreprendre pour leur compte une petite exploitation.

C'est le cas, par exemple, pour la Campine, région de bruyères et de landes sablonneuses qui couvre le nord-est de la Belgique :

« Les dépenses des ouvriers agricoles — dit la *Monographie des agronomes de l'Etat* — sont réduites au strict nécessaire, et, en faisant des prodiges d'économie sur leurs maigres salaires, ils arrivent fréquemment à pouvoir cultiver pour leur compte. Dès que leurs économies le permettent, ces ouvriers louent, avec une petite maisonnette, une étendue suffisante pour l'entretien d'une génisse, d'abord, d'une vache, ensuite. Tout en exécutant les travaux

se rapportant à leur propre culture, ils trouvent le temps de travailler deux ou quatre jours par semaine chez un cultivateur voisin. Avec beaucoup de soin et d'activité, ils parviennent à étendre leur culture personnelle et à prendre rang dans la classe des petits et moyens cultivateurs.

« Pour arriver, à cette fin, l'ouvrier agricole s'impose les plus dures privations et il fait l'impossible pour obtenir en location quelques lopins de terre dont l'exploitation lui assurera la réalisation de son désir. Or, ce résultat, qu'il ne pouvait atteindre que difficilement jadis, il l'obtient sans trop de peine aujourd'hui, par suite de l'abandon fréquent des grandes fermes, dont les terres sont louées en petits lots (1). »

A ce degré d'évolution, l'état d'ouvrier agricole est donc, pour beaucoup, une situation transitoire, comme celle de compagnon dans les métiers de l'ancien régime.

Mais les choses se présentent autrement dans les régions où la terre est plus riche, la population plus dense, la valeur du sol plus élevée, qu'il s'agisse au surplus, de pays où la petite culture domine, comme les Flandres, ou de pays d'agriculture capitaliste proprement dite, comme le Hesbaye.

Voici, par exemple, ce que dit la *Monographie régionale des Flandres :*

« Il n'était pas rare, jadis, de voir des ouvriers éco-

1. *Monographie régionale de la Campine*, p. 40, Bruxelles, p. 1889.

nomes et intelligents réussir, grâce surtout au commerce du lin, à constituer le capital nécessaire pour entreprendre l'exploitation d'une petite ferme. De nos jours, cet état de choses a changé et l'ouvrier ne sort de sa condition que par suite de circonstances exceptionnelles telles qu'un héritage.

« Toutefois, il arrive encore que les ouvriers qui ont une nombreuse famille, une fois les enfants arrivés à l'âge adulte, parviennent à réaliser quelques économies, qui leur permettent de tenter, de temps en temps, l'engraissement d'une génisse, puis de trouver, à la fin, une petite ferme d'une ou deux vaches. Mais, pour en arriver là, il faut que tout leur réussisse et que les enfants restent avec les parents, conditions qui se réalisent assez rarement dans la pratique.

« La plupart des ouvriers ayant plus de dettes que de capitaux et les bas salaires ne leur permettant guère d'épargner, malgré tout l'esprit d'économie dont ils font preuve, on comprend sans peine qu'il y en ait peu qui parviennent à s'élever au rang de cultivateurs travaillant pour leur propre compte (1). »

Alors même, d'ailleurs, que dans les pays de culture intensive, les salariés parviennent, exceptionnellement, à se transformer en cultivateurs parcellaires, dont l'indépendance, nous le verrons, est plus que douteuse, cette prétendue émancipation présente

1. *Monographie régionale de Flandres*, p. 40.

peut-être pour eux plus d'inconvénients que d'avantages.

On en jugera par ce passage très caractéristique de la *Monographie de la région limoneuse et sablo-limoneuse* (*Hesbaye*) (1) :

« Presque tous les ouvriers agricoles cultivent quelques parcelles de terre, et leur rêve à tous est d'arriver, en augmentant leur culture, à pouvoir passer dans la classe des petits cultivateurs.

« Quelques-uns y parviennent et réussissent, à force de travail et d'économie, à se libérer de l'obligation de travailler pour autrui. Malheureusement leur culture devient alors plus onéreuse qu'elle ne l'était auparavant et le petit capital dont ils disposent ne suffit pas à faire donner aux terres acquises les récoltes rémunératrices que produisaient les quelques lopins qu'ils cultivaient avec les attelages de leur patron.

« Une vie de privations et de labeur plus intense commence pour eux et souvent même ils sont obligés, pour pouvoir payer leur fermage, de faire travailler leur fils dans les usines. ».

Bref, lorsqu'on groupe ces témoignages on arrive à la conclusion que, sauf dans les régions où la terre ne vaut pas grand chose, les ouvriers agricoles ne passent qu'exceptionnellement dans la classe des petits cultivateurs.

1. *Monographie de la région limoneuse et sablonneuse*, p. 88.

S'il en était autrement, d'ailleurs, la diminution du nombre des salariés agricoles, coïnciderait avec une augmentation correspondante du nombre des cultivateurs indépendants.

Or les statistiques démontrent qu'il n'en est pas ainsi.

En Allemagne, de 1882 à 1895, tandis que l'ensemble de la population s'élevait de 45.000.000 à 51.000.000 d'habitants, le nombre des personnes s'occupant surtout de travaux agricoles, tombait de 8.063.966 à 8.045.441, soit une diminution de 18.525 ; et, tandis que le nombre des travailleurs salariés diminuait de 318.046, le nombre des chefs d'exploitation et des régisseurs augmentait de 299.521.

A supposer que ces chiffres soient exacts (1), on pourrait croire que la diminution du nombre des ouvriers agricoles est à peu près compensée par l'augmentation du nombre des petits cultivateurs ; mais, en réalité, si le nombre des chefs d'exploitation augmente c'est dans la majorité des cas, parce que la natalité des familles paysannes est très forte et non parceque des salariés passent dans la catégorie des producteurs autonomes.

La preuve, c'est que les phénomènes se présentent tout autrement dans un pays comme la France, où la natalité est faible.

1. V. sur la véritable portée de ces chiffres, les observations critiques de KAUTSKY. *Le Marxisme et son critique Bernstein*, trad. fr., pp. 136 et 137.

En France, pendant la période quinquennale 1896-1901, le nombre des chefs d'exploitation, y compris les fermiers, les métayers, les travailleurs isolés, est tombé de 3.249.000 à 3.229.000, soit une diminution de 20.000 ; et pendant le même laps de temps le nombre des salariés tombait de 4.064.000 à 3.570.000, soit une diminution de 494.000! (1).

En Angleterre, également, nous constatons une décroissance simultanée du nombre des ouvriers et du nombre des exploitations agricoles.

Il y avait 830.452 ouvriers agricoles (mâles) en 1881 ; il n'y en a plus que 689.105 en 1901 (2) et, de 1885 à 1895, le chiffre des exploitations agricoles passe de 532.343 à 520.106, soit un déchet de plus de 12.000.

On ne saurait donc prétendre que, dans la majorité des cas, les salariés agricoles qui cessent de figurer comme tels dans le recensement passent dans la catégorie des producteurs autonomes.

Pour un journalier qui trouve le moyen de louer une petite ferme, il y en a dix qui abandonnent l'agriculture, soit pour entrer en service à la ville, soit pour devenir des salariés de l'industrie ou du commerce.

1. *Recensement général de la population effectué le 24 mars 1901*, t. IV, p. 131, Paris, 1906.

2. Wilson Fox. *Second report on the wages, earnings, and condition of agricultural labourers in the united kingdom.* Appendix XI. London, 1905. — Il y avait en outre 40.346 ouvrières agricoles en 1881, et 11.963 seulement en 1901.

C'est ainsi que les villes se développent aux dépens des campagnes ou que, dans les campagnes même se forme une classe toujours plus nombreuse de prolétaires, occupés, sur place ou dans les localités voisines, à des travaux non agricoles : briquetiers, maçons, paveurs, ouvriers d'usine, etc.

Dans le premier cas, généralement, le plat pays tend à se dépeupler :

« Partout — dit Ridder Haggard, dans *Rural England* — les jeunes gens et les jeunes filles quittent les villages où ils sont nés et affluent dans les villes. Ainsi que nous l'avons montré maintes et maintes fois, au cours de notre enquête, il arrive aujourd'hui fréquemment que les lourdauds, les propres à rien restent seuls à la campagne, parce qu'ils sont inaptes à tout genre de vie. Et c'est ce résidu social qui fera les parents de la prochaine génération des Anglais ruraux ! Il faut ne pas oublier que les recensements ne nous disent pas toute la vérité à cet égard, parce que beaucoup de districts ruraux contiennent des agglomérations de certaine importance. Ainsi des vieilles gens, seuls, et beaucoup de jeunes enfants restent dans les villages, ces derniers destinés à être absorbés par le service des villes aux depens de la communauté agricole. Lorsqu'ils deviennent des hommes ou des femmes adultes, ils quittent le pays natal et on ne les revoit plus. Il est certain — comme je l'ai noté à de nombreuses reprises — que certaines parties de l'Angleterre deviennent

aussi solitaires que le *veld* de l'Afrique australe (1).

On voudra bien reconnaître que cet exode rural, cette congestion des villes et des centres industriels, n'est pas précisément une garantie conservatrice.

Il n'en est pas autrement lorsque les ouvriers continuent à habiter la campagne, mais en exerçant au dehors, des professions industrielles.

Nous avons déjà dit que c'est le cas de la plupart les régions de la Belgique et spécialement de la Hesbaye.

La monographie des agronomes de l'Etat consacrée à la région limoneuse constate que, dans toute cette région, sauf une partie du Limbourg et du Brabant, la main d'œuvre devint de plus en plus rare à la campagne, par suite de l'exode quotidien des ouvriers. La plupart de ces hommes vont travailler dans les charbonnages et les usines métallurgiques ; d'autres s'engagent dans l'industrie du bâtiment ou s'emploient à des travaux de terrassement.

Il y a même des ouvriers ruraux, spécialement dans les provinces de Haimant, de Narnur et des Flandres qui se rendent l'été à l'étranger, au moment où les fermiers ont le plus besoin de main d'œuvre. C'est ainsi que l'on voit souvent des brigades entières de briquetiers partir pour l'Allemagne ou même la Russie et ne rentrer qu'en hiver dans leur village.

Dans la Flandre l'émigration est encore plus

1 *Loc. cit.*, t. II, p. 539.

forte. Beaucoup d'ouvriers vont travailler, non seulement dans les usines et les fermes de provinces voisines, mais aussi dans les départements du nord et du centre de la France (1).

Souvent aussi les ouvriers agricoles qui abandonnent le travail de la ferme n'ont pas besoin de se déplacer. Ils trouvent de l'ouvrage dans le village qu'ils habitent, soit que l'on y ouvre des carrières et des mines, ou que l'on y installe des usines, pour utiliser les chutes d'eau ou pour se procurer la main d'œuvre à meilleur marché.

C'est surtout en Allemagne que cette industrialisation du plat pays a pris, dans ces dernières années une extension considérable.

En Westphalie par exemple, l'accroissement de la population, dans des communes rurales, par suite de progrès de l'industrie, a pris une telle proportion que le Bureau de Statistique de Prusse a pu commenter en ces termes les résultats du dernier recensement :

« Ces chiffres montrent qu'une population essentiellement industrielle habite de préférence la campagne, fait qui ne s'était jamais produit à ce point en Prusse. A côté de la *population industrielle des villes* se montre donc une nouvelle couche sociale, une *population industrielle des campagnes,* ayant des conditions de vie et de travail toutes spéciales, et

1. *Monographie de la région limoneuse et sablo-limoneuse*, p. 85.

dont l'importance dans l'Etat s'accroît tous les jours (1). »

La même tendance s'affirme dans le Nord-Est de la France et dans le Lyonnais, dans les vallées alpestres de la Suisse, de l'Italie, du Dauphiné, où l'on utilise la houille blanche, et, d'une manière générale, partout où les communications sont assez faciles pour rendre avantageuse cette transplantation de l'industrie.

Nous saisissons ainsi la signification véritable de la décroissance numérique des salariés de l'agriculture.

Ce n'est pas un facteur de conservation sociale ; c'est un facteur révolutionnaire au premier chef.

Les ouvriers qui abandonnent l'agriculture vont grossir la population des villes, ou bien continuent à habiter la campagne, mais en se livrant à des occupations industrielles.

Or, dans l'un comme dans l'autre cas, cette industrialisation du prolétariat est éminemment favorable à la propagation du socialisme.

En fait, si le socialisme commence à pénétrer dans les campagnes, c'est précisément parce que dans les villages d'aujourd'hui — nous songeons à la Belgique — il est bien rare que l'on ne trouve pas un noyeau d'ouvriers industriels, allant travailler en

1. V. Vandervelde. *L'exode rural et le retour au champs*, p. 255. Paris, Alcan, 1903.

ville, et occupés dans les établissements industriels de la localité.

Assurément, cette population industrielle rurale, plus isolée, plus attachée à d'anciennes traditions, est, en général, plus conservatrice, que la population industrielle des villes. Par contre, elle l'est beaucoup moins que les populations purement agricoles.

C'est ce que reconnaissent unanimement tous les observateurs qui ont porté leur attention sur ce point.

Voici, par exemple, ce que dit un écrivain catholique, H. Joly, à propos des trains ouvriers en Belgique :

« Prenons l'ouvrier dans le cours même de son voyage en wagon. Ici s'est produit tout un ordre de conséquences sur la réalité desquelles tout le monde est d'accord, mais que les uns bénissent et que les autres maudissent, suivant la couleur de leur parti. Les trains sont devenus de véritables meetings ambulants où la propagande socialiste s'est développée à outrance ; tel est le fait. Les ouvriers venus chaque matin à la campagne ont été endoctrinés par leurs camarades des villes et par leurs meneurs. Les plus hardis d'entre eux ont commenté ces leçons d'un compartiment à l'autre, ou bien ils se sont contentés d'en jeter des formules ou d'en crier les mots d'ordre. Le socialisme à la campagne — sinon le socialisme agraire — suivant une ingénieuse et exacte

distinction, a fait ainsi des adeptes nombreux » (1).

Il y a longtemps, en effet, que, dans notre brochure sur la question agraire en Belgique, nous avons montré que ces deux expressions ne sont nullement équivalentes (2). On pourrait concevoir que les ouvriers industriels habitant la campagne soient socialistes, et forment dans certains villages la majorité, sans que le socialisme ait pénétré le moins du monde parmi les travailleurs agricoles.

Mais, en fait, il n'y a pas de cloison étanche entre ces deux groupes de la population rurale.

Tout d'abord les travailleurs qui s'industrialisent exercent une action sur leur entourage. Ils appartiennent à des familles de cultivateurs. Ils sont les intermédiaires naturels entre les ouvriers des villes et les ouvriers des champs. Ils ont un intérêt de classe à convaincre ces derniers que tous les prolétaires doivent solidariser leurs efforts.

Mais, indépendamment de cette action de propagande, la diminution du prolétariat agricole, par suite de l'attraction exercée par l'industrie, agit automatiquement pour ainsi dire, sur les relations entre les fermiers ou les propriétaires et les salariés.

En effet, l'exode vers les villes, le drainage effectué par les établissements industriels, diminue l'offre de

1. Joly. *La Belgique criminelle*, p. 163. Paris. Gabalda, 1906.
2. Destree et Vandervelde. *Le socialisme en Belgique*, 2ᵉ édit., Paris, Giard et Brière, 1902.

bras dans les fermes. Les cultivateurs ont plus de peine à recruter leur personnel et, comme il arrive toujours quand plusieurs patrons courent après un ouvrier, celui-ci se trouve dans des conditions plus favorables pour contracter.

C'est principalement pour ce motif que, pendant la crise agricole, le mouvement des salaires n'a pas suivi la même courbe décroissante que le mouvement des prix et des fermages.

Lorsque la baisse des prix s'est produite, les salaires ont commencé par fléchir, dans une moindre proportion d'ailleurs que les profits des fermiers. Mais, dans les dernières années de la crise, tandis que les prix restaient stationnaires ou continuaient à baisser, le taux des salaires présentait un relèvement plus ou moins considérable.

Les dernières statistiques agricoles, en France et en Belgique, sont déjà trop anciennes pour révéler cette tendance. Nos chiffres pour la Belgique, en ce qui concerne les salaires, s'arrêtent à 1895; pour la France à 1892. Il est vrai que, depuis cette époque, en 1904, le département français des travaux publics a fait faire une enquête sur le salaire moyen des ouvriers agricoles, afin de fixer le salaire annuel des cantonniers. Mais cette enquête est trop incomplète pour permettre des comparaisons sérieuses avec les chiffres de 1892 (1).

1. V. *Bulletin de l'Office du Travail*, 1906, p. 44.

En Angleterre, par contre, nous trouvons un document officiel qui établit sans conteste, le relèvement des salaires agricoles dans ces dernières années.

Le rapport de Wilson Fox *Wages, earnings and conditions of employement of agricultural labourers in the United Kingdom*, résume, dans le tableau suivant, l'accroissement des salaires, de 1898 à 1902, dans les diverses parties du Royaume Uni :

OUVRIERS AGRICOLES ORDINAIRES					Toutes les classes d'ouvriers agricoles, y compris ceux qui gardent les animaux
	1902	1898	Accroissement de 1898 à 1902		
	s. d.	s. d.	s. d.	o/o	
Angleterre . . .	17,5	16,9	0,8	4,0	18,3
Pays de Galles.	17,7	16,6	1,1	6,6	17,3
Ecosse	17,5	18,2	1,3	6,9	17,3
Irlande.	10,9	10,2	0,7	5,7	10,3

L'augmentation des salaires est donc chose certaine. Il ne faudrait pas en conclure, cependant, que la situation actuelle puisse être considérée comme satisfaisante et soit considérée comme telle par les intéressés.

Voici, par exemple, ce que dit à ce sujet Ridder Haggard, dans *Rural England* (1) :

1. Second Report. *Earnings of agricultural labourers.* (Board of Trade. Labor departement), p. 3. London, 1905.

2. *Rural England*, II, p. 545.

« Pour en venir à la troisième classe — celle des ouvriers, — elle se trouve indiscutablement aujourd'hui dans des conditions meilleures qu'elle ne l'a jamais été. La demande de bras est considérable ; les salaires sont relativement élevés, — plus élevés à certains endroits que la terre ne permet de payer — ; la nourriture et les autres nécessités sont à très bon marché.

« Malgré ces avantages, cependant, l'ouvrier agricole n'a jamais été plus mécontent qu'il ne l'est à présent. Le fait que, toutes proportions gardées, sa situation est plus satisfaisante que celle des autres classes agricoles, ne l'apaise pas le moins du monde. La diffusion des journaux, le système actuel d'enseignement primaire, l'esprit d'instabilité de notre temps l'ont changé de telle sorte qu'aujourd'hui sa seule ambition est de se détacher du sol qui le nourrit et d'aller tenter la fortune dans les villes. Cela n'a rien d'étonnant car, là-bas, les salaires sont plus hauts, avec des heures de travail plus courtes, des distractions, de la compagnie. Au surplus, le plat pays ne lui donne pas de perspectives d'avenir : ouvrier il est, et, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, il est destiné à rester ouvrier. En outre, dans beaucoup de cas, il est mal logé ; en vérité, j'ai constaté que l'insuffisance et la défectuosité des habitations ouvrières constitue un facteur important parmi ceux qui augmentent l'exode rural. L'ouvrier oublie qu'à la ville ce sera pis encore et c'est ainsi qu'il part, laissant derrière lui des champs à moitié labourés et des hameaux qui déclinent. »

Naturellement, à mesure que ces désertions se multiplient, l'offre se tend à diminuer encore et les salaires agricoles à hausser.

Il ne faudrait pas exagérer, toutefois, cette influence de l'exode rural sur le taux de la rémunération et, à vrai dire, Jaurès nous paraît bien optimiste quand il soutient que, dans les campagnes, la main-d'œuvre pourrait facilement devenir souveraine, parce qu'elle se fait rare, parce qu'il n'y a pas de réserve à qui puisse faire appel la propriété bourgeoise (1).

Bien des facteurs, en effet, contiennent dans des limites assez étroites la tendance à la hausse que nous venons de constater.

D'abord, il ne faut pas oublier que, dans la plupart des régions, les ouvriers qui restent aux champs sont les plus vieux, les plus faibles, les plus incapables de se défendre contre l'exploitation patronale et de s'organiser pour le relèvement de leurs salaires.

En second lieu, si la demande de bras est considérable pendant la belle saison, elle se réduit de plus en plus pendant la saison d'hiver, à mesure que les machines à battre remplacent le battage au fléau.

Enfin, il n'est pas contestable que, dans beaucoup d'exploitations agricoles, les fermiers, écrasés par le poids des fermages, se trouvent — ou du moins se trouvaient, car la prospérité agricole semble renaître — dans l'impossibilité matérielle d'augmenter les salaires.

1. Jaurès, Etudes socialistes. *Le mouvement rural*, p. 7.

C'est ainsi, par exemple, qu'un fermier de Sussex exprimait à Ridder Haggard l'opinion que si les salaires agricoles étaient augmentés de 50 0/0, il serait possible de retenir les travailleurs aux champs. Seulement, pareille augmentation absorberait, et au-delà les profits du fermier. « Je serais obligé d'aller au workhouse et mes hommes auraient la ferme » (1).

Ce sont là des motifs puissants pour que les salaires de l'agriculture restent inférieurs à ceux de l'industrie, même en tenant compte des différences de prix de la vie.

Mais, en outre, il serait inexact de dire qu'en général — Jaurès ne parle d'ailleurs que d'un cas particulier : les ouvriers vignerons du plateau de l'Albigeois — il n'y ait pas, dans les campagnes, d'armée de réserve à qui puisse faire appel la propriété bourgeoise.

Cette armée de réserve existe : ce sont les ouvriers nomades qui se transportent, à certaines époques, dans les régions où, sans eux, la main-d'œuvre serait trop rare ou trop exigeante.

Tout le monde a entendu parler des *Sachsengænger*, des ouvriers slaves qui vont faire la récolte des betteraves en Allemagne (2), on bien des ouvriers flamands qui se répandent, chaque année, dans le Nord et même dans le centre de la France pour combler

1. *Rural England*, I, p. 108.
2. V. notamment l'ouvrage de Kærger *Sachsengængerei*, Berlin, Farey, 1890.

le déficit de la main-d'œuvre rurale, à l'époque des grands travaux (1).

Mais ce ne sont point là des faits exceptionnels: De plus en plus, la réduction au minimum de la main-d'œuvre permanente et l'emploi, aux moments de presse, d'ouvriers venus du dehors, deviennent la forme normale du travail agricole.

Il n'est pour ainsi dire pas une branche de l'agriculture où, pendant une partie de l'année, les exploitants n'aient recours à des travailleurs *adventices*.

A Jersey, par exemple, on fait venir des ouvriers bretons pour la récolte des pommes de terre (2). Dans les vignobles du Languedoc, on emploie pour les vendanges, des Italiens ou des Espagnols (3). Dans le sud de l'Angleterre, et spécialement dans le Kent, on occupe pendant quelques semaines, pour la cueillette du houblon, des milliers de gens qui habitent, le reste de l'année, dans les *slums* de Londres (4). Dans les Midlands et, notamment, dans le Worcestershire, les producteurs de houblon font venir leurs cueilleurs du pays noir (5). Ailleurs ce sont des Irlandais qui débarquent chaque année, pour faire la moisson, dans les comtés du nord de l'Angleterre (6), ou

1. VANDERVELDE, *L'exode rural et le retour aux champs*, p. 28 et s. Paris.
2. RIDDER HAGGARD. *Rural England*, I, p. 84 et s.
3. AUGÉ LARIBÉ. *La viticulture industrielle du Midi de la France*, p. 275.
4. RIDDER HAGGARD, *loc. cit.*, p, 63.
5. *Ibid*, p. 129.
6. VANDERVELDE, *L'exode rural et le retour aux champs*, p. 29.

bien encore les montagnards des Alpes et de l'Apennin qui descendent dans la plaine de Pô, à l'époque de la *mondatura*, de l'arrachage des mauvaises herbes dans les rizières (1).

Or, dans nombre de cas, cette invasion de travailleurs étrangers, provenant de régions où le *standard of life* est très bas, a indiscutablement pour effet d'empêcher la hausse et de provoquer la baisse des salaires agricoles.

Voici, par exemple, ce que constate à cet égard, Augé Laribé, dans son livre sur la *Viticulture industrielle du Midi de la France* :

« Il y avait bien déjà quelques ouvriers étrangers dans le personnel de l'ancienne viticulture, mais c'est surtout depuis une quizaine d'années que les Italiens et les Espagnols ont envahi les plaines Languedociennes. Leur présence a eu naturellement pour conséquence d'avilir les salaires ; elle a de plus contribué au développement du travail à la tâche qui a eu pour résultat d'augmenter les chômages.

. Les immigrants habitués à une vie misérable, qui s'entassent dans de mauvais logements et se nourrissent en commun, acceptent volontiers des salaires inférieurs à ceux que réclament les Français (2). »

Dans les départements du nord et du centre de la France, les ouvriers flamands jouent le même rôle

1. *Ibid.*, p. 33.
2. Augé Laribé. *La viticulture industrielle du Midi de la France*, p. 275.

que les Italiens dans les départements viticoles du Midi.

Ainsi que le constate H. Joly, dans son livre sur la *Belgique criminelle*, le travailleur français voit dans le travailleur belge un concurrent redoutable, qui tend à faire baisser les salaires. Au milieu des ouvriers français, mieux tenus, mieux soignés, coiffés d'un chapeau, l'ouvrier belge se reconnaît tout de suite à sa casquette, d'autant mieux que tout le reste est à l'avenant. L'ouvrier français est habitué à plus de confort. Dans les fermes, il lui faut de la viande tous les jours, alors que son concurrent se contente de légumes. Le Français est difficile sur la boisson, comme sur la qualité des victuailles ; le Belge ne se plaint jamais et boit de la bière piquée ; il la préfère presque ; en tout il est rude et pauvre (1).

Toutefois, les expériences de ces dernières années montrent que les fermiers auraient tort de compter indéfiniment sur l'armée de réserve des travailleurs nomades pour maintenir à un niveau très bas le taux des salaires agricoles.

Joly fait observer, en effet, que les ouvriers flamands eux aussi commencent à réclamer, pour leur dur travail, une rémunération plus forte :

« Leurs exigences se sont grandement accrues. Dans l'été de 1905 leurs employeurs français comptaient leur donner le prix habituel qui était de qua-

1. H. Joly. *La Belgique criminelle*, p. 110.

rante francs par hectare. Par suite de cet entraînement irréfléchi qui a compromis sur plus d'un point les légitimes prétentions de bons ouvriers, ils en demandèrent soixante, puis quatre-vingts, quelques témoins m'ont même dit cent francs! Certains propriétaires, pris de court, ont dû céder. D'autres ont acheté en hâte des machines. On croit que l'année prochaine, le travail sera assuré, sinon par la Belgique, mais par l'Amérique, sous forme de ces mêmes machines dont la sûreté de la main-d'œuvre flamande avait simplement retardé la multiplication inévitable (1). »

Nous n'avons pas ouï dire, cependant, qu'en 1906 et 1907, l'émigration flamande ait été moins nombreuse. De plus en plus, au contraire, grâce à la facilité croissante des transports, les fermiers recrutent leur main-d'œuvre des grands travaux sur des points plus éloignés. On a dit que les Junker prussiens songeaient à employer des coolies. Certains agriculteurs anglais parlent de faire venir, à l'époque de la moisson, des ouvriers italiens (2).

1. Joly. *Ibid*, p. 105.

2. V. par exemple le témoignage de M. W. D. Snell, of the Pines, rapporté par Ridder Haggard, I, p. 134. « Depuis que les gouvernants de notre heureux pays ont décrété que nous sommes un dépotoir pour l'Europe, et depuis que nous avons Malatesta et d'autres loups à face humaine dans notre sein, ne pourrions-nous pas tout aussi bien faire accueil à d'autres de la même nation, qui ont du moins des qualités d'endurance et de frugalité. Nos villes sont déjà devenues des ghettos, des asiles pour ce qui est trop mauvais pour les ghettos du continent. Quelles que

En somme, la diminution du nombre des ouvriers agricoles ne signifie pas une diminution du prolétariat, mais un déplacement du prolétariat, de la campagne vers les villes, de l'agriculture vers l'industrie des régions à bas salaires vers les régions à salaires élevés.

A l'ouvrier sédentaire de l'ancienne économie rurale, vivant toute sa vie dans la même localité, sinon dans la même ferme, a succédé, sous l'influence directe ou indirecte du développement de l'industrie, l'ouvrier détaché de la glèbe, soucieux d'obtenir un meilleur salaire et n'hésitant pas, pour améliorer sa situation, ou dans l'espoir d'améliorer sa situation, à quitter, définitivement, ou temporairement, quotidiennement ou périodiquement, son village natal.

Cette mobilisation des travailleurs ruraux n'est évidemment pas favorable aux maintiens des traditions et des idées anciennes. Nous avons vu qu'elle favorise grandement la propagande du socialisme.

Mais que faut-il en penser au point de vue des conséquences sociales ?

Certes, il n'est pas un socialiste qui ne considère l'industrialisation des travailleurs agricoles, leur

puissent être les qualités spéciales des Juifs deux plus ardents admirateurs ne les ont jamais appelés des agriculteurs. Par contre, les Italiens sont d'aussi bons agriculteurs que quiconque. Certes, il n'est pas déraisonnable de penser que si notre pays est devenu une patrie pour les mauvais Italiens elle pourrait le devenir également pour les bons. »

exode, permanent ou temporaire, vers les villes, comme des phénomènes inéluctables qui, contenus dans certaines limites, présentent plus d'avantages que d'inconvénients.

Sans eux, le développement industriel eût été impossible ; l'agriculture serait encore confinée dans ses anciennes méthodes ; les salaires seraient au taux inimaginablement bas d'il y a soixante ans, lorsque, dans les Flandres, les hommes nourris à la ferme, avec du pain noir, du lait battu et des pommes de terre, gagnaient de 0 fr. 52 à 0 fr. 60 par jour, et les femmes de 0 fr. 35 à 0 fr. 42 (1).

Seulement, une transformation nécessaire, comme la plupart de celles qui s'effectuent dans l'état d'anarchie qui caractérise le capitalisme, entraînent avec elles un cortège sinistre de misères et d'abus.

Quand on lit, par exemple, les deux gros volumes de Ridder Haggard, il est impossible de ne pas se demander avec lui ce que deviendrait l'Angleterre, si les villages continuaient à se dépeupler, et à n'être plus que des cours de miracles à l'usage des travailleurs trop faibles pour être dans les villes, tandis que les faubourgs congestionnés des grands centres s'emplissent d'une foule lamentable de travailleurs casuels, mal logés, mal nourris, imprégnés d'alcool,

1. V. à ce sujet E. Vandervelde. Le sort des campagnards s'améliore-t-il ? *Monographie de la commune de Gaesbiche*. Bruxelles, Misch et Thron, 1908.

et, par conséquent, incapables de se reproduire normalement.

De même quand on étudie les conditions de travail et d'existence des ouvriers belges qui, pour se rendre à leur besogne, font parfois deux heures de chemin de fer aller et retour, plus une heure ou deux de marche, en sus de leur journée, on se demande anxieusement ce que peut être, dans telles conditions, leur vie de famille et leur vie intellectuelle (1).

Que penser également de ces milliers de travailleurs nomades qui, pendant la moitié de l'année, vivent et travaillent hors de chez eux, logés tant bien que mal, dans des granges ou des baraquements temporaires et se livrant aux travaux les plus rudes dans des conditions déplorables, parfois pour leur santé et leur moralité.

On se souvient de la description que donne Marx dans le premier volume du Capital, des *gangs* de femmes et d'enfants, employés aux travaux agricoles de certains comtés d'Angleterre.

Lors de l'enquête agricole belge de 1886, le gouverneur de la Flandre occidentale, faisait des constatations analogues, à propos des bandes ouvrières employées à l'époque de la moisson.

« Ces bandes nombreuses d'ouvriers nomades — disait-il, — correspondent exactement à celles connues

1. V. à ce sujet, l'article de DE BROUCKERE, dans *Soixante-quinze ans de domination bourgeoise*. Gand, Imprimerie centrale socialiste, 1905.

en Angleterre et en Ecosse, sous le nom de *gangs*... Il est reconnu que les chefs des *gangs* sont d'ordinaire tout ce qu'il y a de plus vil et de plus perverti dans la basse classe : afin de grossir leur gain personnel, ils exploitent les enfants, les jeunes femmes et tous les malheureux qui, n'ayant pas de travail, doivent chercher leur pain n'importe comment. Les *gangs* logent tous pêle-mêle, sur place, là où ils trouvent gîte ; sinon ils se répandent aux environs ; parfois ils rentrent chez eux, et soir et matin, font plusieurs lieues avant et après le travail ; ils sont ainsi dans un état d'exténuation presque permanent, sous la conduite d'une brute qui, très souvent, les maltraite pour augmenter la somme de travail à produire (1). »

Il ne serait que trop facile, malheureusement, de multiplier ces exemples, en étudiant les conditions de travail des cueilleurs de houblon, des Sachsenganger ou des harvestmen Irlandais.

Bornons-nous à citer ce passage de l'enquête faite par la société *Umanitaria* de Milan, sur les travaux de la *mondatura* du riz, dans les provinces de Milan, de Novare et de Pavie :

« Au point de vue hygiénique, on peut reprocher à la rizière la malaria qui frappe tous ceux qui habitent dans les environs, mais plus particulièrement, ceux qui y travaillent : elle est inoculée par la piqûre

1. *Enquête agricole* de 1886. « Déposition du gouverneur de la Flandre occidentale », p. 42, Bruxelles, 1892.

d'un moustique du genre *anophile*, qui est très répandu dans les rizières. D'autres inconvénients compromettent la santé des travailleurs et notamment l'obligation de rester longtemps courbés, avec de l'eau à la moitié des jambes nues, exposés à la morsure des insectes et au contact de plantes aux bords durs et tranchants, pendant que le soleil leur darde sur la tête et l'échine ; le mauvais état des dortoirs, installées dans les cassines, où, sur une paille qui n'est presque jamais renouvelée, hommes et femmes dorment pêle-mêle, exposés aux intempéries, au niveau d'un sol imprégné d'humidité ; le manque d'une nourriture forte et saine et, souvent, l'absence d'eau salubre, etc.

« Au point de vue économique, on se plaint d'un travail excessif, sans rémunération correspondante et, par-dessus tout, du système appelé *caporalato*, c'est-à-dire du système par lequel les propriétaires, au lieu de s'adresser directement aux ouvriers, traitent avec des intermédiaires, *caporali*, de qui seuls dépendent les travailleurs embauchés. Ces intermédiaires tirent leur profit, outre ce que leur paient les propriétaires, de l'exploitation systématique des ouvriers engagés par eux, auxquels ils imposent des travaux supplémentaires non payés et auxquels ils fournissent une alimentation composée de denrées, toujours les mêmes et de qualité plus que médiocre. »

Malgré tout, cependant, plus de trente mille tra-

vailleurs, hommes, femmes et enfants, descendent chaque année dans la plaine, pour se livrer à ce pénible et dangereux labeur.

Ils ont à se plaindre et ils se plaignent. Ils se rendent parfaitement compte qu'on les exploite, et ils se groupent en syndicats pour réagir contre cette exploitation. Mais ils ne songent pas à rester dans leurs montagnes. Ils seraient plus malheureux encore s'ils n'émigraient pas.

Or la même chose est vraie pour tous les ouvriers agricoles qui s'astreignent à de fatigantes migrations, pour améliorer leurs conditions d'existence. Rendre leurs déplacements plus difficiles—comme le veulent certains agrariens — ce serait, non pas améliorer, mais aggraver leur sort. C'est d'une transformation sociale progressive et non d'un retour à l'ancien régime qu'ils doivent attendre leur affranchissement.

CHAPITRE II

LA DIVISION DES PROPRIÉTÉS ET DES CULTURES

Plus encore que la diminution numérique des ouvriers agricoles, la multiplication des cotes foncières et le morcellement des cultures passent, aux yeux des conservateurs, pour garantir à tout jamais les campagnes de l'invasion du socialisme.

Nous ne prétendons pas que cette opinion soit en tous points mal fondée.

Dans un pays où la terre appartient à un nombre restreint de propriétaires, mais est cultivée par un très grand nombre de petits tenanciers — c'est le cas de l'Irlande, par exemple, — on peut songer à l'appropriation collective du sol, on ne conçoit guère, pour l'instant, la possibilité de son exploitation par des travailleurs associés.

D'autre part, dans un pays comme la France, où la majorité de la population agricole se compose de petits, ou de très petits propriétaires, ce n'est pas seulement la socialisation des cultures, mais la socialisation intégrale du sol qui se heurterait à de formi-

dables résistances. Aussi voyons-nous les socialistes de toutes nuances — à la seule exception des Colinsiens — proclamer à l'envi leur respect indéfectible pour la propriété paysanne, pour la propriété associée au travail.

Mais, de ce que les paysans tiennent à leur lopin, de ce que des fermiers locataires sont, en général, fort peu enclins à substituer la culture en commun à leur production individualiste, on a tort de conclure que les uns et les autres soient réfractaires à toute espèce de socialisme, à un socialisme même qui ne toucherait qu'aux grands domaines et aux intries qui mettent en œuvre les produits de l'agriculture.

Il faudrait pour cela que leurs intérêts soient en opposition avec ceux du prolétariat agricole.

Or, nous allons voir que ce n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux.

Parmi les paysans propriétaires, comme parmi les cultivateurs locataires, il existe une masse énorme de petits exploitants, dont la propriété est tellement insignifiante, dont les fermages sont tellement lourds, que, somme toute, leurs conditions de travail et d'existence ne diffèrent pas sensiblement de celles des prolétaires proprement dits. Souvent même ils vivent moins bien, ils doivent travailler plus que ceux-ci, et, en définitive, ils ont le même intérêt à lutter contre l'exploitation dont ils sont victimes, de la

part des propriétaires fonciers, ou des financiers et des capitalistes.

C'est ce que nous allons montrer, successivement, pour les paysans propriétaires et pour les cultivateurs locataires.

§ 1. — *Les paysans propriétaires*

Dans le débat qui eut lieu à la Chambre française, en 1897, sur l'interpellation de Jaurès, relative à la crise agricole, l'un des principaux arguments que l'on opposa à l'éloquent interpellateur fut l'augmentation, depuis un siècle, du nombre des propriétaires fonciers.

Pour autant que les très défectueux relevés des cotes foncières soient utilisables, on peut admettre, en effet, que pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle, la propriété en France s'est de plus en plus divisée. Par contre, depuis 1883, on constate une certaine diminution du nombre des cotes foncières, mais cette diminution n'est pas très considérable, et, somme toute, il n'en reste pas moins, d'après de Foville, quelque chose comme huit millions de propriétaires fonciers (1).

D'où l'on conclut que l'ordre social actuel est iné-

1. De Foville, *Le Morcellement*, p. 67 : « Des calculs assez minutieux ont été entrepris à deux reprises pour déterminer le nombre des propriétaires correspondant en moyenne à 100 cotes, et, d'après ces calculs, le rapport serait tombé de 63 o/o en 1851, à 59 en 1879. »

branlable, puisque huit millions d'hommes, ou, plutôt, huit millions de familles, ont une part dans la propriété du sol.

Cette conclusion serait irréprochable si ces huit millions de propriétaires se partageaient à peu près également le sol de la France.

Mais nous savons de reste qu'il n'en est pas ainsi.

Cette grande armée se divise en trois groupes : quelques gros, qui possèdent à peu près la moitié du territoire ; un certain nombre de moyens, dont la majorité, selon toutes apparences, fait travailler des locataires à sa place, et, enfin, une multitude de petits propriétaires, dont beaucoup sont en même temps des salariés et qui forment, en définitive, avec les journaliers et les petits cultivateurs mitoyens ou locataires, l'immense majorité de la population rurale.

C'est donc sur eux, que nous devons porter notre attention, bien plutôt que sur la minorité, relativement faible, des grands et des moyens propriétaires, si nous voulons nous rendre compte des conséquences sociales de la propriété individuelle répartie entre un très grand nombre de petits paysans.

Chacun sait que la plupart des socialistes, à commencer par Marx, n'ont jamais manifesté beaucoup d'enthousiasme pour ce régime de propriété parcellaire.

On se souvient, par exemple, de ce passage célèbre : du *Dix-huit brumaire de Louis-Bonaparte :*

« Les paysans parcellaires forment une masse énorme. Ils vivent dans la même situation, mais ne sont pas unis par de nombreux rapports. Leur mode de production les isole les uns des autres au lieu de les amener à un commerce réciproque. Cet isolement est encore augmenté par le mauvais état des moyens de communication français et par la pauvreté des campagnards. Leur champ de production, la parcelle, ne permet pas de diviser le travail dans sa culture, interdit l'utilisation de la machine ; on ne trouve ni diversité dans le développement, ni variété dans les talents, ni richesse dans les rapports sociaux. Chaque famille isolée se suffit presque à elle même, produit directement la plus grande partie de ce qu'elle consomme, et obtient ses moyens d'existence plutôt par un échange avec la nature que par son commerce avec la société. D'un côté, la parcelle, avec le paysan et sa famille. A côté, une autre parcelle, un autre paysan, une autre famille. Une soixantaine de ces familles forment un village et une soixantaine de villages un département. Ainsi la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de grandeur de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac de pommes de terre » (1).

Plus récemment, dans son livre sur la question agraire, Kautsky tient à peu près le même langage.

1. Marx. *La lutte des classes en France. Le dix-huit brumaire de Louis-Bonaparte.* Trad. Rémy, p. 346. Paris. Schleircher, 1900.

Il s'attache spécialement à établir qu'au point de vue des paysans eux-mêmes, la propriété est plutôt une nuisance qu'un avantage, car ils ne peuvent la conserver qu'en s'imposant les privations les plus rudes et en fournissant un labeur surhumain. De telle sorte qu'en définitive, leur condition est aussi pénible, souvent même plus pénible que celle des prolétaires proprement dits (1).

On a reproché à Kaustky de n'avoir appuyé ses affirmations, pour ce qui concerne la France, que sur le seul témoignage anonyme d'un Anglais, qu'il cite, sans indication de source.

Ce reproche serait fondé, si l'auteur, écrivant avant tout pour le public allemand, n'avait pas la préoccupation évidente d'emprunter la plupart de ses exemples à l'Allemagne.

Mais, quoi qu'il en soit, puisque la France est le pays type de la propriété paysanne, celui que l'on cite toujours, pour montrer les avantages de la petite propriété, nous avons à nous demander, en tâchant de faire abstraction de toute idée préconçue, si ces avantages sont aussi grands qu'on veut bien le dire et si le régime français, pour valoir mieux, sans doute, que le régime de l'Irlande, de la Sicile, de la Prusse orientale et autres pays de survivances féodales, ne présente pas, lui aussi, pour la collectivité

1. KAUTSKY. *La question agraire*. p. 163 et s. Paris, Giard et Brière.

et pour les cultivateurs eux-mêmes, de redoutables inconvénients.

Pour répondre à cette question, nous ne pouvons mieux faire que de recourir au témoignage d'un auteur non suspect, d'un économiste libéral, également opposé aux conceptions socialistes et aux conceptions pessimistes de Leplay, H. Baudrillard, qui consacra les quinze dernières années de sa vie à faire, sur la demande de l'Institut, une vaste enquête sur les *Populations agricoles de la France* (1).

Cette enquête, malheureusement inachevée, et dont toutes les parties ne sont pas d'égale valeur, porte néanmoins sur plus de la moitié du territoire français : le Nord, l'Ouest, le Midi et, avec plus de détails, la Bretagne et la Normandie.

Or, malgré l'optimisme de Baudrillard, partisan du faire valoir direct et préoccupé de mettre en lumière les progrès réalisés depuis la Révolution, l'impression d'ensemble qui se dégage de son patient et consciencieux travail c'est que, dans la plupart des régions, les petits propriétaires ont tout juste de quoi vivre et que la propriété paysanne n'échappe aux conséquences fâcheuses d'un morcellement excessif que par le *Zweikinder system*, par la limitation systématique du nombre des naissances, principale cause de la dépopulation des campagnes.

1. BAUDRILLARD. *Les populations agricoles de la France*. Paris, Guillaumin, 1880, 1881, 1888 et 1903.

Certes, étant donnée la variété extrême d'un pays comme la France, où, depuis le Languedoc jusqu'à la Flandre, depuis la Bretagne jusqu'au Lyonnais, nous voyons coexister les cultures et les formes de propriété les plus diverses, il serait étonnant que nous ne trouvions pas un certain nombre d'oasis, où la propriété paysanne prospère et où les petits cultivateurs ont un niveau de vie satisfaisant.

C'est le cas, par exemple, dans plusieurs parties du pays normand, et notamment dans la région herbagère de Neufchâtel ; dans la zone des cultures maraîchères ou fruitières de la Bretagne, de l'Anjou, de l'ancien Comtat Venaissin, dans les départements de l'Ile-de-France, qui travaillent pour le marché de Paris, ou bien encore — et il est entendu que cette énumération n'est pas limitative — dans les pays à vignes comme l'Hérault, quand la mévente des vins ne provoque pas de véritables crises de misère comme celle de 1907.

Il suffit, au surplus, de lire le livre de Augé Laribé sur *la Viticulture industrielle du Midi*, pour se convaincre que, même pendant les années prospères, Baudrillard ne pourrait plus écrire, sur les paysans d'Aigues-Mortes, ce qu'il écrivait en 1893 :

« La prospérité exceptionnelle dont elle (la région d'Arigues Mortes) jouit depuis qu'elle a été régénérée par la création des vignes a fait naître dans la population rurale des exigences dont elle n'avait aucune idée, et qui dépassent sensiblement la moyenne du

reste du département. Le paysan est délicat pour sa nourriture. Bien que la viande soit à des prix élevés, les bouchers en font un grand débit. Il se consomme aussi beaucoup de poissons de mer, et des aliments réputés de luxe naguère, tels que chocolat, fruits frais et secs, confitures, etc. Le café, qui a été mis en usage pour combattre les effets de l'insalubrité du climat est consommé chez le paysan, même par les femmes, trois ou quatre fois par jour. Il est en permanence, au coin du feu, pour être offert aux visiteurs. (1) »

Aujourd'hui que les petits vignerons du Midi subissent durement les conséquences de l'insuffisance de leur capital et de la mauvaise organisation du commerce des vins, ils ne connaissent plus les années grasses.

Faut-il ajouter que la grande majorité des paysans français ne les ont jamais connues et que, dans les pays de morcellement, le lambeau de propriété qu'ils possèdent ne les empêche nullement d'être des prolétaires,et des prolétaires dont la nourriture est insuffisante et le labeur excessif.

Cela est aussi vrai pour les régions arriérées de l'intérieur de la Bretagne, ou les villages à banlieue morcelée du Laonnais,que pour ce jardin de la France qu'est la Touraine.

Ainsi que le constate Baudrillard, le petit proprié-

1. Baudrillard. *Les Populations agricoles de la France*, t. IV. Paris, 1893.

taire breton se présente plutôt sous les traits d'un travailleur agricole que sous ceux d'un entrepreneur de culture : « Ce travailleur se paie de sa peine en économisant la main-d'œuvre sur le champ qu'il exploite ; il est son propre fermier ; gages et rente se retrouvent ainsi dans son revenu total qui suffit à peine à le faire vivre (1). »

En Laonnais, le pays type de la propriété parcellaire, c'est pis encore :

« Beaucoup de paysans propriétaires — dit Baudrillart — partagent leur temps entre l'exploitation de leur terre et le travail salarié. Ceux qui possèdent quelque propriété, moyenne ou petite, d'une certaine étendue, ont une existence très occupée dans les cas surtout où leurs parcelles sont distantes les unes des autres. On peut dire qu'en de pareils cas, il y a peu de paysans qui travaillent autant que ceux du Laonnais et on peut le dire généralement du département de l'Aisne, toutes les fois que les mêmes circonstances se présentent. Nous n'hésitons pas à affirmer que ce travail est excessif, écrasant pour les forces physiques et absorbant au point d'étouffer toute vie intellectuelle et morale. On est souvent confondu de la somme d'activité que bon nombre de ces familles, placées dans de telles conditions, doivent déployer pour exécuter, sans le service de bras étrangers, l'exploitation de leur domaine. Que l'on se représente deux, trois, rarement quatre personnes, ayant à me-

1. *Ibid.*, p, 498, t. I.

ner de front plusieurs occupations également pressantes, appelées ici par une terre à préparer, là par une récolte à rentrer, plus loin par un fauchage, ailleurs par une fenaison, réclamés là-bas par le transport des engrais et retenus ici par un long et ennuyeux sarclage, obligés quelquefois de battre les grains au milieu des semailles, forcés tous les jours de parcourir de longues distances pour aller à l'ouvrage, pour en revenir, ou pour passer à une autre pièce de terre très éloignée, et à cause de cela prenant sur leur sommeil du matin, sur leur repos du soir, ne rentrant à la maison que pour se livrer à des travaux d'un autre genre et non moins pénibles, et l'on restera effrayé des fatigues qu'ils endurent et l'on se demandera quelles sont les jouissances qui peuvent payer de telles fatigues ? »

Il est évident, en effet, que dans de pareilles conditions, le sort du petit propriétaire est infiniment plus dur que celui de la plupart des ouvriers agricoles. Alors que les salariés ont généralement leur dimanche, pour ne point parler du lundi, les paysans du Laonnais ne prennent pour ainsi dire jamais de repos. La monographie qui leur est consacrée, dans le tome IV des « Ouvriers des deux Mondes », constate qu'il est fait en moyenne *trois cent cinquante sept* jours de travail par an et que chacun des enfants ne se repose que *vingt et un jours* ! Quant à la femme, ajoute Baudrillard « elle travaille double pour ainsi dire et on a pu affirmer qu'elle fait, en réalité, *quatre*

cent cinquante journées de travail en supposant que la journée soit de dix heures. Comme les hommes elle travaille aux champs et, de plus, il faut qu'elle vaque aux soins du ménage. On dira que toutes les familles ne sont pas assujetties à des efforts aussi exorbitants. Cela est vrai, mais il est un très grand nombre qui porte cet écrasant fardeau (1). »

Faut-il s'étonner, après cela, que les paysans désertent leurs villages, que les fils de cultivateurs, plutôt que de mener cette vie d'esclave, préfèrent aller chercher du travail dans l'industrie ?

Nous ne prétendons pas, naturellement, que le paysan du Laonnais représente le type moyen des paysans de France ; mais ce qui paraît malheureusement certain, c'est que, dans la plupart des provinces, même les plus riches, la majorité des propriétaires de parcelles, qui forment eux-mêmes la majorité des petits propriétaires, ne se trouvent guère dans une meilleure situation.

On ne saurait invoquer, à ce sujet, de témoignage plus caractéristique que ce passage de Baudrillard sur les populations agricoles de la Touraine :

« Il est difficile, dit-il (2), de ne pas éprouver un sérieux sentiment d'estime à l'aspect de certains labeurs pénibles et de cette dure vie du petit cultivateur, notamment du petit vigneron.

1. Baudrillard, *loc. cit*, II, p. 524.
2. *Ibid.* II, p. 117.

Rien ne ressemble moins à ce qu'on a pu dire, non sans raison, de l'existence facile et de la bonne chère des fermiers en Touraine. Lorsque nous visitions le pays, une série de mauvaises récoltes et de vendanges insuffisantes avait resserré encore la consommation dans les petites fermes. On avait dit adieu à la consommation, même modérée du vin. Le pain, quelques oignons, ou quelque autre végétal, à peine assaisonné, suffisaient à l'un des repas. Les femmes donnaient l'exemple, parfois au préjudice de leurs forces, qu'elles emploient sans ménagement. Nous avons vu tout ce monde, hommes et femmes, courbés, durant de longues heures, sur la vigne ou sur le sillon. Cette attitude, à force de se prolonger, laisse, assez souvent, des traces trop durables. Nulle part, peut-être, on ne rencontre plus de gens dont le corps, déformé et courbé en deux, reste penché vers la terre et qui se nomment *ployés* dans le langage du pays. Combien d'intrépides travailleuses inclinées ou couchées sur la terre, soit pour ramasser l'herbe qui nourrit leur vache, soit pour accomplir telle autre besogne rustique ! Elles se chargent peu à peu, se relèvent avec une pénible lenteur et marchent pliant sous le faix. Combien de fois, au retour, ces femmes, presque épuisées de fatigue, ne trouvent pour se réconforter que des légumes cuits sans beurre, et, comme boisson, de l'eau arrosée de quelques gouttes de vinaigre ! Les hommes disent souvent que les femmes sont plus résistantes qu'eux-mêmes : pourtant beaucoup parais-

sent chétives. On nous pardonnera, en présence de peintures trop dénigrantes du paysan français, d'insister sur les qualités qu'on rencontre chez nos populations rurales et sur cette transformation dans le sens des habitudes laborieuses, d'une partie nombreuse de la population tourangelle, laboureurs, maraîchers, cultivateurs de la vigne. Travailler à partir de l'enfance, jusqu'aux limites de l'extrême vieillesse, travailler pendant certaines saisons depuis 3 heures du matin sous le soleil ardent, et jusqu'à la tombée du jour, voilà sa destinée. On devrait plutôt, peut-être, accuser d'excès un tel labeur. L'absence, poussée si loin, de tout loisir pour le corps et l'esprit ne saurait être louée sans réserve. »

En somme, Baudrillart qui « ne loue pas sans réserves » le surtravail des paysans, mais qui ne peut s'empêcher, en bon économiste libéral, de se réjouir que les gens s'éreintent ainsi, nous fait, avec une conscience louable d'ailleurs, des tableaux de la vie des cultivateurs parcellaires qui suffisent à eux seuls, pour justifier les appréciations de Marx et de Kautsky.

Encore une fois, nous ne disons pas que la situation des petits propriétaires soit partout aussi mauvaise. Nous admettons volontiers qu'elle est mauvaise surtout dans les régions où le morcellement est excessif. Mais, d'autre part, il est évident que par suite de l'égalité des partages — clef de voûte du droit successoral français — ce morcellement, cette pulvérisation du sol doivent nécessairement se produire, à moins que

l'industrie n'absorbe le trop plein de la population rurale, ou bien que le nombre des naissances ne dépasse pas le nombre des décès.

Or, dans un pays comme la France, où, faute de bassins houillers étendus, l'industrie ne se développe pas rapidement, la capacité d'absorption des villes se trouve nécessairement contenue dans des limites assez restreintes. Aussi les paysans propriétaires qui veulent empêcher qu'après eux leur terre se morcelle, s'arrangent-ils pour réduire au minimum le nombre de leurs enfants.

« Le droit établi par le Code — dit de Brandt (1) — a influencé peu à peu les mœurs elles-mêmes dans le sens de l'égalité des partages, et la pratique de cette égalité, se répandant insensiblement, a souvent changé les idées de la population sur les rapports entre parents et enfants et a fait entrer dans les esprits la pensée « d'un amour égal des parents pour tous leurs enfants » et de « l'égalité des droits entre les descendants. » Il semble alors bien dur aux parents que les fils puînés soient obligés d'émigrer, tandis que l'aîné reste au pays ; mais la perspective de l'égalité du partage, pour les enfants, tue facilement l'esprit d'entreprise de la jeune génération, et c'est ainsi que finalement les pères de famille se voient réduits à limiter leur postérité pour lui procurer une existence plus facile, puisqu'ils ne peuvent pas avoir assez de

1. Brandt. *Le droit et les coutumes successorales de la France.*

confiance en elle pour savoir qu'elle se poussera dans le monde par ses propres forces. »

Ce serait, naturellement, exagérer l'importance d'un seul facteur que d'attribuer uniquement au désir d'empêcher le morcellement des héritages, la diminution de la natalité française. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, qui n'agissent pas seulement sur les paysans, mais sur toutes les classes de la population. Tels sont, par exemple, le désir d'éviter à la femme, ou le désir de la femme de s'éviter des maternités trop fréquentes ; la préoccupation de diminuer les charges de la famille, ou d'élever mieux un plus petit nombre d'enfants.

Nous ne prétendons pas, au surplus, que ces préoccupations soient blâmables. Nous admettons que l'on puisse prendre des mesures pour éviter la surproduction des hommes comme on en prend pour éviter la surproduction des marchandises. Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent la France comme perdue parce que les Français ont devancé les autres peuples dans la pratique de limiter le nombre des naissances. Ce peut être, pour eux, une infériorité au point de vue militaire. Il n'est nullement démontré que ce soit une infériorité au point de vue social.

Certes on peut être plus attiré par la vie intense, l'activité fiévreuse, le rythme puissant des évolutions politiques et économiques, dans les pays à population grandissante, où s'accumulent aux deux bouts de la société des extrêmes de richesse et de misère.

Mais qui prouvera qu'il ne vaut pas mieux pour un peuple que la lutte pour la vie soit moins intense, les antagonismes de classe moins âpres, les inégalités sociales moins accentuées ?

Il est assez inutile, d'ailleurs, de discuter pareille question, à laquelle chacun, nécessairement, sera tenté de répondre d'après ses préférences subjectives.

Seulement ce qui paraît difficile à contester, — quelle que soit l'opinion que l'on ait sur les avantages ou les inconvénients de l'état stationnaire — c'est que la limitation systématique du nombre des naissances, lorsqu'elle a pour objectif d'empêcher la division des propriétés, de laisser à un seul, ou à deux enfants, la totalité de l'héritage, dépasse trop souvent le but poursuivi et aboutit, en dernière analyse, à une dépopulation vraiment désastreuse.

Que l'on songe, par exemple, aux effets du *Zweikinder system*, combinés avec ceux de l'alcoolisme, dans la plupart des départements de l'ancienne Normandie, ou bien à des faits, trop nombreux en France, analogues à celui que rappelle de Brandt, d'après les *Comptes rendus des travaux de la Société des Agriculteurs* (Session de 1897) :

« Le droit successoral moderne — dit-il — a beaucoup moins agi sur la répartition du sol dans la région du Sud-Ouest que sur le mouvement de la population. La petite propriété était déjà très étendue avant la Révolution. Dans la commune de Merville (Haute-Garonne), par exemple, en 1792, presque tous

les chefs de famille étaient comme aujourd'hui propriétaires fonciers. Par contre, l'excédent des naissances sur les décès a fait aujourd'hui place au phénomène inverse et sur 330 maisons, 41 sont vides, sans qu'il y ait émigration. » Ces chiffres accusent la décadence et exhalent *une odeur* de mort.

En résumé, les efforts que font les paysans pour empêcher la division des héritages affaiblissent la natalité et contribuent grandement à dépeupler les campagnes.

Quand, au contraire, la population augmente, les propriétés, sous le régime du partage égal, tendent à se diviser en un si grand nombre de parcelles que les paysans finissent par ne plus se distinguer nettement des prolétaires proprement dits.

Il arrive même, très fréquemment, que leurs conditions d'existence ou de travail soient moins bonnes que celles des ouvriers agricoles.

Dans son livre sur l'*Economie rurale de l'Angleterre* Léonce de Lavergne constatait déjà que le paysan français, bien que souvent propriétaire, était moins bien vêtu, moins bien logé, moins bien nourri que le paysan — c'est-à-dire l'ouvrier — anglais (1).

D'autre part, les socialistes ne sont pas seuls à constater que les petits propriétaires doivent, pour nouer les deux bouts, travailler infiniment plus que les sala-

1. De Lavergne. *Economie rurale de l'Angleterre*, p. 105, Paris, 1883.

riés des grandes fermes. Nous avons emprunté ces exemples à Baudrillard. Voici, sur ce point, l'opinion de Leroy-Beaulieu :

« Ce n'est pas avec une somme moyenne de travail, c'est avec une effroyable somme de travail pour lui et pour toute sa famille que le petit propriétaire arrive, dans bien des cas, aux résultats qui font l'admiration de tous (1). »

Dans ces conditions, il est difficile de prétendre que la multiplication des propriétés parcellaires soit un idéal à poursuivre, et, d'autre part, il devient aisément compréhensible qu'à partir du moment où les petits propriétaires prennent conscience de ce que leur sort a de pénible, ils cessent d'être, pour les conservateurs, un rempart contre le socialisme.

On s'en aperçoit, actuellement, dans le Midi.

§ 2. — *Les cultivateurs locataires*

Dans le domaine de l'industrie manufacturière, certains conservateurs, que les conséquences révolutionnaires du capitalisme effraient, nous parlent avec enthousiasme de la supériorité du travail à domicile sur le travail en fabrique, tant au point de vue de la vie de famille que de la liberté personnelle des travailleurs. Dans le domaine de l'industrie agricole, ils invoquent les mêmes raisons pour se réjouir, lorsque

1. LEROY-BEAULIEU. *Traité théorique et pratique d'Economie politique*, II, p. 17.

de grandes fermes disparaissent et font place à de petites cultures familiales.

Cet enthousiasme pourrait se comprendre, sinon se justifier, si les travailleurs à domicile étaient, comme les artisans de l'ancien régime, des producteurs indépendants et si les petits cultivateurs nouveau style acquéraient la propriété du sol qu'ils cultivent.

On peut trouver, en effet, que la propriété paysanne et l'industrie de métiers sont des formes inférieures à la grande culture et à la grande industrie, quant à la productivité, mais on ne saurait contester que la condition personnelle d'un artisan ou d'un paysan propriétaire — lorsque sa propriété n'est pas une de ces infimes parcelles dont nous venons de parler — soit préférable à celle d'un prolétaire, industriel ou agricole.

Seulement, l'industrie à domicile — que l'on songe, par exemple, aux tisserands à la main ou aux ouvriers du vêtement — est un mode de production capitaliste qui n'a de commun que l'apparence avec l'industrie du métier exercée par des artisans libres et, d'autre part, nous l'avons vu, l'évolution actuelle de l'agriculture, lors même qu'elle aboutit au démembrement des grandes fermes, ne se fait nullement dans le sens d'une extension de la propriété paysanne.

Quand l'industrie se développe, quand l'influence directe des agglomérations urbaines se fait sentir dans leurs alentours, il arrive, le plus souvent, que les cul-

tures se morcellent, mais, en même temps, par suite de l'accroissement de la valeur du sol, le faire valoir direct recule, l'exploitation par locataires tend à devenir la règle.

Nulle part, peut-être, ce double phénomène ne se manifeste avec autant d'intensité qu'en Belgique, le pays le plus industriel et le plus populeux de l'Europe. A. Lonay le décrit et l'explique en ces termes, dans son étude, déjà citée, sur l'*Avenir de l'industrie des champs* :

« La propriété du sol — dit-il — échappe, de plus en plus, aux cultivateurs propriétaires ; elle passe aux propriétaires rentiers, entre les mains desquels les exploitations se subdivisent, les fermes se morcellent, pour être attribuées à un nombre de plus en plus considérable de petits cultivateurs locataires.

« Le premier phénomène trouve évidemment sa cause dans la disponibilité des capitaux chez les propriétaires rentiers et dans l'appauvrissement de la classe des cultivateurs propriétaires. A la mort des parents, surtout, le bien se disperse, les héritiers n'ayant pas individuellement les moyens de s'en rendre acquéreurs.

« Ces héritiers, par le fait, s'il veulent continuer à cultiver, ce qui est le cas le plus général, passent dans la catégorie des exploitants locataires. Nous en faisons la remarque, pour ajouter que leur présence, sur le marché du louage, contribue à augmenter la rente, augmentation qui, précisément, commande ou

domine le second phénomène. De telle sorte que les propriétaires cultivateurs, non seulement sont dépossédés de leur bien, mais contribuent, en outre, à faire hausser le prix des fermages, au profit des propriétaires rentiers. »

Ce n'est donc pas au profit, mais au détriment de la propriété paysanne, pas au détriment, mais au profit de la propriété rentière que s'effectue, dans certaines régions, le morcellement des cultures. Le prolétariat agricole proprement dit — journaliers ou valets de ferme — diminue, ou, plus exactement, se transforme en prolétariat industriel, mais, à sa place, nous voyons se former, non pas une classe de propriétaires indépendants, mais une classe de petits cultivateurs locataires, dont la condition, à bien des points de vue, se rapproche de celle du prolétariat.

On sait, par exemple, que nulle part, peut-être, la pauvreté rurale n'est aussi grande que chez les *crofters* d'Ecosse, les tenanciers de la *terra di lavoro* des environs de Naples, et des *latifundia* d'Irlande et de Sicile, ou bien — pour prendre un exemple que nous avons pu vérifier personnellement — chez les petits cultivateurs de notre pays flamand.

Voici, d'ailleurs, comment un document officiel, le rapport des agronomes de l'Etat sur la région des Flandres, caractérise la condition de ces derniers :

« Le petit exploitant est voué à un labeur incessant ; il peine nuit et jour, avec sa famille, et se prive même du nécessaire dans le ménage pour parvenir à

nouer les deux bouts à la fin de l'année. C'est surtout le paiement du loyer qui le hante, du 1er janvier à la Saint-Sylvestre, et, malgré les peines et les privations qu'il s'impose, il ne parvient pas toujours à éviter les arriérés, soit chez le propriétaire, soit chez le fournisseur d'engrais et de tourteaux. »

Quand les choses en sont là, ce serait évidemment une dérision que de considérer les fermiers locataires comme de petits capitalistes, ou même comme des producteurs indépendants.

Nous nous trouvons, en réalité, dans l'hypothèse décrite par Karl Marx, au 3e volume du *Capital* (1): Le fermier paie au propriétaire un fermage qui souvent absorbe, non seulement une partie de son profit, c'est-à-dire de son surtravail, auquel il aurait droit comme possesseur de ses instruments de travail, mais une partie du salaire normal que, dans d'autres conditions, il obtiendrait pour la même quantité de travail. Le propriétaire qui ne fait rien pour l'amélioration du sol, exproprie en outre le fermier du petit capital qu'il incorpore à la terre à force de travail personnel, agissant ainsi comme l'usurier, mais avec cette différence que celui-ci risque son capital.

Dans ces conditions il n'est pas douteux qu'au point de vue du surmenage, de la dépendance personnelle, de l'exploitation par les mangeurs de rente, le petit cultivateur soit en dessous, non au-dessus, des journaliers employés dans les grandes fermes.

1. Ch. XXXVII, II, 202.

C'est cet état de choses que A. Lonay décrit dans les termes suivants :

« Il est à remarquer, et nous devons y insister, que les petits cultivateurs locataires occupant les ateliers agricoles, ne sont, en réalité, que les artisans de la rente du propriétaire. La part du produit de leur travail cédée à celui-ci, sous forme de fermage, est toujours un maximum, à raison de la concurrence qui existe entre eux pour la reprise des terres. La part qui leur reste est représentée simplement par leur consommation, leur subsistance. Quand eux et leur famille ont pu subsister tant bien que mal pendant l'année et payer leur propriétaire, c'est tout ce qu'ils peuvent espérer ; leur part est toujours au minimum. On ne peut les comparer à des industriels, comme on le fait parfois ; ce sont des ouvriers, ou, mieux, des artisans travaillant à forfait au profit du propriétaire. Celui-ci, plutôt, est un industriel faisant fonctionner son usine dans des conditions toutes particulières, sans capital d'exploitation, celui-ci étant fourni par les gens qu'il occupe, lesquels, en outre, lui garantissent son bénéfice, c'est-à-dire sa rente. »

Que pareil régime fasse une situation peu enviable aux cultivateurs, il faut l'optimisme voulu de certains économistes pour le mettre en doute.

Mais, au point de vue même des progrès de la culture, on ne saurait contester que le morcellement des exploitations présente, dans beaucoup de régions, les inconvénients les plus graves.

Il est intéressant de constater, à cet égard, qu'en Belgique, la terre promise de la petite culture, le pays que l'on cite toujours comme un des jardins de l'Europe, une réaction très nette commence à se manifester parmi les ingénieurs agricoles contre la tendance du gouvernement et des propriétaires fonciers à favoriser la division du sol en une multitude de petites exploitations.

On en jugera, notamment, par ces quelques lignes très suggestives, que nous trouvons dans un article de Dumas (*Annales de Gembloux*, numéro d'octobre 1905) :

« Chacun connaît la réputation économique de nos Flandres : publicistes agricoles et statisticiens officiels sont d'accord pour vanter la fécondité de cette région et la prouver par des chiffres.

« D'où vient l'impression plutôt pénible que nous avons ressentie dans leur traversée rapide, et l'intuition vague d'une réputation qui ne semblait plus justifiée ? Ce n'est certes pas au vol d'un express que l'on peut apprécier sainement un pays, moins encore après une période désastreuse d'orages et de pluies. Aussi notre interrogation se fût-elle bornée là, si nos réflexions, loin d'être nouvelles, n'étaient la répétition d'impressions peu différentes des années antérieures.

« Dans le déroulement de ces plaines infinies, égorgées par les plantations routières ou limitatives des héritages, qui caractérisent le morcellement de la propriété, les parcelles se succédaient sans autre note

saillante que les tabacs et les maïs fourragers, tous deux jaunissants. Les potagers étaient quelconques ; les champs sans vigueur : trèfle de peu de hauteur et gris, navets aux taches claires ; çà et là des moissons en retard, des labourés à la terre grise d'apparence pauvre et sans hommes ; des pâtures ou des prés à blanchir le lin peu touffus et d'un vert terne. Les terres noyées par les pluies ne montraient ni travailleurs, ni attelages ; pas de bétail en vue, pas même les volatiles de la basse-cour. De grandes pâtures, coupées de barrières, n'offraient ni arbres fruitiers, ni hangars pour le bétail. Les légères dépressions des plaines étaient inondées. Les parcs des châteaux seuls détonnaient dans cet ensemble triste et monotone par leur vigueur et leur belle tenue.

« Une amélioration notable s'accusait dans le Brabant, mais surtout dans la partie méridionale, avec l'apparition de la grande culture. »

Ce ne sont là que des impressions, évidemment, et nous n'y insisterions pas, si elles n'étaient corroborées par les monographies officielles, déjà citées, de la région des Flandres et de la région limoneuse (1) ; si,

1. *Monographie de la région limoneuse*, p. 75 : « S'ils (les petits cultivateurs) n'arrivent à produire que des récoltes ne valant que la moitié ou les deux tiers de celles de la plupart des grands fermiers, c'est que leur travail n'est pas assez intelligent, ni suffisamment raisonné. Les vraies connaissances agricoles leur font défaut. »

Monographie de la région des Flandres, p. 26 : « Le paysan flamand s'est signalé; de tout temps, par son endurance

d'autre, part nous ne voyions pas des agronomes comme Lonay, dont nul ne conteste la haute valeur, jeter le même cri d'alarme et aboutir aux mêmes conclusions :

« ... Nous savons parfaitement — dit-il — que le morcellement cultural n'est pas arrivé au même point dans toutes les régions : la tendance pourtant est générale et elle s'active même par le fait de l'émigration continue des cultivateurs des Flandres vers les provinces Wallonnes, chassés qu'ils sont par le morcellement devenu excessif chez eux, au point que leur petite culture ne leur donne plus de quoi vivre.

« En Flandre, en effet, il est possible déjà d'étudier la subdivision extrême des cultures dans ses conséquences désastreuses : plus de cinquante mille travailleurs agricoles flamands, cultivateurs et fils de cultivateurs, sont obligés, chaque année, d'aller dans les fermes de la France, en travaillant les betteraves et en faisant la moisson, gagner le pécule qui leur permettra de payer la location des terres qu'ils occupent ; d'autres font, chaque année une saison comme charbonniers dans le Centre ou le pays de Charleroi ; les femmes et les filles confectionnent des dentelles pour un salaire dérisoire ; enfin, l'émigration, non

au travail et par sa ténacité à la tâche. Malheureusement ces qualités ne sont que rarement accompagnées de l'esprit d'initiative et d'une instruction professionnelle suffisante. Il en résulte que ses efforts ne sont pas toujours proportionnés au but à atteindre, et qu'il se donne parfois beaucoup de mal pour arriver à un résultat insignifiant.

seulement vers le Hainaut, mais aussi vers l'Argentine ou le Canada, prend de l'extension.

«... Maintenant, que l'on se pose après cela la question de savoir si l'avenir de la culture est dans la perpétuation du morcellement des exploitations, contraire au progrès technique et économique des entreprises agricoles, et contraire, en même temps, au bien-être des travailleurs agricoles. Nous ne le pensons pas. L'avenir, à notre avis, est à l'atelier agricole, ou, si l'on veut, au domaine cultural organisé, dirigé et exploité avec les moyens mis en œuvre par l'industrie moderne : le capital, les machines, la science tant économique que technique. »

On voit que, dans le pays même où la culture est plus intensive que partout ailleurs, où l'ardeur au travail des paysans est incontestable, où le gouvernement et le clergé ont rivalisé d'efforts pour multiplier les associations agricoles, des esprits clairvoyants arrivent à penser — ce sont les expressions de Lonay — « que l'on s'est engagé dans une impasse », qu'en mettant la petite culture en mesure de dévorer la grande, on « a conduit de petits cultivateurs à se dévorer entre eux » pour le plus grand profit des propriétaires du sol.

Est-ce à dire, toutefois, que ces appréciations pessimistes puissent s'appliquer, sans distinction, à tous les genres de la petite culture par des fermiers locataires ?

Ce n'est pas notre pensée.

A vouloir généraliser trop, on s'exposerait à des réfutations faciles.

Dans l'industrie à domicile, il n'y a pas seulement des ouvriers tailleurs de l'East End ou des tisserands à la main de Silésie, mais des catégories de travailleurs relativement favorisées, comme les gantiers de Bruxelles ou de Grenoble, les lapidaires ou les horlogers du Jura. De même, parmi les petits cultivateurs locataires, nous trouvons, à côté des crève de faim d'Irlande, de Flandre ou de Sicile,des tenanciers, pourvus d'un cheptel et d'un outillage plus ou moins considérable qui parviennent à gagner convenablement leur vie et même à mettre quelque chose de côté.

Ce sont des privilégiés que les apologistes de la petite culture ne manquent pas de citer, quand ils veulent établir que le socialisme n'a pas de raison d'être dans les campagnes.

Nous avons sous les yeux, par exemple, le compte rendu d'une conférence faite à la Société d'Économie sociale de Bruxelles par le chanoine Appelmans, sous le titre : *Au pays du houblon et des fruits* (1).

Rien de plus idyllique que la description qu'il nous fait du village de Schepdael, situé sur la route de Ninove à Bruxelles, à douze kilomètres environ de la capitale.

A Schepdael, nous dit-on, la petite culture familiale réalise des merveilles. On produit le blé, mais seule-

1. *Revue Sociale catholique*, 1904-1905, p. 277.

ment pour la consommation du fermier. La culture fourragère est importante. Importante aussi l'industrie du lait, surtout depuis qu'une laiterie coopérative a permis d'obtenir un prix plus rémunérateur. On plante aussi du houblon, moins d'ailleurs que par le passé. Mais la culture spéciale à Schepdael est celle des fruits et spécialement de la fraise, dont le rapport atteint parfois 7.000 à 8.000 francs l'hectare. Grâce à la fraise, le bien-être est général à Schepdael. Le paysan n'est pas difficile sur le fait du logement. Il conserve le plus longtemps possible sa cabane en torchis. Sa nourriture est frugale. Il n'a pas délaissé le pain noir, si appétissant. Il fait fabriquer sa bière à l'aide du houblon et de l'orge qu'il remet dans ce but au brasseur. Il ne fréquente guère le cabaret. Il ne réclame pas la suppression du fermage. Il ne goûte pas les beautés du roman socialiste. Ce qu'il demande, c'est de pouvoir gagner sa vie aux champs où il est né.

On verra bientôt qu'il y a beaucoup d'ombres à ce riant tableau. Mais, d'autre part, nous ne songeons nullement à méconnaître que, dans certains milieux et à la faveur de certaines circonstances, des fermiers locataires, alors même qu'ils occupent de très petites tenures, puissent produire dans de bonnes conditions et n'être pas contraints d'abandonner le plus clair de ce qu'ils gagnent aux propriétaires fonciers.

Il n'est pas douteux, par exemple, que le développement de la production laitière et beurrière au Dane-

mark, de la culture des oignons et des pommes de terre de primeur sur les côtes de Bretagne, des forceries de raisin dans les environs de Bruxelles et le Nord de la France, aient sensiblement amélioré les conditions d'existence d'un grand nombre de petites gens.

De même, nous trouvons dans le livre de Ridder Haggard sur l'Angleterre rurale nombre de cas — dont il marque d'ailleurs le caractère exceptionnel — où les petites exploitations prospèrent, alors que les grandes fermes sont en pleine décadence.

C'est ce que l'on retrouve, par exemple, pour les *small holdings* créés à une époque récente dans les environs de Londres, dans le Lincolnshire, dans le Yorkshire, dans le Sussex et, d'une manière générale, dans le rayon d'influence des grandes villes ou agglomérations industrielles.

Il en est de même pour certaines régions, plus éloignées, mais que la proximité d'une gare de chemin de fer met en relations avec les marchés urbains.

Voici, notamment, ce que dit Ridder Haggard de la vallée d'Evesham, dans le Worcestershire :

« Depuis longtemps déjà, Evesham est le pays du jardinage. Lorsque Arthur Young passa de ce côté, en 1770, il trouva que trois à quatre cents acres de terre, dans le voisinage, étaient en cultures jardinières. Maintenant ces cultures doivent couvrir des milliers d'acres — je ne connais pas le chiffre exact — et leur étendue va toujours croissant. Tout ce dévelop-

pement s'est produit depuis 1853, et peut être attribué pour la plus grande partie à l'invention et au développement des chemins de fer, qui ont rendu possible l'écoulement des produits sur le marché de Londres et des autres grandes villes. Les résultats habituels de la culture intensive par les petits tenanciers ne fait pas défaut dans l'occurence : prospérité générale et accroissement de la population. C'est ainsi que le recensement de 1901 pour l'Union d'Evesham montre que la population a passé de 13.891 en 1841 à 17.629 en 1901, l'augmentation depuis le recensement de 1891 était de 1.560 et, cela, en dépit du fait que plusieurs paroisses purement rurales sont en déclin. La prospérité générale ne peut être mise en doute : elle est prouvée par le grand nombre de *home steads* confortables et les centaines de parcelles occupées par le jardinage intensif (1). »

La conclusion que l'on peut légitimement tirer de ces faits, et d'autres du même genre, c'est qu'il serait inexact de dire que, partout, les petites cultivateurs locataires se trouvent dans des conditions qui ne valent pas mieux, ou qui valent moins que celles des salariés agricoles. Et, à coup sûr, si les partisans de la petite culture se bornaient à cette constatation, se contentaient de faire justice des généralisations et des exagérations un peu naïves de certains socialistes, nul ne songerait à leur donner tort.

Mais, en général, ils vont beaucoup plus loin.

1. Ridder Haggard. *Rural England*, I, p. 344.

On a vu que des économistes comme Sering, des socialistes comme David arrivaient à conclure que dans les pays industriels à population dense, comme l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'avenir appartient à la petite culture, aux exploitations agricoles n'occupant d'autres travailleurs que les membres de la famille.

Il ne faut pas être un marxiste orthodoxe pour trouver que pareille conclusion dépasse singulièrement ses prémisses.

Dans *Rural England*, Ridder Haggard, grand partisan lui-même de la petite culture, montre fort bien que le développement des *small holdings* se trouve contenu, par la force des choses, dans des limites assez étroites (1) :

1. *Loc. cit.*, II, p. 531. Cf. T.-E. KEBBEL. *Conservative organisation and the agricultural labourers*. The Nineteenth Century, July 1906. L'auteur conseille à l'aristocratie foncière de prendre elle-même l'initiative de créer des *small holdings*, au lieu de se laisser devancer par les autorités locales qu'influence le radicalisme. Mais il ajoute (p. 129) : « Bien entendu, l'on ne se propose pas de couvrir toute la surface du pays d'un réseau de *small holdings* et de substituer, dans toutes les parties du royaume, la petite culture à la grande. En agir ainsi ce serait compromettre le véritable objet que j'ai en vue. Pour que l'extension des *small holdings* sur une grande échelle puisse être permanente, il faut qu'elle soit un succès au point de vue économique. Autrement, l'aboutissement final serait seulement de créer, à la deuxième génération tout au moins, une classe de misérables *squatters*, criblés de dettes et incapables de cultiver le sol convenablement. Ce serait infailliblement le résultat de « settling the labourer on the land », comme on dit, sans se demander s'il y est apte et suivant la théorie doctrinaire que chaque individu a droit à sa part du sol. »

« En Angleterre — dit-il — près des centres de population, aux alentours des grandes villes, auprès des stations de chemin de fer, lorsque le sol est bon, et qu'une grande partie est en gazon, des *small holdings* et des jardins maraîchers peuvent prospérer. Ils peuvent produire du lait, du beurre, des cochons, de la volaille, des fruits, des légumes, mieux que dans les grandes fermes. Mais les produits principaux du sol arable — le pain, la bière, la viande et le beurre — peuvent être créés à meilleur marché et plus facilement dans de grandes exploitations. L'idée de couper en petits morceaux les *wolds* du Lincolnshire, les *cholks* du Norfolk, ou les grandes fermes à moutons du Herts et du Wilts est simplement ridicule. »

Or, ce qui est vrai de l'Angleterre ne l'est pas moins des autres pays : pour que la petite culture soit vraiment prospère, il faut qu'elle se consacre à des spécialités, à des productions ou la main-d'œuvre joue le rôle principal.

Mais alors même qu'elle est prospère — et, notamment, dans la plupart des cas que nous venons de citer, il faut une large dose d'optimisme pour ne pas voir que cette prospérité s'accompagne, généralement, d'une exploitation intensive des petits cultivateurs par les propriétaires du sol et par les intermédiaires ou les industriels qui achètent leurs produits.

Reprenons, par exemple, le premier cas que nous ayons cité : la culture des fraises aux environs de Bruxelles.

Le chanoine Appelmans nous dit qu'à Schepdael la valeur vénale du sol est en progression constante ; les cultivateurs disputent les terres aux capitalistes ; le faire-valoir direct s'accentue de jour en jour, contrairement aux conclusions énoncées par les docteurs socialistes.

Mais il ajoute lui-même que le fermage à l'hectare, qui est de 140 francs pour les bonnes terres et la grande culture, peut s'élever jusqu'à 180 francs pour la petite, qui s'adapte mieux aux cultures spéciales, telles que le houblon et les fruits ; il constate que si les grands propriétaires seigneuriaux accordent volontiers un bail, les autres louent à l'année, ce qui est désastreux pour le fermier ; il nous dit, enfin, que si la culture des fraises est rémunératrice, elle exige pendant toute la saison fraisière, c'est-à-dire pendant un mois et demi, un labeur que la nuit même vient à peine interrompre : « Dès une heure du matin, paysans et paysannes prennent le vicinal et, arrivés à la porte de Ninove, se précipitent à l'assaut du marché, afin de s'assurer les meilleures places. Celles-ci sont parfois retenues par des roucheurs, hélas très infidèles. Dès huit heures, au plus tard, on est de retour à Schepdael, où il faut préparer (en travaillant toute la journée à la cueillette) le marché du lendemain (1). »

Pour autant que nous ayions pu les vérifier, les

1. Cpr. Vandervelde. « Le sort des campagnards s'améliore-t-il ? » *Monographie de la commune de Gaesbeck*. Bruxelles, Misch et Thron, 1907.

observations du chanoine Appelmans sont exactes.

Il arrive assez fréquemment à Schepdael, ou à Vlesembeek — un autre village à fraises — que les petits cultivateurs achètent, horriblement cher, une petite parcelle qu'ils ajoutent aux terres qu'ils prennent en location.

Mais il n'en reste pas moins qu'à Schepdael, les deux tiers, à Vlesembeek, les trois quarts du sol sont cultivés par des locataires et que, en règle générale les « docteurs du socialisme » n'ont pas tort de dire qu'aux environs des villes le faire-valoir direct tend à perdre du terrain.

Nous n'en voulons pour preuve que ces quelques lignes extraites de la partie analytique du recensement général agricole belge de 1895 (1) :

« Relativement à 1866, le faire-valoir direct a subi en 1895 une réduction de 4,80 0/0 et de 9,09 0/0 comparativement à 1846. Les diminutions se manifestent principalement dans les provinces du Brabant, de la Flandre orientale et, surtout, du Hainault et de Liége, où ils atteignent, par rapport aux données de 1866, une proportion de 11,29 et de 11,75 0/0. Dans chacune de ces provinces, ce sont les régions à culture intensive et les parties industrielles qui contribuent le plus à déterminer cette diminution... Chacun sait, d'ailleurs, que dans le voisinage immédiat de tous nos centres industriels, des cités ouvrières s'élèvent en grand nombre ; les systèmes de culture se modi-

1. P. 25.

fient, les grandes fermes font place à la propriété bâtie, et à d'innombrables petits potagers presque toujours occupés par des locataires. »

Or, quand la production par locataires domine, quand le capital foncier et ses capitaux d'exploitation sont dissociés, les progrès de la culture finissent toujours par tourner au profit des propriétaires du sol.

Assurément, pendant la durée du bail, le cultivateur profite lui-même des améliorations qu'il réalise, mais à l'expiration du bail — et nous venons de voir que beaucoup de petits tenanciers n'ont qu'un bail à court terme — l'accroissement de productivité du sol détermine d'autant plus sûrement une augmentation du fermage que la concurrence entre fermiers est plus forte, la demande de terres plus active.

C'est ainsi que dans les Flandres nous voyons certains petits fermiers, pressés par la concurrence d'ouvriers industriels, qui veulent un lopin de terre à tout prix, payer jusqu'à 300 francs l'hectare, et dans la banlieue de Paris, au témoignage de Kropotkine, le fermage des exploitations maraîchères, atteindre le chiffre fantastique de deux mille francs l'hectare !

Dans ces conditions, à supposer que la culture reste rémunératrice, il n'en reste pas moins que la propriété rentière, la propriété sans travail, confisque la plus grande partie des revenus de la terre, et que, par conséquent, les petits cultivateurs sont, aussi bien que les salariés agricoles, intéressés à la disparition du régime actuel de propriété foncière.

CONCLUSION

En somme, les particularités que présente l'évolution agricole n'ont point la portée que lui attribuent les adversaires du socialisme.

Il est bien vrai que le nombre des salariés agricoles diminue, parce que beaucoup d'entre eux émigrent vers les villes, ou trouvent des emplois dans l'industrie ; mais le prolétariat, dans son ensemble, continue à s'accroître, d'une manière absolue et relativement aux autres classes. Dès à présent, dans tous les pays industriels, les travailleurs qui ne sont pas propriétaires de leurs moyens de production, forment la majorité et, dans certains pays, comme la Saxe, la Belgique, l'Angleterre, la très grande majorité de la population.

D'autre part, nous venons de montrer que, parmi les cultivateurs, il y a une masse énorme de pauvres gens, dont la condition sociale ne diffère pas sensiblement de celle des salariés agricoles.

Un paysan propriétaire de quelques ares, un fermier locataire d'une petite métairie ne sont guère plus assimilables à des capitalistes que les ouvriers

à domicile qui sont propriétaires de leurs instruments de travail.

Certes, la division des propriétés, le morcellement des cultures sont des obstacles, peut-être infranchissables dans l'état actuel des choses, à l'application intégrale des principes collectivistes.

Mais, au point de vue des intérêts à défendre, des revendications d'intérêt immédiat à formuler, il n'existe pas de différences essentielles entre les diverses catégories de travailleurs ruraux. Qu'ils aient, ou qu'ils n'aient pas une parcelle de terre, soit en propriété, soit en location, ils se trouvent à peu près dans la même situation vis-à-vis du capital et de la grande propriété foncière. Si bien, qu'en définitive, nous nous trouvons en présence de trois prolétariats au lieu d'un : les ouvriers agricoles, les paysans parcellaires et les petits cultivateurs, métayers ou locataires. Tous, en effet, sous des apparences économiques différentes, présentent ce caractère commun d'être réduits au minimum d'existence et d'être exploités, soit par les fermiers capitalistes ou les propriétaires fonciers, soit par des fabricants de sucre et autres acheteurs de matières premières.

Dans ces conditions, il ne faut point s'étonner que le mouvement syndical ou socialiste, qui commence à se manifester dans les campagnes, s'étende, en beaucoup d'endroits, aux couches inférieures de la petite propriété.

C'est, naturellement, dans les régions d'agriculture

capitaliste qu'ont éclaté les premières grèves et que se sont formés les premiers syndicats.

En Belgique nous ne trouvons guère d'associations d'ouvriers agricoles que dans la zone de grande culture qui s'étend autour de Waremme (Hesbaye) (1).

En Italie, où le socialisme rural est plus développé que partout ailleurs, il y avait, à la fin de 1906, 982 syndicats agricoles avec un effectif total de 221.913 membres, dont 182.302 hommes et 39.611 femmes. Les plus solides et les plus anciens de ces syndicats avaient leur siège dans la vallée du Pô, où domine la culture intensive et industrielle de la terre, ou bien encore dans les régions de grande culture de la Pouille (2).

En France, la Fédération des travailleurs de la terre se composait, au 1er janvier 1906, de trois groupes : les syndicats des bûcherons, qui travaillent dans les grandes forêts du Cher et de la Nièvre ; la Fédération des travailleurs agricoles du Midi, qui se recrute parmi les ouvriers de la viticulture industrielle (3) et la Fédération horticole de France, qui a des syndicats dans la banlieue des principales villes et, spécialement parmi

1. Vandervelde. *Essais sur la question agraire en Belgique.*

2. Mazzoldi. « Le syndicalisme rural en Italie ». *Mouvement socialiste,* janvier 1907, p. 70.

Bonnet. « L'organisation syndicale chez les bûcherons. » *Mouvement socialiste,* 1906, 4, p. 273.

3. Augé-Laribé. *La viticulture industrielle dans le Midi de la France.*

les maraîchers des environs de Paris, de Versailles et d'Orléans (1).

Plus récemment, à la suite des grèves qui eurent lieu dans la Brie, en juin 1906, douze syndicats ont été créés, qui groupent plus de 5.500 adhérents et ont formé la Fédération des syndicats d'ouvriers agricoles du Nord de la France (2).

Ces syndicats Briards se composent uniquement de domestiques de fermes et de journaliers ou de tâcherons. Il en est de même des syndicats belges de la Hesbaye, et, dans une moindre mesure, des syndicats de bûcherons et de viticulteurs, qui comptent un certain nombre de petits propriétaires et cultivateurs.

Mais, dans la puissante organisation des travailleurs de la terre italiens, la proportion des paysans propriétaires, locataires ou métayers est beaucoup plus considérable.

Dans l'Emilie, par exemple, sur 62.798 travailleurs mâles syndiqués, nous trouvons 961 petits propriétaires, 1.100 petits fermiers, 8.546 métayers et 7.052 travailleurs salariés fixes, les autres étant des travailleurs adventices, employés au moment des grands travaux.

La proportion des paysans, propriétaires et métayers, n'est pas moindre dans le Latium, l'Ombrie et la Sicile. Le fait pour eux de cultiver un lopin de

1. Bled. « La Fédération ouvrière horticole de France ». *Mouvement socialiste*, juin 1907.

2. Mazzoldi, *loc. cit*, p. 72.

terre ne les empêche nullement de travailler, en outre, pour le compte d'autrui.

Dans tous ces divers cas, ce sont les journaliers, es salariés agricoles, qui ont la majorité dans l'organisation syndicale. Mais il en est autrement dans quelques régions, et, par exemple, dans le Bourbonnais ou le département des Landes.

Presque tous les ouvriers résiniers des Landes, qui doivent donner des soins continuels aux pins d'où ils extraient la résine, sont en même temps des métayers, cultivant un morceau de terre au compte du propriétaire et recevant, pour ce travail, le logement et une part de la récolte. Aussi, dans les contrats passés entre les propriétaires et les syndicats, à la suite des grèves qui existèrent dans notre région, en 1906, trouvons-nous à côté des stipulations relatives au travail de la résine, toute une série de clauses fixant la part des métayers, le nombre de journées qu'ils s'engagent à faire au service du propriétaire, les obligations que ce dernier doit remplir quant aux semences et à la fourniture du bétail (chèvres et brebis) nécessaire à la confection du fumier de la métairie (1).

Le caractère « paysan » des syndicats agricoles du Bourbonnais est encore plus marqué.

Voici ce que disait à cet égard un cultivateur de

1. Gieffuelhes. « Le mouvement des ouvriers résiniers des Landes. » *Mouvement Socialiste*, juin 1907.

Bourbon-l'Archambault, lors d'une visite que lui faisait, au cours d'une enquête, Daniel Halévy (1) :

« Les travailleurs qui se groupent ici sont des métayers. C'est un fait nouveau. Il existe, dans le Midi de la France et dans la Brie, des syndicats de journaliers, ouvriers des champs qui travaillent la terre comme l'ouvrier de ville travaille le fer, le cuir, le bois et vivent au jour le jour du salaire de leurs bras. Il y a dans Ygrande même un syndicat de journalier. Il a sa vie, son organisation distinctes. Les conflits que j'observe ici ne l'intéressent pas. Il assiste, prêt à intervenir à l'heure du butin. Le métayer est une sorte de contremaître que le propriétaire installe sur sa terre. Il exécute les besognes. En fin d'année, les fruits de toutes sortes sont comptés. Deux parts sont faites : l'une va au propriétaire, l'autre est laissée au métayer. Il n'a donc pas de salaire fixe. La fortune du maître et la sienne sont liées : on a pu dire, en ce sens, que le métayage était une association. Ce n'est qu'un mot. Deux hommes de force très inégale ne peuvent être associé. Il est inévitable que l'un soit maître et l'autre serviteur. »

C'est pour atténuer dans la mesure du possible cette inégalité que les métayers ont formé des associations, puissantes surtout dans le Haut-Bourbonnais. Ils demandent la suppression des corvées et de l'impôt colonique ; le métayage franc, c'est-à-dire le

1. Halévy. *Lettres de Bourbonnais. Pages libres*, 31 avril 1907.

partage égal des fruits, l'amélioration des logements, la suppression des fermiers généraux, qu'ils tiennent pour des intermédiaires parasites ; enfin, l'association vraie, c'est-à-dire la direction partagée, comme les fruits, et que le maître ne puisse plus, comme il le fait aujourd'hui, vendre à sa guise le bétail élevé par les soins du cultivateur.

On voit que les formes rurales du socialisme — car les paysans du Bourbonnais sont socialistes, comme les résiniers des Landes ou les viticulteurs du Midi — que les formes rurales de socialisme sont essentiellement variables, selon les régions et les modes d'association de la terre. Sous le même nom de syndicat, nous trouvons des associations très différentes, tant au point de la condition sociale des membres que de la nature des revendications. Les métayers ne demandent pas les mêmes choses que les petits propriétaires ; les petits propriétaires que les journaliers sans propriété ; et ce n'est pas une des moindres difficultés du socialisme agraire que d'élaborer un programme qui s'adapte à cette extrême diversité de situations.

Deuxième Partie

LE SOCIALISME ET L'AGRICULTURE

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE AGRAIRE DES PARTIS SOCIALISTES

Les conclusions auxquelles nous sommes arrivé dans la première partie de cette étude, sont d'une grande importance pour la politique agraire du socialisme.

Nous avons vu, en effet, que les ouvriers proprement dits ne représentent, en général, qu'une minorité parmi les travailleurs agricoles. A côté des journaliers et des valets de ferme, il y a, dans les campagnes, un très grand nombre de paysans — propriétaires, métayers ou fermiers locataires — dont les uns jouissent d'une certaine aisance, tandis que les autres, qui sont la grande majorité, gagnent à peine de quoi vivre. Si modeste, cependant, que soit leur condition, ils se distinguent des propriétaires proprement dits,

en ce qu'ils possèdent tout au moins une partie de leurs moyens de production.

Cette catégorie de producteurs, il est vrai, tend à décroître, sinon d'une manière absolue, du moins relativement aux autres classes de la population. Mais la décroissance est lente, surtout dans les pays où le développement industriel n'est pas rapide. Elle n'empêche point que les paysans forment encore, presque partout, sinon la majorité de la population occupée, comme en Russie, du moins le groupe le plus important, ou l'un des plus importants de la population active.

Seuls font exception des pays comme l'Angleterre et la Belgique, dont la population agricole, y compris les salariés, ne représente plus que 15 et 18 o/o de la population active.

Par contre, en Allemagne, sur 100 personnes occupées, il y en a 36 qui font de l'agriculture leur profession principale(1); en France, il y en a 43(2), et, comme dans les deux pays, les exploitants dits indépendants comptent respectivement pour 30, 9 o/o et 44, 4 o/o de la population agricole totale, on peut en conclure que sur 100 Allemands occupés, il y en a près de 12 et sur 100 Français près de 19 qui cultivent pour leur compte, comme propriétaires, métayers ou fermiers locataires.

1. *Statistisches. Jahrbuch.*, 1907, p. 14, d'après le recensement de la population de 1895.

2. Recensement général de la population, 1901, t. IV, pp. 125 et 131.

La proportion, naturellement, est plus forte encore dans des pays comme l'Italie, où les agriculteurs forment 56, 7 o/o de la population active, et comme la Russie, où les huit dixièmes de la population sont des paysans (1).

Dans ces conditions, la démocratie socialiste est nécessairement amenée à définir son attitude vis-à-vis de la classe des paysans, vis-à-vis de cette masse de cultivateurs que les recensements agricoles confondent sous la rubrique, souvent trompeuse, de chefs d'exploitation.

Et c'est ici que reparaissent les divergences, déjà signalées entre les « orthodoxes » et les « revisionnistes ».

Les « orthodoxes » entendent conserver au mouvement socialiste un caractère strictement prolétarien. Ils comptent exclusivement, pour faire triompher le socialisme, sur l'action commune des ouvriers agricoles et des ouvriers industriels. Ils tiennent la politique dite de protection des paysans pour une politique de protection de la propriété individuelle, incompatible, par conséquent, avec la politique socialiste.

Les revisionnistes, au contraire, sont d'avis que limiter l'action du socialisme au prolétariat proprement dit, c'est le condamner par avance à n'être jamais qu'une minorité d'opposition.

Dans *Sozialismus und Landwirtschaft*, par exem-

1. Yermoloff. *La Russie agricole devant la crise agraire*, p. 9. Paris, Hachette, 1907.

ple, David s'élève énergiquement contre cette conception exclusivement prolétarienne du socialisme agricole et soutient que la social-democratie doit défendre les intérêts de tous les travailleurs des champs, aussi bien de ceux qui possèdent un cheptel ou un lopin de terre que de ceux qui vivent uniquement de leur salaire.

C'est à peu près la même différence de points de vue que l'on retrouve, en Russie, chez les controverses entre les social-democrates et les socialistes révolutionnaires.

Avant de donner notre sentiment personnel sur cette question — d'où dépend toute la politique agraire du socialisme — nous résumerons les arguments produits de part et d'autre.

§ 1. — *La thèse de Kautsky*

Dans la seconde partie de son livre sur la *Question agraire*, Kautsky s'attache à montrer que la démocratie socialiste, étant, par essence, le parti du prolétariat luttant pour son émancipation, ne peut défendre, à la fois, les intérêts des prolétaires et ceux des paysans, en tant que propriétaires individuels du sol, ou, du moins, des moyens de travail qui servent à l'exploitation du sol.

Ces intérêts, en effet, se contredisent.

La chose est évidente, lorsqu'il s'agit des grands paysans (*Grossbauer*) employant sur leur domaine

un certain nombre d'ouvriers. Ils se trouvent, vis-à-vis de ces derniers, dans la situation d'un entrepreneur capitaliste vis-à-vis de ses salariés. Mais, alors même que cette cause fondamentale d'antagonisme vient à disparaître, c'est-à-dire quand il s'agit de petits cultivateurs travaillant avec les seuls membres de leur famille, ouvriers et paysans n'en restent pas moins opposés les uns aux autres, en tant qu'*acheteurs* et *vendeurs* de produits agricoles. Les paysans veulent vendre leurs produits le plus cher possible ; les ouvriers veulent les acheter le moins cher possible.

Certes, à côté de ces intérêts contradictoires, les ouvriers et les paysans ont des intérêts communs. Cette communauté d'intérêts peut, à certains moments, l'emporter sur l'opposition d'intérêts et amener une coopération politique des paysans et des prolétaires. Mais quelques fréquentes que puissent être ces campagnes en commun, en général ils marcheront séparément, et l'allié d'aujourd'hui deviendra l'adversaire de demain.

Dans ces conditions, il est impossible de concevoir un programme socialiste qui protège les paysans comme classe, qui ait pour but de leur garantir, par des privilèges et des mesures d'exception, la conservation de leur propriété individuelle, compromise par le développement du capitalisme.

De même que la démocratie socialiste repousse les privilèges spéciaux qui tendent à protéger le

petit commerce contre la concurrence des grands magasins, de même elle doit repousser, avec non moins d'énergie, les mesures qui tendent à consolider la propriété paysanne, en établissant des droits sur les denrées alimentaires, en ressuscitant le droit d'aînesse, sous des formes plus ou moins atténuées comme *l'anerbenrecht* en comminant des peines spéciales contre les ouvriers agricoles qui rompent leurs contrats ou en faisant supporter par l'ensemble des contribuables une partie des charges qui grèvent la petite culture. Mais de ce que les socialistes ne peuvent, sans faire tort aux travailleurs industriels, protéger les paysans en tant que paysans, c'est-à-dire en tant que propriétaires, il faudrait bien se garder de conclure que la question agraire puisse leur rester indifférente.

D'abord, et surtout, la démocratie socialiste doit se préoccuper de la protection du travail agricole. A ce point de vue, un vaste champ d'action s'ouvre devant elle. Il faut poursuivre l'abrogation des lois d'exception qui, dans certains pays, refusent encore aux ouvriers agricoles le droit de grève et de coalition, ainsi que la liberté des déplacements (*Freizugigkeit*). Il faut adapter à l'agriculture les lois ou propositions de loi qui réglementent le travail de l'enfance, développent l'organisation de l'enseignement, protègent les jeunes ouvrières, fixent une journée normale de travail, améliorent les habitations ouvrières ou fixent légalement le taux des loyers. Mais,

indépendamment de ces mesures qui intéressent directement le prolétariat agricole, on peut et on doit se préoccuper 1° *des intérêts de l'agriculture*, 2° *des intérêts de la population agricole dans son ensemble.*

Il n'y a aucune objection, bien au contraire, à inscrire dans le programme socialiste des mesures telles que la communalisation du droit de chasse, la nationalisation des eaux et forêts ; la réunion obligatoire des parcelles appartenant à un même cultivateur, l'assurance obligatoire contre la grêle ou les maladies du bétail, l'abolition de tous les obstacles légaux qui s'opposent au libre développement de la coopération agricole.

D'autre part, il est toute une série d'articles du programme socialiste qui présentent le plus grand intérêt pour l'ensemble de la population des campagnes.

Tels sont, par exemple, la décentralisation administrative, le remplacement des armées permanentes par des milices, la nationalisation de l'enseignement, de la bienfaisance, des transports ; l'organisation par des pouvoirs publics de l'assistance médicale ; la gratuité de la justice par l'extension des juridictions prudhomales ; l'impôt progressif sur les revenus et les successions.

Rien n'empêcherait, naturellement, de numéroter ces deux séries de mesures et de les présenter comme un programme agraire.

Mais, en fait, tout ce qui concerne la protection des

travailleurs agricoles et les mesures favorables à l'ensemble de la population des campagnes, n'est que l'application ou l'extension du programme socialiste en général.

D'autre part, si l'on en excepte la nationalisation des eaux et forêts, les mesures proposées en faveur de l'agriculture n'ont pas une importance telle qu'on puisse les considérer comme un véritable programme agricole.

Aussi les socialistes auraient-ils tort d'espérer que cette politique agraire suffise à leur amener la grande masse des paysans :

« Le parti socialiste restera toujours au fond le parti des prolétaires de la ville ; il sera toujours le parti du progrès économique. Chez le paysan conservateur qui n'aime pas les gens de la ville, qui veut que servante et valet, femme et enfants soient absolument soumis à sa volonté, comme dans la famille patriarcale, le parti socialiste aura constamment à lutter contre des préjugés profondément enracinés, et il ne pourra jamais lui offrir autant que les partis agraires, qui se rapprochent plus de lui, et qui peuvent lui promettre bien davantage, puisqu'ils ne croient pas à la nécessité, à l'inéluctabilité du progrès économique, et qu'ils ne se font aucun scrupule de renverser les rôles de jadis, de faire entretenir les gens des campagnes par ceux des villes, l'agriculture par l'industrie et le commerce.

Le parti socialiste aura peine à jamais gagner le

paysan qui conserve l'ancien mode de culture. Mais il ne faut pas désespérer de l'amener à la neutralité, ce qui serait déjà un gain considérable (1). »

Ce n'est donc pas sur les paysans que doit s'appuyer un parti dont la raison d'être est la défense des intérêts du prolétariat. C'est aux travailleurs salariés, de l'industrie et de l'agriculture, que la propagande socialiste doit s'adresser. Le jour où elle les aura conquis, la révolution sociale sera possible, car ce sera la révolution de l'immense majorité.

§ 2. — *La thèse de David*

A l'opposé de Kautsky, David et les « revisionnistes » soutiennent que le socialisme doit élargir son programme. Il ne doit pas se borner à défendre les intérêts du salariat agricole. Il doit s'intéresser également aux paysans, propriétaires ou locataires.

Certes, — Kautsky a raison de le dire — une des tâches les plus importantes et les plus difficiles, à la fois, qui incombent à la social-démocratie, c'est de fournir aux salariés de l'agriculture les moyens d'améliorer leur triste sort et de se défendre efficacement contre l'exploitation dont ils sont victimes, de la part des fermiers capitalistes et des grands propriétaires fonciers.

1. KAUTSKY. *La politique agraire du parti socialiste*, p. 200. Trad. Polack. Paris, Giard et Brière, 1903.

Pour arriver à ce résultat, rien de plus légitime que de travailler au perfectionnement de l'enseignement populaire, de supprimer les entraves légales qui entravent encore, dans certains pays, le droit de grève et de coalition des ouvriers agricoles, de poursuivre l'adaptation à l'agriculture des lois qui protègent le travail industriel.

Seulement, la victoire même de ces légitimes revendications, rendra plus difficile la situation de la grande culture. Elle favorisera la multiplication des entreprises qui n'ont pas recours, ou n'ont qu'exceptionnellement recours, au travail salarié. Elle augmentera le nombre des paysans, propriétaires ou locataires, qui travaillent pour leur compte, avec le concours de leurs proches.

Cette évolution, d'ailleurs, est aussi bienfaisante qu'inévitable. Loin de l'entraver, comme le veulent les « orthodoxes », la démocratie socialiste doit la favoriser, en réclamant, avec énergie, l'adoption de toutes les mesures qui peuvent améliorer la condition des petits cultivateurs, et, notamment, l'organisation du crédit, la réglementation du taux des fermages, le développement de la coopération agricole.

Il est vrai que, pour certains socialistes, favoriser la petite culture c'est faire de la « politique réactionnaire de conservation des classes moyennes ». Protéger les paysans, c'est aller à l'encontre d'une évolution nécessaire : ils sont, à la longue, condamnés à disparaître. Empêcher cette disparition est impossi-

ble, et même si cela pouvait se faire, encore ne serait-ce pas désirable, car se serait maintenir un état de choses qui constitue un véritable gaspillage de travail humain.

Mais c'est là une construction théorique, qui se trouve formellement contredite par les faits.

Ce qui est réactionnaire — dit David, en substance — c'est de vouloir maintenir artificiellement, au moyen de fidéicommis et de droits protecteurs, les grandes exploitations qui tendent à disparaître avec les progrès de la culture intensive. Ce qui est, au contraire, marcher avec le progrès, dans l'intérêt général comme dans l'intérêt agricole, c'est de favoriser la petite culture. Non pas que, dans leur état actuel, les petites exploitations puissent toujours, tant s'en faut, être considérées comme des modèles ; mais elles sont la condition préalable de la mise en valeur rationnelle du sol par la culture intensive. De plus, elles sont les cellules destinées à former le vaste système d'organisation coopérative auquel appartient l'avenir, et qui, par l'union des sociétés de production agricoles et des sociétés de consommation urbaines, libèrera l'alimentation du peuple de tout prélèvement capitaliste et de tout intermédiaire parasite. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à dire que dans les pays les plus avancés, le but à atteindre est la *transformation des grandes entreprises agricoles en petites exploitations paysannes*.

Au surplus, consciemment ou inconsciemment, la

démocratie socialiste travaille dans ce sens, quand elle lutte contre les privilèges des grands propriétaires, contre les tarifs protectionnistes et les entraves à la liberté ouvrière, qui, seules, rendent possible le maintien des grandes exploitations.

Mais, si nous refusons à celles-ci toute protection artificielle, si, d'autre part, nous sommes prêts à faire passer ses domaines aux mains de l'Etat, nous devons savoir ce que nous mettrions à sa place, le jour où notre politique aurait la majorité dans le peuple et dans le parlement.

A cette question, la réponse classique était naguère : des associations coopératives de travailleurs agricoles.

Seulement, qui ne voit que les associations coopératives de productions qui n'ont qu'exceptionnellement réussi parmi les ouvriers industriels, ont bien moins encore de chances de réussite dans le domaine agricole ? Tout au plus peut-on espérer les voir se développer dans l'avenir, quand les mentalités paysannes auront été transformées par la coopération pour l'achat des matières premières, la vente et la manutention des produits agricoles.

En attendant, si nous voulons répondre aux aspirations de l'immense majorité des travailleurs agricoles, nous devons inscrire en tête de notre programme agraire : *établissement de petites exploitations autonomes sur les terres occupées aujourd'hui par la grande culture.*

Est-ce à dire qu'il faille abandonner aux tenanciers de ces exploitations, la pleine propriété du sol qu'ils mettront en culture ?

Ce n'est point notre pensée. Il ne sera pas difficile, en effet, de trouver des modes de jouissance qui aient les avantages de la propriété privée sans en avoir les inconvénients. C'est avant tout la pratique qui permettra de déterminer les rapports à établir entre le droit éminent de la collectivité et le droit de jouissance de l'individu.

Quant aux petites exploitations qui existent déjà, la démocratie socialiste doit leur accorder une protection efficace.

S'agit-il d'exploitations par des fermiers locataires ? Elle doit s'efforcer, par la réglementation des fermages, de leur garantir une meilleure part des fruits de leur travail. S'agit-il de paysans propriétaires ? Elle doit les aider à développer leurs entreprises, par la coopération et par l'accroissement de leur puissance productive.

Entre les petits cultivateurs, du reste, et les ouvriers, il y a quantité d'intérêts communs. Le développement de la petite culture intensive, produisant du beurre, de la viande, du lait, des fruits, des œufs, n'est possible que par l'accroissement de la consommation des travailleurs industriels. L'accroissement du bien-être des uns entraînera donc nécessairement l'amélioration du sort des autres.

Pour vaincre l'agrarianisme, il ne suffit point d'é-

veiller la conscience de classe du prolétariat agricole. Il est indispensable également que, par une politique de protection des paysans, nous détachions de l'armée agrarienne la masse énorme des petits cultivateurs.

Ce n'est point là une tâche facile, mais c'est la condition préalable de tout progrès ultérieur :

« Les murs de la réaction ne tomberont pas au bruit des trompettes socialistes, avant que les petits paysans et les ouvriers agricoles n'aient été d'abord éveillés. Ce serait une erreur néfaste de croire que les défenseurs de la justice sociale et du progrès de la civilisation peuvent arriver au triomphe, grâce au développement de la seule industrie, grâce à l'accroissement du seul prolétariat des villes. Avec ce seul appui, la démocratie socialiste serait condamnée, sinon pour toujours, du moins pour des générations, à ne jouer que le rôle d'une minorité d'opposition. Elle ne serait pas sans puissance, sans influence, mais elle serait sans la puissance victorieuse, sans l'influence dominante dont elle a besoin pour réaliser ses fins.

« Gagner la masse des cultivateurs qui travaillent est indispensable à la conquête du pouvoir politique (1). »

§ 3. — *Conclusion*

Si différentes que soient les deux thèses qui viennent d'être exposées, elles se rencontrent, cepen-

1. DAVID. *Sozialismus und Landwirtchschaft*. Band I, p. 703. Berlin, 1903.

dant, sur un point essentiel. Kautsky et David, les « orthodoxes » et les « revisionnistes » sont d'accord et, parce que socialistes, doivent nécessairement être d'accord, pour admettre que la démocratie socialiste, étant, par définition, le parti des travailleurs, doit faire effort pour éveiller la conscience de classe du prolétariat agricole, l'organiser contre ses maîtres et lui proposer un programme qui étende et adapte à l'agriculture les réformes poursuivies, ou déjà réalisées, dans le domaine industriel.

Mais tandis que Kautsky fait de cette action parmi les travailleurs ruraux le pivot de sa politique agraire, David paraît n'y attacher qu'une importance secondaire, ou, du moins, semble préoccupé surtout d'établir que, sans les paysans, le socialisme est, pour des générations encore, impuissant à conquérir la majorité dans aucun pays.

Que cette opinion soit pour le moins exagérée, c'est ce que montrent déjà les quelques chiffres cités par nous au début de ce chapitre.

Même en Allemagne, même en France et à supposer que tous les «chefs d'exploitation» des statistiques officielles soient réellement des cultivateurs, propriétaires ou locataires, mais exploitant à leur compte, les prolétaires, agricoles, industriels et autres forment incontestablement la majorité de la population active.

En Allemagne, d'après le recensement de 1895 (1) il

1. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*. Berlin, 1907, p. 14.

y avait 2.142.808 personnes sans profession, 1.425.961 fonctionnaires et employés, civils et militaires 432.491 affectés à des services domestiques. Abstraction faite de ces catégories, le chiffre total des salariés et des producteurs indépendants, en 1882 et en 1895, se décomposait de la manière suivante :

	Indépendants				Salariés			
	1882		1895		1882		1895	
	Nombre	o/o	Nombre	o/o	Nombre	o/o	Nombre	o/o
Agriculture, forêt, pêche. . .	2.288.033	27,7	2.568.725	30,9	5.948.463	72,3	5.723.967	69,1
Industrie	2.209.239	37,2	2.060.865	25,8	3.724.424	62,8	5.939.638	74,2
Commerce et transports . .	668.729	49,9	846.655	39,1	670.979	50,1	1.318.983	60,9
	5.166.001	38,2	5.376.245	29,6	10.343.866	61,8	12.982.588	70,4

Plus des deux tiers de la population occupée dans les branches maîtresses de la production sociale appartenaient donc au prolétariat, et celui-ci formerait encore la grande majorité de la population, si l'on tenait compte des personnes sans profession, ou comprises dans les services public et domestiques, pour lesquelles le recensement ne fait naturellement pas de distinction en salariés et indépendants.

En France, d'après le recensement de 1896, l'ensemble de la population ouvrière se répartissait approximativement de la manière suivante (1) :

	Patrons	Salariés
	—	—
Agriculture	4.430.000	4.095.000
Industrie et transports.	1.490.000	4.844.000
Commerce	901.000	758.000
Service domestique . .	»	920.000
Professions libérales et services publics . .	166.000	865.000
	6.987.000	11.482.000

Soit 62,2 o/o de salariés contre 37,8 o/o de patrons.

D'après le recensement de 1901, pour lequel on a adopté un autre mode de classification, la population active se divisait comme suit :

Chefs d'établissement..............	25,92 o/o.
Employés et ouvriers des établissements..........................	50,56 »
Employés et ouvriers sans emploi..	1,50 »
Travailleurs isolés.................	22,02 »

1. Bourguin. *Les Systèmes socialistes et l'évolution économique*. Annexe, p. 451. Paris, Colin, 1906.

Même en ne comptant pas les travailleurs isolés (1) dont un grand nombre sont des ouvriers à domicile, les employés et les ouvriers, le prolétariat manuel et intellectuel formait donc, dans celui de tous les pays de l'Europe occidentale où la petite bourgeoisie est la plus forte, la majorité de la population active.

A supposer, par conséquent, que la démocratie socialiste parvienne à grouper en parti de classe tous ceux que la statistique officielle rattache au salariat, elle pourrait, *sans avoir un seul paysan* avec elle, être la majorité, non seulement en Belgique et en Angleterre, mais en Allemagne et même en France.

Cela ne veut pas dire naturellement qu'elle doive, pour cela, renoncer à toute propagande auprès des paysans — nous examinerons cette question dans la suite — mais c'est, en tous cas, une raison suffisante pour que, suivant la ligne de moindre résistance, elle se préoccupe, avant tout, de gagner à sa cause les prolétaires, si nombreux encore, qui échappent à son action.

Or, chacun sait que, de ces travailleurs indifférents ou hostiles, la majorité se compose d'ouvriers agrico-

1. *Recensement de 1901*, t. IV, p. 179 et 177. Note : « Les travailleurs isolés ne peuvent être classés en bloc, soit parmi les patrons, soit parmi les salariés. En effet... on a rangé dans cette catégorie, à la fois, des patrons n'occupant aucun aide, des façonniers travaillant librement chez eux, pour le compte d'une maison qui leur fournit le travail, des ouvriers à emploi irrégulier.

les, ou, du moins, d'ouvriers habitant la campagne et participant, dans une certaine mesure, aux conditions de vie des ouvriers agricoles.

Leur indifférence ou leur hostilité s'expliquent — faut-il le dire ? — par des causes multiples : ignorance, attachement aux traditions, préjugés religieux, méfiance à l'égard de tout ce qui vient des villes, communauté de vie avec les maîtres dans les régions où la différence des classes est peu marquée.

Mais alors même que toutes ces raisons n'existeraient pas, encore faudrait-il, pour que les ouvriers ruraux viennent au socialisme, que le programme socialiste réponde à leurs aspirations, donne satisfaction à leurs griefs.

Nous avons donc à nous demander si c'est le cas actuellement, si le programme socialiste — formulé par ou pour les ouvriers de la grande industrie — peut convenir, sauf des modifications de détail, aux ouvriers de l'agriculture, ou s'il faut, au contraire, élaborer un programme additionnel, ayant spécialement en vue la défense des intérêts du prolétariat agricole ?

Pour examiner cette question, nous ferons abstraction des particularités de tel ou tel programme national, pour nous en tenir aux revendications qui leur sont communes à tous, et qui, pour la plupart d'entre elles, sont empruntées au même modèle : le programme d'Erfurt.

CHAPITRE II

LE SOCIALISME ET LES OUVRIERS AGRICOLES

Dans les pays où le prolétariat est constitué en parti de classe, il réclame comme premiers acomptes, comme mesures de réalisation immédiate — indépendamment des réformes qui intéressent la population tout entière, telle que l'impôt progressif sur le revenu et les successions, le suffrage universel ou l'allègement des charges militaires — des interventions légales qui l'intéressent spécialement, comme la pleine reconnaissance du droit de se syndiquer et de se coaliser, la réglementation protectrice du travail des enfants et des femmes, la fixation d'une journée normale de travail, avec repos du dimanche, l'assurance contre les accidents et la maladie, la retraite pour les invalides et les vieillards, l'intervention des pouvoirs publics pour la fourniture d'habitations à bon marché.

Dès à présent, d'ailleurs, presque toutes ces réformes sont amorcées. Le principe en est inscrit dans la plupart des législations industrielles. L'effort des travailleurs tend surtout à renforcer les prescriptions

légales, à arracher des concessions nouvelles, à tirer parti des concessions déjà faites, à empêcher les retours offensifs du patronat.

Mais, à de rares exceptions près, cette organisation protectrice du travail s'applique exclusivement à l'industrie, ou même à certaines catégories d'établissements industriels.

L'ouvrier agricole reste en dehors. C'est « l'homme oublié » des lois sociales. Les dispositions relatives au contrat de travail l'ignorent, ou bien ne s'occupent de lui, en Prusse et en Russie, par exemple, que pour l'attacher à la glèbe. Les lois sur le travail des enfants, des jeunes gens ou des adultes ne s'appliquent pas à l'agriculture. Le problème des habitations ouvrières n'est guère abordé que dans les villes. Tout au plus, dans quelques pays, a-t-on songé aux travailleurs des champs pour la réparation des accidents et l'allocation — bien insuffisante d'ailleurs — de pensions ouvrières.

Les motifs de cette exclusion ne sont pas difficiles à pénétrer.

D'abord, les ouvriers agricoles, dans leur majorité, ne réclament pas, et les législateurs bourgeois ne se résignent à intervenir, pour protéger la classe ouvrière, que si les ouvriers eux-mêmes agissent avec énergie pour leur imposer cette intervention.

D'autre part — dans les pays du moins où domine la petite culture — les ouvriers agricoles ne sont pas, le plus souvent, au service de grands capitalistes. La

plupart d'entre eux travaillent pour de petits et de moyens fermiers, et même, à certains moments, pour des paysans presque aussi pauvres qu'eux. Aussi l'extension des lois de protection ouvrière à l'agriculture soulève une opposition puissante de la part de tous ceux — et c'est souvent la majorité de la population agricole — qui devraient, le cas échéant, en supporter les charges.

Il est vrai que pour justifier cette opposition, on prétend que pour les ouvriers agricoles les lois sociales ne sont pas nécessaires ; que les abus qu'elles ont pour but de supprimer n'existent guère que dans l'industrie ; qu'au surplus, les conditions mêmes du travail, dans les campagnes, font que leur application serait, ou bien impossible, ou bien plus nuisible qu'utile à ceux mêmes que le législateur aurait pour but de protéger (1).

S'il en était réellement ainsi, la démocratie socialiste pourrait, peut-être, en abordant d'autres questions, élaborer un programme agraire, mais, à coup sûr, elle devrait abandonner l'espoir de conquérir les salariés de l'agriculture, en leur proposant *mutatis mutandis* son programme général de protection ouvrière.

Seulement, nous allons voir, en passant en revue les principaux points de ce programme, que, pour avoir moins d'importance, peut-être, et rencontrer plus de

1. V. Meilath. « La protection ouvrière dans l'exploitation agricole ». *Revue d'Economie politique*, 1907, p. 529 et s.

difficultés d'application, dans l'agriculture que dans l'industrie, ce programme n'en intéresse pas moins tous ceux qui, dans l'agriculture comme dans l'industrie, sont obligés pour vivre de vendre leur force de travail.

§ 1. — *Le droit de coalition et les syndicats*

Pour que des salariés soient, sinon des hommes libres, du moins des hommes possédant les droits indispensables pour s'élever à la liberté, ils doivent avoir, indépendamment des droits politiques, le droit de se coaliser, le droit de se syndiquer, et — il est nécessaire de l'ajouter, bien que le choix paraisse aller de soi — ce que les Allemands appellent la *Freizugigkeit*, le droit d'aller et venir librement, à la recherche de meilleures conditions de travail.

Après de longues et pénibles luttes, ces droits leur ont été reconnus, en principe, par presque toutes les législations. Quelques-unes seulement font exception. C'est ainsi qu'en Russie, la *Freizugigkeit*, pour ne point parler du droit de grève ou d'association, est encore restreinte, dans une certaine mesure par l'organisation du *mir*. En Prusse, le droit de coalition n'existe pas pour les ouvriers agricoles, et, sauf en Alsace-Lorraine, les *Gesindeordnungen* soumettent les domestiques de ferme à un régime dont Anton Men-

ger a pu dire que « rien, dans la société bourgeoise, ne ressemble plus à l'esclavage » (1).

Il va sans dire que partout où ces survivances de la féodalité existent encore, la démocratie socialiste doit en poursuivre la suppression, et s'efforcer d'obtenir pour les ouvriers agricoles, le droit que possèdent les ouvriers industriels de se coaliser et de s'associer.

Mais la lutte pour le droit de coalition et le droit syndical ne finit pas, dès l'instant où ces garanties élémentaires sont inscrites dans un texte légal.

Pour que la classe ouvrière en jouisse réellement, il faut que par d'incessants efforts, elle s'attache à leur donner plus de force et d'ampleur.

Aussi, voyons-nous dans toute l'Europe occidentale, les questions relatives au droit d'association et au droit de grève tenir la tête des programmes socialistes.

En Belgique, par exemple, les ouvriers réclament l'abolition de l'article 310 du Code pénal, qui crée un régime d'exception, d'une sévérité excessive, pour les délits relatifs à la liberté du travail. En France, les syndicats réclament des mesures législatives contre les patrons qui empêchent leurs ouvriers de se syndiquer.

En Angleterre, les *Trade Unions* s'efforcent de garantir leur encaisse contre des décisions qui le

1. Kautsky. *La politique agraire du parti socialiste*, trad. fr., p. 57.

rendraient responsables du fait individuel de leurs membres.

Toutes ces questions intéressent, en théorie, les ouvriers agricoles aussi bien que les ouvriers industriels. Sauf l'exception signalée pour la Prusse, la loi ne distingue pas entre eux. Elle leur reconnaît les mêmes droits. Elle soumet ces droits aux mêmes restrictions.

Mais, au point de vue pratique, la différence n'est-elle pas énorme ?

Pour les ouvriers de l'industrie, de la grande industrie, du moins, le droit de faire grève et de se syndiquer sont des garanties essentielles, des conditions préalables à toute amélioration de leur sort. Pour les ouvriers agricoles, au contraire, ne sont-ce pas des droits platoniques ? Se figure-t-on sérieusement que, sauf dans quelques régions d'agriculture capitaliste, ils puissent attacher la moindre importance à une législation sur des grèves qu'ils ne font pas, ou sur des associations syndicales qui n'existent point parmi eux ? Dès lors, que leur importent, sur ce point, les revendications du programme socialiste ? N'est-ce point le cas de dire que le moindre grain de mil ferait beaucoup mieux leur affaire ?

Tout cela est exact, dans la mesure où l'on veut montrer que les questions relatives au droit d'association ou de coalition touchent moins les travailleurs de la campagne que les travailleurs des villes ; mais de ce qu'elles les touchent moins, ce n'est pas une

raison pour conclure qu'elles ne les touchent pas du tout.

Les syndicats d'ouvriers agricoles sont rares, mais nous avons vu qu'il en existe en Italie, dans la plupart des provinces, en France, parmi les bûcherons du Centre, les résiniers du département des Landes, les ouvriers viticoles de l'Hérault et du Gard, les journaliers de la Brie, les métayers de l'Allier. Il y en a également quelques-uns en Belgique. Ils sont très nombreux en Hongrie. Malgré la décroissance rapide du prolétariat agricole en Angleterre, on y trouve encore des vestiges de l'organisation créée jadis par Joseph Arch.

Quant aux grèves agricoles, elles sont encore des faits exceptionnels, mais chaque année, vers l'époque de la moisson, ces exceptions deviennent plus fréquentes, et, dans la mesure où elles se multiplieront, dans la mesure où elles s'organiseront, au préalable, sous la forme syndicale, les réformes complémentaires du droit de grève et d'association prendront, pour les ouvriers de l'agriculture, la même importance que pour les ouvriers de l'industrie.

Bref, si l'on veut que les revendications du programme socialiste en cette matière soient autre chose, pour le prolétariat agricole, que des formules théoriques, il faut se préoccuper avant tout de lui donner conscience de ses intérêts de classe, de lui montrer les avantages de l'association, de mettre la solidarité ouvrière au service de ses premiers efforts pour con-

quérir de meilleures conditions de travail et d'existence.

Or, ainsi que nous l'avons vu, l'exode rural, le drainage des forces de travail par les villes et les industries, facilitent cette tâche en donnant aux ouvriers ruraux une situation meilleure dans la discussion du contrat de travail.

Aussi voyons-nous les fermiers et les propriétaires multiplier leurs efforts pour que, directement ou indirectement, on entrave les déplacements de la main-d'œuvre rurale, soit en raréfiant les trains ouvriers, soit en augmentant le prix des coupons de semaine, soit en donnant une consécration pénale aux contrats à long terme qui transforment la domesticité agricole en un véritable servage.

Contre pareilles mesures, le socialisme doit — cela va sans dire — protéger la liberté du déplacement des travailleurs ruraux. Pour enrayer l'exode rural, il ne faut pas le rendre plus difficile, mais le rendre moins nécessaire, en relevant le niveau de vie de ceux, parmi les campagnards, qui y recourent aujourd'hui.

§ 2. — *La protection de l'enfance*

La réglementation du travail industriel a commencé par la protection des enfants. Il faut lire dans le beau livre de J. Podmore sur la vie de Robert Owen, à quels effroyables abus le père du socialisme anglais voulait

porter remède quand il détermina sir Robert Peel à faire voter par la Chambre des communes le premier des *factory acts* (1819).

D'une statistique publiée à cette époque par les fabricants de Manchester eux-mêmes, dans le but de combattre l'intervention légale, il résultait que, sur 4.938 personnes employées dans leurs établissements, 80 avaient moins de neuf ans, 764 entre neuf et onze ans, et 2.896, ou à peu près les trois cinquièmes, moins de vingt ans. D'autre part, sur ces 4.938 personnes, il n'y en avait pas moins de 1.658, soit un tiers, qui avaient commencé à travailler avant neuf ans, et un autre tiers, entre neuf et onze ans (1).

Aujourd'hui, dans tous les pays industriels, cette exploitation de la première enfance est devenue légalement impossible dans l'industrie, ou du moins, dans les établissements industriels de quelque importance.

Mais, en dehors des lois d'instruction obligatoire — qui n'empêchent pas de faire travailler les enfants en dehors des heures de classe — les dispositions protectrices de l'enfance ne s'appliquent pas à l'agriculture. Encore y a-t-il des pays comme l'Italie ou l'obligation scolaire n'est pas effective et d'autres comme la Belgique où elle n'existe pas du tout, si bien que les enfants peuvent être astreints au travail agricole à n'importe quel âge et pendant n'importe quelle durée.

1. Podmore. *Robert Owen*, I, p. 204.

On objecte, il est vrai, aux partisans de la réglementation du travail agricole des enfants, que cette réglementation est inutile, que les enfants ne sont astreints qu'à des travaux légers et faciles ; que les abus qui existent, ou existaient dans l'industrie, n'existent pas dans l'agriculture ; qu'au surplus, l'intervention de la loi en pareille matière n'aurait pas d'adversaires plus énergiques que les ouvriers agricoles eux-mêmes.

Nous reconnaissons volontiers que si cette partie du programme socialiste n'avait pas pour complément l'organisation de cantines scolaires, elle ne serait pas précisément de nature à provoquer beaucoup d'enthousiasme dans les campagnes.

D'autre part, nous sommes disposé à admettre que dans les régions où l'agriculture n'est pas industrialisée, les travaux que l'on impose aux enfants ne menacent pas, en général, de compromettre leur développement *physique*.

Sans partager, à cet égard, l'optimisme des enquêteurs du *Verein für sozial politiek*, sur la condition des ouvriers allemands, auxquels Kautsky reproche avec raison de n'avoir pris leurs informations que chez les fermiers et les propriétaires, on peut admettre qu'à garder des oies ou des vaches, à aider leurs parents à l'époque de la fenaison, de la moisson ou de l'arrachage des pommes de terre, les enfants, tout en ayant une vie fort rude, ne risquent pas de s'étioler et de s'épuiser, comme les petits malheureux qui

travaillent dans les briqueteries, dans les fabriques d'allumettes ou dans les chambres infectes des confectionneurs de vêtements. Mais si ces travaux prématurés ne font point tort à leur développement physique, il en est autrement de leur développement intellectuel ; et, d'autre part, la situation se modifie du tout au tout, quand l'agriculture s'industrialise, quand elle emploie des travailleurs nomades, quand elle recourt, aux moments de presse, à des intermédiaires qui font travailler sous leurs ordres des bandes de femmes et d'enfants.

C'est le cas, par exemple, pour la cueillette du houblon et des fruits, pour le travail des rizières, pour la récolte des betteraves, et dans beaucoup de régions, pour les travaux qui requièrent, à certaines époques, de la main-d'œuvre supplémentaire : sarclage des betteraves, récolte des foins, arrachage des pommes de terre, etc.

Certes, les travaux que l'on fait exécuter par les jeunes travailleurs ne sont point, par eux-mêmes, très pénibles et très difficiles — on disait d'ailleurs la même chose, naguère, du travail des enfants dans les filatures et les tissages — mais quand ils sont encadrés par des travailleurs adultes, quand la journée du travail se prolonge, quand ils se trouvent sous la férule d'un chef de *gang*, ayant intérêt à les faire peiner le plus possible, des abus se produisent, qui rendent l'intervention du législateur aussi néces-

saire que dans n'importe quelle branche de l'industrie.

Il est impossible, par exemple, de ne pas s'émouvoir à lire la description que nous fait Kautsky, d'après Schippel, du travail de jeunes enfants, âgés de six à quatorze ans, occupés pendant douze à dix-huit heures par jour, à sarcler les champs de betteraves, accroupis, pliés en deux, le sang à la tête, sous le soleil déjà brûlant.

Les choses ne vont pas mieux, pour les travaux de la cueillette du houblon, même dans des pays comme l'Angleterre où, d'une manière générale, les travailleurs agricoles se trouvent dans des conditions meilleures que sur le continent.

On peut s'en convaincre en lisant, dans Ridder Haggard (1), la description que fait Miss Mary Russell, des huttes où des milliers d'ouvriers, hommes, femmes et enfants, viennent s'entasser, chaque automne, dans le Kent, à l'époque de la récolte des houblons.

« La majorité d'entre eux — dit-elle — hommes et femmes, ne pensent pas à autre chose qu'au cabaret et à la boisson ; les filles sont très incultes. Par suite de l'insuffisance des arrangements pour la propreté (manque d'eau, absence de lavoirs, etc.), la condition des enfants, qui sont infestés par les insectes, est extrêmement mauvaise. Plusieurs d'entre eux souffrent d'ophtalmie, causée par la saleté, et un pauvre petit de cinq ans, que j'ai vu, était couvert d'ulcères.

1. *Rural England*, I, p. 163.

Comme le médecin ne peut exercer son office dans de tels endroits, il faut, lorsque les enfants sont malades, les lui porter, même si leur affection est une bronchite. »

D'après Miss Russell « l'*Education department*, pour remédier à cette situation, devrait envoyer des instituteurs ambulants dans les localités où un grand nombre d'enfants vivent ainsi dans ces huttes. De cette façon, les enfants ne pourraient pas passer tout leur temps dans les houblonnières et devraient recevoir trois heures d'instruction, au début de la journée, avant qu'ils ne soient harassés de fatigue ».

Si de telles situations peuvent exister dans le pays des *factory acts*, où, depuis un siècle, on a fait lois sur lois pour la protection de l'enfance, on peut se figurer ce qu'elle doit être dans un pays comme l'Italie, où, même dans l'industrie, la réglementation du travail infantile est, pour ainsi dire, lettre morte.

Lorenzoni, rapporteur de l'enquête faite par la Société *Umanitaria*, de Milan, « *I lavoratori delle risaie* », constate dans son rapport, que, sans distinction d'âge, la durée du travail dans les rizières, à l'époque de la *mondatura*, varie entre neuf et dix heures pour les ouvriers de la localité et dix heures et demie à douze heures pour les ouvriers nomades. Seulement, à ces heures normales, il faut ajouter tous les petits quarts d'heure non payés que les caporali parviennent à extorquer aux travailleurs placés sous leurs ordres :

« Moins ces travailleurs sont expérimentés, plus ils sont désorganisés et faibles, plus ils sont facilement victimes de nos petites filouteries... Mais, sans même tenir compte de ces excédents, et limitant nos observations à la journée normale, nous devons constater sincèrement que sa durée est excessive. Et ce, non seulement pour les travailleurs nomades, mais encore, parfois même plus, pour les travailleurs locaux. Car, si les premiers travaillent normalement onze à douze heures pour un seul patron, les autres, après avoir fini de travailler chez un viticulteur, ne terminent pas leur journée, mais ajoutent aux neuf ou dix heures déjà faites, trois ou quatre heures supplémentaires, soit chez les petits propriétaires, soit dans leurs propres exploitations ; c'est ainsi qu'ils arrivent non seulement à égaler, mais à dépasser le temps du travail des ouvriers nomades.

« Que cet horaire soit excessif pour les uns et les autres, c'est ce qui apparaît d'autant plus que la très grande majorité de ces travailleurs (81,30 0/0 du total) se compose de femmes et d'enfants âgés de moins de quatorze ans, et que, parmi les femmes, ce sont des jeunes filles de dix-huit à vingt-deux ans qui forment la majorité. Or, pour toutes ces personnes, le travail de la *monda*, qui les oblige à être tout le temps penchées, les pieds dans l'eau et la tête au soleil, est particulièrement fatigant et incommode — sans parler des maladies qui en dérivent... (1). »

Il est inutile de multiplier ces citations pour établir

que ce n'est pas seulement dans l'industrie que l'exploitation intensive prématurée du travail infantile légitime l'intervention du législateur.

Mais indépendamment de ces abus exceptionnels, qui peuvent aller jusqu'à compromettre la santé des enfants, il faut tenir compte des cas infiniment plus nombreux, où le travail qu'on leur impose, sans être excessif par lui-même, n'entrave pas moins, de la manière la plus fâcheuse, leur développement intellectuel (1).

C'est surtout dans un pays comme la Belgique, où l'obligation scolaire ne supplée pas à l'absence de réglementation du travail infantile, que l'on peut observer les conséquences néfastes de la « liberté » qu'on laisse aux parents.

Rien de plus uniformément douloureux que les constatations de l'enquête monographique des agronomes de l'Etat (1900-1901), sur l'irrégularité et la faible durée de la fréquentation scolaire dans les campagnes.

Même en Ardenne, où il y a le moins d'illettrés, « l'instruction et l'éducation des ouvriers agricoles laissent encore à désirer ; à certaines époques de l'année, les enfants fréquentent l'école avec peu d'assiduité. Ceux qui, en sortant de l'école, savent quel-

1. Lorenzoni. *Lavoratori delle risaie*, t. I, p 61. Publication de la Société « Umanitaria » Milan.

que peu lire, écrire et calculer, oublient facilement les connaissances acquises, à moins qu'ils ne fréquentent les cours du soir » (1).

Dans le Condroz :

« L'instruction de l'ouvrier agricole est peu avancée. Il n'en peut être autrement : l'enfant fréquente irrégulièrement l'école primaire durant la bonne saison et l'abandonne définitivement vers l'âge de onze à douze ans. Souvent, là où elle existe, l'école d'adultes est peuplée insuffisamment. Si encore l'ouvrier entretenait ou même augmentait par la lecture les connaisssances acquises sur les bancs de l'école, mais il en a rarement le goût, et, souvent, les loisirs et les moyens lui font défaut. Dans ces conditions, le savoir amassé se perd rapidement (1). »

Dans la région limoneuse et sablo-limoneuse :

« L'instruction des ouvriers agricoles, assez rudimentaire, se résume, en général, au savoir lire et écrire.

« Il ne peut en être autrement, attendu que les enfants, à partir, de onze à douze ans, ne fréquentent plus l'école, si ce n'est pendant la morte-saison. En été, ils sont occupés chez eux ; les parents les préposent à la garde des porcs et de la vache, ou les chargent de ramasser dans les champs des aliments pour ces derniers. A certaines périodes même, ils sont

1. *Monographie régionale de la région ardennaise*, p. 36, Bruxelles, 1901.
2. *Monographie régionale de Condroz.*

employés à de légères besognes chez les cultivateurs (1). »

Dans la Campine :

« Les enfants sont employés à de nombreux travaux, tels que la plantation et l'arrachage des pommes de terre, la récolte des céréales, et de certains légumes (asperges, pois), la garde du bétail. Si l'enfant ne coopère pas à ces travaux, il est chargé de la garde de la maison et des enfants plus jeunes...

Les enfants ne sont envoyés à l'école que pendant la saison d'hiver et, dès l'âge de dix ou de onze ans, ils sont retenus définitivement à la maison. En quittant l'école, les enfants sont dépourvus de connaissances suffisantes pour éprouver le besoin de se perfectionner. Et si parmi eux, un certain nombre savent lire, écrire et calculer, ils oublient, au bout de quelques années, à peu près complètement, le peu de connaissances acquises à l'école. Ils vont alors grossir les rangs des illettrés. »

Dans les Flandres :

« Les parents, peu instruits, souvent illettrés, ne se soucient guère de l'instruction et, comme ils sont souvent absents du matin au soir, il ne leur est guère possible de s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Ceux-ci fréquentent l'école du village jusqu'à la première communion. La fréquentation de l'école est assez régulière de neuf à onze ans.

« Dans certaines localités, dans le comice de Gand,

1. *Monographie de la région limoneuse et sablo-limoneuse*, p. 88.

par exemple, où il y a beaucoup de briquetiers, les enfants de ces derniers quittent tous les jours la classe vers dix heures, en été, pour porter à manger aux pères et frères, et ils rentrent en classe l'après-midi. Dans ces conditions, l'instituteur est impuissant à inculquer les éléments d'une instruction quelque peu satisfaisante (1). »

Tel est le bilan lamentable, dressé par le gouvernement lui-même, des résultats de l'enseignement primaire rural, dans un pays où la loi n'intervient en aucune manière, soit pour imposer la fréquentation des écoles, soit pour réglementer le travail des enfants dans l'agriculture.

Peut-être dira-t-on que la situation de la Belgique est, heureusement, exceptionnelle et que dans les autres pays, à défaut de réglementation directe, l'instruction obligatoire, jusqu'à l'âge de douze, treize ou quatorze ans, règlemente indirectement le travail des enfants dans les entreprises agricoles.

C'est incontestable, mais il est incontestable aussi que, trop souvent, les lois d'obligation scolaire ne sont que très insuffisamment appliquées.

Au Congrès international de l'enseignement primaire, qui se tint à Paris en 1900, les rapporteurs sur la question de la fréquentation scolaire constataient qu'en Angleterre et dans les pays de Galles, — malgré l'instruction obligatoire — un million d'enfants, soit le cinquième environ de la population d'âge scolaire

1. P. 39.

sont des « irréguliers chroniques » ou ne viennent jamais à l'école. Six cent mille ne sont pas inscrits et cette classe d'abandonnés, où se recrutent les *convicts* et les mendiants, tend à augmenter, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Au même Congrès, on constatait qu'en France, 4 p. cent des enfants n'étaient pas inscrits ; mais à côté de ces non-inscrits, il y a une catégorie beaucoup plus nombreuse : ceux qui fréquentent l'école irrégulièrement ou la quittent prématurément : « La catégorie des élèves de onze à treize ans — disaient Cazes et Guillaume — est réduite dans nos écoles rurales à un contingent extrêmement faible, et, plus d'une fois, à zéro. En moyenne, le quart, quelquefois le tiers de l'effectif total a disparu pour être, soit utilisé à la maison paternelle, soit loué pour la garde des bestiaux et des troupeaux. »

En Allemagne, il est vrai, les lois d'obligation scolaire sont plus strictement appliquées. Elles n'empêchent pas, cependant, qu'à certaines saisons, la fréquentation soit irrégulière et que, d'autre part, beaucoup d'enfants soient astreints à travailler, dès le plus jeune âge, avant et après les heures de classe.

Il y a quelques années, par exemple, le *Verein* des instituteurs primaires de Prusse adoptait unanimement la résolution suivante :

« Autant il faut considérer le travail des enfants en lui-même, lorsqu'il est judicieusement choisi et

bien dirigé comme un moyen d'éducation recommandable, autant il faut, au point de vue pédagogique, le condamner, lorsqu'il se présente sous la forme d'une occupation industrielle, qui entraîne presque nécessairement avec elle une exploitation de la force de travail infantile. Sa complète abolition, pendant la période d'école obligatoire, doit être réclamée (1). »

Et, naturellement, par occupation industrielle, on entend aussi bien les opérations régulières de l'agriculture industrialisée que les travaux des industries proprement dites.

En somme donc, au point de vue du développement intellectuel, et, dans nombre de cas, au point de vue du développement physique, il est indispensable d'établir ou de renforcer l'obligation scolaire et d'étendre la réglementation protectrice de l'enfance aux travaux agricoles.

Mais il serait puéril de se dissimuler les difficultés de pareille tâche ; et, d'autre part, si l'on se place au point de vue des chances de succès du programme socialiste auprès des ouvriers agricoles, il ne paraît point que cette extension des contraintes légales soit précisément faite pour amener au socialisme des travailleurs restés, jusqu'ici, indifférents ou hostiles.

Ce n'est pas à dire, cependant, que certains ou-

1. *Neue Zeit*, octobre 1898.

vriers, qui font travailler leurs enfants à un âge où ils devraient être à l'école, ne seraient pas favorables à une action prohibitive de la loi.

Lors d'une enquête personnelle que nous fîmes, en 1904, sur cette question, un instituteur de la Hesbaye nous écrivait :

« Les fermiers, les grands propriétaires ne voient que leurs intérêts et ils retiennent à leurs travaux des champs une bonne partie des enfants de la classe ouvrière. C'est ainsi que les parents sont obligés d'y envoyer leurs enfants. L'an dernier, un ouvrier agricole, père de famille, me disait : « Je voudrais envoyer mon fils à l'école ; je désirerais vivement qu'il pût fréquenter régulièrement ; mais mon maître m'a dit : « Si vous ne me laissez votre fils, je ne vous occuperai plus ! »

Dans pareils cas, évidemment, l'intervention du législateur apparaîtrait comme une délivrance. Mais ce serait se faire illusion que de généraliser des faits de ce genre. Etant données les habitudes qui règnent dans les campagnes, le faible intérêt que les ouvriers agricoles, en général, portent à l'instruction de leurs enfants, la nécessité dans laquelle ils se trouvent de tirer d'eux, le plus tôt possible, un revenu supplémentaire, il n'est pas douteux que la réglementation du travail des enfants et le renforcement de l'obligation scolaire rencontreraient, dans les campagnes, plus de résistances que de sympathies, si l'on n'y ajoutait pas, à titre de compensation, l'entretien des

enfants par les pouvoirs publics, pendant tout le temps qu'ils passent à l'école.

Peut-être objectera-t-on que l'organisation du vêtement ou des cantines scolaires rencontre dans les campagnes des obstacles d'ordre pratique ou d'ordre financier, plus grands que dans les villes. Mais on peut répondre à cette objection en invoquant les expériences déjà faites dans nombre de communes rurales.

A La Hulpe, où nous avons habité pendant longtemps, il n'a pas été difficile d'organiser la soupe scolaire, grâce à une subvention de la commune et aux souscriptions de quelques particuliers.

Dans un article de la *Revue des Revues*, du 15 mai 1906, Mme Moll Weiss décrit, en ces termes, ce qui a été fait en France :

« Dans nos campagnes aux populations dispersées, aux ressources limitées — dit-elle — c'est un inspecteur primaire, M. Moreau, qui installait « la soupe chaude de midi » de la simple et charmante façon que voici : les élèves apportent tous les matins dans leur panier une poignée de légumes tout épluchés... tout cela est jeté dans un grand seau placé à la porte de la classe ; un élève, un des grands, lave ces légumes tout préparés déjà, les met dans une marmite avec de l'eau, du sel, de la graisse, et la cuisine se fait pendant la classe. A onze heures et demie une excellente *julienne* est prête. L'élève prend son pain, taille lui-même sa soupe dans son bol, la trempe et la mange. Il rince

aussi sa petite gamelle pour le lendemain, et le maître n'a ainsi rien à faire. Pour couvrir les dépenses de la graisse et du chauffage, chaque mangeur de soupe verse de 15 à 20 sous par mois. Toutes les familles, même les plus pauvres, ont accueilli cette innovation avec plaisir.

« Aujourd'hui, dans un grand nombre de bourgades l'œuvre de « la soupe chaude à midi » existe et fait beaucoup de bien.

« Dans certaines écoles de la campagne, depuis un article que j'ai publié dans *Le Matin*, l'année dernière, les juliennes sont remplacées par de grandes marmites de riz au lait; chaque enfant apporte sa petite bouteille de lait, d'un demi-litre; les municipalités et les bienfaiteurs de l'école fournissent le riz et le sucre. »

On sourira, peut-être, en songeant à l'écart énorme qui existe entre ces rudiments de coopération scolaire, en vue de fournir aux enfants une assiettée de soupe ou de riz au lait, et l'organisation économique considérable qu'il faudrait créer pour subvenir, comme le proposent les socialistes, à l'entretien de tous les enfants de toutes les écoles.

Mais, somme toute, de ces premiers essais, si modestes soient-ils, à la réalisation intégrale du programme scolaire des socialistes, il n'y a pas plus loin que des écoles de Lancaster et de Bell, en Angleterre, au commencement du XIXe siècle, à l'imposante organisation actuelle de l'enseignement primaire.

Et, si l'entretien des enfants à l'école présente des

difficultés d'ordre financier difficiles à surmonter, dans les pays où les charges militaires pèsent d'un poids insupportable sur les populations, c'est un motif de plus pour que les socialistes, faisant de la propagande dans les milieux agricoles, fassent comprendre aux travailleurs ruraux que leurs enfants pourront avoir, gratuitement, le pain du corps et de l'esprit dans les écoles, le jour où l'État ne retiendra plus les jeunes gens deux ou trois ans dans les casernes.

§ 3. — *Le travail des femmes*

Les lois protectrices du travail des femmes dans l'industrie interviennent principalement pour interdire de les faire travailler la nuit, pour fixer un maximum à leur journée de travail et pour défendre de les astreindre à certains travaux qui, pour des motifs divers, ne paraissent point convenir à leur sexe.

Il va sans dire que dans l'agriculture, du moins l'agriculture proprement dite, la question du travail de nuit ne se pose pas.

La question de la durée du travail, d'autre part, se pose aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Nous l'examinerons pour les deux sexes à la fois.

Quant à l'interdiction d'occuper les femmes à certains travaux, personne ne songe évidemment à prohiber le travail des femmes dans les champs, alors

qu'on l'autorise à la surface des mines, dans les ateliers à métiers continus des filatures de lin, ou bien dans les fabriques de céruse et d'allumettes.

Mais on peut se demander s'il n'y a pas lieu d'interdire la participation des femmes, ou du moins des jeunes filles mineures, à ces bandes de travailleurs nomades que l'on emploie pour la moisson, la récolte des betteraves, la culture du houblon ou la culture du riz?

Tous ceux qui ont étudié ces migrations saisonnières sont d'accord pour reconnaître que les mauvaises conditions de travail et de logement des ouvriers et et ouvrières ont pour ces dernières surtout, les plus sérieux inconvénients.

Qu'une réglementation s'impose, qu'il faille imposer à ceux qui emploient ces travailleurs adventices, de leur fournir des logements convenables et de ne pas les astreindre à un labeur excessif, personne ne saurait le contester sérieusement. Mais faut-il aller plus loin ? Faut-il aller, pour les filles mineures, jusqu'à l'interdîction complète ?

Kautsky, dans sa *Question agraire*, n'hésite pas à répondre affirmativement. Il formule, comme suit, cette partie des propositions qu'il se refuse à appeler un programme agraire :

« Protection du travail nomade ; interdiction du travail nomade pour les jeunes filles ayant moins de vingt et un ans ; interdiction du système du gang ;

remplacement des racoleurs par des agences publiques de placement (1). »

Nous n'avons naturellement d'objection de principe à aucune de ces propositions, et s'il était possible, comme le propose Kautsky, de soustraire les filles mineures à des conditions de travail qui ont pour résultat à peu près inévitable de les démoraliser, ce ne sont pas les réclamations des fermiers ou des propriétaires de domaines qui suffiraient à nous en dissuader.

Mais il paraît impossible de méconnaître que, dans bien des cas, l'interdiction d'employer des jeunes filles aux travaux saisonniers, se heurterait à la fois à des difficultés pratiques sérieuses et à des résistances tenaces de la part même des intéressées.

Prenons l'exemple des travaux de la *mondatura* dans les rizières :

« Le travail de la *monda*—dit Lorenzoni — n'est pas de ceux qui requièrent une grande force musculaire ; il est, par lui-même, simple et facile. Il devient pénible et fatigant par l'uniformité des mouvements, la position incommode et les conditions peu favorables dans lesquelles il doit être accompli. Ce ne sont pas en général, les plus solides, mais les plus faibles des travailleurs mâles qui y participent et plus encore, les femmes et les enfants. Les femmes trouvent dans

1. Kautsky. *Question agraire*, 2e partie : « La politique agraire du parti socialiste », p. 197. Paris, Giard et Brière, 1903.

la *mondatura* du riz un moyen rapide et sûr d'amasser une petite somme d'argent. »

Or, la majorité de ce personnel féminin se compose de jeunes filles mineures, qui vont travailler dans les rizières, soit pour venir en aide à leurs parents, soit pour se procurer un petit pécule pour entrer en ménage.

Ces jeunes filles se soucient aussi peu que possible d'une loi « protectrice » qui leur interdirait de se livrer à ce genre de travail. Lorenzoni fait observer, en effet, que malgré les fatigues, les fièvres, la nourriture misérable, la tyrannie et la cupidité des *caporali* ce séjour de quelque six semaines dans les rizières a, pour la jeunesse immigrante, un véritable attrait : c'est un travail en commun, qui réunit les deux sexes, à la saison la plus douce, loin des surveillances du voisinage, loin de la famille, en une terre étrangère, ou tout est permis. On peine, pendant le jour, mais, pendant les belles nuits étoilées, on danse sur l'aire, lisse et cimentée, jusqu'à l'heure où tous, à bout de forces, vont se coucher sur la paille commune.

Pareilles conditions d'existence ne valent pas mieux, assurément, pour la santé morale que pour la santé physique.

« Il est clair — dit Lorenzoni (1) — qu'avec pareil régime, les jeunes travailleurs doivent être à la fin de la saison littéralement épuisés : de la fatigue, inter-

1. *Loc. cit.*, p. 132.

rompue par des repos insuffisants ; des fièvres que l'on ne soigne pas ; du plaisir en plus. Et la majorité des *modarisi* se compose de fillettes entre dix-huit et vingt-deux ans. Que l'on se figure les effets de pareille vie sur le moral et le physique de ces enfants ! De trop nombreuses naissances illégitimes sont, au plus prochain hiver, le souvenir misérable de leur pénible et amoureux printemps. »

Les mêmes choses se passent ailleurs, avec la poésie en moins. Que l'on songe, par exemple, à la description que donne Marx des *gages* des travailleurs anglais, aux constatations affligeantes de l'enquête agricole belge de 1886, sur les émigrations saisonnières de la Flandre Occidentale, ou aux témoignages de Weber et de Kærger sur les *Sachsengænger*, les travailleurs ambulants employés dans les plantations de betteraves.

Mais, en dépit de ces abus, est-il possible de prendre une mesure aussi radicale que l'interdiction du travail ambulant aux filles mineures, alors que celles-ci seraient plus hostiles que personne à cette interdiction ? Est-il possible de défendre à ces milliers d'ouvrières d'user du seul gagne-pain, peut-être, qui soit à leur disposition ?

Nous hésitons, pour notre part, à conclure affirmativement, et serions plutôt enclins à réglementer sévèrement qu'à prohiber absolument la participation des femmes ou des filles aux migrations saisonnières. Pareille prohibition ne nous paraît possible

que pour les enfants : ces derniers pourraient accompagner leurs parents, si c'était nécessaire, mais ils devraient aller à l'école et non sur les travaux.

Quant aux autres travailleurs, et spécialement aux adolescents des deux sexes, que la loi veille à ce qu'ils soient décemment logés, à ce que leur journée de travail ne soit pas excessive ; à ce que leur recrutement s'effectue dans des conditions normales ; c'est, nous semble-t-il, dans cette direction qu'il faut agir, si l'on ne veut point tourner contre ceux-là mêmes que l'on désire protéger.

§ 4. — *La limitation des heures de travail*

Beaucoup de partisans de la réglementation des heures du travail dans les professions industrielles admettent volontiers que l'extension de cette réforme à l'agriculture serait, à la fois, inutile, impraticable et impopulaire. Inutile, parce que les prestations imposées aux ouvriers agricoles ne sont généralement pas excessives ; impraticable, parce que l'irrégularité du travail des champs est la conséquence nécessaire des fluctuations climatériques ; impopulaire, parce que les ouvriers craindraient de voir diminuer leurs salaires en même temps que leurs heures de travail.

Si ces considérations avaient toute la portée qu'on leur attribue, il faudrait évidemment rayer l'établis-

sement d'une journée normale de travail de la liste des revendications à proposer aux travailleurs agricoles.

Mais est-il vrai, tout d'abord, que la réglementation des heures de travail dans l'agriculture, à supposer qu'elle soit possible, serait inutile.

On nous dit qu'en général, les ouvriers des champs ne travaillent pas trop. On ajoute que le travail en plein air n'a pas les mêmes inconvénients que le séjour prolongé dans des fabriques et des ateliers poussiéreux et surchauffés. On fait valoir, enfin, que la variété des travaux agricoles protège les ouvriers contre la dégradation qui menace les ouvriers industriels, obligés pendant de trop longues heures, à surveiller la même machine, à exécuter la même opération.

Il y a certes une part de vérité dans tout ceci, mais une part de vérité qui va décroissant à mesure que l'agriculture s'industrialise.

Dans une exploitation agricole moderne, en effet, les opérations culturales tendent à prendre la même régularité que les opérations industrielles. On ne voit pas bien, par exemple, en quoi les tâcherons qui, pendant des semaines, fauchent le blé, sarclent ou arrachent des betteraves, conduisent, tout le jour durant, une machine agricole, font un travail moins monotone que de poser des briques, de conduire une locomotive ou d'abattre du charbon.

Certes, ces opérations varient avec les saisons et

ceci est un avantage indiscutable à l'actif du travail agricole.

D'autre part, le travail en plein air est plus sain que le travail dans des locaux fermés. Mais les ouvriers agricoles ne sont pas les seuls à travailler en plein air. Les briquetiers, les ouvriers du bâtiment, les débardeurs, la plupart des ouvriers de transport se trouvent dans le même cas. Cela ne les empêche nullement de réclamer avec énergie la réglementation des heures de travail et de faire valoir que, si le travail en plein air est plus sain, il est souvent aussi plus pénible : quand il gèle, quand il pleut, quand le soleil tombe d'aplomb sur les épaules des travailleurs.

On répond, il est vrai, qu'à l'encontre des maçons, des briquetiers, des ouvriers de transport, les ouvriers des champs ont une journée de travail qui, sauf aux moments de presse, reste généralement au-dessous des maxima fixés par les lois de fabrique. On travaille dur au moment des grands travaux, et c'est indispensable, mais le reste de l'année les journées sont si courtes que, dans certaines régions, les huit heures sont un idéal, non pour les travailleurs, mais pour les fermiers et les propriétaires.

Dans le Languedoc, par exemple, il y a encore des villages où la journée de travail ne dépasse pas six heures. Non pas, bien entendu, que les ouvriers se reposent le reste du temps, mais ils sont eux-mêmes propriétaires d'un coin de vigne ; ils travaillent à la

fois pour leur compte et pour le compte de ceux qui les emploient (1).

De même nous avons vu que dans les rizières de la vallée du Pô, les ouvriers de la localité ont une journée plus courte que les ouvriers ambulants, parce qu'ils ont besoin de quelques heures, chaque jour, pour tenir leur propre culture en état.

Il va de soi que pour des travailleurs de cette espèce, la réglementation des heures de travail serait inopérante. Que l'on étende, par exemple, la loi de dix heures à l'agriculture, ils ne seraient point touchés ; leurs conditions de travail ne seraient modifiées en rien ; ils continueraient à rester en-dessous du maximum légal.

Seulement des situations de ce genre sont exceptionnelles et, surtout, tendent, de plus en plus, à devenir exceptionnelles.

Dans le Languedoc même, dit Augé Laribé, « les propriétaires réagissent contre l'usage ancien. Ils ne veulent plus de ces journées de travail trop courtes qui permettent à l'ouvrier de prendre ailleurs des travaux à la tâche ou de cultiver sa propre vigne, avant ou après le temps qu'il leur doit » (2). Dès à présent, la journée atteint dans la majorité des cas, sept, huit et même neuf heures. Elle augmente d'une heure en été. Elle s'accroît aussi pour certains travaux. Elle

1. Augé Laribé. *La viticulture industrielle dans le Midi de la France*, p. 263. Paris, Giard et Brière.
2. *Loc. cit.*, p. 264.

atteint souvent dix heures pendant les vendanges et les sulfatages, sans compter les trajets d'aller et retour, plus longs peut-être que partout ailleurs, parce que les villages où habitent les journaliers sont généralement éloignés des grandes exploitations.

Malgré tout, cependant, on ne peut pas dire que dans les pays à vigne du Midi, la durée du travail quotidien soit excessive, sauf, peut-être, pour les Espagnols et les montagnards du Centre, qui viennent par milliers, à l'automne, fournir, pour les vendanges, une main-d'œuvre supplémentaire.

Mais combien n'est-il pas de régions, dans les pays à céréales surtout, où, pendant une grande partie de l'année, les ouvriers agricoles auraient autant besoin d'être protégés contre le surmenage que les plus surmenés des ouvriers industriels !

Comme il n'existe pas encore pour l'agriculture, des offices du travail, des bureaux de statistique du travail, comme pour l'industrie nous n'avons pas, ou n'avons guère d'enquêtes officielles sur la durée de travail des journaliers et des domestiques de ferme.

En France, les enquêtes agricoles de 1882 et de 1892 sont muettes sur ce point. En Belgique, ies recensements agricoles ne nous apprennent rien, et les monographies des agromones ne contiennent, pour la plupart, que des renseignements assez vagues.

Toutefois, dans la *Monographie de la région sablonneuse des Flandres*, il y a des indications plus

précises, qui justifieraient à elles seules une intervention protectrice du législateur.

Voici, d'abord, ce qui concerne les journaliers (1).

« Dans la région sablonneuse, la journée de travail est divisée comme suit : on commence au plus tard à 5 heures du matin, de sorte que l'ouvrier doit se lever vers 4 heures ou 4 h. 1/2 pour se mettre à la besogne après un déjeuner sommaire. On travaille jusqu'à 8 heures; puis, tout le personnel déjeune, soit à la ferme, soit au champ, lorsque ce dernier est trop éloigné. Le travail est repris vers 8 h. 1/4 ou 8 h. 1/2 jusqu'à midi. C'est le moment du dîner à la ferme, suivi du repos jusqu'à 2 heures, puis le travail continue jusqu'à 4 heures. On goûte alors et, après un repos d'un quart d'heure à une demi-heure, le travail reprend jusqu'à 8 heures, quelquefois jusqu'à 8 h. 1/2. L'ouvrier donne des journées de labeur effectif de dix à douze heures. En y ajoutant les heures de repas, il se trouve qu'en quittant sa maison à 4 h. 1/2, pour y rentrer vers 9 heures, parfois 9 h. 1/2, il lui reste sept à huit à heures pour réparer ses forces par le sommeil. A certains moments, il est encore obligé de soustraire de ces quelques heures le temps nécessaire pour effectuer, sur son lopin de terre, des travaux de semaille, de moisson. »

Que l'on songe aux faibles salaires, à l'alimentation défectueuse, aux périodes de chômage d'hiver, plus

1. *Monographie de la région sablonneuse des Flandres*, p. 38.

pénibles encore que les périodes de surmenage d'été, et l'on ne s'étonnera plus que les travailleurs ruraux considèrent la fabrique moins comme un bagne que comme un asile.

Encore les journaliers ont-ils une liberté relative ; mais quelle est la vie, quelles sont les conditions du travail des domestiques de ferme !

« Pour les gagistes — dit l'auteur de la même monographie (1) — la durée de travail varie d'après les saisons ; mais, en tous cas, elle est excessive et peu faite pour éveiller l'esprit de famille et développer l'intelligence du personnel domestique dont l'instruction et l'éducation laissent déjà tant à désirer. En été, on se lève vers 4 heures et on se met à la besogne vers 4 h. 1/2 ou 5 heures du matin, pour continuer jusqu'au soir à 8 ou 8 h. 1/2, avec repos de midi à 2 heures. Le matin de 8 à 8 h. 1/2, il y a généralement repos pour le second déjeuner ; il en est de même de 4 à 4 h. 1/2 pour le goûter. En hiver, le travail cesse plus tôt, vers 5 heures, et comme, généralement, les domestiques n'ont pas de goût ou d'aptitudes pour la lecture, ils passent les longues soirées en famille, où ils restent la plupart du temps occupés à des travaux peu productifs. Du reste, à la campagne, on se couche de bonne heure et il n'est pas rare de voir éteindre les feux vers 8 heures, et même plus tôt, en vue d'éviter les dépenses résultant de l'entretien du feu et de la lumière. »

1. *Loc. cit.*, p. 35.

Donc, pour les gagistes, obligation de rester sur pied pendant quatorze ou quinze heures par jour ; pour les journaliers travail effectif de dix à douze heures en moyenne, avec présence à la ferme depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil.

A supposer que ces longues prestations ne compromettent pas la santé physique des travailleurs, elles ne laissent évidemment que peu de place pour la vie de famille et la vie intellectuelle et cela suffit pour que la réglementation des heures de travail soit désirable dans l'agriculture comme dans l'industrie.

Mais cette réglementation est-elle possible? C'est la seconde question que nous ayions à examiner.

Nous savons déjà ce que l'on objecte : l'agriculture n'est pas une industrie comme une autre. Elle est tout entière sous la dépendance des phénomènes naturels. A certains moments, il faut savoir profiter de l'heure. Que de foins pourriraient, que de récoltes seraient perdues, s'il était interdit de demander aux travailleurs un coup de collier pendant quelques jours, sauf à les faire travailler moins quand la besogne ne presserait pas.

Tout cela est incontestable. Ce sont des raisons péremptoires pour qu'une loi réglant la durée du travail dans l'agriculture n'ait pas une rigidité telle que les heures supplémentaires deviennent légalement impossibles et que la journée normale, trop longue en hiver, soit trop courte en d'autres saisons.

Mais ces difficultés n'existent pas seulement pour les travaux agricoles. Elles se présentent sous d'autres formes dans la plupart des industries. Et sans parler d'industries saisonnières, comme la briqueterie et le bâtiment, où les conditions naturelles jouent le même rôle que dans l'agriculture, il n'est pas douteux que les fluctuations de la mode, les alternances de morte et de vive saison, nécessitent autant de coups de collier, autant de modifications à l'horaire normal, que la pluie et le beau temps, les menaces de grêle et les menaces d'orage.

Aussi n'est-il pas une loi réglementant la durée du travail industriel qui ne prévoie des exceptions, des dispenses, des prolongations accordées soit par les inspecteurs de travail, soit par les autorités administratives.

De même, il n'y aurait rien d'impossible à faire, pour le travail agricole, une loi qui, tout en protégeant les ouvriers, tienne compte des nécessités de l'agriculture.

On pourrait y arriver, comme le propose Kautsky, en autorisant, aux moments de presse, des heures supplémentaires, et en établissant, non pas une journée normale de travail pour toute l'année, mais une journée différente d'après les saisons : au lieu de huit heures tous les jours, par exemple, six heures en hiver, dix heures en été.

Ce n'est pas le moment, au surplus, de discuter ces questions d'application. Elles seront aisément

résolues, le jour où les travailleurs agricoles voudront réellement qu'elles le soient. Si elles ne le sont pas encore, c'est, incontestablement, parce que la plupart des ouvriers ruraux, comme un grand nombre d'ouvriers industriels, d'ailleurs, sont, ou bien indifférents à la question des heures de travail, ou bien persuadés que cette réforme, en provoquant l'abaissement des salaires, leur ferait, somme toute, plus de mal que de bien.

Aussi longtemps que cet état d'esprit persistera, ce serait vainement que l'on atteindrait des résultats sérieux d'une loi réglementant la durée du travail agricole.

En admettant qu'elle soit votée, pour l'honneur des principes, il serait totalement impossible de créer un service d'inspection suffisant pour en surveiller l'application d'une manière efficace.

Pour que des lois de ce genre existent autrement que sur le papier, il faut que les intéressés eux-mêmes dénoncent les contraventions, réclament l'intervention des autorités, se servent du texte légal comme d'un point d'appui, pour généraliser et consolider les résultats obtenus par leur propre initiative.

Mais, jusqu'à présent, cette initiative n'existe que très exceptionnellement parmi les ouvriers agricoles.

La plupart d'entre eux se préoccupent bien moins de réduire leur temps de travail que de louer un lopin de terre pour y faire des heures supplémentaires.

Ce n'est guère que dans les régions où la culture a

pris un caractère nettement capitaliste, que les ouvriers commencent à comprendre que la fixation d'une journée normale de travail, loin de leur être préjudiciable, leur serait, au contraire, avantageuse.

Ainsi, par exemple, lorsque le Ier Congrès des travailleurs de la terre du Midi se réunit à Béziers, en août 1903, l'on décida de mettre à l'étude un tarif syndical qui comporterait l'augmentation de salaires et la réglementation des heures de travail, et, l'année suivante, à Narbonne, on se mit d'accord sur le texte suivant :

1° La durée de la journée de travail sera de six heures minimum et de huit heures maximum ;

2° Le salaire minimum sera de 0 fr. 50 l'heure ;

3° La durée de la journée de sulfatage sera de huit heures et sera payée 4 francs et 2 litres de vin ;

4° La durée de la journée de vendanges sera de huit heures et sera payée 4 fr. 50 et 3 litres de vin. Les vendangeurs nourris seront payés 3 francs et auront le vin à volonté.

5° Les heures supplémentaires de nuit, pendant les vendanges, seront payées 0 fr. 75 (1).

De même, en 1902, dans la région forestière du Centre de la France, la Fédération des syndicats de bûcherons réclamait énergiquement le bénéfice des lois ouvrières et demandait au gouvernement « de

1. Augé Laribé. *La viticulture industrielle du Midi*, p. 293, 306.

faire appliquer intégralement les décrets du 10 août 1899, sur les conditions humaines du travail à introduire dans les adjudications des bois de l'Etat et de transformer ces décrets en une loi applicable également aux départements et aux communes » (1).

De même encore, dans les rizières du Nord de l'Italie, des ligues de travailleurs réclament la fixation d'une journée normale de travail et, en 1904, sur leur demande, le sénateur Cerutti déposait une proposition de loi interdisant le travail des enfants de treize ans, imposant aux propriétaires des mesures hygiéniques et limitant le bon plaisir des *caporali*. Quant à la durée du travail, contrairement à l'opinion des ouvriers, qui réclamaient la journée de huit heures, M. Cerutti proposait le texte suivant :

« La journée de travail effectif des *mondarisi* ne peut excéder neuf heures. — Ne sont pas comptés dans les heures de travail le temps nécessaire pour se rendre dans les rizières et les intervalles de repos. — Les femmes, qui allaitent leurs enfants, doivent avoir le temps nécessaire pour l'allaitement. — Chaque semaine, il devra être accordé aux *mondarisi*, une journée pleine (vingt-quatre heures) de repos. »

C'est ainsi que, peu à peu, l'idée d'une réglementation du travail agricole — au moins pour certaines catégories de travailleurs — fait son chemin dans les esprits.

1. Roblin. *Les Bûcherons du Centre de la France*, p. 311.

Mais, comme nous l'avons déjà dit pour d'autres revendications ouvrières, se figurer que cette idée puisse, dès à présent, passionner la masse des travailleurs agricoles, c'est oublier combien les conditions de travail de la plupart d'entre eux diffèrent de celles des travailleurs industriels.

Pour les domestiques de ferme, tout d'abord, il ne faut pas se dissimuler que la réglementation du travail se heurterait à des difficultés plus grandes encore que celles qui ont empêché, jusqu'à présent, l'application des lois ouvrières aux domestiques en général.

Quant aux journaliers — alors même que l'on aura eu raison de leur indifférence —, il faudra pour que les courtes journées triomphent, vaincre des résistances d'autant plus tenaces, que les exploitations agricoles sont plus petites, les méthodes culturales plus arriérées, les relations entre maîtres et ouvriers plus voisines de celles qui prévalaient dans l'ancienne économie rurale.

§ 5. — *Les assurances ouvrières*

Les questions relatives à la durée du travail sont peut-être celles qui préoccupent le moins les ouvriers agricoles. Peu leur importe, en général, de travailler quelques heures de trop par semaine. Leur véritable souci c'est de gagner de quoi vivre, et, quand ils songent au lendemain, de ne pas être dans la misère

le jour où ils sont vieux, malades ou victimes d'un accident.

Dans ses chapitres sur la protection des ouvriers agricoles, Kautsky ne parle pas de l'assurance contre les risques d'incapacité de travail. Ce silence s'explique sans doute par le fait qu'il écrivait avant tout pour l'Allemagne, et qu'en Allemagne cette question est résolue, ou, du moins, a reçu un commencement de solution.

On sait, en effet, que si les domestiques ne sont pas, en vertu du droit d'Empire, soumis à l'assurance contre les maladies, les travailleurs employés dans les exportations agricoles et forestières, qui ne sont pas des gens de service, bénéficient aujourd'hui des dispositions de la loi du 15 juin 1883. D'autre part, la loi du 15 mai 1886 étend l'assurance contre les accidents aux travailleurs agricoles ou forestiers, y compris les gens de service et la loi du 22 juin 1889, sur l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, s'applique à tous les travailleurs sans distinction (1).

De même en Angleterre, la loi du 21 décembre 1906, concernant la réparation des accidents du travail, s'applique à tous les travailleurs manuels, engagés par contrat de travail et d'apprentissage, à l'exception des travailleurs à domicile ou des parents de l'employeur habitant dans sa maison (2).

1. Philippovich. *La politique agraire*, p. 206. Trad. fr. Paris, Giard et Brière, 1904.

2. « On Act to consolidate and amend the Law with

Mais, dans les autres pays, les ouvriers agricoles restent sans protection, ou à peu près, contre des éventualités qui sont pour eux une menace permanente.

En Belgique, la loi sur les pensions de vieillesse leur accorde, il est vrai, une subvention s'ils font des versements à la Caisse de retraite, et, en tous cas, une allocation fixe de 18 centimes par jour à soixante-cinq ans. L'assurance contre les maladies n'est pas obligatoire et la loi sur la réparation des accidents de travail n'est applicable aux travailleurs de l'agriculture que s'ils travaillent dans une exploitation occupant plus de trois ouvriers.

En France, la loi sur les retraites ouvrières est encore à l'étude. Quant à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, l'article 1er exclut les entreprises agricoles « à moins qu'il n'y soit fait usage d'une machine mue par une autre force que celle de l'homme ou des animaux ».

Encore cette disposition a-t-elle provoqué de la part des employeurs un tel mécontentement que par une loi, soi-disant interprétative, du 30 juin 1899, il a été décidé que la loi de 1898 ne serait pas applicable à tous les accidents qui auraient lieu dans ces entreprises, mais seulement à ceux qui se produisent dans

respect to compensation to workman for injuries suffered in the course of their Employment », 2 décembre 1906, chapitre LVIII.

le rayon immédiat de la machine et sont la conséquence directe de son emploi.

Nous saisissons ici, sur le vif, la tendance du législateur à sacrifier les intérêts du prolétariat agricole aux intérêts de la masse des exploitants, petits et grands, qui disposent d'une influence parlementaire considérable dans les pays de culture morcelée comme la France ou comme la Belgique.

Et, cependant, on ne peut pas dire qu'une loi spéciale sur la réparation des accidents soit moins utile aux travailleurs agricoles qu'aux travailleurs industriels.

Certes, les accidents sont moins nombreux dans l'agriculture que dans certaines industries comme l'exploitation des mines, la métallurgie ou l'industrie du bâtiment. Mais, si l'on compare l'ensemble des industries à l'agriculture, la différence, au point de vue des accidents, n'est pas très considérable.

En 1905, par exemple, les corporations industrielles, en Allemagne, ont dû intervenir pour la réparation de 8,34 accidents par 1.000 ouvriers assurés, tandis que les corporations agricoles intervenaient pour 5,93 accidents par 1.000 ouvriers (1).

L'assurance agricole contre les accidents est donc le complément indispensable de l'assurance des ouvriers industriels.

1. *Statistischen Jarhburch für das Deutsch. Reich*, p. 300. Berlin, 1907.

Et, de même, il n'y a aucun motif pour limiter aux seuls travailleurs de l'industrie le bénéfice des retraites ouvrières ou de l'asssurance contre les maladies.

Etant donnée, au contraire, l'insuffisance lamentable de l'assistance publique et du service sanitaire dans les campagnes, l'ouvrier rural, qui tombe malade ou que l'âge rend incapable de travailler, est généralement plus misérable encore que l'ouvrier des villes qui se trouve frappé d'incapacité de travail.

Aussi ne faut-il point s'étonner que, dès l'instant où les ouvriers ruraux prennent conscience de l'injustice qui leur est faite, en les excluant de la législation sociale, ils élèvent, contre cette injustice, de véhémentes et légitimes protestations.

C'est ainsi qu'au Congrès des bûcherons, qui eut lieu à Nérandes (Cher), en juin 1902, le délégué Hervier disait déjà :

« Camarades des campagnes, vous vous êtes demandé, sans nul doute, pourquoi vous étiez oubliés dans le fameux projet de loi sur les retraites ouvrières présenté par le Gouvernement, il y a bientôt deux ans, et qui fut, vous vous le rappelez, rejeté avec un ensemble superbe, par toutes les associations syndicales, outrées de la fumisterie.

« Les législateurs n'ont point pensé à vous, dans la fabrication des diverses lois ouvrières, parce que vous ne pensez pas vous-mêmes. Ce sera à vous, syndicats bûcherons, unis dans votre Fédération, à réclamer énergiquement le bénéfice de ces lois.

« La loi de 1898 sur les accidents ne vous est pas non plus applicable. Les travaux des coupes de bois ne sont point considérés comme chantiers et, pourtant, n'êtes-vous point susceptibles, comme vos frères de misère des villes, d'être blessés dans vos rudes travaux ? (1) ».

Malgré ces réclamations, les ouvriers agricoles continuent à être soumis, en cas d'accident, au régime du Code civil qui fait retomber sur eux le fardeau d'une preuve qui leur est, la plupart du temps, impossible.

Par contre, il semble que l'on ait compris que la loi sur les retraites ouvrières devra s'appliquer aussi bien aux travailleurs agricoles qu'aux travailleurs industriels. En décider autrement, ce serait refuser de venir en aide précisément à ceux qui sont les plus incapables de s'assurer, par leurs seules ressources, le pain de leurs vieux jours.

Les travailleurs de la terre, au surplus, paraissent résolus, cette fois, à ne plus se laisser oublier.

Au Congrès de Béziers, en août 1903, un des leurs s'exprimait en ces termes :

« Pourquoi le Gouvernement donne-t-il des retraites à des gendarmes, à des soldats, à des douaniers, qui, tous les jours, se promènent comme des seigneurs, en mangeant ce que nous, pauvres ouvriers cultivateurs, faisons sortir de cette terre qu'ils détestent tant (car, sans cela, ils ne demanderaient pas

1. Roblin. *Les bûcherons du Cher et de la Nièvre,* p. 311.

des emplois pour vivre sans rien faire et venir nous traquer quand nous levons la tête); il me semble que cette retraite serait plutôt due à ce pauvre terrassier qui, pendant cinquante ans, a fait germer le blé, l'orge, le maïs et les légumes, fait venir ce raisin qui nous donne le courage et la force; mais non, c'est un cultivateur, c'est une bête de somme. Maintenant qu'il n'en peut plus, laissons-le crever de faim. Voilà ce que disent les gros bonnets, à quelque parti qu'ils appartiennent.

« Ouvriers cultivateurs, relevons la tête. Faisons voir à ces dénaturés qu'encore et toujours nous serons des hommes et que les haillons que nous portons nous font plus d'honneur que leurs chapeaux montés, car nos haillons, nous les gagnons tous les jours avec notre sueur et notre labeur, et eux vivent à nos dépens. En conséquence, nous tenons la nourriture du pays en nos mains; eh bien ! nous demandons au Gouvernement actuel de nous venir en aide et que s'il veut avoir de bons citoyens français, il songe à nous faire une retraite pour nos vieux jours et cela sans retard (1). »

Cet appel, et d'autres semblables, appuyés par des grèves, ont-ils eu une influence sur les délibérations du Gouvernement ?

Toujours est-il que le projet sur les retraites ouvrières, déjà voté par la Chambre, s'applique aux

1. Augé Laribé, *La viticulture industrielle*, p. 296.

ouvriers agricoles et même aux petits cultivateurs dont la condition ne diffère pas sensiblement de celle des prolétaires proprement dits.

Mais quand ce projet sera voté — et quand sera-t-il voté par le Sénat ? — que de choses à faire pour donner aux travailleurs des champs la sécurité complète : en cas d'accidents, en cas de maladie.

Il y a là tout un programme à réaliser. Nul autre ne saurait éveiller autant d'intérêt chez le peuple des campagnes.

§ 6. — *La question des logements*

On entend dire partout que l'agriculture manque de bras. Dans les villages restés purement agricoles, la population, le plus souvent, diminue. Il semble que l'on pourrait conclure de ces deux faits que les travailleurs agricole, si demandés, ne connaissent pas le chômage et que, d'autre part, la question des logements ouvriers, si pressante dans les villes, ne se pose pas dans les campagnes.

Or, c'est le contraire qui est vrai.

L'agriculture « manque de bras » à certains moments de l'année, quand les fermiers ont besoin d'un supplément de main-d'œuvre pour les grands travaux. Par contre, en hiver, quantité d'ouvriers restent sans ouvrage, surtout depuis l'introduction des machines à battre et la décadence des industries rurales à domi-

cile. C'est même une des raisons principales de l'émigration vers les villes.

La population de beaucoup de villages diminue, mais c'est, en partie, parce que les conditions de logements sont mauvaises et, d'autre part, à l'époque de la moisson, des vendanges, de la cueillette des fruits et du doublon, ils sont envahis par une population nomade qui, faute de logements appropriés, couche n'importe où, dans des conditions le plus souvent effroyables de saleté et de promiscuité.

Qu'une intervention législative s'impose pour contraindre les fermier à loger convenablement les ouvriers étrangers qui entrent temporairement à leur service c'est ce que reconnaissent tous ceux qui estiment que le contrat de travail impose à l'employeur l'obligation de ne pas traiter ses hommes comme des animaux.

Mais, pour donner lieu, peut-être, aux abus les plus criants, cette question des logements temporaires pour les ouvriers nomades apparaît presque secondaire, au regard de la question beaucoup plus grave de l'habitation permanente pour les journaliers sédentaires, les domestiques de ferme et les cultivateurs parcellaires.

On s'accorde, en effet, à reconnaître que l'insuffisance qualitative ou quantitative des logements est une des causes les plus fréquentes de l'exode rural.

Dans un rapport présenté, en 1907, an comité de la Chambre des communes « *on the Housing of the Working classes Acts Amendment* Wilson Fox affirme,

par exemple, que le mauvais état et la pénurie des logements sont une des principales causes de l'émigration vers les villes. Il cite, notamment, une lettre de Bedfordshire, disant que « s'il y avait plus de cottages les jeunes gens se marieraient et se fixeraient au village. Aujourd'hui, au contraire, des couples qui voudraient se marier ne le peuvent pas, faute de pouvoir trouver une maison. » Du Somersetshire on écrit que les conditions de logements sont détestables : d'où mécontentement des femmes, et, souvent obligation pour les hommes de transporter leur ménage en ville, afin d'avoir la paix. Aussi Wilson Fox suggère au gouvernement de réunir les fonds nécessaires pour prêter, à faible intérêt, les sommes nécessaires pour la construction d'habitations rurales.

En France même, malgré la décroissance de la population des campagnes, la question des maisons ouvrières agricoles ne laisse pas de se poser.

Au Congrès des syndicats tenu à Angers, en juillet 1907, P. Pasquier faisait observer que, dans certaines régions, on a rasé les masures qui se trouvaient aux environs des fermes, obligeant ainsi les familles d'ouvriers ruraux à refluer vers les bourgs :

« Aujourd'hui, les hameaux détruits, les logements convenables manquent pour les ouvriers agricoles, encore que leur nombre diminue. A ce point que les capitalistes pourraient, peut-être, dans certaines campagnes françaises, comme dans les grandes cités d'Amérique, associer la philanthropie et le cinq

pour cent en construisant pour les louer des maisons ouvrières (1). »

Quant aux domestiques, hommes et femmes, ils logent le plus souvent à la ferme, dans des conditions qui expliquent les difficultés de plus en plus grandes de leur recrutement :

« D'ordinaire — dit Pasquier — la maison du fermier, comme en 1850, est ainsi distribuée : la grande pièce de la ferme servant de cuisine et de réfectoire contient les lits des fermiers, de leurs enfants et de la servante. Une ou deux chambres, souvent peu propres, sont destinées aux hommes. Ces conditions du logement à la ferme n'ont guère changé que du fait de quelques propriétaires, toujours en minorité, qui peuvent ou veulent distraire de leurs revenus la part nécessaire pour les améliorations foncières. Notons simplement et sans commentaire que, dans cette disposition primitive et assez commune du logement, il n'y a pas de place convenable pour les domestiques mariés.

Ce défaut de pièce isolée pour les ouvriers mariés, les difficultés toujours prévues au règne de l'harmonie dans les relations entre plusieurs ménages, la crainte pour l'exploitant de voir la femme servante arrêtée par ses couches sont autant de raisons peu

1. PASQUIER. « L'habitation ouvrière agricole ». Rapport présenté au Congrès des syndicats agricoles tenu à Angers, 3-5 juillet 1907. *Réforme Sociale*, 1er et 15 août 1907, p. 213.

conformes à la saine morale qui déterminent nos fermiers et métayers à ne pas prendre en gages les ménages ouvriers.

« Et si l'on considère que le repos du dimanche, à la campagne, n'est que bien relatif pour maîtres et valets (car il faut soigner les animaux) n'est-il pas naïf de s'étonner que les jeunes gens fiancés, s'ils ne peuvent prétendre aux fonctions d'employés des postes, cherchent une place de valet de chambre et de cuisinière, une place de gens à tout faire, ne sachant rien faire, et au moindre prix, pourvu que ce soit ailleurs qu'à la ferme (1) ? »

On voit que l'exode rural est bien plutôt une conséquence de l'insuffisance des logements, qu'un remède contre cette insuffisance.

S'il en est ainsi dans un pays de population clairsemée comme la France, à plus forte raison doit-il en être de même dans un pays de population dense comme la Belgique.

Dans les villages du Brabant flamand, par exemple, les domestiques agricoles n'ont même pas une cham bre plus ou moins propre : ils dorment dans les écuries ; leur couchette ne ressemble guère à un lit, car c'est un bac suspendu, un gîte et auquel ils parviennent au moyen d'une échelle ; en guise de matelas, ils ont un sac rempli de paille, de foin ou de gousses de colza (2).

1. PASQUIER, *loc. cit.*, p. 215.
2. VANDERVELDE. « Le sort des campagnards s'amé-

D'autre part, les journaliers et les petits cultivateurs ont, en beaucoup d'endroits, une peine infinie à se procurer, en payant très cher, un logis plus ou moins convenable.

C'est ce qu'ont démontré, par exemple, les consciencieuses enquêtes du chevalier de Corzwarem, président du *Comité de patronage des habitations ouvrières* de Hasselt, en 1903 et 1904.

De même que Pasquier et Wilson Fox, Corzwarem attribue en grande partie l'exode rural au manque d'habitations, et, décrivant la situation actuelle dans les cantons ruraux de la province de Linbourg, il ajoute :

« La pénurie d'habitations se manifeste, entre autres, par un fait anormal que j'ai rencontré dans presque toutes les communes où j'ai fait des recherches. Presque partout on trouve des gens mariés qui continuent à vivre séparément chacun chez ses parents ; parmi eux il y en a qui sont mariés depuis un nombre respectable d'années et qui ont plusieurs enfants. Dans nombre de communes rurales, on m'a aussi signalé des jeunes gens qui désirent se marier et qui sont contraints d'ajourner la réalisation de leur projet jusqu'au moment, peut-être encore éloigné, où une maison deviendra vacante dans le voisinage, par suite de déménagement ou par suite du décès de gens qui ne laissent pas de famille (1). »

liore-t-il? » *Monographie de la commune de Gaesbeek*, p. 21. Bruxelles, Misch et Thron, 1907.

1. Cité par TIBBAUT, rapport sur la loi du 15 mai 1905.

Notons que ces faits ont été observés dans une des parties de la Belgique où la population est la moins dense. Qu'il en soit de même ailleurs, et que cette situation force beaucoup de gens à émigrer, c'est ce que constate Tibbaut, dans son rapport à la Chambre des représentants de Belgique, sur la loi du 15 mai 1905, réduisant les droits d'enregistrement sur les actes de partage :

« C'est dans la partie rurale — dit-il — que le besoin d'habitations se fait le plus sentir, et une habitation n'y donne généralement toute son utilité que si elle est le centre d'une exploitation, pourvoyant au moins en partie à la subsistance de l'occupant et de sa famille.

« Tous ceux qui connaissent les campagnes savent avec quel empressement les modestes exploitations sont recherchées. Jamais elles ne sont inoccupées, malgré le prix relativement élevé de location.

« Que de fils d'agriculteurs, qui caressent le rêve de se mettre en ménage et de fonder une famille sur la profession qui a assuré l'existence et la vigueur à une légion d'ancêtres ! Ils ne peuvent le réaliser, parce qu'ils ne trouvent pas d'établissement en rapport avec les ressources restreintes que leur a procurées soit l'épargne, soit l'héritage paternel, soit la rémunération du service militaire.

« C'est ainsi qu'on voit se former à la campagne ces

Cf. Corzwarem. « Enquête sur la nécessité d'augmenter le nombre des habitations de l'arrondissement de Hasselt ». *Bulletin des Sociétés d'habitations ouvrières*, septembre 1904.

communautés de frères et sœurs, restés groupés au foyer de la famille et *renonçant* au *mariage*, ou le reculant toujours, parce qu'ils ne trouvent pas le moyen de pourvoir à ses charges.

«S'ils n'ont ni cette patience, ni cette résignation, ils se trouvent forcés de chercher en ville un logis et une profession, que ne leur offre pas le village, et, bien souvent, on les voit alors, déracinés de la glèbe natale, s'offrir à des besognes misérables, et passer au faubourg une existence misérable (1). »

En présence de ces témoignages concordants, il ne paraît point douteux que le mauvais état ou la rareté des logement ouvriers à la campagne soit pour beaucoup dans la désertion des villages, la diminution de la nuptialité et des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre agricole.

Mais que faut-il faire, qu'est-il possible de faire, pour obvier à cette fâcheuse situation ?

D'aucuns prétendent qu'elle tend à s'améliorer, sans qu'une intervention du législateur soit nécessaire. On dit qu'à défaut de sentiments philanthropiques, les propriétaires et les fermiers ont un intérêt vital, pour retenir à la campagne la main-d'œuvre dont ils ont besoin, à construire des mai-

1. TIBBAUT. *Commentaire législatif de la loi du 15 mai 1905 modifiant les droits d'enregistrement sur les actes de partage.* Rapport à la Chambre des représentants, p. 37. Gand, Siffer, 1905.

sons ouvrières, à mettre des parcelles de terre à la disposition des travailleurs.

Mais, pour construire des habitations ouvrières, pour aménager des *small holdings*, il faut faire des avances d'argent, et, pour ce qui concerne l'Angleterre, par exemple, un des grands obstacles à la solution du problème des logements, pour les ouvriers agricoles, c'est que les *landlords* n'ont pas, ou ne veulent pas dépenser l'argent nécessaire pour construire des cottages.

D'autre part, quand les fermiers se décident à donner des maisons en location à leurs ouvriers, le remède est souvent pire que le mal.

Nous trouvons, sur ce point, des témoignages significatifs dans l'enquête agricole belge de 1886, et dans les monographies des agronomes de l'Etat de 1900-1901.

Voici, par exemple, ce que dit le rédacteur de la monographie consacrée à la région sablonneuse des Flandres (1) :

« Le personnel ouvrier se recrute presque toujours sur place ; il est logé en grande partie dans des maisons appartenant au fermier ou que celui-ci donne en sous-location. Cette circonstance assure à l'ouvrier un travail continu et garantit au fermier le concours de son personnel, mais l'ouvrier n'a pas la liberté voulue pour s'engager éventuellement dans des travaux ou des entreprises avantageuses, étrangères à l'exploitation du fermier.

1. P. 36.

« D'autres ouvriers louent un lopin de terre de leur fermier, ce qui les lie, à l'égard de ce dernier, au même titre que ceux qui habitent ses maisons. »

Dans la déposition du gouverneur de la Flandre Occidentale, en 1886, l'appréciation défavorable est beaucoup moins discrète.

Le gouverneur constate, d'abord, qu'en rase campagne, sauf pour certaines localités de la région des bois, les habitations ouvrières sont, au point de vue sanitaire, bien meilleures qu'en ville. Mais il y a beaucoup de villages, ou de partie d'agglomérés dans certains hameaux, ou ces demeures se trouvent dans des conditions tout aussi insalubres qu'en ville. Souvent érigées en contre-bas d'un chemin vicinal, impraticable pendant la plus grande partie de l'année, elles sont construites en torchis, en mauvais matériaux ; le sol de l'unique chambre n'est pas carrelé et, souvent, cette seule place, avec les clapiers de lapins, une méchante porcherie, ou une mauvaise étable à chèvre forme un ensemble ouvert à la pluie et au vent, et, en cas de maladies contagieuses, devient un véritable foyer d'épidémie.

Depuis quelques années, cependant, de notables améliorations ont été réalisées. Des travaux d'assainissement ont été exécutés dans beaucoup de communes,et,pendant la période de la prospérité agricole, alors qu'il y avait manque de bras, les fermiers, pour garder leurs ouvriers, ont compris la nécessité de rendre les habitations ouvrières moins insalubres.

« Mais — ajoute le gouverneur — il est triste de devoir le constater. de tout temps les cultivateurs se sont conduits à l'égard de leurs ouvriers, en ce qui concerne les habitations, comme s'ils croyaient avoir intérêt à les maintenir dans de mauvaises conditions de logement, pour les avoir mieux dans leur dépendance. Ainsi, un ouvrier agricole, habitant une maisonnette du fermier pour lequel il travaille, n'obtient pas de bail, et, de cette façon, il se trouve à la discrétion de son maître, qui le jettera sur le pavé, du jour au lendemain ; et, au besoin, si l'ouvrier ne se plie pas à ses exigences, le fermier rendra sa demeure inhabitable en enlevant portes et fenêtres, de manière à le chasser. Si, quelquefois le fermier consent à effectuer une petite réparation à la demeure de son ouvrier, il la prisera bien haut pour en obtenir en retour plus de travail. Généralement, les familles ouvrières évitent autant que possible d'occuper une habitation appartenant à leur maître, ou dont la gestion dépend plus ou moins de lui. »

Autant que possible...

Mais, pour que cette possibilité existe, il faut des interventions désintéressées, qui aient pour objectif de fournir des logements aux travailleurs, sans avoir l'arrière-pensée de les attacher à la glèbe, de les fixer autour de l'exploitation agricole qui les emploie.

Or, à ce point de vue, les lois sur les hahitations ouvrières à bon marché, le type de la loi belge du

9 août 1889 ou de la loi française du 12 avril 1906, sont loin d'échapper à toute critique.

Leur pensée directrice c'est de rendre les ouvriers propriétaires de leur maisonnette, en autorisant les caisses d'épargne à leur prêter de l'argent, par l'intermédiaire des sociétés d'habitations ouvrières. Garantie d'indépendance que cette modeste propriété, dit-on. Oui, quand les charges de l'amortissement n'écrasent pas la famille ouvrière et quand celle-ci n'aurait pas intérêt à quitter, pour obtenir de meilleures conditions de travail, la localité où elle est retenue par sa maison.

Certes, nous ne prétendons pas que toujours l'acquisition de la propriété du foyer soit un mal. Elle peut être avantageuse pour les ouvriers sédentaires et, d'autre part, nous n'y faisons aucune objection de principe : ce n'est pas un moyen de production ; c'est une propriété d'usage.

Mais nous affirmons que dans beaucoup de cas, l'ouvrier moderne, dont la mobilité va croissant, a plutôt intérêt à n'être que locataire.

C'est ce que comprennent les socialistes anglais quand ils encouragent les municipalités à construire des *cottages* et à créer des *small holdings*, donnés à bail, moyennant une faible redevance, aux ouvriers agricoles.

Malheureusement, dans les pays continentaux, il n'est guère possible de compter sur les communes isolées pour mettre sur pied de telles entreprises.

Aussi, dans une proposition de loi faite à la Chambre belge, le 30 janvier 1901, Hector Denis jette-t-il les bases d'une *Société nationale des habitations à bon marché* qui aurait pour but, à la fois, de vendre ou de donner en location des maisons ouvrières, individuelles ou collectives.

Cette société serait en somme une fédération de communes, de bureaux de bienfaisances et de sociétés publiques, sous la garantie de l'Etat, qui serait lui-même couvert par des inscriptions hypothécaires sur les habitations.

La proposition Denis n'a pas, jusquà présent, trouvé grand accueil auprès d'un gouvernement qui s'en tient aux solutions individualistes du problème des logements.

Mais on peut prévoir que, sous cette forme, ou sous une autre, la question des habitations ouvrières deviendra une question nationale et que, dans les campagnes comme dans les villes, les administrations communales loueront aux travailleurs, dans des conditions avantageuses, des maisons qui formeront une partie de leur domaine collectif.

§ 7. — *Conclusion*

L'analyse que nous venons de faire montre que le programme qui résume les aspirations immédiates du prolétariat industriel est applicable, *mutatis mutandis*, aux travailleurs de l'agriculture.

Seulement, la plupart des dispositions de ce programme n'intéressent réellement les salariés agricoles que dans la mesure où ils sont des salariés, où leurs conditions de travail les assimilent, en quelque sorte, aux ouvriers industriels.

Or, ce qui caractérise les salariés agricoles, c'est que la plupart d'entre eux ne sont pas exclusivement des salariés.

On peut bien établir une ligne de démarcation théorique entre les journaliers ou les domestiques de ferme et les petits propriétaires ou les petits cultivateurs.

Mais, en fait, il y a toutes les transitions imaginables entre ceux qui font valoir pour leur compte et ceux qui travaillent pour le compte d'autrui. On peut même dire que ces deux types extrêmes ne sont qu'une minorité, au regard de ceux qui travaillent, à la fois, pour autrui et pour eux-mêmes.

Parmi les salariés agricoles, en effet, combien en est-il qui le soient tout le jour, toute l'année, toute la vie ?

Les uns, fils de cultivateurs, futurs cultivateurs eux-mêmes, ne travaillent chez un maître qu'en attendant qu'ils trouvent le moyen de s'établir. D'autres — c'est le cas par exemple d'un grand nombre d'habitants de régions pauvres — ne se louent, comme salariés, que pendant quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, pour la récolte, les vendanges, l'arrachage des betteraves. D'autres, enfin, travail-

lent chez eux, la journée faite, ou sont alternativement des salariés et des exploitants autonomes, selon que les circonstances leur sont favorables ou adverses.

Baudrillard, parlant des populations agricoles de la Touraine, dit notamment :

« Est-ce un petit propriétaire, est-ce un ouvrier rural que ce vigneron parcellaire qui possède quelques ares ? Il est à la fois, ou tour à tour, l'un et l'autre. Entre ces deux états, il y a un roulement perpétuel que l'on ne voit guère ailleurs. Atteint par deux ou trois mauvaises années, ce petit vigneron, si aisé quand il y avait abondance de récoltes, mais qui manque de capital, se hâte de vendre. Cette surabondance de ventes simultanées avilit les prix sans aucune mesure. Tel est dans ce genre de culture, le principal inconvénient du morcellement extrême (1). »

Ce sont là des cas exceptionnels dira-t-on. Soit, mais ces exceptions sont nombreuses ; et, d'autre part, la règle c'est que les salariés agricoles ont tous, ou presque tous, un jardin potager, une ou deux têtes de bétail, un lopin de terre, dont les produits sont consommés par la famille ou sont vendus pour payer le propriétaire.

Dans ces conditions, on aurait tort de compter exclusivement sur un programme de réformes ouvrières, pour donner satisfaction complète à leurs besoins et à leurs griefs.

Ce sont, à la fois, des ouvriers et des cultivateurs

parcellaires. En tant qu'ouvriers, ils veulent, comme les ouvriers des villes, être convenablement payés, être assurés contre les accidents, ne pas risquer de tomber à la charge de l'assistance publique, s'ils deviennent malades ou incapables de travailler. Mais en tant que petits cultivateurs, si minime que soit leur exploitation, ils ont d'autres intérêts. Ils ont besoin d'être protégés contre les propriétaires fonciers, qui leur réclament, pour d'infimes parcelles, des fermages exorbitants ; contre les intermédiaires, marchands d'engrais, ou marchands de vaches, qui trop souvent abusent de leur ignorance ou de leur faiblesse. Ils ont avantage à s'associer, avec d'autres cultivateurs, pour l'achat des matières premières ou la vente des produits. Plus encore que les paysans riches, ils doivent craindre qu'une épidémie ne tue leur porc ou leur vache, que le gibier du propriétaire voisin ne mange leurs légumes.

Or, à tous ces points de vue, leurs intérêts se confondent avec ceux des petits cultivateurs qui ne sont point des salariés. Il ne suffit donc point de leur proposer un programme de réformes ouvrières. Il faut examiner s'il n'est pas possible de leur offrir, en outre, un programme de réformes paysannes.

1. Baudrillard. *Les Populations agricoles de la France*, II, p. 131.

CHAPITRE III

LE SOCIALISME ET LES PAYSANS

A ceux qui veulent faire de la propagande socialiste parmi les paysans, Kautsky oppose cette objection de principe que les paysans et les ouvriers n'ont pas seulement des intérêts distincts, mais des intérêts opposés.

C'est l'évidence même pour les paysans qui emploient des salariés et, souvent, les traitent plus mal que ne le font les grands fermiers.

Mais ces paysans (*Grossbauer*), que, d'ailleurs, en France ou en Angleterre on ne nomme pas des paysans, ne forment, en tous cas, qu'une minorité assez faible de la classe paysanne. Les autres n'emploient d'autres bras que ceux de leur famille, sauf, peut-être, à de rares moments de l'année. Ce sont des propriétaires, sinon du sol qu'ils cultivent, du moins des moyens de production qu'ils mettent en vente ; mais, si l'on prend le mot capitaliste au sens que lui donne Marx, ce ne sont, à aucun titre, à aucun degré, des capitalistes.

Comment se fait-il, dès lors, qu'entre ces paysans

et les ouvriers, Kautsky dénonce une opposition d'intérêts, qui peut ne pas empêcher des coalitions temporaires, mais qui met obstacle à toute alliance permanente ?

Parce que, dit-il, alors même que paysans et ouvriers ne s'opposent pas entre eux, comme capitalistes et travailleurs, du moins se trouvent-ils en conflit d'intérêts, comme vendeurs et acheteurs :

« Le cultivateur cherche à vendre ses produits le plus cher possible ; l'ouvrier à les acheter le meilleur marché possible. Et que sert au paysan la hausse du salaire de l'ouvrier, si elle n'a pour résultat que d'augmenter la consommation de margarine, de lard américain, de viande d'Australie et de conserves de toutes espèces ? Le paysan s'efforce de restreindre sur le marché la concurrence que l'ouvrier accueille si favorablement et à maintenir artificiellement les prix à un taux élevé (1). »

Cela n'est, en général, pas contestable.

Toutefois, on ne doit pas perdre de vue que, dans nombre de cas, il importe peu à l'ouvrier que le paysan vende ses produits plus ou moins cher.

Que lui fait, par exemple, que le maraîcher d'Argenteuil ou de Malines hausse le prix de ses asperges, le paysan de Roscoff le prix de ses artichauts, celui de Plougastel de ses fraises, celui de Jersey de

1. Kautsky. *La politique agraire du parti socialiste*. Trad. fr., p. 27 et s.

ses pommes de terre de primeur ? Toutes ces choses peuvent être plus ou moins chères ; elles sont toujours trop chères pour lui.

D'autre part, quand il s'agit d'objets de consommation courante, l'antagonisme d'intérêts entre vendeurs et acheteurs n'existe pas seulement entre paysans et ouvriers. Nous le retrouvons, par exemple, entre les coopératives de production et les coopératives de consommation, entre les ouvriers peintres ou menuisiers et la Maison du Peuple et le Vooruit, qui passent avec eux un contrat de fournitures : cela n'empêche pas les uns et les autres de lutter ensemble pour la défense de leurs intérêts communs.

De même il est permis d'espérer que, dans l'avenir, nous verrons se multiplier les relations d'affaires entre des associations de paysans et des coopératives de travailleurs urbains. De part et d'autre on y pourra gagner, par suite de l'élimination des intermédiaires.

Il est bien vrai que nous sommes encore loin de cet état de choses ; que beaucoup de paysans, endoctrinés par les grands propriétaires, cherchent à relever artificiellement les prix protecteurs par l'établissement de tarifs aux dépens de la masse consommatrice. Dans ce cas, évidemment, leur politique va directement à l'encontre de l'intérêt du prolétariat et — cela va sans dire — le socialisme ne pourrait lui donner satisfaction sans trahir la cause des ouvriers.

Mais tous les paysans ne sont pas protectionnistes. A tout prendre, la majorité d'entre eux a bien plutôt intérêt au libre-échange, comme mangeurs de pain, ou acheteurs de maïs et de bétail maigre, qu'ils n'ont intérêt au protectionnisme, comme vendeurs de céréales ou de bétail gras.

Dès lors, quand il s'agit de petits cultivateurs, qui ne sont ni des capitalistes, ni des protectionnistes, pourquoi serait-il impossible de leur proposer un programme agraire et de les amener à se joindre au prolétariat ?

Parce que, répond Kautsky, le socialisme ne pourrait, sans se mettre en contradiction avec lui-même, sans renier ses principes fondamentaux, leur promettre de les protéger, en tant que propriétaires, de leur garantir la conservation de leur propriété individuelle.

« La protection des paysans (*Bauernschutz*) — dit-il — cela signifie, en première ligne, non pas la protection de la personne du paysan, mais la protection de sa propriété. Or c'est elle, précisément, qui est la cause de la misère des paysans. Nous avons vu que les ouvriers ruraux sont souvent aujourd'hui dans une situation meilleure que les paysans propriétaires et que les journaliers non propriétaires échappent plus aisément à la misère des conditions locales que les paysans attachés à la glèbe par la propriété même. La protection n'est pas, par conséquent, la protection des paysans contre la misère, mais la pro-

tection des chaînes qui les attachent à leur misère (1). »

Il y aurait bien des réserves à faire sur ces affirmations.

Tout d'abord, Kautsky ne parle que des ouvriers et des paysans-propriétaires, il ne dit rien des cultivateurs locataires, dont un grand nombre se trouvent dans des conditions analogues à celles des travailleurs à domicile et ont besoin d'une protection légale différente de celle des ouvriers proprement dits.

D'autre part, s'il est vrai que beaucoup de paysans vivent aussi mal, et même plus mal que les journaliers, nous croyons qu'il est exagéré de prétendre que, d'une manière générale, la classe des paysans propriétaires se compose de meurt-de-faim, ne parvenant à se maintenir que par le surtravail et la sous-alimentation.

Néanmoins, nous sommes d'accord avec Kautsky sur les points essentiels. Nous croyons avec lui que le faire-valoir direct tend à perdre du terrain. Nous sommes adversaire des mesures d'exception qui ont pour but de consolider et de développer la propriété paysanne, en lui accordant des privilèges. Mais il y a d'autres formes de protection des paysans, que la protection des paysans comme propriétaires. Kautsky le reconnaît du reste, puisqu'il propose,

1. Kautsky. *Politique agraire du parti socialiste.* Trad. fr. p. 26.

lui-même, une série de réformes qu'il se refuse à considérer comme un programme agricole, mais qui ne s'en appliquent pas moins à d'autres classes de cultivateurs que les ouvriers proprement dits.

Nous pouvons donc, et nous devons écarter la question préalable. Nous devons définir notre attitude à l'égard de la propriété paysanne, expliquer pourquoi il est impossible, dans l'intérêt des cultivateurs, d'appuyer les mesures qui ont pour but de protéger les paysans comme propriétaires. Nous examinerons ensuite s'il y a lieu d'inscrire au programme socialiste un ensemble de réformes en faveur 1° *des cultivateurs locataires ; 2° des agriculteurs en général.*

§ 1. — *Le socialisme et les petits propriétaires*

Les socialistes sont généralement d'accord pour admettre : 1° qu'il n'y a pas lieu d'employer la contrainte pour faire entrer les biens des paysans dans le domaine collectif; 2° qu'il n'y a pas lieu, d'autre part, de recourir à des mesures d'exception, d'imposer des charges aux contribuables, pour consolider ou développer artificiellement la petite propriété.

Mais ce serait éluder les difficultés véritables du problème que de s'en tenir à ces deux solutions négatives.

Il y a bien des mesures, en effet, qui, sans être des

mesures de privilège, ou des mesures d'expropriation, peuvent compromettre ou favoriser, soit la conservation, soit le développement de la propriété paysanne. Quantité de questions peuvent se présenter, en matière d'impôts, d'organisation de crédit, d'assurances agricoles, que l'on résoudra dans un sens ou dans l'autre, selon que l'on considérera comme un bien ou un mal, l'existence d'une classe plus ou moins nombreuse, de paysans propriétaires.

Aussi, préalablement à tout examen de ces questions spéciales, avons-nous à nous demander si, du point de vue socialiste, il est désirable que la propriété paysanne disparaisse ?

Naturellement nous ne serions pas socialistes, si nous n'admettions pas que l'appropriation collective du sol vaut mieux que son appropriation individuelle et que l'exploitation par des travailleurs associés est préférable, partout où les conditions s'y prêtent, à l'exploitation par des paysans isolés.

Par conséquent, tout ce qui peut dégager la propriété paysanne de sa gangue individualiste, l'acheminer vers la coopération, l'aiguiller vers le socialisme, ne peut être vu que d'un œil favorable par tous ceux qui ont, dans l'ordre économique, le collectivisme pour idéal.

Mais, dans la pratique, ce n'est généralement pas ainsi que la question se pose.

Ce qui tend, actuellement, à remplacer la propriété paysanne, ce n'est pas la propriété coopérative, c'est

la propriété rentière, c'est le faire-valoir indirect par des fermiers locataires.

Que les socialistes n'aient rien à faire pour accélérer cette évolution, les adversaires de la *Bauernschütz* sont les premiers à le reconnaître : Frédéric Engels, par exemple, le déclarait nettement dans l'article célèbre — un des derniers qu'il ait écrit — qu'il publia en 1895 sur la *Question paysanne en France et en Allemagne* (1).

Seulement, sans aller jusqu'à prendre des mesures pour accélérer la régression de la propriété paysanne, ne devons-nous pas souhaiter, au fond, que cette régression se produise, malgré les souffrances et les

1. Fr. Engels. *Die Bauernfrage in Frankreich und Deutschland* (Die Neue Zeit, 1894-1895, n° 10) : « Quelle position prendrons-nous vis-à-vis des petits paysans, et comment devrons-nous procéder avec eux, si nous avons en mains le pouvoir de l'Etat?

« D'abord cette proposition du programme français est absolument juste : nous devons prévoir l'irrémédiable ruine des petits paysans ; mais nous ne sommes en rien appelés à l'accélérer par les mesures venant de nous.

« Et, de même, en second lieu, il est évident que, si les pouvoirs publics tombaient entre nos mains, nous ne songerions pas à exproprier les petits paysans par la contrainte (que ce soit avec ou sans indemnité) comme nous serions obligés de le faire vis-à-vis des grands propriétaires. Notre avis, en ce qui concerne le petit paysan, c'est qu'il faut l'amener à transférer son entreprise et sa propriété privée à des associations coopératives, non par la force, mais par l'influence de l'exemple et avec l'aide des pouvoirs publics. »

misères qu'elle entraîne, parce que la disparition de la petite propriété faciliterait l'avènement d'un régime supérieur, parce que l'expropriation capitaliste des petits producteurs, propriétaires de leurs moyens de travail, est la condition préalable de l'avènement du collectivisme ?

Sans doute faudrait-il répondre affirmativement à ces questions, si l'existence, dans un pays donné, d'une classe plus ou moins nombreuse de paysans propriétaires était réellement un obstacle invincible au triomphe du socialisme.

Mais à ceux qui auraient cette conviction — très répandue, au reste, dans les milieux conservateurs — on peut répondre d'abord que, dans beaucoup de régions (que l'on songe au Languedoc, par exemple), les propriétaires de parcelles sont plus accessibles au socialisme que les cultivateurs locataires. On peut répondre, en second lieu, que la formule dialectique, comportant le passage de la propriété individualiste à la propriété capitaliste et de la propriété capitaliste à la propriété collective, est une des voies, mais n'est pas nécessairement la seule voie qui conduise au collectivisme ; rien n'empêche, en effet, de concevoir que, sans passer par la forme capitaliste, la propriété paysanne se transforme en propriété coopérative. On peut répondre enfin que le socialisme collectiviste pourrait triompher, dans les branches où la concentration capitaliste serait faite, tandis que les entreprises individuelles continueraient à

subsister, dans les branches où cette concentration ne se serait pas produite.

Nous n'avons donc aucun motif de faire des vœux secrets pour la disparition de la propriété paysanne.

Si, elle peut se maintenir, ou même, dans certaines régions qui se prêtent à la petite culture, se développer, elle pourra restreindre le champ de l'appropriation collective, mais cela n'empêchera point que l'expropriation socialiste puisse se faire à l'égard de la propriété rentière et de la propriété capitaliste.

Au surplus, qu'on s'en réjouisse ou que l'on s'en afflige, il n'est pas douteux qu'en général, le développement du capitalisme exerce une influence dissolvante sur la propriété paysanne.

Ce fait, que nous avons mis en lumière dans un précédent chapitre, est reconnu par beaucoup d'écrivains de tendance conservatrice.

Le docteur de Brandt, par exemple, dans son ouvrage sur le *Droit et Coutumes successorales des Populations rurales de la France* (1) s'exprime comme suit :

« Dans l'étude de la situation des différentes régions, on a fait ressortir fréquemment que la propriété rurale est passée en grande partie aux mains de capitalistes des villes qui exploitent par des fermiers. Cela est vrai, par exemple, du pays de Caux (Seine-Inférieure), de la Picardie et de beaucoup de régions du Sud-Est. Les capitalistes modernes suivent

1. P. 331. Paris, Larose, 1991.

la même tactique que leurs devanciers des XVIe et XVIIe siècles... Leur ambition est de placer une partie de leur fortune en propriétés foncières : une fois qu'ils ont pris pied quelque part à la campagne, ils arrondissent méthodiquement leur domaine en achetant des parcelles de terre, et l'occasion la plus favorable pour ces acquisitions, c'est le partage en nature de la petite ou de la moyenne propriété dépendant de successions, surtout dans les contrées où les héritiers tiennent rigoureusement aux droits qui leur appartiennent d'après le Code. Cette évolution a eu pour conséquence une extension disproportionnée de l'exploitation par les fermiers, phénomène qui, d'après la statistique, subsiste encore aujourd'hui. Si les habitants des villes qui possèdent de moyennes ou de grandes propriétés ont pu rendre à l'agriculture de notables services en favorisant ses progrès, il n'en est pas moins vrai que le déplacement et la propriété au préjudice des cultivateurs exploitant par eux-mêmes est, au point de vue social, un phénomène absolument fâcheux. »

Naturellement, les conservateurs qui parlent ainsi, seraient les derniers à vouloir que le phénomène contraire se produise dans de vastes proportions. Ils aiment la grande propriété, surtout quand elle leur appartient ; ils entendent maintenir la propriété moyenne; mais ils voudraient conserver, ou créer à nouveau, un nombre suffisant de petits propriétaires, pour empêcher l'exode rural, pour fournir, en cer-

taines saisons, aux fermiers de la main-d'œuvre supplémentaire, et, à un point de vue plus général, pour fortifier le régime de la propriété privée, en intéressant à son maintien un plus grand nombre d'individus.

C'est ce qui a donné naissance, dans tous les pays, à d'innombrables lois ou projets de loi sur les *allotments*, les *rentenguter*, les jardins ouvriers et les biens de famille, l'*anerbenrect*, le *homestead*, l'inaliénabilité, l'insaisissabilité, l'indivisibilité successorale des petits héritages, les exemptions fiscales accordées aux mutations de la petite propriété.

Toutes ces propositions, au surplus, ne sont pas à condamner, ou à condamner entièrement, si on les juge du point de vue socialiste.

Il est parfaitement légitime, par exemple, que le législateur intervienne pour diminuer les droits de mutation des propriétés, ou pour empêcher que, dans la liquidation des petites successions, les frais de justice absorbent la plus grande partie de l'héritage.

D'autre part, nous nous attacherons, plus tard, à montrer que, dans les régions de grande propriété, dans les pays à *latifundia* comme l'Angleterre, la Russie, ou certaines parties de l'Allemagne, il est désirable que les pouvoirs publics interviennent pour exproprier les landlords et, quand l'exploitation par des travailleurs associés ne paraît pas possible, pour créer des *allotments* ou des *small holdings*, pour

mettre des terres à la disposition des paysans et des ouvriers.

Mais cette entrée en jouissance des paysans et des ouvriers n'implique nullement leur transformation en propriétaires individuels.

Rien n'empêche, en effet, de leur accorder, dans des conditions favorables, un droit de jouissance à long terme, sans que la collectivité renonce à son domaine éminent. L'expérience de l'Angleterre montre même que dans les pays et les régions où le sol a une réelle valeur, cette solution est la seule qui ait chances de succès et qui soit réellement avantageuse pour les cultivateurs.

C'est ainsi que M. L. Charleton, vice-président de l'*Agricultural Organisation Society*, écrivait en 1901, dans son étude : *Small holdings and Cooperation*.

« En première ligne nous devons tenir pour une condition *sine qua non* que l'exploitant ne puisse pas être propriétaire, parce que, dès le début, la propriété absorbe tout ou presque tout son capital (1). »

Ridder Haggard, un autre partisan des *small holdings*, exprime la même opinion, dans *Rural England* :

« En vérité, et bien que je désire voir le sol en plus de mains qu'il n'est à présent, je pense qu'en Angleterre il vaut mieux, en général, pour le *small holder* être simple tenant que propriétaire. Dans le premier cas un capital peut être consacré tout entier à

1. Cité par Lévy. *Der Untergang kleinbauerliche Betriebe in England.*

l'exploitation de la ferme, et, bien que le propriétaire soit affranchi de la rente, il trouve souvent une charge plus lourde dans le paiement des intérêts de l'argent gagé par un petit domaine (1). »

Pareille appréciation, certes, ne laisse pas de soulever des objections quand les petits tenanciers ont des baux à court terme, paient aux propriétaires du sol des fermages de famine et ne réalisent des améliorations que pour voir augmenter la rente. Mais cela devient tout à fait juste, dans l'hypothèse où des administrations publiques concèdent au cultivateur la jouissance d'une partie d'un domaine collectif, avec un bail à long terme et un droit aux plus-values qu'il parvient à réaliser.

C'est dans cette voie, d'ailleurs, que le législateur anglais paraît disposé à entrer.

Le *small holdings act* de 1892 n'ayant donné que des résultats insignifiants (2), M. W. Harcourt a déposé en juin 1907, un projet nouveau : « *Small holdings and allotments bill.* »

Le principe de ce bill c'est de créer une classe de tenanciers cultivateurs qui seront les locataires d'une autorité publique ; ceci, pour les soustraire aux caprices de propriétaires privés et leur assurer une garantie. L'autorité ainsi constituée en propriétaire, serait le Conseil de Comté, que l'on investirait du

1. *Rural England*, II, p. 549.

2. Winfrey. *The progress of the small holdings movement. The Economic Journal.* June 1906, p. 223.

pouvoir d'acheter ou de prendre en location des terres qu'il louerait aux tenanciers cultivateurs dont il a été parlé. Dans le cas où le Conseil de Comté se refuserait à entreprendre cette tâche, le Département de l'Agriculture aurait qualité pour se substituer à lui dans cet objet, et ce aux frais du conseil récalcitrant. Les conseils de paroisse auraient la fonction d'attribuer les terres. — Par *allotments*, il faut entendre des parcelles ne dépassant pas une superficie de 5 acres — environ 2 hectares — et par *small boldings* des terres de 5 à 50 acres, ou plus de 50 acres, si elles n'ont qu'une valeur de location inférieure à 50 livres sterling par an.

En principe, et sous réserve des questions de détail, nous n'avons rien à objecter à cette proposition. Mais il est au moins douteux que ce commencement de nationalisation du sol, combiné avec l'exploitation individuelle des terres, soit de nature à satisfaire ceux qui veulent créer des propriétés paysannes dans le but de consolider l'appropriation individuelle du sol.

De même, ils ne peuvent guère se faire d'illusions sur les résultats à attendre, au point de vue de l'extension ou de la reconstitution des propriétés paysannes, de la législation prussienne des *Rentengüter*.

On ne saurait, en effet, assimiler à de véritables propriétaires des tenanciers soumis, pendant de longues années, à l'obligation de payer une rente, dont

le quart peut n'être stipulé rachetable que du consentement des deux parties.

Dans une *Etude sur la réforme agraire en Prusse* (1), Lefébure décrit en ces termes la situation de l'acquéreur d'un *Rentengut :*

« D'abord, et surtout, il doit payer tous les trois mois et d'avance une rente, et cette rente, il la verse entre les mains de fonctionnaires.

« En outre, il sait que cette rente doit être fournie pendant soixante ans et demi. Ni lui, ni ses fils ne verront l'extinction de cette lourde dette; le petit-fils, enfin, sera pleinement propriétaire. Et encore, cela n'est pas exact : il y a une véritable *glebæ adscriptio ;* un quart de la rente peut être stipulé rachetable seulement du consentement des deux parties. Certes, le grand propriétaire n'a guère à se plaindre : il a des ouvriers agricoles dépendant de lui seul, qui ne peuvent émigrer vers la ville, car ils sont attachés au sol; mais le malheureux emphytéote, lié à son maître, rivé à la terre qu'il occupe par la nécessité de payer pendant soixante ans et demi une forte annuité et éternellement un quart de la rente, ne se trouve pas dans une situation bien enviable. En outre, le *Rentengutsnehmer* est obligé d'emprunter pour mettre en train son exploitation; il est rapidement surchargé de dettes énormes dont il ne pourra jamais s'acquit-

1. Lefébure. *La Réforme agraire en Prusse*, p. 202. Paris, Pedone, 1902.

ter. Cela est si vrai que plus de 30 millions de marks de dettes pèsent actuellement sur les colons, représentant 90,5 o/o de la valeur des biens. »

Il est de toute évidence que pareille législation est bien plutôt faite pour consolider la grande propriété que pour développer la petite.

Quant aux lois et aux propositions de loi qui ont réellement pour but de créer des propriétés paysannes, ou de maintenir celles qui existent, les unes, absolument anodines, se bornent à accorder quelques privilèges fiscaux aux acquéreurs de petits domaines ; c'est le cas, par exemple, de la loi belge du 21 mai 1897 ou de la loi française du 12 avril 1906 ; les autres, qui ont un caractère conservatoire, appliquent aux propriétés existantes des mesures exceptionnelles, comme l'inaliénabilité, l'insaisissabilité et l'indivisibilité successorale des petits héritages.

L'inaliénabilité ou l'insaisissabilité, c'est, par exemple, le système du *homestead*, la création de majorats démocratiques, la mise hors la loi commune des biens de faible importance, que l'exploitant ne pourra pas vendre, que les créanciers de l'exploitant ne pourront pas saisir, que les membres de la famille conserveront dans leur patrimoine, quelle que soit la négligence, l'impéritie, l'incapacité de leur auteur.

L'indivisibilité successorale, c'est l'*anerbenrecht*, le droit d'aînesse rétabli pour les petits héritages, le privilège accordé à l'un des enfants de garder la terre, à l'exclusion de ses sœurs ou frères moins âgés ; c'est,

tout au moins, la liberté testamentaire du père de famille, le droit accordé à ce dernier de réagir contre l'égalité des partages, de favoriser l'un de ses héritiers aux dépens des autres, de lui transmettre intégralement le bien de famille.

Ce n'est pas la place, évidemment, de discuter ici, avec quelque détail, les lois ou les projets de loi qui se rattachent plus ou moins directement à ces idées fondamentales.

Il nous suffira de constater que l'inaliénabilité ou l'insaisissabilité de la propriété paysanne ont pour effet de réduire le crédit des paysans, de leur rendre plus difficile les avances à la terre, et d'accorder une protection artificielle à des cultivateurs incapables, au préjudice des intérêts de l'agriculture et de la collectivité en général.

Ainsi que le dit fort bien Vlieberg, « on ne peut pas sauver les hommes qui se perdent par leur incapacité, leur négligence, leurs vices. Quant aux autres causes d'endettement, il faut tâcher de les faire disparaître, notamment par l'assurance ; lorsque des crises surviennent, le meilleur moyen de les surmonter est le crédit, fait par des institutions adaptées aux besoins de l'emprunteur » (1).

Pour ce qui est des mesures comme l'*Anerbenrecht*, ou le droit d'exhérédation accordé aux pères de famille, ces retours à d'anciennes coutumes successorales ne prêtent pas seulement à cette objection d'aller directement à l'encontre de l'évolution législa-

tive de tous les pays démocratiques. On doit encore leur reprocher, en se plaçant au point de vue même de leurs promoteurs, de n'empêcher la prolétarisation de la propriété paysanne, qu'en prolétarisant la majeure partie des paysans.

Qu'arrive-t-il, en effet, dans les pays où existe l'*Anerbenrecht?* Qu'arriverait-il, le jour où les idées de Leplay sur la liberté testamentaire viendraient à triompher dans la loi et dans les mœurs, du principe de l'égalité des partages ?

La propriété tout entière passant aux mains d'un héritier unique — que l'obligation de payer des soultes priverait d'ailleurs d'un capital d'exploitation suffisant — les autres enfants, privés de tout capital foncier, n'ayant droit qu'à des parts en argent peu considérables, n'ont ou n'auraient d'autre alternative que de devenir les domestiques de l'aîné ou d'aller grossir le nombre des prolétaires industriels ou agricoles.

Mais à quoi bon insister sur des propositions de ce genre ?

Elles n'ont que bien peu de chances de succès, et encore, sous des formes tellement atténuées, que leur influence réelle sur l'évolution économique serait, en tous cas, presque négligeable.

Aussi le socialisme doit-il les combattre, moins parce qu'elles pourraient entraver son triomphe, que parce

1. *Revue sociale catholique*, 1er juin 1907.

qu'elles sont également contraires à l'intérêt général et à l'intérêt même de ceux que l'on prétend protéger.

Il est à remarquer, au surplus, que, sur ce point, « orthodoxes » et « revisionnistes » sont complètement d'accord.

Les uns croient à l'avenir de la petite culture. Les autres sont favorables à la grande. Mais ni les uns ni les autres ne veulent, soit des majorats et des fidéicommis, qui ont pour but de conserver artificiellement les grands domaines, soit de l'*Anerbenrecht*. ou du *Homestead*, qui poursuivent le même but en ce qui concerne les petits.

Si bien qu'en définitive, malgré les divergences théoriques qui les séparent, leurs conclusions pratiques ne sont pas aussi différentes que leurs prémisses ne pouvaient le faire supposer.

Les « orthodoxes », en effet, sont adversaires, c'est entendu, de toute mesure en faveur de la petite propriété ; mais ils n'ont aucune hostilité à l'égard des petits propriétaires. Ils pensent que la propriété paysanne est condamnée à disparaître, ou à végéter misérablement ; mais il n'ont aucune objection à proposer ou à accepter certaines mesures qui, favorables aux cultivateurs, en général, s'appliquent, par conséquent, à la fois aux propriétaires et aux fermiers.

C'est ainsi que Kautsky, par exemple, se prononce en faveur de réformes telles que la communalisation du droit de chasse, le remembrement obligatoire des parcelles dispersées, l'assurance d'Etat contre la grêle.

l'assurance obligatoire du bétail, l'impôt progressif sur le revenu et les successions, l'octroi d'un régime légal plus favorable aux coopératives agricoles.

D'autre part, les « revisionnistes » se prononcent en faveur d'une politique de protection des paysans, mais ils repoussent avec autant d'énergie que les « orthodoxes » toutes mesures qui, sous prétexte de protéger la propriété paysanne, mettraient des droits d'entrée sur les produits agricoles, ou établiraient un régime d'exception en faveur de la petite propriété. Ce qu'ils proposent, en somme, c'est un ensemble de mesures favorables aux cultivateurs, en général, et par conséquent aux paysans propriétaires comme aux autres. Or nous venons de dire que Kautsky admet une partie de ces mesures. Nous examinerons bientôt s'il n'en est point d'autres qui pourraient également être accueillies.

§ 2. — *Le Socialisme et les Cultivateurs locataires*

C'est surtout en faveur des cultivateurs locataires qu'il est indispensable de compléter le programme général des revendications socialistes, par des dispositions s'appliquant spécialement à l'agriculture.

Nous avons vu, en effet, que dans les régions populeuses, la location de parcelles aux petits cultivateurs est un moyen pour les propriétaires fonciers d'augmenter leurs revenus en spéculant sur

la concurrence effrénée qui existe entre les paysans (1).

D'autre part, à un point de vue plus général, il n'est point douteux que la législation et les coutumes régissant les rapports entre fermiers et propriétaires, dans la plupart des pays, soient une des entraves les plus puissantes au développement rationnel de la culture.

On dit souvent, et on a raison de dire que le faire valoir indirect présente, sur le faire valoir direct, l'avantage de disposer généralement d'un capital plus considérable.

C'est ce que constate, par exemple, Baudrillard, malgré ses préférences théoriques pour l'exploitation directe :

1. Cf. VANDERVELDE. « Le sort des campagnes s'améliore-t-il? » *Monographie de la commune de Gaesbeek*, p. 34. Bruxelles, Misch et Thron, 1907 : « La concurrence dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Les propriétaires divisent leurs terres en petits lots et parviennent de cette façon, sinon à tripler le prix de location, du moins à le doubler Ils n'ont plus besoin de faire annoncer qu'ils ont des champs à louer. A peine le fait est-il connu, ou suppose-t-on que tel ou tel locataire ne louera plus ses champs, que plusieurs paysans se présentent pour les louer à des conditions exorbitantes. C'est ainsi qu'il y a cinq ou six ans nous causions à Vlesenbeek avec un cultivateur occupé à bêcher un champ ; un journalier de la contrée vint à passer et raconta que, le matin même, le petit fermier X... avait renoncé à la location d'un champ, situé aux confins du village, appartenant à la marquise d'Arconati. Le cultivateur déposa sa bêche, sans autres explications, prit ses sabots à la main et courut pieds nus au château de Gaesbeek pour louer le champ en question. On le surnomma même dans la suite « Bervoets » (nu-pieds). »

« Beaucoup de gens en France — dit-il, dans son chapitre sur les populations agricoles de l'Artois — aiment mieux être de petits propriétaires, au risque de la gêne, que des fermiers qui, n'ayant point de frais d'achat, satisferaient mieux aux nécessités de l'exploitation. Cette tendance à préférer à une bonne ferme une propriété médiocre, est moins fréquente en Artois, ce qui permet une meilleure culture des exploitations moyennes. Un assez grand nombre de ces fermiers moyens, après avoir fait des économies, aiment mieux, au lieu d'acheter, augmenter l'étendue de leur culture (1). »

Il est évident, en effet, que dans les pays où la valeur vénale du sol est considérable, mieux vaut louer une ferme, avec un capital suffisant, que de devenir propriétaire avec un capital insuffisant.

Seulement, cette supériorité du fermage sur le faire valoir direct a pour contre-partie les inconvénients qui résultent de l'appropriation du sol par des non travailleurs.

Et, dans l'état actuel de la législation, tout concourt à porter ces inconvénients au maximum.

D'abord, le propriétaire, dans certains pays, a privilège sur tout ce que produit et tout ce qui garnit la ferme ; il peut donc, sans aucun risque, choisir

1. Baudrillart. *Les populations agricoles de la France*, t. II. Ouest et Nord, p. 351. Paris, Guillaumin, 1888.

non pas le fermier le plus solvable et le plus sérieux, mais celui qui offre le plus d'argent (1).

En second lieu, sous le régime des baux à court terme, sans droit à indemnité pour les améliorations culturales, le fermier n'a pas seulement aucun intérêts à accroître la valeur du fonds ; il a exactement l'intérêt contraire : s'il fait des améliorations et s'il part, on ne lui devra rien ; s'il fait des améliorations et s'il reste, on en profitera pour lui demander, puisque la terre vaudra plus un supplément de fermage (2).

« Neuf années de bail avec une ferme outillée comme celle-ci — disait un fermier artésien à Baudrillard (3) — c'est beaucoup trop peu ! Mais il n'en coûte guère à nos propriétaires de changer de fermier ; il suffit d'une petite augmentation qu'ils trouvent, ou qu'ils croient trouver ailleurs, adieu le bail ! Le plus souvent, ils nous connaissent peu, et ils ne se rendent pas compte de nos efforts, de nos achats en engrais, en machines, en bétail, de nos avances pour les bâtiments, etc. Aussi cela va bien pendant quatre, cinq années, et puis on sent peser sur soi l'échéance ! Que peut faire alors un cultivateur intelli-

1. LONAY. Le privilège du propriétaire (IIIe Congrès international d'agriculture, 4e Section).

2. *At present, there is on many estates a distinct penality attached to good farming and a clear incentive to bad farming.* — M. PRINGLE, Sub. commissioner, the Royal Commission on Agriculture.

3. *Les populations agricoles de la France*, III, p. 356.

gent qui a mis sa terre en état de bien produire ? Il se voit obligé de la *dégraisser* avant de s'en aller. Il ne peut pas travailler pour un autre. »

Si les gros fermiers se plaignent ainsi, et agissent en conséquence, quel ne doit pas être le sort des petits, de ceux qui ont un bail à l'année, des *tenants at will* qui vivent sous la permanente menace d'être expulsés ou d'être augmentés?

Il n'y a peut-être pas, dans la société moderne, de situation plus précaire, d'exploitation plus scandaleuse et plus décourageante.

Tout ce qu'ils possèdent, depuis leur vache jusqu'à leur récolte, est le gage du maître de la terre.

Tout ce qu'ils gagnent — hormis ce qui est indispensable à leur chétif entretien — est absorbé par des redevances d'autant plus lourdes que, dans les pays de culture morcelée, il y a toujours plus d'aspirants locataires que d'exploitations à louer.

Tout ce qu'ils ajoutent à la valeur du fonds, par leur travail, par leur ingéniosité, par leur aptitude à se tourner vers les cultures les plus rémunératrices, devient un prétexte pour que le propriétaire, toujours à l'affût, leur réclame une augmentation de fermages.

Aussi, les écrivains les moins suspects de socialisme, des économistes libéraux comme Baudrillard, des fonctionnaires comme les agronomes de l'État belge, des conservateurs comme Ridder Haggard sont

ils obligés de reconnaître que les petits sont beaucoup plus rançonnés que les gros.

Voici, par exemple, ce que dit Ridder Haggard, racontant son voyage dans la région fruitière de Worcestershire :

« La rente reçue pour les *small holdings* dans ce district est très différente de celle que l'on paie pour les grandes fermes. C'est ainsi que, lors de notre passage, nous vîmes sur notre droite une tenure de 40 acres, qui était louée à 50 shillings l'acre. A notre gauche, il y en avait une de 250 acres, composée de terres de même qualité, qui n'était louée qu'à une livre l'acre. Un autre *small holding* de 24 acres de terre pauvre payait une rente de 40 livres, tandis qu'une grande ferme voisine, de 300 ou 400 acres, ne payait guère que 12 à 13 shillings l'acre. Un autre petit tenancier me raconta qu'il n'avait pas à payer moins de 4 livres l'acre, pour 3 acres de terre très ordinaire. Bien qu'il ne faille pas oublier que les *small holdings* doivent nécessairement payer plus que les grandes fermes, parce que les landlords doivent être rémunérés pour le coût des bâtiments supplémentaires, j'admets que la différence des prix que l'on me signalait était excessive.

« L'explication de ce fait, c'est que nous sommes heureux de tirer de notre propriété tout ce qu'elle peut donner. Il n'y a pas beaucoup de gens assez philanthropes, lorsqu'une foule d'aspirants tenanciers se presse pour obtenir un lopin de terre et en offre

3 livres l'acre, pour prendre la plume et écrire 30 shillings à la place. C'est ainsi que les *small holdings*, pour lesquels il y a beaucoup de compétiteurs, ne sont que trop souvent surrentés (*overrented*) (1). »

Cet état de choses est aussi préjudiciable aux petits cultivateurs qu'à l'agriculture en général, car c'est une prime au morcellement excessif des exploitations.

On pourrait concevoir que pour y mettre fin, les fermiers s'entendent, forment des conventions pour la réduction des fermages, se refusent à surenchérir et à ôter le pain de la bouche à leurs compagnons de travail.

Mais dans les *congested districts*, dans les pays où la densité de la population est telle que le nombre des amateurs de terre reste toujours au-dessus du nombre des exploitations vacantes, il ne faut pas s'attendre à voir les petits cultivateurs renoncer à se faire une concurrence que leur impose la nécessité.

Aussi une intervention du législateur s'impose, dont l'Irlande et l'Angleterre nous fournissent déjà des exemples, et qui pourrait se manifester notamment par les mesures suivantes :

1° Suppression, ou tout au moins réduction du privilège du propriétaire ;

2° Indemnité pour les plus-values réalisées par le fermier sortant.

1. Ridder Haggard. *Rural England*, I, p. 325.

3° Intervention des pouvoirs publics dans le sens de l'abaissement du taux des fermages.

I. — *L'abolition du privilège du propriétaire.* — L'article 20 de la loi belge du 16 décembre 1851, sur les privilèges et hypothèques, qui peut être prise pour type, accorde aux propriétaires fonciers un privilège sur les fruits de la récolte de l'année et sur tout ce qui garnit ou ce qui sert à l'exploitation des fermes, pour le paiement des fermages, jusqu'à concurrence de trois années.

Au point de vue théorique, pareille disposition est injustifiable. Il n'y a aucun motif pour considérer la créance des mangeurs de rentes comme plus respectable que celle des marchands d'engrais et des fournisseurs de matériaux.

En privilégiant le propriétaire, on diminue le crédit du cultivateur, et, par conséquent, on l'empêche d'améliorer sa culture et de développer ses entreprises.

D'autre part, comme le propriétaire est assuré, en cas de mauvaise fortune, de recouvrer intégralement le montant du fermage, il se soucie peu de bien choisir son fermier ; il donne la préférence, non pas au meilleur cultivateur, mais à celui qui lui offre le plus gros fermage, quitte à être incapable, dans la suite, de faire honneur à ses engagements.

Ce sont là des raisons suffisantes pour demander l'abolition, ou, subsidiairement, la réduction à un an du privilège du propriétaire.

Mais on objecte que cette suppression, ou cette réduction, pourrait n'être pas aussi favorable aux cultivateurs qu'elle paraît l'être à première vue.

Comme le propriétaire, en effet, peut dormir sur deux oreilles, il est plus disposé qu'il ne le serait dans d'autres conditions, à assurer au fermier un long crédit pour le paiement de son loyer.

Or, dit-on, la suppression du privilège, ou sa réduction, entraînerait probablement la réduction du terme et du montant de ce crédit.

Il y a certes une âme de vérité dans cette objection.

Mais, au point de vue du crédit, ce que le cultivateur perdrait d'un côté, il le gagnerait de l'autre, puisqu'il trouverait plus facilement les ressources nécessaires pour améliorer sa culture.

D'autre part, la contraction du crédit, de la part du propriétaire, serait en réalité moins importante qu'on ne pourrait le supposer à première vue.

C'est ce qu'explique très bien l'auteur de la monographie, souvent citée, de la région sablonneuse des Flandres, publiée en 1900, avant les années prospères de ces derniers temps :

« Etant donnée — dit-il — la situation assez mauvaise dans laquelle se débat l'agriculture, le propriétaire, même sans privilège, serait encore fréquemment dans la nécessité d'accorder des délais de paiement. Ensuite, n'ayant plus à sa disposition les garanties qu'il trouve maintenant dans le privilège — qui le

met à l'abri des risques de perte — il serait plus disposé à consentir des réductions du taux des fermages, réductions qui sont bien minimes, en général, dans la région sablonneuse. De l'avis de bien des praticiens, il se produit actuellement autant et plus de hausse que de baisse, et il est de toute évidence que les diminutions du taux des loyers ne sont pas proportionnelles à la baisse de la valeur du sol et à la dépression des prix de l'agriculture. »

Sept ans ont passé, depuis que ces lignes ont été écrites. La tendance à la hausse des fermages que l'on signalait déjà s'est notablement accentuée et l'abolition du privilège du propriétaire s'impose plus que jamais, dans l'intérêt des cultivateurs et, aussi, dans l'intérêt du perfectionnement de l'agriculture.

II. — *L'indemnité de plus-value.* — On est généralement d'accord pour admettre que le moyen le plus efficace d'encourager le fermier à réaliser des améliorations permanentes, c'est de lui donner droit à une indemnité à l'expiration du bail.

Partout où cette indemnité fait défaut — ce qui arrive le plus souvent — le cultivateur ne se soucie guère de travailler pour les autres. La certitude d'être indemnisé, au contraire, le pousserait à rendre le sol aussi productif que possible. On éviterait ainsi, comme le fait observer l'auteur de l'une des monographies publiées en 1900-1901 par l'Etat belge, les

conséquences éminemment fâcheuses de l'insécurité actuelle :

« En effet, la crainte de voir un successeur profiter des améliorations qu'il pourrait faire subir au fonds n'arrêterait plus le cultivateur, et il ferait donner aux terres jusqu'à la fin du bail des récoltes complètes.

« Le système de l'indemnité à payer au fermier sortant supprimerait en même temps les grands inconvénients résultant de la trop courte durée des baux.

« Actuellement, en effet, dans toute la Hesbaye liégeoise, namuroise et limbourgeoise, dans le Hainaut et le Brabant, où les baux ont une durée fixe de neuf ans, ou de neuf ans avec division en périodes triennales, à l'issue desquelles les parties contractantes ont le droit de se dégager des obligations du contrat, les cultivateurs n'ont de récoltes rémunératrices que pendant trois ans. Les trois premières années du bail sont employées à remettre les terres en état, les trois suivantes donnent de bonnes récoltes, et, enfin, à partir de la septième année, les preneurs n'ont plus qu'un objectif: épuiser le sol le plus possible (1). »

Il est vrai que l'auteur même de ces affligeantes constatations met en doute la possibilité pratique d'estimer la plus ou moins-value acquise par les terres à la fin du bail.

1. *Monographie de la région limonneuse et sablo-limonneuse*, p. 265.

D'autre part on objecte — d'Aulnis de Bourouil, par exemple (1) — qu'il ne paraît pas juste d'imposer au propriétaire l'obligation de payer au fermier à la fin du bail une plus-value qu'il n'a jamais désirée, qui peut-être même lui a été imposée. Le fermier deviendrait ainsi créancier du propriétaire, c'est-à-dire, en mainte occasion, de quelqu'un qui ne possède que cette terre, d'une veuve, d'un mineur, ou même d'un capitaliste qui a engagé un capital avec d'autres affaires et ne les en peut retirer sans grand inconvénient. Dans tous ces cas, la créance du fermier entraînerait l'expropriation du propriétaire.

Ces considérations n'ont pas arrêté le législateur anglais, qui a réglé cette matière par les lois du 13 août 1875 et du 25 août 1883 (2). Elles n'arrêteraient pas, à plus forte raison, un législateur à tendances socialistes, qui verrait une expropriation, non pas dans le fait d'indemniser le fermier, mais dans le fait de ne pas l'indemniser.

On invoque les difficultés d'application : l'expérience anglaise a montré cependant que ces difficultés, pour être réelles — notamment en ce qui concerne les évaluations à dire d'experts — ne sont pas insurmontables (3).

1. Les rapports entre le propriétaire et l'exploitant du sol. *Revue d'Econ. pol.*, 1891, p. 719.

2. « An act for amending the law relating to Agricultural holding in England » (46 et 47, Vic. Ch. 60).

3. V. Fabian Tract, n° 123. *The revival of agriculture*, 1905, p. 9.

On dit encore que le propriétaire ne peut être contraint à payer une indemnité pour les améliorations qu'il n'a pas voulues.

La législation anglaise répond à cette objection en exigeant le consentement du bailleur pour les améliorations les plus importantes ; construction ou agrandissement de bâtiments, établissement de pâturages permanents, de routes et de ponts, de canaux, d'étangs, de puits, etc. Mais elle n'exige pas le consentement pour les améliorations culturales : drainage (sauf notification au propriétaire), diffusion sur le sol d'os non dissous ; chaulement ; marnage et emploi de matières analogues ; emplois d'engrais artificiels ou autres, etc.

On dit, enfin, que le propriétaire peut être dans une situation telle que le paiement de l'indemnité lui soit difficile.

Mais d'Aulnis de Bourouil, qui formule l'objection, suggère en même temps la réponse, en proposant de faire payer l'indemnité par le propriétaire, non pas directement, mais indirectement : le fermier entrant paierait une rente temporaire, qui viendrait naturellement en déduction du fermage.

Nous ne rechercherons pas si ce système est préférable à celui qui est usité en Angleterre. Ce qu'il importait d'affirmer ici, c'est le droit du fermier à une indemnité, non seulement dans son intérêt, mais dans l'intérêt supérieur de l'exploitation nationale du sol.

III. — *La réglementation du taux des fermages.* — Lorsque le gouvernement de Gladstone, en 1870, fit voter par le Parlement l'acte fameux qui créait un régime foncier nouveau pour l'Irlande et autorisait, notamment, les Commissaires fonciers (*Land commissionners*) à réduire dans des proportions raisonnables les fermages exclusifs, son initiative fut dénoncée comme une mesure d'expropriation révolutionnaire.

« Il y a bien peu d'Anglais — écrivait Cairnes à cette époque — qui peuvent entendre parler, sans un frisson de terreur, d'une proposition de fixer par voie d'autorité le taux des fermages. »

Quelques années après, cependant, le *land act* de 1870, complété par la loi du 22 août 1881, apparaissait plutôt comme une transaction insuffisante (1).

On avait réduit de plus de 20 o/o le taux moyen des fermages. On avait donné aux cultivateurs un droit réel sur la terre, une sorte de co-propriété ; mais, somme toute, les terrassiers n'étaient pas plus satisfaits que les *landlords*.

Tandis que les uns se plaignaient d'être victimes d'une confiscation partielle et reprochaient aux tribunaux chargés de fixer les rentes, leur ignorance ou

1. Bastable. « Some features of the economic movement in Ireland », 1880-1900. *Economic Journal*, 1901, p. 39.
2. Bourgeois. *L'Acte agraire irlandais en 1903*, Paris, Giard et Brière, 1904.

leur hostilité, les autres se plaignaient du contraire et tous s'accordaient à dire que la *Land Commission* coûtait cher, travaillait lentement et ne donnait pas beaucoup de sécurité aux plaideurs.

C'est dans ces conditions qu'en 1903, le gouvernement de M. Balfour fit voter l'*Irish Land Purchase Act* (Edw. VII, ch. 37), qui a pour but de substituer l'acquisition des terres par les tenanciers à la réglementation du taux des fermages.

Il ne semble pas que cette loi de 1903 ait donné, jusqu'à présent, des résultats qui répondent aux espérances de ses promoteurs. Elle a eu pour conséquence, d'après Lecarpentier de surélever le prix des terres et de grever les cultivateurs, pour soixante-huit ans, d'annuités qui ne seront pas faciles à payer en temps de crise (1).

Mais, d'autre part, on ne saurait contester que le système des lois de 1870 et de 1881, que la réglementation des fermages, comme la réglementation de taux des salaires, prête à bien des objections et soulève en tout cas, bien des difficultés.

C'est pourquoi nous inclinons à penser, qu'au lieu d'intervenir par voie d'autorité, dans le jeu de l'offre et de la demande, en faisant décider par une juridiction arbitrale le chiffre auquel doivent être fixés les fermages, le législateur ferait mieux de modi-

1. Lecarpentier. « La loi agraire irlandaise. Ses premiers effets. » *Revue politique et parlementaire* », 10 novembre 1907.

fier, à l'avantage des cultivateurs, le rapport de l'offre et de la demande, en faisant mettre des terres à leur disposition moyennant un fermage modique, par les administrations locales ou provinciales.

Ces dernières, en effet, — à condition qu'on leur reconnaisse, comme le fait le bill agraire de 1907, le droit d'exproprier les détenteurs de grands domaines — pourraient acheter des terres en bloc, au prix que l'on paie pour les grosses fermes, et les louer en détail aux paysans et aux ouvriers, sans prétendre tirer avantage de l'opération et spéculer sur les motifs qui poussent les cultivateurs à payer, pour les moindres parcelles, des prix exorbitants.

Il va de soi que cette concurrence des pouvoirs publics obligerait les propriétaires privés à réduire leurs prétentions et entraînerait automatiquement, pour ainsi dire, la diminution de taux des fermages.

Seulement, pour que pareille politique soit possible, la première condition c'est que les administrations publiques soient armées des pouvoirs nécessaires ; la seconde, c'est qu'elles soient résolues à s'en servir.

C'est ainsi qu'une fois de plus, nous constatons que des réformes sérieuses ne pourront se faire en faveur des campagnards que le jour où les campagnards eux-mêmes prendront conscience de leurs intérêts et joindront leurs efforts à ceux des travailleurs des villes pour entamer ou pour abattre la toute-puissance de la propriété.

§ 3. — *Le Socialisme et les intérêts de l'agriculture*

Les « revisionnistes » ne proposent point des mesures d'exception en faveur de la petite propriété. Les « orthodoxes », de leur côté, ne sont pas hostiles à des mesures de protection en faveur des fermiers locataires. Mais, en dehors de ces réformes, applicables seulement à une catégorie de cultivateurs, il en est d'autres qui intéressent, à des degrés divers, toutes les classes de la population agricole, depuis les paysans propriétaires et les fermiers, jusqu'aux ouvriers qui cultivent quelques parcelles de terre en dehors de leurs heures de travail.

C'est le cas, par exemple, pour les remembrements qui ont pour but de remédier à l'excessive dispersion des parcelles, pour la réforme des lois sur la chasse, pour les mesures préventives contre les maladies des animaux et des plantes, pour l'assurance contre les risques agricoles tels que la grêle ou les maladies du bétail.

Un mot, d'abord, des *remembrements*, des groupements de parcelles, facultatifs ou obligatoires.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître les inconvénients graves qui résultent pour l'agriculture de la division des propriétés en parcelles éparses, situées souvent à de grandes distances les unes des autres.

« Le morcellement — dit, entre autres, le comte de Saint-Vallier, cité par de Foville — le morcellement

est une cause principale de grandes pertes de temps et d'argent, et un empêchement capital à tout progrès... La différence qui existe entre une ferme d'un seul tenant et une autre de même contenance et de même qualité de terrain, mais composée de quatre-vingts et même parfois de cent ou cent vingt parcelles, comme cela ne se voit que trop fréquemment dans notre contrée, peut être évalué à 20 ou même 30 francs en valeur locative par hectare.

Il va sans dire que ces conséquences fâcheuses du morcellement des héritages disparaîtraient complètement si la collectivité était propriétaire du sol et si la division des cultures était déterminée exclusivement par des considérations d'intérêt général.

Mais, même en régime de propriété privée, il n'est pas impossible d'obtenir, par des échanges entre propriétaires, une configuration plus rationnelle des exploitations.

Seulement l'expérience montre que l'on aurait tort de compter, pour obtenir ce résultat, sur l'initiative et le bon vouloir des intéressés. En admettant, d'ailleurs, que la plupart de ces derniers soient d'accord pour procéder à un remaniement des parcelles, ils pourraient se heurter à des obstacles insurmontables par suite de la résistance d'une minorité de propriétaires.

Aussi voyons-nous qu'en Prusse, dans plusieurs Etats de l'Allemagne du Sud, et dans quelques provinces de l'Autriche, le législateur intervient pour rendre le remaniement obligatoire, dès l'instant où, soit la

majorité, soit les deux tiers des propriétaires, sont d'accord pour l'effectuer (1).

Bien que les résultats de cette intervention légale n'aient pas toujours été considérables, par suite du misonéisme des populations, il est incontestable que, surtout en Prusse, les remaniements collectifs ont rendu possible bien des progrès que la dispersion des parcelles empêchait absolument.

Seulement, on peut se demander si, au bout de quelque temps, de nouveaux partages ne disperseront pas derechef les parcelles, et, si, d'autre part, dans des pays comme la France, où les paysans tiennent obstinément à leur lopin de terre, une loi sur les remaniements collectifs serait favorablement accueillie dans les campagnes ?

Ce n'est pas une raison pour repousser une réforme qui favoriserait, indubitablement, le progrès agricole, mais ce serait se faire illusion que d'y voir un moyen de rendre le programme socialiste sympathique aux populations rurales.

Il en serait tout autrement d'une bonne *loi sur la chasse*.

De tous les griefs des campagnards contre la grande propriété, peut-être n'en est-il pas un qui excite des mécontentements aussi vifs que leur impuissance à défendre les récoltes contre les déprédations du gibier.

1. PHILIPPOVICH. *La politique agraire*. Trad. fr., p. 232. Paris, Giard et Brière, 1904.

Que ce soit en Allemagne, où la législation sur la chasse est encore pleine de survivances féodales, ou bien en France et dans les autres pays de propriété bourgeoise, où les fermiers n'ont pas le droit d'abattre à coups de fusil les lièvres ou les lapins qui viennent s'attaquer à leurs légumes, partout c'est le gibier qui mange le cultivateur, et non le cultivateur qui mange le gibier :

« Chose bizarre — nous disait un fermier de la Hesbaye — la loi nous oblige à détruire les chardons, et elle nous interdit de tuer les lapins. Pourquoi ne nous accorde-t-on pas le droit de tuer les lapins, sauf à charger ceux qui ne font rien de détruire les chardons... et même de les manger ! »

Peut-être dira-t-on que, dans certains pays, et notamment en Belgique, la loi accorde aux cultivateurs dont les champs sont ravagés par les lapins, le droit à une double indemnité. Mais si ce droit est effectif pour les gros fermiers, qui ne se font pas faute, le cas échéant, de tirer aux chasseurs de véritables « carottes », il n'existe guère, en fait, pour les petits cultivateurs, qui n'osent procéder, qui reculent devant les frais, qui se disent que, somme toute, c'est assez d'être mangés par les lapins, sans l'être encore par les avocats.

C'est pour ce motif que le programme du Parti Ouvrier belge considère comme la seule solution efficace le droit pour les cultivateurs de détruire, en toute

saison, même avec des armes à feu, la vermine qui vient détruire leurs récoltes.

Peut-être, cependant, dans les régions et les pays où la location des chasses est une source sérieuse de revenus, serait-il préférable de communaliser le droit de chasse, plutôt que de le banaliser (1).

Un autre point important, c'est la *protection des cultivateurs contre les maladies des animaux ou des plantes* et contre les *risques agricoles tels que la perte ou la mortalité du bétail*.

Il est évident, par exemple, que devant des calamités comme la phylloxéra, la maladie des vers à soie, la stomatite aphteuse, les pouvoirs publics ne peuvent rester indifférents et doivent créer les institutions nécessaires pour étudier et appliquer les moyens de venir à bout de pareils fléaux.

D'autre part, l'assurance contre la grêle n'est possible que sur un vaste territoire. Dans ces conditions, on ne peut l'organiser sous forme de mutualité.

1. V. KAUTSKY. *La politique agraire du Parti socialiste.* Trad. fr., p. 127. Paris, Giard et Brière, 1903. V. également, correspondance de Berlin, du *Temps*, 14 janvier 1908 : « On sait, par l'importante quantité de gibier qu'elle exporte, que l'Allemagne est le pays de la chasse. On ne compte en effet pas moins de 600.000 chasseurs dans l'empire, ce qui représente la centième partie de la population totale. Les revenus que le Trésor retire des permis qu'il délivre s'élèvent à six millions de marks. Le poids du gibier tué annuellement est de 25 millions de kilogrammes ; sa valeur est estimée à 25 millions de marks. On tire chaque année en Allemagne 22.500 cerfs, 13.500 daims, 190.000 chevreuils, 14.000 sangliers, 4 millions de lièvres, 500.000 lapins, 4 millions

D'autre part, l'expérience montre que, par suite de la variabilité des risques, les compagnies capitalistes font payer à leurs assurés des primes exorbitantes. Aussi voyons-nous des économistes comme Büchenberger, que l'on ne peut suspecter de tendances socialistes, se prononcer pour l'assurance par l'Etat sur une large base, et même pour l'assurance obligatoire sur un territoire suffisamment étendu : par exemple, sur tout le territoire de l'Empire Allemand.

Quant à l'assurance contre la mortalité du bétail, sa nécessité est évidente, surtout pour les petits cultivateurs.

Partout où elle n'existe pas, le paysan qui perd sa vache n'a d'autre ressource, pour se tirer d'affaire, que de tendre la main.

Nous ne connaissons pas de spectacle plus triste que celui de ces pauvres gens quêtant de maison en maison, munis d'un certificat du bourgmestre, afin de recueillir l'argent nécessaire à l'achat d'une nouvelle tête de bétail.

Il est vrai que, dans les pays de petite culture, les mutualités d'animaux contre la mortalité du bétail ont pris, depuis quelques années, une extension con-

de perdrix, 15.000 écailles, 250.000 faisans, 40.000 canards sauvages, 80.000 bécassines, 65.000 bécasses, 1.300 outardes et 2 millions de grives.

« Si l'on tient compte encore de ce fait que la taille des bois de cerfs et de daims rapporte un million de marks aux ouvriers qui s'y consacrent, on est en droit de parler de l'importance économique de la chasse en Allemagne. »

sidérable et tendent à faire disparaître ces habitudes de mendicité temporaire.

Néanmoins, des millions de cultivateurs restent en dehors de ces mutualités. Beaucoup d'entre eux n'y peuvent ou n'y veulent entrer, à raison du caractère confessionnel qu'elles affectent. Enfin, le taux des primes pourrait être abaissé si l'assurance s'étendait à tous. Aussi estimons-nous qu'à l'exemple de ce qui s'est fait en Allemagne, pour l'assurance ouvrière contre les maladies, il faudrait inscrire dans la loi le principe de l'affiliation obligatoire, soit aux mutualités existantes, soit aux établissements publics que l'Etat, les provinces ou les municipalités créeraient dans le même but.

Mais si désirable que soit cette réforme, ou d'autres analogues, il convient de ne pas en exagérer la portée.

Ainsi que le fait observer très justement Kautsky, des mesures comme l'assurance obligatoire contre les risques agricoles, la revision de la loi sur la chasse l'intervention du législateur pour encourager les progrès de la technique ou rendre obligatoire le groupement des parcelles, peuvent être fort utiles au cultivateur, sans être suffisantes pour constituer un programme agricole, et, à plus forte raison, un programme agricole socialiste.

Elles sont admises par les hommes les plus modérés, les réformateurs les plus timides, et, alors même que l'on y ajouterait des réformes d'intérêt général,

comme la réorganisation démocratique des institutions locales, la transformation des armées permanentes en milices, l'impôt progressif sur le revenu et les successions, on pourrait compter, peut-être, sur cet ensemble de mesures pour neutraliser les paysans: on aurait tort de les croire suffisantes pour les attirer au socialisme.

Mais ces réformes sont-elles les seules que l'on puisse proposer aux populations agricoles ? N'en est-il pas d'autres qui présentent un caractère spécifiquement socialiste ? N'est-il pas possible, dès à présent, dans les cadres de la société actuelle, de réaliser, en quelque sorte, des fragments de collectivisme ? Ne faut-il pas encourager la coopération ? N'est-il pas possible de socialiser, en tout ou en partie, les industries agricoles et le sol lui-même ?

C'est ce que nous allons examiner dans les chapitres suivants.

CHAPITRE IV

LA COOPÉRATION AGRICOLE

L'idéal du socialisme, en matière économique, c'est une société dans laquelle tous les moyens de production appartiendraient à la collectivité et seraient mis en œuvre, dans l'intérêt commun, par l'ensemble des travailleurs, groupés en corporations professionnelles.

Mais cet idéal est essentiellement utopique, tant que les conditions techniques de la production et de l'échange ne donnent pas un caractère collectif à l'organisation du travail.

Il semble tout naturel aujourd'hui, même à des gens qui ne se croient pas le moins du monde influencés par le socialisme, que les chemins de fer, les entreprises de traction, d'éclairage, de distribution d'énergie électrique, soient possédés et exploités par l'Etat et par les communes.

Par contre, personne ne songe sérieusement à socialiser les industries ou dominent encore les petites entreprises individuelles, à obliger, par exemple, les tailleurs, les menuisiers, les maréchaux-

ferrants à céder leurs échoppes, pour entrer dans des ateliers collectifs et mettre en commun leurs instruments de travail.

Assurément, tout porte à croire que dans un état social où les principales branches de la production seraient socialisées, les industries qui resteraient en dehors du domaine collectif, tendraient à prendre, de plus en plus, la forme coopérative. Mais il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, beaucoup d'industries sont aussi peu mûres que possible pour le collectivisme.

Parmi ces industries il faut citer en première ligne l'agriculture.

Dans la plupart des pays, en effet, les grandes exploitations n'emploient qu'une assez faible minorité des travailleurs de la terre et, encore, ce qu'on appelle le plus souvent « grandes exploitations », ce sont des fermes d'une centaine d'hectares, qui n'occupent, pendant la plus grande partie de l'année, qu'un petit nombre d'ouvriers.

D'autre part, nous n'assistons pas, ou nous n'assistons guère, en agriculture, à ce développement d'associations de capitaux qui constitue le trait caractéristique de la plupart des industries modernes et que de Paepe, à l'époque de l'Internationale, prédisait devoir s'étendre bientôt à l'exploitation du sol :

« De même que dans l'industrie manufacturière — disait-il — nous voyons le petit patron, qui travaillait seul et directement pour sa clientèle, faire place à

des associations coopératives de travailleurs ou à des associations de capitalistes, on peut s'attendre à voir le petit patron agriculteur, le petit propriétaire qui cultivait lui-même sa terre, faire place à l'association coopérative de travailleurs ruraux ou à la compagnie anonyme agricole (1). »

Près de quarante ans ont passé depuis que ces lignes ont été écrites.

Or, jusqu'à présent, il n'y a guère de sociétés agricoles par actions que dans certaines branches de la viticulture ou de l'horticulture et, dans les pays neufs, pour l'élevage du bétail ou la production des céréales.

Quant aux coopératives agricoles, c'est-à-dire aux associations de cultivateurs exploitant un domaine en commun, on ne peut, avec la meilleure volonté du monde, prétendre que les expériences faites jusqu'à présent soient assez nombreuses et assez décisives pour que l'on puisse espérer leur voir prendre rapidement un essor considérable.

Tout au plus peut-on citer quelques colonies agricoles, surtout en Angleterre et aux Etats-Unis, deux ou trois villages coopératifs, créés de toutes pièces avec intervention de l'Etat, en Nouvelle-Zélande, ou bien — et c'est le point le plus intéressant que l'on puisse signaler — les *affitenze collettive* en Italie.

Les *affitenze collettive* sont des associations d'ou-

1. De Paepe. « Polémique collectiviste ». *Internationale* du 10 octobre 1869.

vriers agricoles, formées pour prendre à bail un domaine plus ou moins étendu, dans le but de fournir un emploi à la main-d'œuvre surabondante, n'ayant d'autres moyens jusqu'ici d'échapper au chômage que l'émigration temporaire ou définitive (1).

D'après une statistique dressée à la fin d'avril 1906, il y avait dans le Nord, le Centre ou le Midi de l'Italie, 108 *affitenze collettive*, formées, pour la plupart, depuis deux ou trois ans.

Mais sur ces 108 associations, la grande majorité (83) était à *conduzione divisa* : les ouvriers s'associaient pour louer le domaine, mais, l'opération faite, ils le divisaient en lots de culture exploités isolément par chaque ouvrier.

Ce n'est que dans la minorité des cas (25) que l'association était *a conduzione unita* : les ouvriers travaillaient en commun, moyennant un salaire fixe et une part dans les bénéfices, sous la direction d'un chef d'entreprise désigné par eux.

Ces *affitenze a conduzione unita* constituent donc seules de véritables sociétés coopératives agricoles. La plupart d'entre elles ont donné, pour leurs débuts, des résultats favorables. Mais l'expérience est de trop fraîche date pour qu'il soit possible de risquer un jugement sur leur valeur d'avenir.

En tous cas, les coopératives agricoles de produc-

1. HITTIER. *Chronique Agricole*, p. 209 et s. *Revue d'Economie Politique*, mars 1907.

tion sont encore une minorité infime, au regard des exploitations individuelles. Il est difficile de les créer, faute de capitaux et de dirigeants capables. Il est plus difficile encore de les maintenir, avec leur caractère primitif, quand elles réussissent. Et, somme toute, à voir les choses comme elles sont, et non comme on voudrait qu'elles soient, ce serait aller au-devant de désillusions certaines que d'escompter, dans un avenir prochain, la multiplication rapide de ces associations de travailleurs ruraux, ou même de ces compagnies agricoles que de Paepe considérait comme « un acheminement vers l'appropriation collective ».

L'agriculture semble donc devoir rester, longtemps encore, le domaine par excellence de l'exploitation individuelle. Il est possible même que dans l'hypothèse de la socialisation partielle ou intégrale du sol, l'Etat ou les communes continueraient à affermer une grande partie de leur domaine à des individus, plutôt qu'à des collectivités de travailleurs.

Par contre, les choses se présentent tout autrement, lorsqu'il s'agit, non plus de l'agriculture proprement dite, mais des opérations industrielles ou commerciales qui se sont successivement détachées de l'industrie agricole.

Dans l'économie rurale primitive, toutes ces opérations étaient effectuées par le cultivateur lui-même, comme accessoires des opérations culturales.

Tout au plus y avait-il quelques artisans ou offi-

ciers communaux, qui intervenaient, à des titres divers, dans les procès de la production et de l'échange.

La description que fait Ashley de la communauté de village en Angleterre, à la fin du moyen âge (1), peut s'appliquer avec de faibles variantes, à toutes les communautés rurales au même degré d'évolution.

Beaucoup de villages, mais non tous, avaient leur forgeron et leur charpentier particuliers, qui étaient probablement à l'origine des officiers communaux et la tenure comportait la condition de réparer les charrues du domaine et des villageois. Il y avait toujours aussi un moulin à vent et à eau, dont les tenanciers du manoir étaient obligés de se servir, en payant des droits qui formaient une part considérable du revenu seigneurial. D'autre part, les seigneurs et les baillis envoyaient régulièrement, même à des marchés éloignés, une partie du bétail et du blé produits par les villageois. Mais, pour le surplus, ces derniers n'avaient guère de contacts avec le monde extérieur. Leur production agricole, défalcation faite des prestations en nature, servait surtout à leur propre consommation. Les femmes tissaient des lainages grossiers et de la toile de lin pour les vêtements. Les hommes tannaient eux-mêmes leur cuir. Les seules choses qu'ils devaient acheter régulièrement étaient les suivantes :

1. ASHLEY. *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre*. I. « Le moyen âge », pp. 64 et s.

1° Le sel, nécessité absolue au moyen âge, alors que le peuple vivait de viande salée pendant cinq mois de l'année.

2° Le fer, dont on avait continuellement besoin pour la charrue et autres ustensiles de la ferme. Un été très sec usait et détériorait beaucoup les outils : aussi la demande croissait et le prix devenait plus élevé. Les comptes des baillis mentionnent fréquemment la « cherté du fer à cause de la sécheresse ».

3° Les meules, dont les meilleures venaient du voisinage de Paris et étaient apportées dans les ports de la côte est et sud, où nous trouvons souvent le bailli et le meunier en voyage pour les acheter.

A la fin du XIIIe siècle, on éprouve un besoin en plus, lorsqu'une nouvelle maladie, la gale (*scab*) se déclare sur les moutons et que le goudron prend une grande importance comme remède.

Mais, en dehors de ces produits, qui ne donnaient lieu qu'à des échanges restreints, le paysan se suffisait à lui-même. Son horizon économique se limitait à sa famille, ou, du moins, à son village. Il était en même temps agriculteur, industriel, transporteur, soit pour lui-même, soit pour le seigneur dont il effectuait les charrois.

Dans ces conditions, la division du travail ne pouvait être que momentanée. L'exploitation en grand n'existait pas plus pour la manutention, le transport, l'achat-vente des produits, que pour la culture proprement dite.

Aujourd'hui, au contraire, l'agriculture et les opérations qui, jadis, en étaient l'accessoire, sont nettement différenciées. L'exploitation agricole reste individuelle, mais le cultivateur se trouve en relations d'affaires avec un nombre croissant d'individus. Il doit écouler ses produits, non plus seulement sur le marché local, mais, souvent, à des distances considérables de la localité qu'il habite : les fraises de Bretagne vont en Angleterre ; les primeurs du Comtat Venaissin à Paris. Il doit transformer industriellement ces produits ou les vendre à des industriels distincts : fabricants de sucre, de margarine, de lait condensé, de conserves. Et, comme la plupart de ces opérations ou de ces trafics se font en grand, comme, en maintes circonstances, le cultivateur souffre très durement de sa dépendance vis-à-vis des intermédiaires, on ne doit pas s'étonner que, de plus en plus, il ait recours à l'association pour faire ses achats, vendre ses produits, les expédier sur des marchés lointains ou les soumettre à des opérations industrielles.

§ 1. — *Les Associations de Cultivateurs*

C'est surtout pour les petits cultivateurs que l'association apparaît aujourd'hui comme une nécessité primordiale.

Il n'est pas douteux, en effet, qu'au point de vue des facilités du crédit, de l'achat des matières pre-

mières, de la vente ou de la transformation industrielle des produits, les petits cultivateurs isolés se trouvent, vis-à-vis des fermiers capitalistes, dans un état d'infériorité manifeste.

Cette infériorité n'existait pas, ou n'existait guère, antérieurement à la période capitaliste.

Dans les grandes ou les petites exploitations de l'ancienne économie rurale « l'instrument technique comprenait un petit nombre d'outils grossièrement œuvrés, le fumier de l'étable, le bétail élevé sur place sans importations et sans croisements, et un système de culture polymorphe demandant à chaque lot de terrain, à peu près toutes les denrées propres à la consommation, depuis les céréales pour se nourrir, jusqu'au chanvre pour se vêtir. Quelle que fût l'étendue du domaine, l'agriculteur y était isolé, non seulement dans sa propriété, mais dans sa production et, en grande partie aussi dans sa consommation. Il se sentait indépendant des autres producteurs ; aucune occasion de se réunir pour l'obtention d'objets d'utilité commune ; économiquement, intellectuellement et moralement, il était seul » (1).

Mais aujourd'hui tout est changé. L'agriculture est devenue une science. On peut exploiter rationnellement le sol, comme on exploite les mines. Le nombre des machines agricoles — batteuses, semeuses, moissonneuses — augmente d'année en année. L'emploi

1. Gatti. *Agricoltura e Socialismo*, p. 291.

des engrais chimiques a produit une véritable révolution de l'industrie agricole. L'élevage est désormais une industrie biologique. La spécialisation des cultures devient une des nécessités de la production pour le marché et, dans ces conditions, la petite culture serait condamnée, sinon à disparaître, du moins à végéter misérablement, si elle ne trouvait pas le moyen de s'approprier, au moins en partie, les avantages que possèdent les entreprises capitalistes, au point de vue du crédit, du perfectionnement de l'outillage ou du cheptel, de l'achat des matières premières ou de l'écoulement des produits.

Or, ce que ne peut faire le paysan isolé, dépourvu de capitaux, incapable de se défendre efficacement contre les risques agricoles, ou contre l'exploitation des marchands et des intermédiaires peut être l'œuvre de cultivateurs associés pour la formation de sociétés de crédit, de syndicats d'élevage, d'associations pour l'achat des engrais, l'achat ou la location de machines agricoles, la vente ou la manutention des produits.

Que ces associations soient impérieusement nécessitées par les conditions même de l'agriculture nouvelle, c'est ce que prouve leur apparition simultanée dans les pays dont l'économie rurale est aussi différente que l'Irlande, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie et le Danemark.

Mais, de ce que, partout, le besoin tend à faire naître l'organe, ce ne serait pas une raison pour

conclure que le mouvement coopératif rural serait ce qu'il est, ou même serait à un degré quelconque, si des interventions extérieures ne s'étaient produites, qui ont fini par avoir raison des méfiances ou de l'inertie des populations.

Tantôt ce sont des membres du clergé ou des hommes d'œuvres qui ont pris l'initiative de grouper les paysans, à la fois pour leur assurer des avantages matériels et pour faire échec à la propagande socialiste. Tantôt, au contraire, ce sont des socialistes, ou des administrateurs de coopératives ouvrières de consommation, qui se sont efforcés d'étendre leur action aux campagnes, pour rapprocher les paysans et les ouvriers. Tantôt, enfin, ce sont les propriétaires fonciers, ou les grands agriculteurs, qui ont créé des coopératives et des syndicats, soit parce qu'ils s'intéressent au progrès agricole, soit parce qu'ils poursuivent un but de propagande agrarienne, soit parce qu'ils espèrent tirer de leur initiative des bénéfices directs ou indirects.

Il va sans dire que, fréquemment, plusieurs de ces motifs peuvent co-exister.

D'autre part on ne doit pas perdre de vue que, dans beaucoup de pays, l'action des pouvoirs publics, suppléant ou se joignant aux institutions privées, a puissamment contribué au développement des associations agricoles.

En France et en Allemagne, par exemple, ce sont des institutions d'Etat qui couronnent l'organisation

mutualiste des coopératives agricoles. En Prusse, en Bavière, en Saxe, ce sont les avances gouvernementales qui ont permis la construction des *Kornhæuser*, exploitées par des coopératives pour la vente du blé. En Belgique, en Irlande, en Danemark, ce sont les agronomes de l'Etat, les professeurs de laiterie envoyés de toutes parts, dans les villages, qui ont eu, peut-être, l'influence prépondérante sur le développement des coopératives laitières.

Quelles que soient, au surplus, les circonstances qui ont provoqué ou favorisé le groupement des cultivateurs, on ne saurait contester que ce passage de l'isolement à l'association ait eu, au point de vue de la technique agricole, des résultats considérables.

On peut regretter que les caisses Raiffeisen soient des institutions de patronage, qui mettent les paysans en tutelle ; que les laiteries coopératives belges soient, pour la plupart, des entreprises confessionnelles, qui associent la fabrication du beurre à la culture des sentiments religieux ; que les sociétés pour l'achat des engrais et des matières premières soient, bien souvent, des instruments de domination pour les « autorités sociales » de village : il n'en reste pas moins que les onze ou douze mille caisses de crédit qui existent en Allemagne, ont permis à des milliers de cultivateurs d'accroître pour répondre aux nécessités nouvelles, leur capital d'exploitation. De même, les laiteries coopératives, en Danemark d'abord, puis en Allemagne, en Belgique, en Irlande et dans quel-

ques départements français ont révolutionné l'industrie du beurre en substituant à la baratte les écrémeuses centrifuges et les méthodes perfectionnées de la laiterie à vapeur. Enfin, les associations agricoles ont été, dans la petite culture, l'agent le plus décisif pour la diffusion des engrais chimiques :

« Depuis dix ans — dit Méline (1) — sous l'action énergique et méthodique des syndicats agricoles, le contrôle et la vente des semences et des engrais ont été organisés de telle façon que les agriculteurs qui le veulent peuvent se procurer des engrais de premier choix, avec des réductions de 50 o/o sur les prix anciens. La révolution technique qui s'est ainsi accomplie est peut-être la plus considérable du siècle dernier en matière agricole : elle a fait entrer l'agriculture dans le domaine de l'industrie et a décuplé ses forces. »

Tous ces faits ont d'ailleurs un caractère d'évidence telle que nous nous reprocherions d'y insister et de citer des chiffres.

Mais si l'on est unanimement d'accord pour reconnaître l'importance du mouvement coopératif rural, au point de vue de la technique agricole, on l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'apprécier les conséquences sociales de ce mouvement, l'influence qu'il est appelé à exercer au point de vue social.

Tandis que certains socialistes, par exemple, illu-

1. Méline. *Le Retour à la Terre*, p. 115.

sionnés par les dénominations de syndicats et de coopératives, sont enclins à voir dans les associations rurales le pendant des associations ouvrières, d'autres affirment, au contraire, que ce sont des associations patronales, qui écartent les petits cultivateurs, ou, tout au moins, les ouvriers.

Tandis que David et Gatti voient dans ces associations les premiers linéaments de l'organisation agricole démocratique de l'avenir, Kautsky nous les représente comme une transition vers le capitalisme, dont les tentatives de cartellisation de l'agriculture en Allemagne laissent déjà prévoir l'aboutissement final.

Afin de nous prononcer, en connaissance de cause, entre ces appréciations si divergentes, recherchons, d'abord, quelles sont les tendances et les caractères distinctifs des associations agricoles. Nous essaierons ensuite de déterminer leur influence probable sur l'avenir de l'industrie des champs.

§ 2. — *Les Tendances sociales des Associations de Cultivateurs*

A part quelques groupements isolés, neutres ou socialistes, dont nous aurons à parler plus tard, les coopératives de vente, d'achat ou de crédit agricole sont, presque toujours, des créations, directes ou indirectes, de ligues ou d'associations d'un caractère plus général, comme les *Bœrenbonden* (ligues de paysans) belges, les syndicats agricoles français, le *Bund*

der Landwirthe ou les *Bauernvereine* allemands.

Ces associations ou ces ligues, évidemment, ne sont pas des associations ou des ligues de travailleurs, unissant les ouvriers agricoles et les petits cultivateurs contre ceux qui les dominent et les exploitent.

Sur ce point, tous ceux qui ont écrit sur les syndicats agricoles sont d'accord, quelle que soit d'ailleurs leur opinion, sur les avantages ou sur les dangers de ceux-ci.

Mais, si les syndicats agricoles ne sont évidemment pas des syndicats ouvriers, faut-il en conclure que ce sont des syndicats patronaux, ne groupant que les gros et les moyens propriétaires ou fermiers, à l'exclusion des ouvriers et des petits paysans.

C'est là une opinion très répandue, aussi bien en Allemagne qu'en Belgique ou en France.

Dans un article de la *Revue Socialiste* (février 1899) Rouanet, analysant le livre de Coulet sur le *Mouvement coopératif et syndical dans l'Agriculture française*, disait par exemple :

« Contrairement à la prétention qu'affichent les meneurs d'être les représentants naturels des populations rurales, les syndicats agricoles ne sont composés que de grands et moyens propriétaires. Les petits propriétaires n'y sont que très rarement admis — jamais les manœuvres, les journaliers, les métayers — c'est-à-dire qu'à vue de nez, plus des trois cinquièmes des producteurs agricoles, vivant du pro-

duit du travail de la terre, sont exclus de ces associations dans lesquelles M. Deschanel montrait naguère une démocratie rurale nouvelle, pleine de force, de vie et d'avenir, parce qu'elle pratiquait la « mutualité ». La « mutualité agricole » des syndicats, dit M. Coulet, c'est la « solidarité des propriétaires de la terre ».

Contre ces affirmations et d'autres analogues, les partisans des syndicats agricoles, des *bœrenbonden*, des ligues de paysans, s'élèvent avec vigueur, et, à ne prendre que les chiffres, il semble que l'on doive leur donner raison, au moins en partie.

Pour ce qui concerne la France, tout d'abord, Rocquigny, dans son livre sur les *Syndicats agricoles*, reconnaît, il est vrai que si ces associations se proclament en général des syndicats mixtes, beaucoup ne le sont que nominalement et d'autres ne comptent dans leurs cadres qu'un nombre très insuffisant d'ouvriers ou auxiliaires de culture (1). Mais il proteste énergiquement contre cette idée que le mouvement syndical agricole serait une coalition de grands propriétaires (Rouanet disait : de grands ou de *moyens* propriétaires, ce qui n'est pas la même chose) :

« Les gros propriétaires — dit-il (2) — ne figurent dans le personnel des syndicats agricoles qu'à l'état d'exception et, dans bien des régions, en déplore,

1. De Rocquigny. *Les Syndicats agricoles et leur œuvre* p. 41. Paris, 1900.
2. *Ibid.*, p. 392.

non sans raison, qu'ils négligent trop d'apporter à ces associations le concours de leur activité et de leur sympathie. M. P. Deschanel a fourni, à cet égard, des chiffres bien significatifs, devant la Chambre des députés, établissant que les grands propriétaires y représentent une moyenne de 5 0/0. M. Trésor de la Rocque a, de son côté, démontré que, sur un effectif total d'environ 850.000 agriculteurs syndiqués, on compte à peine 4.000 propriétaires possédant plus de 100 hectares. »

Dans son livre, très documenté, sur les *Associations agricoles en Belgique*, Turman s'attache à faire la même démonstration pour ce pays :

Lui aussi reconnaît que les ouvriers agricoles ne sauraient faire partie de la plupart des associations rurales : ne possédant ni terre ni bétail, ils n'auraient aucune raison pour s'affilier à une laiterie coopérative, à une mutualité contre la grêle ou la mortalité des animaux, à un syndicat d'élevage. Seules les sociétés de secours mutuels leurs sont pratiquement ouvertes. Mais, en revanche, les petits cultivateurs sont en nombre dans les coopératives et les syndicats agricoles. C'est dans leur intérêt surtout qu'ils ont été créés par le clergé et par les hommes d'œuvres du parti catholique. Et, quant aux grands propriétaires, certains d'entre eux, au début tout au moins, étaient plutôt hostiles que sympathiques. D'aucuns n'étaient même pas éloignés de trai-

ter les fondateurs de Bœrenbonden comme des socialistes (1).

Pour ce qui concerne l'Allemagne, enfin, Blondel constate que les *Bauernvereine*, les associations de paysans sont bien loin, elles aussi, d'être des ligues de grands propriétaires.

« Elles comprennent. — dit-il (2) — tous ceux qui portent le nom de Bauern, expression que rend imparfaitement le mot paysan. Les plus grands propriétaires fonciers s'honorent, en effet, de porter ce nom, qui s'applique à ceux qui exploitent le sol d'autrui, fermiers ou métayers ; mais les ouvriers agricoles, les salariés, ne sont pas des Bauern et se trouvent par suite exclus des *Bauernvereine*, comme ils le sont des coopératives. »

Quant au *Bund der Landwirthe*, la plus agressive, la plus protectionniste des ligues agricoles allemandes elle comptait, en 1901, 232.000 membres dont 1480 (0, 2/3 o/o du total) appartenaient à la grande propriété, 28.520 (12 1/3 o/o) à la moyenne et 202.000 (87 o/o) à la petite. Les 18.000 restants appartenaient à d'autres classes sociales : c'étaient surtout des artisans (3).

En somme, nous nous trouvons en présence de

1. TURMAN. *Les Associations agricoles en Belgique*, p. 158 et suiv. Paris, Lecoffre, 1903.
2. BLONDEL. *Populations rurales de l'Allemagne*, p. 233, Paris, Larose, 1897.
3. Cf. PHILIPPOVICH. *Politique agraire*, p. 167.

témoignages concordants, qui nous permettent déjà d'entrevoir le caractère véritable des associations qui ont engendré la plupart des coopératives rurales.

Malgré la différence des milieux, tant au point de vue pratique qu'au point de vue économique, le *Bund der Landwirthe*, les *Bauernvereine*, les *Boerenbonden*, les syndicats agricoles, présentent un certain nombre de caractères communs.

D'abord, les salariés en sont pratiquement exclus, ou n'y jouent qu'un rôle secondaire (1).

En second lieu, les petits paysans, fermiers ou propriétaires, y ont, le plus souvent, la majorité numérique.

Ce n'est pas un mouvement ouvrier. Ce n'est pas non plus un mouvement de gros propriétaires. C'est un mouvement de la classe moyenne des campagnes, qui tend à grouper tous ceux qui possèdent ou cul-

1. Dans un article du *Paysan*, organe des ligues de paysans belges (octobre 1906), on énumère comme suit les avantages que les corporations agricoles peuvent procurer à l'ouvrier des champs : 1° Certes, il ne peut participer grandement aux achats en commun d'engrais chimiques ; mais quand il s'agit d'achats en commun de farine de lin, de farine de coton, de son, etc., il peut en profiter. s'il a une vache, et il en profite ; 2° Les caisses locales d'épargne et de crédit ont permis aux petits paysans et aux ouvriers agricoles d'acheter leurs animaux à crédit, au lieu de louer, le plus souvent à des taux usuraires, une ou deux vaches à des particuliers ou même à des sociétés constituées à cette fin ; 3° Ils assurent leurs bêtes aux mutualités d'assurance.

tivent un coin de terre, et se distinguent, par cela même, du prolétariat.

Mais de ce que, numériquement, les propriétaires de quelque importance ne représentent, dans les syndicats ou les ligues agricoles, qu'une minorité, et même une minorité assez faible, il ne faut pas en conclure que leur influence se mesure d'après leur nombre.

Quand on vient nous dire, par exemple, que sur 850.000 syndiqués agricoles français, il n'y a que 4.000 propriétaires de plus de 100 hectares, on oublie, ou l'on feint d'oublier que ces 4.000 propriétaires possèdent, peut-être, à eux seuls, le quart de l'étendue occupée par l'ensemble.

Ce sont les plus riches, souvent les plus instruits, en tous cas les plus influents, et, s'ils n'ont pas la majorité dans les assemblées générales, il est bien rare que la majorité, sinon l'unanimité, ne leur soit acquise dans les conseils d'administration.

Quant aux petits, et surtout aux très petits cultivateurs, ils peuvent être nombreux, ils peuvent même former la plus grande partie de l'effectif, mais, au fond, ils n'ont pas plus d'influence directrice dans les syndicats agricoles, que la foule des petits obligataires ou actionnaires, dans la Compagnie du Nord, ou le Paris-Lyon-Méditerranée.

Certes, les dirigeants leur assurent des avantages matériels. Peut être même ces avantages dépassent-ils ceux que l'association procure aux « autorités

sociales » qui la fondent et qui la dirigent. Mais ces « autorités sociales » ont, le plus souvent, un tout autre but que d'acheter leurs engrais à meilleur compte ou d'écouler plus facilement leur beurre.

Ce qu'elles veulent, c'est grouper autour d'elles une clientèle qui les appuie dans leurs visées protectionnistes ; c'est opposer à la politique socialiste, qui tend à rapprocher les travailleurs agricoles et industriels, une politique agrarienne, cléricale ou conservatrice, qui tend à rapprocher toutes les classes de la population rurale — sauf, peut-être les ouvriers proprement dits, — pour la défense de ce que l'on appelle « les intérêts communs de l'agriculture », bien qu'il serait plus exact de dire : les « intérêts communs des propriétaires fonciers ».

Aussi n'est-ce que par une véritable piperie de mots que l'on essaie de représenter, dans certains milieux, le mouvement des *boerenbonden* et des syndicats agricoles comme un mouvement démocratique. Certes, ces associations s'attaquent à certains groupes d'intermédiaires, combattent certaines formes de capitalisme, prennent, dans certains milieux, des allures démagogiques — que de fois les ligues agraires ont-elles été des foyers d'antisémitisme — mais, au fond, elles représentent un mouvement réactionnaire, dirigé à la fois contre le prolétariat socialiste et contre l'industrialisme.

§ 3. — *Les résultats des associations agricoles*

Les préoccupations conservatrices ou réactionnaires des chefs de file du mouvement agrarien ne peuvent faire de doute pour personne. Mais il arrive souvent en matière sociale, que les conséquences réelles d'un mouvement soient très différentes de celles que ses promoteurs avaient en vue. Somme toute, les curés belges, les agrariens allemands, les gros propriétaires fonciers qui créent des syndicats agricoles, tirent les cultivateurs de leur isolement. Ils les initient aux progrès de la technique agricole, Ils leur montrent expérimentalement les avantages de l'association sous toutes ses formes. Il leur apprennent à se débarrasser de l'exploitation des intermédiaires. Bref, pour être vernissées de cléricalisme, de capitalisme ou d'agrarianisme, les caisses de crédit les laiteries coopératives, les sociétés pour l'achat d'engrais ou de semences n'en ont pas moins de très bons côtés.

Aussi voyons-nous des socialistes comme David ou Gatti professer, pour la coopération agricole, une sympathie qui ne s'étend pas seulement aux associations de paysans libres, comme les coopératives du Damenark, de la Suisse ou du Languedoc, mais à toutes les associations qui ont pour but d'organiser le crédit, l'achat des matières premières, la vente ou la transformation industrielle des produits agricoles.

Ce n'est pas, bien entendu, qu'ils considèrent ces associations comme une transition vers le collectivisme.

Pas plus que Kautsky, ils ne croient que l'achat en commun des engrais ou la fabrication collective du beurre soient le prélude de la mise en commun des propriétés et de l'exploitation collective des terres ; mais, suivant l'expression de Gatti, ils considèrent la coopération agricole comme un acheminement vers une sorte de fédéralisme économique, qui remplacerait l'actuel individualisme, tout en admettant, jusqu'à une époque indéterminée, l'existence de la propriété privée (1).

Pour eux, l'association agricole c'est l'avenir assuré à la petite culture, c'est la condamnation définitive des théories « orthodoxes » sur la disparition inévitable de la petite propriété.

« Appauvrie et en pleine crise — dit Gatti (2) — prête, selon les marxistes, à sombrer dans un abîme d'où les sociologues de la bourgeoisie s'efforçeraient en vain de l'éloigner par des mesures législatives, la petite propriété agricole va se sauver sans besoin de secours extérieur, en passant de l'isolement à l'association, et par l'association — c'est-à-dire par la possibilité d'utiliser le nouvel instrument technique — à un cycle d'existence nouveau.

1. Girolamo Gatti. *Agriculture et Socialisme*, p. 365. Milan, 1900.
2. *Ibid*,, p. 333.

«Les petits propriétaires, destinés dans leur isolement à aller grossir les rangs du prolétariat, garderont en s'associant, le caractère économique des petits bourgeois. Voilà ce qui ne peut manquer d'influencer considérablement l'ensemble de la vie sociale et, par conséquent, la vie politique. »

Telle est la thèse.

Nous pouvons la discuter en toute tranquillité d'âme, car, ainsi que nous l'avons déjà dit, le triomphe du socialisme n'est nullement surbordonné à la disparition préalable de la petite propriété et encore moins de la petite culture.

Il est infiniment probable, par exemple, que dans un pays comme la France, la partie du territoire occupée par les paysans restera morcellée en propriétés individuelles, plus ou moins rapprochées par la coopération, alors que les chutes d'eau, les forêts, les grands domaines, les principales industries, formeront un domaine collectif exploité dans l'intérêt commun.

D'autre part, nous admettons volontiers que dans les régions qui se prêtent au morcellement des cultures, la coopération peut être un moyen efficace d'atténuer les conséquences fâcheuses de ce morcellement.

Mais, quand on vient nous dire, procédant par voie d'affirmations générales, que, par les vertus de l'association, la petite culture se trouve à même de lutter contre la grande ; que la propriété paysanne peut

résister aux causes de dissolution qui la menacent ; quand on ajoute que le coopératisme rural nous achemine vers une sorte de fédéralisme économique, qui serait une sorte d'approximation du socialisme, nous devons faire, à ce triple point de vue, des réserves formelles, pour les motifs que nous allons indiquer.

I. — *Les associations agricoles et la petite culture.*

Il est certain que les coopératives agricoles mettent les petits cultivateurs à même de s'approprier une partie des avantages dont un grand fermier dispose sans devoir, pour cela, faire partie d'une association.

C'est grâce à elles que, dans les régions de culture morcelée, nous voyons employer des machines, créer des industries agricoles, pratiquer des méthodes culturales qui semblaient réservées naguère aux régions de grande culture.

Néanmoins, si l'on considère le mouvement agricole dans son ensemble, on ne saurait douter qu'en définitive, les progrès de l'agriculture depuis un demi-siècle aient profité beaucoup plus aux gros et aux moyens cultivateurs qu'aux petits.

Certes, le niveau général de la technique s'est élevé, mais il ne semble pas, bien au contraire, que l'écart ait diminué, à ce point de vue, entre les grandes et les petites exploitations.

Ce sont toujours les cultivateurs les plus riches et

les plus instruits qui donnent l'exemple. Les autres ne font que suivre, lentement et incomplètement.

Rien de plus instructif, à cet égard, que les constatations un peu mélancoliques de Méline, dans son livre : *Le retour à la Terre.*

Il nous dit, par exemple, que la question du crédit est désormais résolue pour les petits cultivateurs. Rien ne les empêche plus de se procurer un fonds de roulement pour appliquer les méthodes nouvelles. Quinze cents banques mutuelles agricoles, locales ou régionales, qui embrassent maintenant toutes les régions de France, ouvrent leurs guichets à tous ceux qui ont de l'intelligence, du courage et de l'honnêteté. Depuis que les pouvoirs publics ont mis à la disposition de ces banques à titre d'avances sans intérêts, les 40 millions de la Banque de France, l'agriculture ne peut plus dire qu'elle est arrêtée dans sa marche par l'absence ou l'insuffisance de capital.

Mais :

« Les grands et les moyens agriculteurs ont vu cela tout de suite et ils ont été les plus empressés au début à se faire ouvrir des crédits dans les banques mutuelles. Les petits agriculteurs ont fini par se décider à leur tour ; ils s'enhardissent de plus en plus et on les voit maintenant prendre le chemin de la banque sans baisser la tête et sans se cacher. C'est un commencement de bon augure, mais qui est encore bien insuffisant. La masse des petits, et sur-

tout des tout petits agriculteurs est toujours réfractaire aux opérations de crédit dont le mécanisme et les avantages lui échappent et ce qui a été fait n'est rien, en comparaison de ce qui reste à faire (1). »

Et ce qui est vrai du crédit ne l'est pas moins des améliorations à réaliser dans les procédés de culture.

Les engrais chimiques, par exemple, ont révolutionné l'agriculture, mais, encore une fois, ce sont les gros et les moyens cultivateurs qui ont été les premiers à en faire usage.

« La petite culture — dit Méline (2) — qui est, de sa nature timide et hésitante, n'est pas encore entrée en plein dans le courant et il reste beaucoup de progrès à réaliser de ce côté. Elle commence, cependant, à se mettre en marche : les champs de démonstration qui se multiplient ont fini par lui ouvrir les yeux et les essais qu'elle fait lui donnent des résultats tellement extraordinaires que son incrédulité ordinaire cède devant l'évidence. »

Il n'en reste pas moins que l'agriculture capitaliste a pris l'avance, et que cette avance elle la conservera, au fur et à mesure des progrès nouveaux, parce qu'elle dispose de capitaux plus considérables et d'une direction intellectuelle qui s'assimile plus aisément les acquisitions scientifiques nouvelles.

Après cela, nous ne contestons point que, pour

1. MÉLINE. *Le Retour à la Terre*, p. 220.
2. P. 116.

d'autres motifs — comme l'insuffisance quantitative ou qualitative de la main-d'œuvre — la grande culture puisse se trouver dans une situation difficile. Nous admettons que, dans l'état actuel des choses, la petite culture, renforcée par l'association, soit en mesure de lutter dans des conditions plutôt favorables, lorsqu'il s'agit de la production du lait, du beurre, des œufs, des fruits ou des légumes.

Mais ce qui nous paraît beaucoup plus douteux — pour les raisons que nous allons dire — c'est que la coopération agricole ait réellement pour effet, comme le pense Gatti, de rendre une nouvelle vie à la propriété paysanne, d'enrayer le mouvement de recul du faire-valoir direct qui se manifeste, presque partout, dans les régions de culture intensive.

II. — *Les associations agricoles et la petite propriété.*

La coopération rurale, qui devait sauver la propriété paysanne ne se rencontre guère dans les pays où les paysans propriétaires forment la classe la plus nombreuse. Elle se développe surtout dans les régions de petite culture, intensive où dominent, soit le faire-valoir indirect, soit — dans les pays de vignes — la propriété minuscule de demi-prolétaires travaillant à la fois pour eux-mêmes et pour autrui.

C'est le cas, par exemple, pour l'Irlande, où la petite culture par les fermiers locataires coïncide avec la

grande propriété ; pour la Belgique, où sur 100 hectares de cultures ordinaires, soixante-neuf sont exploités en faire-valoir indirect ; pour l'Italie septentrionale, où le gros de la population rurale se compose de fermiers et de métayers.

C'est le cas également pour la France, où les associations sont clairsemées dans les régions de grande culture et dans celles où la prédominance de la propriété paysanne coïncide avec l'état arriéré de la technique. Voici, d'ailleurs, ce que dit, à cet égard, Rocquigny, dans son livre : *Les Syndicats agricoles et leur œuvre* (1) :

« On peut considérer, d'une façon générale, que les syndicats agricoles se sont peu développés dans la région du Nord de la France et en Normandie où l'individualisme est plus invétéré chez les populations rurales et où, peut-être, aussi, par suite de la répartition de la propriété foncière et du mode d'exploitation l'utilité de l'action collective se fait moins sentir aux cultivateurs. Une partie du Plateau Central est également pauvre en syndicats agricoles. Par contre ils sont très nombreux et actifs dans toute la région de l'Est et du Sud-Est, dans la vallée de la Loire et dans une partie de la région pyrénéenne. Ils réussissent d'une façon marquée dans les pays de petite culture et dans la zone viticole ; les contrées de grande culture des céréales et d'élevage leur semblent moins propices. »

1. P. 53. Paris, 1900.

Si nous passons maintenant à l'Allemagne, nous y ferons des constatations identiques.

Les deux principaux foyers de la coopérative agricole sont l'un et l'autre dans la Prusse rhénane, à Neuwied et à Offenbach. C'est là que les premières associations sont nées ; c'est là qu'elles ont encore aujourd'hui la plus grande vitalité, et la plus grande puissance.

« Ce qui, dans la région rhénane — dit Blondel (1) — nous a particulièrement frappé, c'est l'essor pris par les associations.

« Il y a soixante-trois ans (1833) que fut fondée l'association des agriculteurs de la province du Rhin. Elle a rayonné peu à peu sur toute la contrée et comprend aujourd'hui 66 sections et plus de 60.000 membres, répartis en 750 groupes (*Ortsvereine* ou Casinos) qui ressemblent à nos syndicats agricoles. Presque toutes les communes de la province comptent quelques adhérents. »

Or, c'est précisément dans la région du Rhin que le morcellement est poussé le plus loin. D'autre part, comme dans toute l'Allemagne — moins d'ailleurs que dans d'autres provinces — les paysans sont fort endettés : d'où le besoin de caisses Raiffeisen pour échapper aux usuriers. Enfin, de toutes les provinces de l'Empire c'est celle qui compte le plus grand nombre de fermiers locataires : pour l'ensemble des exploi-

1. *Les populations rurales de l'Allemagne*, p. 22.

tations, la proportion des domaines affermés, par rapport à ceux qui sont exploités directement par le propriétaire, est de 3,6 contre 1 ; et, tandis que dans la Prusse orientale, la proportion des biens affermés, dans la catégorie des exploitations de 20 à 200 hectares, n'est que de 2,84 o/o, elle s'élève dans la Prusse rhénane à 33,81 o/o.

Bref, le développement des associations marche de pair avec le développement du faire-valoir indirect. Elles se font plus rares et sont de création plus récente dans les provinces où les formes archaïques de la propriété paysanne sont encore dominantes. Et, de même qu'en France, elles sont plus rares encore dans les régions de grande culture, où le besoin s'en fait moins sentir.

S'il fallait d'ailleurs un exemple de plus pour marquer le contraste qui existe entre les pays de grande et de petite culture, au point de vue coopératif, il nous serait fourni par la Grande-Bretagne.

Tandis qu'en Irlande, malgré les difficultés résultant de la situation défavorable des cultivateurs, on est parvenu, depuis dix ans, à créer parmi les petits tenanciers un mouvement coopératif d'une réelle vitalité, les associations agricoles sont à peu près inconnues en Angleterre, ce pays type de la grande culture capitaliste.

Ridder Haggard, dans *Rural England* (1), après

1. T. II, p. 174.

avoir exposé les résultats obtenus sur le continent par les coopératives de crédit agricole, ajoute :

« Si nous nous tournons vers l'Angleterre c'est pour constater, comme il fallait s'y attendre, que, dans cette matière qui touche si directement à l'intérêt de l'agriculture et du bien-être des populations agricoles, rien, ou presque rien, n'a été fait. En 1895, sur les instances de M. Jerburgh M. P. quelques renseignements furent recueillis sur le continent par les agents du Foreign Office, mais on s'en tint là. Il est bien vrai que, grâce à l'énergie et à l'initiative de M. Jerburgh, la *Cooperative Bank Association* a été fondée, mais, jusqu'à présent, elle n'a pas beaucoup prospéré. Comment pouvait-il en être autrement, quand il faut lutter contre une mer de préjugés, d'ignorance et d'indifférence parlementaire. »

En somme, ce coup d'œil rapide sur la géographie de la coopération rurale, dans l'Europe occidentale, nous amène à faire les constatations suivantes : d'une manière générale, les coopératives agricoles n'existent pas, ou sont clairsemées et de formation récente dans les pays de grande culture ; elles ne sont guère plus nombreuses dans les régions où dominent encore le métayage et la propriété paysanne à l'ancienne mode, produisant avant tout pour la consommation de la famille et le marché local ; elles pullulent, au contraire, dans les régions où le morcellement se combine avec la culture intensive.

Il paraît assez facile, d'ailleurs, d'expliquer ce triple phénomène.

Dans les pays de grande culture, les petits cultivateurs se trouvent, en général, dans des conditions d'infériorité telle, pour l'élevage et la production des céréales, que, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, ils végètent, sans avoir la préoccupation de sortir de leur isolement et de renoncer à leur routine. Si quelques associations se forment, c'est bien moins par leur propre initiative, que par des interventions du dehors, dans un but politique ou religieux. Quant aux gros fermiers, ils ne s'associent point — sauf peut-être pour fonder une distillerie, une fabrique de sucre, un entrepôt de blé — parce que, se suffisant à eux-mêmes, ils n'ont pas besoin de caisses Raiffeisen, de syndicats agricoles, de coopératives de laiterie, pour obtenir du crédit, acheter à bon compte leurs engrais et fabriquer ou vendre, dans des conditions satisfaisantes, leur beurre ou leur fromage.

Dans les pays arriérés, les métayers et les paysans propriétaires ne s'associent point, non seulement parce qu'ils sont ignorants et routiniers, mais parce que, pour eux, le besoin d'association ne se fait pas sentir. Pourquoi créeraient-ils des « sections d'achat » pour les machines ou les engrais chimiques, puisqu'ils n'usent pas d'engrais chimiques et emploient encore l'araire de leurs aïeux ? Pourquoi fonderaient-ils les caisses Raiffeisen, puisqu'ils ne songent pas à augmenter leur capital d'exploitation ?

Pourquoi organiseraient-ils des coopératives de vente, puisqu'ils consomment la plus grande partie de leur production et portent le surplus au marché de la ville voisine.

Aussi les voyons-nous, tout au plus, se grouper pour l'exploitation d'une « fruitière » ou, depuis quelques années, pour la location en commun d'une machine à battre.

Mais il en va tout autrement dans les pays à population dense, où l'industrialisation de l'agriculture coïncide avec la division du sol en un grand nombre de petites exploitations.

Ici, les associations sont généralement nombreuses, parce qu'elles sont indispensables.

La majorité de la population rurale se compose, soit de petits fermiers locataires, soit de paysans propriétaires qui ne peuvent améliorer leur culture sans contracter des engagements plus ou moins onéreux.

Ceux-ci ne peuvent se contenter de vivre, en produisant ce qu'ils consomment, en consommant ce qu'ils produisent. Ils doivent, à tout prix, gagner de l'argent, ne fût-ce que pour payer leurs fermages ou les arrérages de leurs dettes. Ils doivent, sous peine de mort économique, lutter contre les entreprises concurrentes. Il leur est indispensable d'avoir à leur disposition des machines, d'acheter leurs engrais à des conditions avantageuses, de sélectionner leur bétail, de s'assurer contre les risques agricoles, de disposer

du crédit nécessaire pour réaliser toutes ces transformations.

D'où la floraison extraordinaire des caisses Raiffeisen, des syndicats d'élevage, des mutualités d'assurance contre la mortalité du bétail, des coopératives d'achat, de vente ou de transformation des produits agricoles, dans les pays comme la Belgique, le Danemark, la Prusse Rhénane, le Nord de l'Italie.

Assurément, ce serait une exagération évidente de prétendre que, dans toutes ces régions de culture intensive, la propriété paysanne n'existe plus qu'à l'état d'exception, soit qu'elle ait été remplacée par l'affermage, soit qu'elle appartienne en réalité aux créanciers des paysans. A qui voudrait généraliser ainsi il suffirait d'opposer l'exemple du Danemark, qui est, à la fois, un pays de coopération et de petite propriété.

Mais il n'en reste pas moins que des associations rurales se développent surtout dans les régions où les causes qui tendent à amener le morcellement, l'affermage ou l'endettement de la propriété paysanne, sont le plus intensément en action.

Et, comme les avantages qu'elles procurent aux cultivateurs sont également accessibles aux cultivateurs locataires et aux paysans propriétaires, ces derniers n'y peuvent évidemment pas trouver un moyen de rétablir l'équilibre en leur faveur, si d'autres facteurs tendent à substituer le faire-valoir indirect au faire-valoir direct. La hausse de la valeur vénale du

sol, l'égalité obligatoire des partages, la nécessité d'accroître le capital d'exploitation, la tendance des capitalistes à acheter des terres, continuent à agir, et, somme toute, les coopératives nous apparaissent plutôt comme des institutions ayant pour but, ou pour effet, de faciliter aux paysans le paiement de leurs fermages ou des intérêts de leurs dettes, que d'assurer la conservation des petites propriétés.

III. — *L'avenir de la coopération en agriculture.*

Grâce aux associations coopératives, les cultivateurs achètent, dans de bonnes conditions, les engrais et les matières premières. Ils peuvent, s'ils présentent des garanties réelles ou personnelles, obtenir du crédit sans devoir recourir à des usuriers. Ils tirent, enfin, un meilleur parti de leurs vaches, par la fabrication collective du beurre et du fromage.

Tels sont les principaux résultats obtenus, jusqu'à présent, dans la plupart des pays, et l'on voudra bien reconnaître que malgré leur réelle importance, ils ne suffisent pas à justifier les espérances de ceux qui voient dans la coopération le moyen le plus efficace pour sauver la petite culture en lui assurant les avantages de la grande.

Mais nous avons à rechercher, en outre, ce qui a été fait dans d'autres directions, et, spécialement, au point de vue de la vente et de la transformation des produits agricoles. Peut-être cette recherche nous

permettra-t-elle de tirer quelques conclusions, quant à l'avenir de la coopération agricole.

a) *La vente.* — Si l'achat en commun des engrais et des matières premières a pris une grande importance, partout où il existe des associations de cultivateurs, on ne peut en dire autant des associations coopératives pour la vente des produits agricoles.

En Angleterre, rien de sérieux n'a été fait dans cette direction.

En France, de Rocquigny et Méline citent un certain nombre d'organisations de vente. Mais, comme le fait remarquer Souchon, dans son livre sur *Les Cartels de l'Agriculture* (1), leur action se limite presque toujours à des produits secondaires : il s'agit de fruits, de fleurs ou de produits très spéciaux, comme, par exemple, les câpres, les oignons, ou l'huile d'olives. Quand, au contraire, on passe à de plus grands produits, comme les céréales, les raisins, le lait ou le bétail, on ne trouve presque plus rien : à peine deux ou trois coopératives de vente dans la région viticole du Midi ; quelques tentatives syndicales pour la vente du blé ; l'organisation, par le Syndicat central des Agriculteurs de France, d'un service spécial de vente, pour le bétail, au marché de la Villette. C'est à peu près tout, si l'on ne tient pas compte des coopératives beurrières et fromagères, qui rentrent plutôt dans la catégorie des sociétés de production.

1. SOUCHON. *Les Cartels de l'Agriculture en Allemagne*, p. 6.

En Belgique, les résultats obtenus ne sont guère plus décisifs :

« Le problème agricole — dit Turman (1) — n'a pas seulement un aspect industriel : il présente également un aspect commercial. Or, si le problème de la production agricole est en bonne voie de solution, celui de la vente organisée des produits est loin d'être résolu. Nous entrons à peine dans la période de « commercialisation ». De nombreux efforts sont faits en Belgique pour orienter, peu à peu, les cultivateurs dans cette direction, et, parmi ces efforts, les plus actifs sont ceux tentés en vue d'établir la vente en commun. Mais, jusqu'à présent, il faut bien reconnaître que ces efforts n'ont pas donné tout ce que l'on en attendait. »

Il est vrai qu'au Danemark, la commercialisation de l'agriculture est plus avancée et que, en Allemagne, les efforts des agrariens pour organiser la vente en commun des produits comme le blé, le lait ou la viande ont donné, sinon des résultats décisifs, du moins des résultats appréciables.

On sait, par exemple, qu'en Prusse, en Bavière et en Saxe, les pouvoirs publics sont intervenus, d'une manière plus ou moins directe, pour favoriser la création de *Kornhaüser*, de silos de blé, mis à la disposition de coopératives pour la vente des céréales. Ces sociétés sont dès à présent assez nombreuses —

1. TURMAN. *Les Associations agricoles en Belgique*, p. 291.

le comité directeur du *Bund der Landwirthe* évaluait leur nombre à 274 en 1902 — et, l'année pércédente, la *Deutsche Kornhaus Commission* évaluait l'ensemble de leurs ventes à 55 millions de marks, chiffre considérable, à coup sûr, mais qui perd un peu de sa signification si l'on songe que la valeur totale du commerce des céréales s'élevait à 1500 ou 1600 millions de marks (1).

Pour ce qui concerne le commerce de la viande, où la multiplication des intermédiaires porte un égal préjudice aux cultivateurs et aux consommateurs, les tentatives de coopération, jusqu'en ces dernières années, avaient été peu fructueuses, sauf en Bavière, où, grâce à la bonne volonté de l'administration militaire, achetant aux producteurs d'assez grandes quantités de bœuf pour des conserves, les sociétés coopératives avaient eu de réels succès. Mais en 1888, les Chambres d'agriculture prussiennes créèrent la *Centralstelle für Viehverwertung*, pour la défense des intérêts des éleveurs, et, l'année suivante, cette centrale créa une société coopérative de vente, la *Genossenschaft für Viehverwertung in Deutschland*, qui groupait en 1902 140 coopératives locales, et, malgré l'opposition acharnée des commerçants, faisait pour plus de 25 millions de marks d'affaires.

Enfin, pour ce qui concerne la vente du lait, il existe, dans la banlieue des grandes villes, un certain

1. Souchon. *Les Cartels de l'Agriculture*, p. 52.

nombre de comptoirs de vente, dont le plus important et le plus célèbre est la *Centrale für Milchverwertüng*, fondée, au début de 1901, par les agriculteurs des environs de Berlin. Dès le mois de février, elle comptait parmi ses membres 204 coopératives locales, plus 508 grands propriétaires, et entamait, pour obliger les commerçants à leur acheter le lait à 13 pf. 1/2, au lieu de 11 pfennig le litre, une lutte homérique, la « guerre du lait », qui s'est poursuivie, avec des alternatives de succès et de revers, pendant plusieurs années.

Nous nous trouvons, ici, en présence d'organisations autrement puissantes que les modestes coopératives qui existent en France ou en Belgique, pour la vente des fruits, des légumes, des câpres ou des fleurs coupées.

Mais ce serait une lourde erreur que de voir dans ces organisations des groupements ayant pour but, ou pour but principal, de soustraire les petits cultivateurs à l'exploitation des intermédiaires, pour le plus grand bénéfice à la fois, des producteurs et des consommateurs. Il s'agit, dans l'espèce, d'associations qui s'efforcent de faire le « bloc » de tous les agriculteurs grands ou petits, nobles ou paysans, de les associer dans un même effort pour relever les prix de vente, soit en se substituant aux commerçants, soit en les contraignant à subir leurs conditions.

Aussi voyons-nous qu'en Allemagne, les coopératives agricoles ne soulèvent pas seulement l'opposi-

tion des intermédiaires, menacés dans leurs profits, ou même dans leur existence commerciale, mais celle des consommateurs urbains qui voient, dans le groupement de toutes les forces agrariennes, une menace redoutable de renchérissement du prix de la vie.

Lors de la « guerre du lait », à Berlin, l'opinion publique tout entière était contre la *Milch Centrale.* Les boulangers parlaient de faire leur pain avec du beurre. Les cafetiers demandaient à leurs clients de compléter leur café avec du cognac « à la mode française ». Les socialistes, qui multipliaient leurs appels aux ménagères, accusaient les producteurs de lait de compromettre, par leurs manœuvres de renchérissement, jusqu'à la vie des enfants du peuple berlinois.

Souchon, dans l'étude à laquelle nous empruntons ces renseignements, fait observer, très justement, que les motifs de ces colères ne sont pas difficiles à percevoir :

« Les cartels de l'agriculture — dit-il (1) — mettent aux prises les classes agricoles en tant que productrices et les classes urbaines en tant que consommatrices. Or, il y a déjà entre elles bien des germes de défiance. Des partis politiques vivent de leurs rivalités. Comment n'exploiteraient-ils pas une nouvelle cause de dissentiments ? Les agrariens placent quel-

1. P. 238.

ques espérances dans l'avenir de leurs cartels. C'est, sans plus ample examen, suffisant pour les irritations et les craintes des libéraux ou des socialistes.

« Puis les coalitions agricoles portent sur des objets de consommation populaire (pain, viande, sucre, alcool, lait). Elles doivent, en dehors même de toute excitation politique, causer des craintes particulièrement vives. Les villes ont, pendant des siècles, vécu dans l'obsession de la famine. Elles conservent une nervosité traditionnelle contre les manœuvres d'accaparement des subsistances. Nos cartels apparaissent comme la forme contemporaine de ces manœuvres. L'opinion urbaine doit leur être sévère ».

Après cela, on peut se demander si, dans l'occurence, cette sévérité n'est pas excessive.

Souchon incline à le penser. Il croit que ce qui est gagné par les agriculteurs n'est pas toujours perdu par les derniers acheteurs de leurs produits. Il estime que les populations urbaines n'ont peut-être pas toujours eu raison de prendre parti contre les producteurs de lait, de viande ou de céréales, en faveur des grands commerçants, dont beaucoup ne sont pas précisément dignes d'intérêt et de sympathie.

C'est possible. Néanmoins, les tendances des coopératives de vente, dans le seul grand pays où elles aient pris une réelle importance, ne laissent pas d'être inquiétantes pour l'avenir. Et, dans ces conditions on comprend que Kautsky y voit, bien plutôt, une transition vers le capitalisme que vers le fédé-

ralisme économique annoncé par Gatti et David.

b) *La transformation industrielle des produits.* — La division croissante du travail social a fait naître un grand nombre d'industries qui ont spécialement pour objet la transformation des produits agricoles. Les unes ont été créées, de toutes pièces, depuis un siècle au plus : la fabrication du sucre de betteraves, par exemple, ou la fabrication du lait condensé, des farines lactées, du chocolat au lait. D'autres, au contraire, ont été pratiquées longtemps par les cultivateurs eux-mêmes et ne se sont détachées que peu à peu du travail agricole : la filature et le tissage, la brasserie, la distillerie, la minoterie, l'abattage des animaux ; la fabrication du beurre, du fromage, des conserves ; le séchage du riz, de la chicorée ; la saboterie, le tressage de la paille, etc.

Aujourd'hui, certaines de ces industries, et, en première ligne, les industries textiles, sont devenues à peu près exclusivement capitalistes et urbaines : s'il existe encore, dans les campagnes, un certain nombre de tisserands à la main, leur disparition finale n'est plus qu'une question d'années.

Mais, dans les autres industries, nous trouvons à la fois des entreprises urbaines et des entreprises rurales, et, parmi ces entreprises rurales où la grande production tend à l'emporter sur la petite, nous assistons parfois à une lutte, plus ou moins ardente, entre la forme capitaliste et la forme coopérative.

Il est vrai que, souvent, la forme coopérative n'est

qu'un simulacre. Ce sont, en réalité, des capitalistes qui fondent des sociétés coopératives, pour bénéficier de la popularité qui s'attache à cette étiquette et, surtout, des avantages que la législation accorde à ce genre de sociétés.

« Dans nombre de cas — dit Souchon — les propriétaires d'une région déterminée se réunissent pour fonder une fabrique, dont le but essentiel est précisément de travailler leurs betteraves. Il n'y a pas là, à vrai dire, de véritables coopératives, mais bien plutôt des sociétés industrielles à forme anonyme. Les publications et les statistiques sur la coopération en l'agriculture se refusent même, d'ordinaire, à en faire mention. »

Des faits analogues se produisent pour la distillerie, qui est, d'ailleurs, de plus en plus une industrie urbaine.

On peut même dire que la distillerie agricole aurait depuis longtemps disparu, si les gouvernements, faisant du protectionnisme sans droits protecteurs, n'accordaient point, dans presque tous les pays, des privilèges fiscaux aux bouilleurs de cru, aux cultivateurs qui distillent leurs propres produits.

C'est ainsi qu'en Belgique, en 1896, le ministre des Finances, voulant venir en aide à l'agriculture, fit voter une loi, abrogée depuis lors, qui établissait un régime de faveur pour les distilleries agricoles, et, spécialement, pour les distilleries coopératives composées exclusivement de cultivateurs.

A peine la loi était-elle promulguée, que des « coopératives de cultivateurs » poussèrent comme des champignons. Seulement, on s'aperçut bientôt que ces prétendues coopératives étaient, pour la plupart, des entreprises capitalistes, fondées par des distillateurs industriels, afin de bénéficier de la réduction de 15 centimes dont jouissaient les distilleries coopératives.

« Je connais des distilleries agricoles coopératives (créées par les soins de distillateurs) — écrivait un correspondant du journal *La Distillerie agricole* — qui rendent quelques services aux cultivateurs de la contrée ; mais ces distillateurs prennent quasi toutes les actions de la société ; prennent à bail des terres qu'ils retournent, ou se proposent de retourner, tous les trois ou quatre ans pour la forme, en y mettant un peu d'engrais chimiques (car ils ne tiennent pas de bétail) ; d'autres encore ont pour coopérateurs des fermiers qui y figurent pour faire nombre, mais qui ne prennent pas les résidus ; enfin nous en connaissons qui font couler leurs résidus à la rivière. Eh bien, tous n'ont absolument en vue que leur intérêt industriel, négligent quasi complètement l'agriculture ou ne s'en préoccupent que pour les besoins de la cause. »

Nous-même avons eu sous les yeux les statuts de l'une de ces coopératives *fictives*, qui se composait, au vœu de la loi, de sept personnes : six cultivateurs dont chacun avait souscrit une part de 5 francs, et un

distillateur industriel, qui avait loué une terre, pour faire figure d'agriculteur et avait fourni le reste du capital. Le conseil d'administration de la société se composait de *deux* personnes : le distillateur et un délégué des autres actionnaires ; seulement en cas de parité de voix, le distillateur, directeur à vie, avait voix prépondérante !

En présence de tels abus, qui causaient, en se multipliant, un préjudice énorme au Trésor, il fallut abroger la loi, et, depuis lors, les beaux jours de la distillerie coopérative sont passés en Belgique.

Ce n'est donc pas dans la distillerie ou la sucrerie que nous devons chercher des coopératives de producteurs agricoles. Ce n'est pas non plus dans la minoterie, la brasserie, l'abattage des animaux qui se concentrent de plus en plus, dans les villes, et n'existent guère, dans les campagnes, que sous forme d'entreprises individuelles.

Somme toute, à part quelques tentatives intéressantes, comme les sociétés de panification des Charentes, les syndicats provençaux pour la fabricaiton des câpres, les coopératives danoises pour la préparation des conserves de viande, et, surtout, dans les régions viticoles, les *Winzervereine* des vallées de l'Ahr et du Rhin, où les entreprises similaires qui essaient de se constituer sur leur modèle, en France et en Italie, on peut dire que la seule industrie agricole où la coopération ait réellement fait ses preuves et où elle paraisse en mesure de lutter vic-

torieusement contre les entreprises capitalistes, c'est l'industrie laitière, la fabrication du beurre et des fromages.

On a expliqué ce succès en disant que les paysans se font un devoir de baptiser leur lait quand ils fournissent à des laiteries industrielles ; qu'ils se décident, au contraire, à livrer du lait pur, quand ils participent aux bénéfices de la vente du beurre (1).

L'explication ne laisse pas d'être plausible, mais il est une autre raison pour que les laiteries coopératives réussissent, alors que dans la sucrerie, la distillerie, la minoterie, les entreprises capitalistes règnent à peu près sans partage.

C'est que, pour établir un moulin, une sucrerie, une distillerie, qui soient à la hauteur des progrès de la technique moderne, il faut un capital considérable, tandis qu'avec 30.000 ou 40.000 francs, on peut établir une laiterie à vapeur parfaitement outillée.

Demandez à des petits cultivateurs de trouver les 800.000 ou 900.000 francs nécessaires, au minimum, pour fonder une fabrique de sucre, serait leur demander l'impossible ; par contre, il n'y a pas de difficultés insurmontables à trouver, parmi eux, une quarantaine de mille francs et, surtout, à commencer avec des installations plus modestes, sauf à les développer en cas de succès.

1. V. Vandervelde. *Essais sur la question agraire en Belgique*, p. 186 et suiv. Paris. Edition du *Mouvement Socialiste*, 1902.

Néanmoins, ici encore, on ne devrait pas se figurer que toutes les laiteries dites coopératives soient des coopératives véritables.

A côté des « laiteries industrielles » qui sont des entreprises purement capitalistes, nous trouvons, en assez grand nombre, des laiteries demi-industrielles, ou, comme on les appelle parfois des coopératives industrielles : le capital de premier établissement est souscrit par un groupe d'actionnaires, cultivateurs ou autres, en nombre suffisant pour constituer une coopérative légale ; ces coopérateurs travaillent non seulement le lait provenant de leurs étables, mais aussi, et surtout, celui acheté par les cultivateurs des environs, qui ne font pas partie de la société. L'argent provenant de la vente du beurre et de n'importe quelles autres opérations réalisées par la laiterie est exclusivement et complètement touché par les associés.

De telles sociétés peuvent, comme les laiteries industrielles proprement dites, rendre des services aux paysans, en leur fournissant un débouché ; mais, en dépit de leur étiquette, ce sont plutôt des entreprises capitalistes que des coopératives.

Quant aux coopératives vraies, fondées pas des paysans, avec leurs économies, ou avec l'argent que leur avancent les caisses Raiffeisen, on a maintes fois fait observer qu'elles ne sont pas des coopératives de production, mais des coopératives de producteurs.

Dans les coopératives de production, les ouvriers

travaillent eux-mêmes et se partagent les résultats de leur travail.

Dans les coopératives de producteurs — comme les laiteries — les ouvriers ne travaillent pas eux-mêmes. Ils créent une entreprise industrielle, distincte de leur exploitation agricole, et dont le gérant et les ouvriers travaillent, non pour leur compte, mais pour le compte des paysans associés.

Cette entreprise peut être fort avantageuse pour les coopératives. Elle peut avoir sur eux une influence éducatrice salutaire, en leur montrant la supériorité du travail collectif, avec un outillage rationnel, sur le travail isolé, avec un outillage rudimentaire. Mais à supposer — et nous avons vu que c'est improbable — à supposer que, dans toutes ou la plupart des industries agricoles, cette forme de la coopérative vienne à triompher, le personnel de ces industries se trouverait, vis-à-vis des paysans coopérateurs, dans la même situation que vis-à-vis de patrons ordinaires, et tout fait prévoir que les coopératives de producteurs, déjà capitalistes en germe, le deviendraient d'autant plus que leur importance et leur prospérité iraient croissant.

§ 4. — *Conclusion*

En somme, à voir les choses comme elles sont, il faut admettre que les associations et les coopératives rurales ont sérieusement contribué au progrès agri-

cole, depuis vingt-cinq ans, mais que la plupart d'entre elles ne sont, en aucune manière, des groupements à tendances démocratiques unissant les petits cultivateurs pour les affranchir de la domination capitaliste.

Dans la grande majorité des cas, il s'agit de simples affaires, ou bien d'institutions cléricales de patronage, ou bien encore — spécialement en Allemagne — de tentatives agrariennes pour opposer aux consommateurs des villes la masse des producteurs de la campagne, depuis les grands propriétaires jusqu'aux petits paysans.

Si l'on élimine ces coopératives capitalistes, ces coopératives confessionnelles, ces coopératives agrariennes, qui ont pour but, non pas d'affranchir les cultivateurs, mais, au contraire, d'accroître leur dépendance vis-à-vis des classes maîtresses, tout en leur procurant certains avantages matériels, il reste, à l'état sporadique, dans quelques régions où le peuple des campagnes est un peu plus libre, des associations coopératives de paysans, qui n'ont rien de commun avec les hobereaux ou les prêtres, et qui tendent plutôt à se rapprocher des syndicats ouvriers et des coopératives ouvrières de consommation.

Parmi ces associations, l'une des plus connues, et celle, peut-être, qui représente le type le plus net, le plus caractéristique, de cette forme nouvelle de coopération rurale, est la coopérative de production *les Vignerons libres*, de Maraussan (Languedoc).

Ici, plus d'autorités sociales, de capitalistes philanthropes, de curés ou de vicaires marchands d'engrais.

L'association se compose uniquement de travailleurs, de petits vignerons :

« Nous avons éliminé — disent les organisateurs dans le préambule des statuts — le commerçant, au profit du paysan producteur qui a un lopin de terre, qui vit au jour le jour, qui escompte à l'avance sa récolte. C'est le prolétariat agricole que nous avons voulu grouper, non sans difficultés, car le tempérament très personnel du petit propriétaire est dur à combattre... Nous avons éliminé, par principe, l'élément parasitaire qu'est la propriété. »

On voit que les *Vignerons libres* classent les petits propriétaires parmi les prolétaires. C'est une erreur de terminologie, mais c'est peut-être aussi une vision exacte de la réalité.

Quoi qu'il en soit, à la fin de 1906, les associés de Maraussan étaient au nombre de 279, possédant plus de 500 bestiaux, sur les 938 hectares de vignobles situés dans la commune. Ils produisaient, dans le courant de la même année, 70.000 hectolitres, procédaient eux-mêmes à la vinification et vendaient la plus grande partie de leur vin à des coopératives ouvrières de consommation. Quant aux bénéfices, 25 o/o revenaient aux ouvriers ; 25 o/o aux sociétés coopératives clientes, 20 o/o à la propagande et aux œuvres de solidarité, 25 o/o à la caisse de développe-

ment ; 5 o/o à la Bourse des coopératives et aux fédérations.

A côté des *Vignerons de Maraussan*, d'autres coopératives s'étaient fondées sur le même modèle, à Maureilhan et Ramejeoin, à Puisserguier, à Cebazan. à Bessan.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire d'une manière détaillée, ces associations, auxquelles, d'ailleurs, Augé-Laribé a consacré une monographie très complète (1).

Nous avons voulu seulement en caractériser les tendances, en signaler le succès et montrer que, dans certaines régions tout au moins, il n'est pas impossible de créer des associations de paysans propriétaires à tendances socialistes.

Mais, il faut bien le reconnaître, pour un succès, que de tentatives avortées, que d'essais infructueux, que d'efforts qui restent stériles, alors même que les petits cultivateurs supportent impatiemment la domination du châtelain ou du prêtre : tantôt leur dépendance est trop grande ; tantôt ils n'ont pas l'esprit d'initiative assez développé ; tantôt leur individualisme méfiant répugne à l'association.

1. VANDERVELDE. *Essais sur la Question agraire en Belgique*, III. « La coopération rurale ». Edition du *Mouvement socialiste*. Paris, 1902.

Aussi avons-nous la conviction que, pour réussir à la campagne, la coopération socialiste, ou simplement démocratique, doit être le prolongement de la coopération ouvrière des villes, ou du moins, trouver un appui solide dans les grandes sociétés coopératives urbaines.

Une association de paysans, isolés, abandonnés à eux-mêmes, dans un milieu réfractaire est condamné presque fatalement à périr ou à être entraînée dans l'orbite des coopératives cléricales ou agrariennes.

Mais il en va tout autrement, lorsqu'une coopérative de consommation, ayant son siège à la ville, étend progressivement ses opérations dans les campagnes d'alentour, soit qu'elle y envoie ses camions, soit qu'elle y crée des comptoirs ou des filiales.

Nous avons décrit ailleurs les expériences qui ont été faites, dans cette direction, en Belgique (1).

Outre les « Campagnards socialistes » de Tihange-lez-Huy, qui fournissent des graines maraîchères aux ouvriers qui ont un bout de jardin, il existe dans les Ardennes, la Hesbaye, l'Entre-Sambre-et-Meuse, beaucoup de coopératives de consommation qui comptent parmi leurs membres une proportion plus ou moins forte d'ouvriers agricoles et de petits cultivateurs.

Un fait qui montre bien le caractère semi-rural de

1. AUGÉ-LARIBÉ. « Les coopératives paysannes et socialistes de Maraussan (Hérault) ». *Musée Social*, mars 1907. Paris, Rousseau, 1907.

ces coopératives, dont la plupart, cependant, ont leur siège social dans une localité industrielle, c'est la réduction brusque de la vente du pain, après la récolte, pendant les quelques mois où les paysans mangent leur propre blé.

Mais, naturellement, lorsqu'il ne s'agit que de procurer aux gens des villages, le pain, les épiceries et ce qu'on appelle en Belgique les « aunages » nous sommes dans le domaine de la coopération rurale, mais non de la coopération agricole.

Il en est autrement, lorsque les sociétés de consommation font un pas de plus, et se mettent à vendre des semences, des engrais chimiques, des instruments agricoles, ou bien à échanger l'avoine, le beurre, les œufs des cultivateurs, soit contre de l'argent, soit contre d'autres produits.

C'est le cas, par exemple, pour la coopérative *la Justice*, de Waremme, dont l'administrateur J. Wauters, a bien voulu rédiger, à notre intention, la note suivante (1907) :

« La Justice a été fondée en 1899. Elle a, peu à peu, étendu son rayon d'action sur un plus grand nombre de localités. Dès que nous pénétrons dans une commune nouvelle, nous recueillons l'adhésion des ouvriers d'usine qui travaillent au loin. L'adhésion des ouvriers agricoles vient après, et, enfin celle des cultivateurs.

« Nos camions remettent tout à domicile : le pain, les farines, les graines, les épiceries, le lard, la laine, etc.,

ainsi que les denrées agricoles. Depuis trois ans nous avons un service spécial pour la distribution des denrées alimentaires pour le bétail, par quantités de demi-gros; le service ne s'adresse donc qu'aux cultivateurs.

« Depuis trois ans, aussi, nous rachetons à ces cultivateurs les produits de leurs cultures, que nous écoulons dans les sociétés coopératives des centres industriels et des villes. Depuis un an, nous avons un moulin pour les farines brutes. Nous venons d'installer de vastes locaux spéciaux pour ce véritable comptoir agricole ; deux hommes y sont particulièrement attachés : un ancien ouvrier agricole et un ancien ouvrier meunier.

« Jusqu'à présent, nos ventes aux cultivateurs se sont toujours faites au comptant et aux prix du jour. Pour l'avenir, nous allons commencer à leur ouvrir des comptes ; la garantie qu'ils nous donnent consiste dans les produits de leur culture ; nous fournissons. de plus en plus, à crédit, durant les saisons de germination, de préparation et d'entretien des cultures ; nous nous payons avec les blés, froment, seigle, avoine, pommes de terre, à la récolte. C'est la méthode suivie par les grands marchands. Seulement ceux-ci en abusent.

« Nous visitons actuellement trente communes, parmi lesquelles nous comptons onze ou douze agglomérations de moins de 500 et une seule de plus de 1.000 habitants. Le tout est dans un rayon de 6 à 8 kilo-

mètres, selon les directions. Nous commençons à traiter des affaires avec des fermiers : moyens et grands. Nous en aurons bientôt un dans chaque localité importante. Leur attitude, dans certains endroits est décisive en faveur de la coopérative socialiste. Ils constituent déjà pour nous un élément de progrès : voici qu'ils réclament la vente des engrais, l'établissement dans nos locaux d'un laboratoire, etc. Très difficiles à convaincre, très méfiants, et volontiers frondeurs, les fermiers, quand ils savent et ont acquis confiance, marchent avec entrain, et il est curieux de constater l'optimisme avec lequel ils apprécient une idée nouvelle qu'on leur soumet. Ce qui a contribué pour une large part à nous les amener, ce furent, d'abord l'excellente qualité des denrées que nous vendons ; la résistance que nous avons opposée, à certains moments, à des mouvements de hausse ; la régularité d'horloge de nos services.

« A la fin de juin 1907, la Justice comptait 905 membres, dont 82 cultivateurs (9 0/0) et 123 ouvriers agricoles (13, 5 0/0). »

Dans les autres pays, des tentatives analogues ont été faites pour établir, sous des formes diverses, les relations commerciales entre les paysans et les ouvriers organisés.

David donne, par exemple, les renseigments intéressants sur l'activité de la grande société coopérative fondée en 1891, à Birseck (canton de Bâle) par les cultivateurs et les membres du Grütli (1).

1. *Sozialismus und Landwirthschaft*, I, p. 602.

A côté de la fourniture d'objets de consommation, cette société avait pour but l'écoulement et la transformation industrielle des produits de ses membres paysans. On reprit les opérations d'une société pour la vente du lait, qui existait antérieurement. On acheta de l'avoine, du seigle, du blé, des pommes de terre, ainsi que toute la récolte des cerises, que l'on transforma en alcool. A partir de 1893, on créa les institutions nouvelles : une caisse d'épargne, qui fournit à la coopérative le capital nécessaire pour établir ses opérations ; un comptoir pour l'achat des résidus de brasserie, employés comme engrais ; une série de succursales, qui s'étendent dans toute la vallée de la Birse. En 1895, on commença la publication d'un journal : *Bauern und Arbeiterbund Basel Land*. En 1896 on acheta à Oberville, l'Hôtel *Zùr Krone*, qui fut transformé en local de réunion. Bientôt après, ce fut le tour d'un établissement de bains et d'un lavoir. Puis un tissage de soie, une société d'électricité, qui fournit la lumière et la force à un grand nombre de communes ; enfin, plus récemment, une boulangerie, une fabrique de savon, une société d'assurances sur la vie.

Des réussites de ce genre sont bien rares encore.

Elles montrent, cependant, ce que les ouvriers et les paysans pourront faire, quand ils auront appris à se connaître et à prendre conscience des intérêts qui leur sont communs.

Pour leur faciliter la tâche, il importe que le légis-

lateur intervienne ; qu'il donne la reconnaissance légale à leurs associations ; qu'il crée des formes juridiques assez souples pour s'adapter à tous les besoins des populations rurales.

Dans cet ordre d'idées, par exemple, une loi qui s'inspirerait de la législation française, et qui permettrait aux unions professionnelles de cultivateurs de faire certaines opérations d'achat-vente, sans devoir remplir les formalités requises pour la constitution de sociétés commerciales, serait favorablement accueillie par les campagnards, dans les pays où ils n'ont pas cette faculté.

Mais quels que soient les avantages que l'on accorde à la coopération rurale, il convient de ne pas se faire d'illusions sur le développement qu'elle est appelée à prendre.

Pendant que l'œuvre coopérative s'élabore lentement et modestement nous allons voir que, dans la plupart des industries agricoles, le capitalisme conquiert une prépondérance toujours plus grande. C'est ce qui nous amène à examiner si, en dehors de la coopération, dont les résultats sont limités, il n'est pas possible de venir en aide aux cultivateurs, par la socialisation des industries agricoles ou la concentration capitaliste a déjà fait son œuvre.

CHAPITRE II

LA SOCIALISATION DES INDUSTRIES AGRICOLES

Alors même que le sol appartiendrait à la collectivité, il ne paraît guère possible de concevoir, dans l'état actuel des choses, une organisation collectiviste du travail agricole.

Certes, si l'on venait à exproprier les grands domaines, on pourrait tout au moins tenter de les faire valoir par des associations des travailleurs, plutôt que de les donner en location parcellaire à des cultivateurs isolés. Mais, à coup sûr, personne ne songerait à employer la contrainte pour obliger les paysans à cultiver en commun, plutôt que de conserver leurs entreprises individuelles. A supposer, d'ailleurs, que l'on fasse des tentatives pour les socialiser malgré eux, ces tentatives seraient condamnées d'avance à un complet avortement.

Par contre, il est un vaste domaine où les aspirations collectivistes du prolétariat, bien loin de se heurter à des résistances de la part des cultivateurs, seraient, au contraire, de nature à rencontrer auprès d'eux un accueil très favorable : nous voulons parler

de tout ce qui concerne le transport, l'échange et la transformation industrielle des produits agricoles.

Assurément, lorsque les socialistes poursuivent la socialisation des chemins de fer et des voies de communication, des halles et des marchés, des distilleries, des minoteries, des sucreries et autres industries dites agricoles, ils ne se placent pas seulement au point de vue de l'intérêt des cultivateurs.

Tous les arguments d'ordre général que l'on peut faire valoir en faveur du collectivisme s'appliquent, naturellement, à ces industries, dont la plupart présentent un haut degré de concentration capitaliste. Mais, ainsi que nous allons le voir, à ces arguments viennent s'ajouter, pour ce qui concerne les cultivateurs, et surtout les petits cultivateurs, des considérations plus spéciales, qui font coïncider les intérêts des producteurs agricoles avec ceux des travailleurs employés dans ces branches de la production et de l'échange.

§ 1. — *Le transport des produits*

La question des transports a pour l'agriculture moderne une importance qui va toujours grandissant.

Aussi longtemps que les paysans produisent pour leur propre consommation, ou pour le marché local, avec les engrais, les semences, les matières premières qu'ils tirent de leur propre fonds, ou qu'ils achè-

tent sur place, il leur suffit d'avoir de bons chemins vicinaux : peu leur importent l'état des routes nationale ou les tarifs des chemins de fer et des compagnies de navigation.

Mais, de plus en plus, à mesure que se développe l'économie d'échange, cette production locale, insoucieuse de la question des transports, fait place à la production pour le marché national ou international. Ce ne sont plus seulement les éleveurs de l'Argentine, les *squatters* australiens, les producteurs de céréales des Etats-Unis, de la Russie ou de l'Inde, qui envoient de la viande conservée ou du bétail sur pied, de la laine ou des moutons congelés, du froment ou du maïs sur les marchés d'Europe ; ce sont, en Europe même, les cultivateurs, contraints par la concurrence des pays neufs à spécialiser leurs cultures, qui se mettent à écouler sur des marchés lointains quantité de produits qui, naguère, semblaient d'une conservation trop difficile pour qu'on puisse les transporter à de grandes distances ; les fabricants de raisins de Hoeylaert, en Belgique, vendent leur marchandise à Berlin ou à Saint-Pétersbourg ; les paysans danois envoient leur beurre sur le marché de Londres ; les fermiers algériens ou tunisiens produisent des tomates et des fruits pour Paris et les grandes villes françaises ; les propriétaires de vergers californiens expédient leurs pommes dans le Massachusetts, qui lui-même exporte les siennes en Angleterre ; il n'est pas jusqu'au lait qui, grâce à la rapidité des trans-

ports, ne puisse venir, du fond des provinces, pour satisfaire à l'énorme consommation des grands centres.

Dans ces conditions, les agriculteurs ont besoin de bonnes routes pour conduire leur denrées, soit directement à la ville, soit à la gare de chemin de fer la plus proche. Ils ont, d'autre part, un intérêt énorme à ce que les tarifs de transport ne soient pas trop élevés.

Si les voies de communication restent défectueuses, si les transports sont difficiles ou onéreux, tout progrès agricole devient impossible. Quantité de cultures cessent d'être rémunératrices. Il ne peut être question, par exemple, de produire des fruits, du lait, des légumes pour les expédier à de grandes distances, et, même pour des produits comme le blé, qui se conservent aisément, les producteurs se trouvent dans des conditions d'infériorité flagrante vis-à-vis de leurs concurrents.

Souchon nous en donne un exemple saisissant, pour ce qui concerne la Russie :

« Dans ce pays — dit-il — jusqu'à ces dernières années, le commerce du blé a été particulièrement mal organisé. En raison de la difficulté des chemins, pendant les périodes humides du printemps et de l'automne, le transport des lieux de production aux stations n'est guère possible qu'aux temps où l'hiver permet l'emploi des traîneaux. A ce moment, à raison de la gelée des fleuves, le transport par chemin

de fer est seul possible. Des masses considérables arrivent en même temps à des gares où rien n'est préparé pour les recevoir. Les blés restent alors forcément exposés à tous les risques de détérioration qui se réalisent en cas de dégel. Particulièrement dans les régions du sud, il y a là une cause de pertes considérables. Puis, à l'arrivée dans les ports d'exportation, la situation n'est pas moins compliquée. Bien qu'au cours de ces dernières années on y ait construit nombre de grands magasins à céréales, ils sont encore bien loin d'être suffisants ; et les maisons d'exportation ne peuvent pas abriter le blé, si les navires destinés à le transporter ne sont pas prêts à le recevoir immédiatement dans leurs cales. De là de nouvelles causes de détérioration venant s'ajouter à celles résultant de l'insuffisance dans l'organisation des stations de chemin de fer, et conduisant à des infériorités du blé russe sur le marché mondial (1). »

Cette situation qui s'est améliorée quelque peu, depuis une dizaine d'années, était, avec les chemins de fer en moins, celle de l'Europe entière, à la fin du XVIIIe siècle.

Aujourd'hui, au contraire, il existe, dans la plupart des pays, d'excellentes routes, nationales, provinciales ou communales, et les représentants des intérêts agricoles qui harcèlent chaque année le ministre de l'Agriculture, pour demander la réfection et

1. SOUCHON. *Les Cartels de l'Agriculture*, p. 3.

l'extension de la voirie, ne semblent pas se douter qu'ils font, en somme, du collectivisme, et même du communisme, sans le vouloir.

Mais il ne suffit pas que les routes appartiennent à tout le monde et soient accessibles à tout le monde, sans devoir acquitter ces péages et ces droits de barrière qui étaient jadis la règle et qui sont aujourd'hui l'exception.

La délocalisation croissante des marchés exige que les cultivateurs aient à leur disposition des moyens de communication plus rapides ; qu'ils puissent expédier leurs denrées à de grandes distances, soit par chemins de fer, soit par bateaux à vapeur, et que, pour ces expéditions, ils puissent compter, à la fois, sur la célérité, la régularité et le bon marché des transports.

C'est ici que se pose la question de savoir si, du point de vue des intérêts agricoles, l'appropriation et l'exploitation collectives des moyens de transport ne sont pas préférables à l'appropriation et à l'exploitation par les compagnies privées ?

Pour répondre à cette question, il suffit de voir ce qui se passe dans des pays comme l'Angleterre, et, surtout, les États-Unis, où toutes les lignes de chemins de fer appartiennent à des particuliers.

Au lieu d'exploiter en se plaçant au point de vue de l'intérêt général — comme l'administration des chemins de fer de l'État est obligée de le faire, au moins dans une certaine mesure — les compagnies ont pour

préoccupation exclusive de réaliser le maximum des bénéfices, ou de favoriser, par le jeu des *discriminations*, des tarifs différentiels, la constitution de monopoles au profit de leurs actionnaires.

C'est ainsi, par exemple, que dans toute la région des terres à blé de l'Amérique du Nord, le commerce des céréales, qui n'est possible que par leur intermédiaire, se trouve entièrement sous leur contrôle.

Les fermiers, qui n'ont généralement pas de granges, déposent leurs récoltes dans des magasins à blé (*country elevators*) situés à proximité des gares de chemins de fer et appartenant à de grandes sociétés formées par la meunerie ou le commerce d'exportation. Ces sociétés d'*elevators*, qui ont généralement des connexités d'intérêt avec les propriétaires de chemins de fer, se chargent de l'emmagasinage, de la vente et du transport des céréales qu'on leur confie.

Au point de vue technique, cette division de travail entre l'agriculture et le commerce ne laisse pas d'être avantageuse. « Mais — dit Souchon — il n'en est pas moins vrai que la pratique de ce système, aux apparences bienfaisantes, donne lieu, au détriment des fermiers, à de lourdes oppressions. Les sociétés d'*elevators*, en effet, possèdent le plus souvent un monopole de fait aggravé encore par les complaisances intéressées qu'ont pour elles les sociétés de chemins de fer. A en croire des réclamations qui furent vives surtout en 1892 et 1893, quand les bas prix joints à des récoltes peu abondantes amenèrent une

situation particulièrement pénible, ce monopole conduirait à des abus. Les sociétés d'*elevators*, par exemple, estiment systématiquement le blé qui leur est apporté d'une qualité inférieure à sa qualité réelle ; ou, encore, devant payer d'après les notices de bourses, elles emploient toutes sortes de manœuvres pour diminuer artificiellement le cours de ces notices... (1) »

Afin d'échapper à cette exploitation systématique, les cultivateurs ont essayé, en divers endroits, de créer des *elevators* coopératifs. Mais ces tentatives ont généralement échoué, soit que l'on n'ait pas trouvé de directeurs capables, soit que l'on ait eu à compter avec le mauvais vouloir des compagnies de chemins de fer qui, sans parler d'autres vexations, allaient parfois jusqu'à établir des tarifs différentiels au détriment des *elevators* coopératifs.

Aussi n'est-il pas étonnant que les fermiers capitalistes du Nord-Ouest aient fini par se rallier à des solutions que l'on peut appeler collectivistes, pour se soustraire à la domination des sociétés d'*elevators* et des compagnies de chemin de fer.

Dans le Minnesota, par exemple, une loi qui est entrée en vigueur depuis le 1er août 1893, considère tous les *elevators* sur chemins de fer comme des établissements publics, soumis, en conséquence, à l'autorisation et à la surveillance de l'Etat. En dehors des détails de cette surveillance, la loi est caractéri-

1. *Loc. cit.*, p. 27.

sée par deux dispositions essentielles : d'abord, elle organise au profit du fermier un système de certificats lui permettant de vendre son blé non plus forcément, comme dans le passé, à l'*elevator* l'ayant reçu, mais à son choix sur une des bourses de Saint-Paul, Minneapolis, Saint-Cloud ou Duluth. Ainsi l'agriculteur devait être mis à l'abri des manœuvres ayant pour but de lui acheter à un cours inférieur aux prix qu'il aurait pu réellement obtenir en bourse. D'autre part, au cas où le fermier ne se trouve pas satisfait de la détermination du type de son blé par l'*elevator*, il a le droit d'en envoyer un échantillon à un inspecteur résidant à Saint-Paul, qui, sous forme de simple avis, revise en réalité le jugement de la commission de l'*elevator*.

Au témoignage de Souchon, les plaintes des agriculteurs se seraient atténuées depuis le vote de cette loi ; mais d'autres soutiennent, au contraire, que la loi est pratiquement insuffisante. En tous cas, l'impopularité des compagnies de chemins de fer n'a fait qu'augmenter. Aussi l'une des réformes les plus réclamées dans les milieux agricoles des Etats-Unis c'est la nationalisation des chemins de fer, ou, tout au moins, l'établissement d'un rigoureux contrôle d'Etat sur leur exploitation.

Il va sans dire que cette adhésion à l'un des points du programme socialiste — qui se retrouve d'ailleurs dans le programme d'autres partis — n'implique point, de la part des fermiers, une adhésion au pro-

gramme socialiste lui-même. Pour être exploités par de plus puissants qu'eux, ils n'en exploitent pas moins les salariés qui sont à leur service, et, s'ils n'aiment point les magnats du capitalisme, ils aiment moins encore les militants du prolétariat.

Néanmoins, ce n'est pas un facteur négligeable, pour ceux qui poursuivent l'extension du domaine collectif, que cette concordance d'intérêts, si limitée soit-elle, entre les travailleurs et une fraction de la classe capitaliste.

Si l'on admet, comme nous l'admettons, que le socialisme ne triomphera pas tout d'un bloc, mais que son avènement, par la poussée du prolétariat, sera préparé par une série d'extensions du domaine collectif, accompagnées de réformes progressives dans l'exploitation de ce domaine, il n'est pas sans importance que, parmi les capitalistes eux-mêmes, il y en ait qui réclament avec nous la socialisation d'industries fondamentales, comme les industries extractives, ou les industries des transports.

Or, pour ne parler que des agriculteurs, beaucoup d'entre eux trouveraient un avantage considérable à ce que les mines et les chemins de fer étant socialisés, ils aient au prix de revient — sans prélèvement fiscal ou capitaliste — l'usage des moyens de transport et, pour ceux qui cultivent sous verre, le combustible.

C'est ainsi que, d'après Ridder Haggard, les deux principaux sujets de plainte des producteurs de fruits

et de légumes qui forment le gros de la population de Guernesey, était — à l'époque où il fit son enquête — le coût de l'anthracite, qui atteignait en 1901, le prix de 23 shilling la tonne et, d'autre part, l'élévation des tarifs de transport par terre et par mer pour le marché de Londres : « Depuis leur amalgamation, les chemins de fer du Sud de l'Angleterre, dont dépend la prospérité de l'île, font aux cultivateurs des conditions très dures, parce qu'il n'y a plus de concurrence. D'autre part, pour établir une ligne de navigation rivale, il faudrait 100.000 livres. Aussi ne fait-on qu'en parler sans agir. D'ailleurs, si l'on essayait de réaliser pareil projet, d'aucuns pensent que la compagnie de chemin de fer refuserait de transporter les cargaisons quand elles arriveraient à la côte anglaise (1). »

Cette situation, au surplus, n'a rien d'exceptionnel. Ridder Haggard constate, au contraire, que les inconvénients de l'exploitation par les compagnies se font sentir dans toutes les régions agricoles :

« L'un des maux les plus graves dont l'agriculture anglaise ait à souffrir — dit-il (1) — c'est l'avidité

1. RIDDER HAGGARD. *Rural England*, I, p. 78.

2. I, p. 450. —Cf. WILFRID SCAWEN BLUNT. *Possibilities of Peasant ownership in Sussex. The Nineteenth Century*, June 1906, p. 963. Examinant la possibilité de créer dans le Sussex des fermes à lait, l'auteur dit :

« Le principal obstacle à présent, et c'est une plainte générale, est le taux excessif des tarifs de transport de lait à Londres, notre principal marché, et, de plus, le risque de pertes par la production, par suite de la malhonnêteté

obstinée des compagnies de chemin de fer, qui mettent leur monopole à profit pour extorquer aux producteurs britanniques des prix de transport qui, souvent, empêchent leur industrie d'être rémunératrice. Encore ne s'en tiennent-elles pas là. Car, presque toujours, elles accordent des tarifs de faveur aux étrangers, afin que ces derniers ne fassent débarquer leur cargaison dans d'autres ports et n'en confient le transport à des compagnies rivales. »

Ce système de tarifs différentiels est évidemment très désavantageux pour les agriculteurs ; mais il ne paraît pas possible d'en espérer la suppression, aussi longtemps que l'exploitation des voies ferrées restera confiée à des entreprises capitalistes concurrentes. Ainsi que le fait observer Ridder Haggard, ces entreprises ne sont pas des institutions philanthropiques. Ce sont des affaires, ayant pour but exclusif de procurer à leurs actionnaires les plus hauts dividendes possibles, et il est infiniment probable qu'elles consommeraient joyeusement la ruine définitive de l'Empire Britannique, si cela pouvait leur faire gagner 2 o/o de plus que leurs profits ordinaires.

Une fois de plus, par conséquent, nous trouvons

ou de l'insolvabilité des intermédiaires. Ces deux obstacles pourraient, me semble-t-il, être levés par le Board of Agriculture, s'il y était disposé. Les tarifs de chemins de fer pourraient, je crois, être réduits par un act du Parlement ; et, quant aux intermédiaires, il ne serait pas très difficile d'établir dans les principaux centres des marchés du lait sur la garantie du public. »

l'intérêt du capital privé en opposition flagrante avec l'intérêt des populations agricoles.

Aussi, Ridder Haggard, qui est rien moins que socialiste, qui ne va point jusqu'à réclamer la nationalisation des chemins de fer, reconnaît que l'intervention des pouvoirs publics s'impose, pour susciter aux compagnies une concurrence qui les oblige à abaisser leurs prétentions.

Il propose, à cet effet, l'établissement d'une poste agricole, rattachée au service général des postes, et qui fonctionnerait d'une manière analogue au système actuel des transports des petits paquets. Cette poste agricole se chargerait du transport de tous les colis dont le poids ne dépasserait pas cent livres. Elle rétablirait ses tarifs de manière à exploiter au prix de revient. Ce système pourrait être complété, en cas de succès, par l'organisation du transport de marchandises plus pondéreuses, au moyen de trains légers, de véhicules automobiles, qui prendraient charge dans les localités rurales et feraient la distribution des produits dans les grands centres.

Pareil système aurait évidemment cet avantage de pouvoir être introduit moyennant une dépense relativement faible et sans se heurter aux vives résistances que provoquerait — voyez en France — une réforme aussi radicale que la socialisation des chemins de fer. Mais ce ne serait qu'une demi-solution La plupart des inconvénients de la situation actuelle persisteraient, puisqu'il faudrait encore recourir aux

chemins de fer pour les transports à grandes distances. Aussi est-il à prévoir que dans les pays où les voies ferrées appartiennent encore à des sociétés particulières, le mouvement en faveur de la nationalisation intégrale ira toujours s'accentuant.

Peut-être objectera-t-on que l'exploitation par l'Etat, dans sa forme actuelle, est bien loin de donner satisfaction complète, soit aux travailleurs des chemins de fer, soit aux agriculteurs et aux industriels.

Ce n'est certes pas nous qui songeons à le contester. Nous avons, au contraire, dénoncé à maintes reprises les multiples inconvénients qui résultent du caractère fiscal, autoritaire, centraliste des exploitations industrielles de l'Etat (1).

Mais il n'en est pas moins vrai que dans les pays où les chemins de fer sont propriété nationale, on est obligé de tenir compte, bien plus que ne le font les compagnies, des convenances du public, des intérêts de l'agriculture et de l'industrie ; et, à plus forte raison, en sera-t-il ainsi, lorsque l'Etat, transformé par le socialisme, ne verra plus dans les chemins de fer un moyen d'augmenter ses recettes ou de faciliter ses opérations en temps de guerre, mais un instrument d'une incomparable puissance pour faciliter la circulation des produits du travail social.

1. Voir notamment le chapitre consacré à l'exploitation actuelle des services publics dans notre livre : *Le Collectivisme et l'évolution industrielle*. Paris, 1902.

Or, à ce point de vue, l'intérêt des producteurs se confond, évidemment, avec celui des consommateurs.

§ 2. — *La vente des produits*

Dans l'industrie des transports, tout au moins des transports à grande distance, la concentration capitaliste est faite. Il n'y a plus que deux solutions possibles : l'exploitation par les compagnies et l'exploitation par l'Etat. Pour ce qui concerne la vente des produits agricoles, au contraire, les choses sont beaucoup moins avancées. Dans la plupart des branches nous ne trouvons rien qui ressemble à une organisation rationnelle.

« Nos agriculteurs — dit Méline — qui ont fait tant de progrès techniques dans l'ordre de la production, sont encore dans l'enfance au point de vue de la vente. La plupart d'entre eux continuent à vendre comme dans les temps primitifs, sans se demander s'il n'y a pas mieux à faire et si le système qu'ils pratiquent n'est pas ruineux pour eux. Les uns portent leurs produits au marché le plus voisin et sont obligés, après avoir perdu un temps considérable, de vendre quand même, à n'importe quel prix, pour ne pas remporter leurs marchandises ; les autres livrent leurs denrées à des entrepreneurs qui spéculent sur eux et gardent tout le profit de l'opération (1). »

1. Méline. *Le Retour à la Terre*, p. 134 et s. Paris, Hachette, 1905.

Les inconvénients de cet état de choses augmentent, naturellement, à mesure que les marchés s'étendent et que les contacts personnels entre acheteurs et consommateurs deviennent plus difficiles. Or, nous l'avons vu, l'un des traits les plus caractéristiques de l'évolution agricole, c'est précisément cette délocalisation des marchés, coïncidant avec la spécialisation des cultures. Naguère, le cultivateur produisait un peu de tout, consommait une grande partie de sa production, échangeait le surplus dans son entourage immédiat. Aujourd'hui, nous le voyons faire de nombreux achats, produire avant tout pour la vente, envoyer son lait, ses fruits, ses légumes, son blé, par chemin de fer ou par bateau, dans des localités et des pays où peut-être, il n'a jamais mis et ne mettra jamais les pieds. Dans ces conditions, il va sans dire que des intermédiaires sont indispensables. Si ce n'étaient des individus ce seraient des coopératives, des syndicats, des comptoirs de vente. Mais ce dont tout le monde se plaint, du côté des producteurs, comme du côté des consommateurs, c'est du nombre excessif de ces intermédiaires et des prélèvements usuraires qu'ils font au détriment, à la fois, de ceux qui achètent et de ceux qui vendent les produits agricoles.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait le 15 décembre 1901, l'un des principaux organes de la coopérative agricole en Allemagne, *Die Deutsche landwirtschaftliche Genossenschafts Presse* :

« C'est un fait bien connu que, depuis la loi prus-

sienne de 1868, comme, d'ailleurs, d'autres lois analogues, dans la plupart des Etats, obligeant à abattre exclusivement dans les abattoirs publics, le commerce de la viande a complètement changé d'aspect. Auparavant, le boucher achetait directement des bêtes à l'agriculteur et les abattait dans sa boucherie même. Aujourd'hui les animaux sont achetés aux paysans par de petits commerçants et revendus ensuite à de plus grands marchands qui les envoient sur les marchés importants. Là, entre en scène une sorte de commissionnaire qui est surtout un agent de crédit pour les bouchers ne pouvant pas payer tout de suite la viande qu'ils reçoivent. Ces commissionnaires soldent comptant les commerçants et livrent la viande aux bouchers sans exiger de versement immédiat.

Voilà donc, normalement, pour la plus grande partie des viandes vendues en Allemagne quatre intermédiaires tout au moins entre le consommateur et le producteur.

Ainsi ne faut-il pas s'étonner que, depuis vingt-cinq ans, le prix de la viande ait augmenté, suivant les catégories, de 12, 20 et 10 0/0, tandis que le prix du bétail vivant baissait de 10, 12 et 5 0/0 (1).

La même situation se retrouve, avec plus ou moins d'abus, dans toutes les branches de l'agriculture.

Qu'il s'agisse du blé, du lait, du tabac, des bette-

1. Souchon. *Les Cartels de l'Agriculture en Allemagne*, p. 76.

raves, des fruits, des houblons, les cultivateurs, et, surtout les petits cultivateurs, se plaignent d'être rançonnés sans merci par les parasites, ou les demi-parasites qui profitent de l'organisation défectueuse de la vente.

C'est ainsi que Ridder Haggard, dans *Rural England*, après avoir décrit la situation favorable des cultures fruitières du Worcestershire, ajoute cependant : « Le fardeau des intermédiaires pèse lourdement sur le petit producteur et, parfois, le met à peu près dans l'impossibilité de gagner sa vie. »

Il en est de même des producteurs de houblon, qu souffrent, plus que tous les autres cultivateurs, peut-être, de l'instabilité des prix et des fluctuations du marché :

« Comme presque toutes les autres professions et affaires — dit Ridder Haggard (1), — le commerce du houblon souffre de la domination des intermédiaires, les facteurs, dont le rôle consiste à négocier entre les producteurs et les acheteurs de houblon. Je n'ai parlé qu'à bien peu de fermiers, de régisseurs ou d'avocats dans le comté de Kent, qui ne se soient pas plaints amèrement de ces facteurs. Je ne puis, pour des raisons faciles à comprendre, citer des noms, mais voici une ou deux opinions caractéristiques. Un gentleman me dit : « C'est monstrueux, mais

1. Ridder Haggard. *Rural England*, I, p. 349. *Ibid.*, I, p. 172.

c'est un fait que le « ring » paie aux producteurs les prix qui lui conviennent. Nous avons essayé de nous syndiquer, mais en vain. Ils sont trop forts. Le petit cultivateur est obligé d'emprunter au facteur, qui, de cette façon, a toute la récolte en son pouvoir. » Un autre gentleman me racontait que les producteurs n'étaient pas autorisés à être présents, lorsque le facteur vendait la récolte au marchand, de telle façon qu'ils ne savaient jamais ce qui s'était passé. D'autre part, les marchands refusaient de traiter directement avec eux. Un autre m'affirmait, avec des documents à l'appui, que certains facteurs ont pris l'habitude de visiter les marchés avant que la récolte ne soit faite et d'offrir des avances aux fermiers qui peuvent se trouver à court d'argent. A partir de ce moment, le débiteur est tout à fait à la merci de son créancier, et doit subir toutes les conséquences que le mauvais vouloir et la négligence de celui-ci fait retomber sur lui. On devine comment de telles affaires sont destinées à finir ».

Il va sans dire que pareil état de choses aggrave singulièrement les conséquences des crises agricoles. pour les producteurs, tout en supprimant, ou en diminuant, pour les consommateurs, les avantages qu'ils pourraient tirer de la baisse des prix, pendant les périodes de dépression.

Aussi les uns et les autres ont-ils intérêt à la suppression des intermédiaires inutiles et à l'établisse-

ment d'une organisation plus rationnelle de la vente des produits agricoles.

C'est pour tendre à ce résultat que, dans la plupart des branches, on s'est efforcé, ou l'on s'efforce de créer des coopératives. Mais, nous l'avons vu, ces tentatives n'ont eu, jusqu'à présent, qu'un succès très limité.

Quelques paysans peuvent s'entendre, sans trop de difficultés, pour vendre coopérativement, des câpres, des fleurs coupées, des légumes de primeur. Mais pour organiser dans un pays le commerce du blé, de la viande, et, d'une manière générale, des produits de consommation courante, il faut des organes puissants, que, seuls, le capitalisme ou le collectivisme peuvent créer.

C'est ainsi qu'en Allemagne, en Russie, aux Etats-Unis, les *elevators*, les *Kornhaüser*, les magasins de blé appartiennent, soit à de grandes compagnies, soit à l'Etat, qui les loue à des sociétés coopératives.

De même, pour le commerce de la viande, il faut aujourd'hui des halles, des marchés, des abattoirs, dont les installations, de plus en plus centralisées, sont évidemment trop coûteuses pour que, livrées à elles-mêmes, de modestes coopératives puissent songer à les établir.

Il n'est pas jusqu'au commerce du lait qui ne soit en train de passer rapidement de la forme individualiste à la forme capitaliste ou collectiviste.

« Actuellement — lisons-nous dans une brochure

sur l'industrie laitière publiée par Cornély (1) — des sociétés importantes exploitent des laiteries de campagne où se prépare le lait qui s'expédie dans les grandes villes. Ces sociétés passent des marchés avec des *nourrisseurs*, des fermiers qui s'engagent à livrer chaque jour une quantité déterminée de lait, et, ce, durant toute l'année.

De la ferme, le lait est apporté au dépôt ; là, il est mesuré, puis passé, à l'aide de doubles tamis, emboîtés l'un dans l'autre, ou de vases cylindriques à bascule, garnis d'une toile métallique filtrante. Pour lui permettre de supporter de longs voyages, il est débarrassé des impuretés acquises pendant la traite ou le transport. Le sucre qu'il contient, se transformant en acide lactique qui coagule la caséine ou fromage, il serait impossible, par de fortes chaleurs surtout, de l'expédier au loin, si l'on ne remédiait à cette acidification, due à l'action de certains ferments apportés par l'air et que l'on peut détruire par le moyen de la chaleur, ainsi que l'a démontré Pasteur. On chauffe donc, pour stériliser les germes et l'on refroidit ensuite, afin de paralyser les ferments qui s'introduisent de nouveau. Disons cependant que le lait destiné à accomplir de courts trajets est simplement refroidi et aéré.

« Toutes ces opérations, qui se font en grand, de-

1. P. 5. Paris, Cornely, 1904.

mandent des établissements spéciaux... Des grandes laiteries, le lait arrive en ville, généralement, dans des récipients en fer blanc d'une contenance de 10 à 20 litres et fermés par un couvercle. Pour la vente ordinaire, le lait, acheté aux cultivateurs à raison de 0 fr. 10 ou 0 fr. 11 est revendu aux crémeries 0 fr. 22 et celles-ci le livrent au consommateur moyennant 0 fr. 30. Les produits de 0 fr. 25 ou même 0 fr. 20, comme on en trouve dans les quartiers pauvres de Paris, sont des laits quelque peu écrémés ».

Ici encore nous retrouvons un écart énorme entre les prix payés aux cultivateurs et les prix payés par les buveurs de lait. Naturellement, les frais de transport, de conservation, de distribution doivent entrer en ligne de compte, mais il n'en est pas moins certain que les intermédiaires abusent de leur situation pour rançonner, à la fois, leurs clients et leurs livranciers. D'où les grèves de lait, qui ont été assez fréquentes, dans ces dernières années aux environs de Paris, et les tentatives, plus ou moins heureuses, des agrariens allemands pour contraindre les commerçants à leur consentir des conditions plus favorables.

C'est ainsi qu'à Berlin, la *Milch Centrale*, qui groupe plus de cinq mille paysans de la Marche de Brandebourg fait, depuis longtemps, une campagne acharnée pour forcer les commerçants à payer aux cultivateurs 13 pf. 1/2 le litre, au lieu de 11. La négociation ouverte à ce sujet n'ayant pas abouti, les dirigeants de la *Milch Centrale* ont fondé une coo-

pérative de vente qui lutte, avec des alternatives de succès et de revers contre les commerçants coalisés.

Il est assez malaisé de prévoir qui finira par l'emporter, mais ce qui paraît certain c'est qu'en définitive, le public paiera les frais de la guerre.

De plus, quel que soit le système qui triomphe, il ne fera pas disparaître les inconvénients très graves qui résultent pour le consommateur de la manière absolument défectueuse dont un grand nombre de paysans tiennent leurs étables et font traire leurs vaches par un personnel qui n'a pas la moindre notion des précautions à prendre pour que le lait ne soit pas sali et contaminé.

Dans une brochure récente, Ensch, directeur du bureau d'hygiène de la commune de Schaerbeck (agglomération bruxelloise) cite un certain nombre d'extraits de publications agricoles qui donnent des détails, à faire dresser les cheveux, sur les conséquences funestes que cette malpropreté et cette négligence peuvent avoir pour la santé publique.

C'est ce qui explique qu'un grand nombre de municipalités anglaises se préoccupent de fournir à leurs administrés du lait à bon marché, dans des conditions qui permettent d'empêcher complètement la propagation de maladies contagieuses.

Pour arriver à ce résultat, il y a deux systèmes possibles. Le premier, mis en œuvre pour quelques villes, consiste à créer dans les campagnes des fermes et des étables municipales, où la traite des vaches se

fait dans des conditions de prophylaxie complète. Le second — moins radical, mais plus facile à mettre en œuvre,— consisterait à laisser les cultivateurs maîtres de leurs étables, mais à créer, à l'entrée des villes, des bureaux où le lait serait stérilisé, pasteurisé, pour être distribué ensuite à domicile. Cette distribution, comme on l'a fait observer, pourrait se faire de la même manière que la distribution des lettres. Il suffit d'un petit nombre d'employés pour porter, de maison en maison, la correspondance de toute une ville. De même, il ne faudrait qu'un petit nombre d'employés pour porter le lait à domicile, comme on y porte les lettres.

S'il en était ainsi, si le lait était vérifié, stérilisé et distribué, il est clair qu'on rendrait un grand service aux habitants des villes ; et, d'autre part, on ne rendrait pas moins service aux cultivateurs, puisqu'on leur épargnerait la perte de temps considérable que leur impose la distribution du lait.

On voit qu'ici encore, il est possible de concevoir des applications partielles, fragmentaires, du principe collectiviste, qui, sans toucher à l'organisation de la culture ou de la propriété froncière, socialiserait tout au moins l'échange et supprimerait quantité d'intermédiaires inutiles.

Or, ce que nous venons de dire du lait peut s'appliquer, *mutatis mutandis*, au blé, à la viande, et, d'une manière générale, à tous les produits agricoles de consommation courante.

Le seul moyen d'assurer aux paysans des conditions de vente plus favorables, tout en diminuant les prix payés, au détail, par les consommateurs, c'est la suppression des bénéfices exorbitants touchés par les intermédiaires, et cette suppression n'est possible que par la socialisation de l'échange.

§ 3. — *La transformation industrielle des produits*

Alors même que les produits agricoles sont vendus et consommés tels quels, sans avoir à subir de transformation industrielle proprement dite, nous venons de voir que les opérations de séchage, de nettoyage, de conservation exigent, de plus en plus, de vastes installations, que la plupart des cultivateurs ne peuvent posséder individuellement, et qui, par la force des choses, appartiennent à des sociétés ou des personnes publiques.

Il en est de même, à plus forte raison, quand il s'agit d'industries véritables, où la production en grand présente des avantages décisifs, comme la brasserie, la minoterie, la distillerie, la manufacture des tabacs, la fabrication du sucre, de l'amidon, de la margarine, de chocolat au lait, du lait condensé, des farines lactées, des conserves de fruits, de viandes ou de légumes, ou bien encore de biscuits, où le lait, le beurre et la farine composent à peu près exclusivement la matière première.

Dans toutes ces industries, qui ont directement leurs racines dans l'agriculture, nous avons vu que la concentration capitaliste progresse à pas de géants.

Si la brasserie compte encore, à côté de vastes établissements modernes, un très grand nombre de petites usines de campagne, la distillerie agricole se meurt, ou ne vit que grâce à des privilèges fiscaux impossibles à justifier. Les moulins à vent disparaissaient devant les meuneries à vapeur. La manufacture des tabacs apparaît comme particulièrement propre à la constitution de monopoles d'Etat. Nous voyons se former partout des cartels de l'alcool ou du sucre. Et, même dans un pays comme la Suisse, où les grandes usines sont relativement rares, c'est sous forme d'entreprises géantes, occupant un très nombreux personnel, et ayant parfois pour livranciers des milliers de cultivateurs, que se présentent à nous les fabriques de lait condensé ou de chocolat au lait.

Au point de vue technique, cette concentration capitaliste présente des avantages indéniables. Ils expliquent, d'ailleurs, l'irrémédiable décadence des petites exploitations. Mais, au point de vue social, elle a, pour le personnel ouvrier, et pour le public en général, tous les inconvénients qui font la raison d'être des aspirations socialistes du prolétariat, et, de plus, elle entraîne, pour la masse des cultivateurs, une dépendance qui les atteint, à la fois, dans leurs intérêts pécuniaires et dans leur liberté personnelle.

C'est donc au triple point de vue des ouvriers, des

consommateurs et des paysans, qu'il importe de réclamer la socialisation des grandes industries agricoles.

Et, dans notre pensée, il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une réforme à longue échéance, qui exigerait, au préalable, le triomphe intégral du prolétariat socialiste.

Même dans l'état actuel des choses, même avec tous les inconvénients des monopoles d'Etat, en régime capitaliste, nous sommes persuadé que l'étatisation ou la municipalisation de ces industries permettrait d'améliorer la condition du personnel ouvrier, d'abaisser les prix de vente tout en fournissant au public des produits de meilleure qualité et d'assurer, cependant, aux cultivateurs livranciers des prix d'achat plus rémunérateurs.

Pour ce qui concerne les ouvriers, d'abord, il nous paraît inutile d'insister : nous ne faisons pas un livre sur le collectivisme industriel et n'avons pas à refaire cette démonstration que, si toutes les administrations publiques sont loin de bien traiter leur personnel, du moins celui-ci a-t-il, dans les pays démocratiques, des moyens d'agir sur la direction des entreprises municipales et nationales, qu'il n'aurait pas, s'il avait affaire à des entrepreneurs capitalistes (1).

1. V. notre livre : *Le Collectivisme et l'Evolution industrielle*. Paris, 1902.

Quant au public, il ne bénéficierait pas seulement de la réduction et de la régularisation des prix qu'entraînerait la suppression du profit capitaliste, à moins bien entendu qu'il ne s'agisse de monopoles fiscaux; mais, de plus, les économistes les plus hostiles au collectivisme sont obligés de reconnaître que la socialisation des grandes industries agricoles aurait cet énorme avantage de garantir les consommateurs contre les fraudes et les falsifications, si fréquentes lorsque les producteurs n'obéissent qu'aux suggestions de l'intérêt privé.

C'est ce que constatait, naguère, le prince de Bismarck, lorsqu'il proposait d'établir en Allemagne le monopole du tabac. P. Leroy-Beaulieu, de même, fait observer que, dans les pays où le monopole existe, comme en France, les produits sont beaucoup plus purs que dans les pays où les manufactures de tabacs appartiennent à des particuliers :

« Avec des droits très élevés — dit-il — le monopole gouvernemental est le seul procédé pour avoir des produits convenables, hygiéniques, non sophistiqués. Ce fait est hors de doute. Dans les discussions du Parlement allemand en 1877 et 1878 sur l'impôt du tabac, le vice-président de ce grand corps, M. de Stauffenberg, disait : « Nous autres fumeurs, nous savons bien que nous fumons, mais nous sommes loin de savoir ce que nous fumons : l'emploi des succédanés du tabac se pratique déjà maintenant sur une si grande échelle, que l'on pourrait consacrer

une leçon de botanique tout entière à décrire les végétaux qui se coudoient dans nos tabacs et nos cigares, depuis la feuille de betterave, jusqu'à la feuille de cerisier : que sera-ce lorsque le tabac sera grevé d'une surtaxe de 55 et de 75 francs ! » Les droits en France sont bien plus élevés que ceux dont parlait cet orateur du Reichstag, et les produits sont purs ; c'est là un très grand argument en faveur du monopole » (1).

Il est impossible de ne pas généraliser cette observation et de n'y pas trouver un argument en faveur de l'appropriation collective, quand on a présentes à la mémoire les fraudes révélées par la dernière crise viticole du Midi et les indicibles scandales qui ont été dénoncés récemment, par des rapports officiels, dans les fabriques de conserves de Chicago.

Mais nous ne traitons pas, en ce moment, la question,du point de vue des consommateurs.Ce que nous avons à montrer ici,ce sont les avantages qui résulteraient pour les paysans de la socialisation des industries qui tiennent directement les agriculteurs sous leur dépendance.

Pour faire cette démonstration, il suffira de citer quelques exemples caractéristiques.

Voici, d'abord, le monopole de l'alcool en Suisse : aussi longtemps que, dans ce pays, la distillerie était

1. Leroy-Beaulieu. *Traité de la Science des Finances*, 6e édition, I, p. 771. Paris, Guillaumin, 1899.

une industrie privée, la seule préoccupation des distillateurs, autres que les bouilleurs de cru, était de vendre le plus de *schnaps* possible, et de le fabriquer au meilleur marché, en recourant, au besoin, à des matières premières venant de l'étranger, comme le maïs. Dès l'instant où le monopole a été établi, d'autres préoccupations se sont fait jour : le Gouvernement a tenté un effort, insuffisant d'ailleurs, pour restreindre la consommation ; d'autre part, il est venu, assez efficacement, en aide à l'agriculture, en fabriquant, à concurrence de 68 o/o de la production totale, de l'alcool de pommes de terre et en achetant les pommes de terre dans les régions peu favorisées par la nature. C'est grâce à cette intervention que dans le canton de Berne, par exemple, les cultivateurs ont trouvé pour leurs produits un débouché fructueux (1).

Un autre exemple, non moins frappant, de l'intérêt qu'ont les paysans à la socialisation des industries agricoles nous est donné par le monopole du tabac en France.

Il n'est pas douteux, en effet, que malgré les nom-

1. Dans un article de la *Revue économique internationale* (janvier 1906), P. Clerget, hostile au monopole, dit que cette intervention de l'Etat en faveur des campagnes est « presque chose de purement artificiel ». Soit, mais nous ne voyons pas d'inconvénients, et nous voyons de réels avantages à ce protectionnisme, sans droits protecteurs, dans l'intérêt des régions les plus pauvres.

breuses défectuosités de son organisation bureaucratique, ce monopole assure aux livranciers une stabilité dans les prix qui est complètement inconnue partout où la manufacture et le commerce des tabacs restent affaire privée. Voici d'ailleurs ce que dit à cet égard le professeur Wagner, dans son *Manuel de Science des finances* : « Le tabac récolté est acheté par la Régie, à des prix que, chaque année, le ministre des Finances détermine à l'avance et qu'il fait connaître publiquement, pour les diverses qualités de tabac. De cette manière, le planteur reçoit un prix qui n'est pas seulement rémunérateur, mais qui reste à peu près uniforme d'année en année. Il acquiert ainsi — différence très avantageuse avec le « commerce libre » — une base solide pour ses évaluations ce qui est une véritable bénédiction pour le cultivateur. »

Indépendamment, d'ailleurs, de la stabilité des prix et de la protection accordée aux régions les plus pauvres, l'étatisation des industries agricoles aurait encore l'avantage de soustraire les cultivateurs aux procédés abusifs dont ils sont victimes de la part de beaucoup d'industriels.

L'exemple classique, à cet égard, est celui de l'industrie sucrière.

Allez, notamment, dans nos campagnes de la Hesbaye, et si quelque cultivateur vous montre le château d'un fabricant de sucre, il ne manquera pas de l'appeler le « château de la tare » ou le « château de

la bascule ». Allusions transparentes aux procédés que certains fabricants, ou leurs subalternes, mettent en œuvre pour voler — nous ne trouvons pas d'autre terme — soit sur le poids des betteraves, soit sur la tare, soit sur la contenance en sucre des racines. Nous savons bien qu'il serait injuste de généraliser. Nous admettons volontiers que, grâce au contrôle des syndicats de cultivateurs ou des laboratoires officiels, les abus sont moins nombreux qu'autrefois. Mais nous avons pu constater maintes fois, *de visu*, que, pour les petits cultivateurs surtout, le contrôle est absolument insuffisant. Aussi demandent-ils, généralement, que ce contrôle soit exercé gratuitement par l'Etat, que, tout au moins, il y ait des bascules publiques, où ils puissent faire peser leur chariot avant d'entrer à la sucrerie. De telles mesures seraient assurément des palliatifs utiles. Mais, à ce point de vue spécial, comme au point de vue de la stabilité des prix, et des encouragements à donner à l'agriculture, le véritable moyen de libérer les cultivateurs de la domination des fabricants, serait la socialisation d'une industrie qui, d'ailleurs, dès à présent, est étroitement réglementée par l'Etat.

§ 4. — *Conclusion*

En résumé, ce ne sont pas seulement les consommateurs et les ouvriers employés dans les industries agricoles, qui ont intérêt à leur socialisation.

Les cultivateurs, en général, et surtout les petits cultivateurs, sont plus intéressés que personne à ce que le transport, la vente, la transformation industrielle des produits agricoles soient des services publics, plutôt que des entreprises capitalistes, poursuivant exclusivement un but de lucre.

Il y a donc toute une partie du programme socialiste qui paraît susceptible de rallier, avec les prolétaires proprement dits, tous ceux parmi les agriculteurs qui ont à se plaindre des hauts prix et tarifs, de la méconnaissance des intérêts généraux, sans parler des falsifications et des fraudes, qui sont, trop souvent, la caractéristique de l'industrie privée, en régime capitaliste.

Mais la socialisation des industries agricoles est-elle la seule forme de collectivisme que les travailleurs ruraux — ouvriers, métayers, cultivateurs, locataires — puissent actuellement accepter ? N'est-il pas possible, dès à présent, de socialiser, sinon tout le sol arable, du moins la partie de celui-ci qui est occupée par les grands domaines ?

C'est ce que nous allons examiner dans un dernier chapitre.

CHAPITRE VI

LA SOCIALISATION DU SOL

La terre n'est pas le produit du travail. Si l'on peut justifier la possession individuelle du sol, on ne saurait justifier — Proudhon en a fait la démonstration définitive — la propriété foncière, comme droit perpétuel et absolu, *jus utendi et abutendi*. Et cette justification est aussi impossible pour un hectare, que pour cent, mille, dix mille hectares. Alors même que tous les habitants d'un pays se mettraient d'accord pour se partager également le territoire qu'ils occupent, ce partage entre les *premiers occupants* mettrait à leur merci — ce qui est injustifiable — les *nouveaux survenants*, qui devraient abandonner une partie de leur produit aux propriétaires, pour que ceux-ci daignent leur permettre de travailler la terre.

Théoriquement donc tous les droits de propriété se valent ; mais, dans la pratique, il va sans dire que la propriété paysanne, moyen de production pour le cultivateur qui fait valoir lui-même, ne prête pas aux mêmes critiques que la propriété rentière, moyen

d'exploitation qui permet à ses détenteurs de vivre, sans rien faire, aux dépens d'autrui.

C'est ce que reconnaissent les penseurs les plus hostiles à la propriété quiritaire, et, en première ligne, Proudhon, dans le mémoire fameux qui commence par ces mots : Qu'est-ce que la propriété ? C'est le vol.

« Dans les pays de propriété morcelée et de petite industrie — dit-il — les droits et les prétentions de chacun se faisant contrepoids, leur puissance d'envahissement s'entre-détruit : là, à vrai dire, la propriété n'existe pas, puisque le droit d'aubaine est à peine exercé. La condition des travailleurs, quant à la sécurité de la vie, est à peu près la même que s'il y avait entre eux égalité absolue ; ils sont privés de tous les avantages d'une franche et entière association, mais leur existence n'est pas du moins menacée (1). »

Pour que le droit d'aubaine vienne à naître, que la propriété, moyen de travail, se transforme en moyen de ne pas travailler, parce que d'autres travaillent pour vous, il faut que les travailleurs, n'ayant pas de propriété personnelle, et pas de terres libres à leur disposition, soient obligés pour vivre de payer, sous une forme quelconque, des redevances aux propriétaires fonciers.

Quand il en est ainsi, et nous savons que, de plus

1. PROUDHON. *Qu'est-ce que la propriété.* 1er Mémoire, p. 167.

en plus, il en est ainsi, ce ne sont pas seulement les socialistes, ce sont des libéraux comme Stuart Mill ou Herbert Spencer, des économistes classiques comme J.-B. Say, qui mettent en doute la légitimité de la propriété individuelle du sol.

« Lorsque je transmets un capital par succession ou par convention — dit J.-B. Say — je transmets le meilleur de tous les titres. Malheureusement il n'en est pas de même des fonds de terre. C'est le genre de propriété dont la légitimité est la plus douteuse, ou, plutôt, il n'y a pas un héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne... Mais, quand même une origine suspecte établirait entre les diverses propriétés différents degrés de légitimité ; quand même la propriété foncière serait la moins honorable de toutes, l'intérêt de la société veut qu'on la garantisse à l'égal de toutes les autres... Dans les pays comme chez nous, où la société reconnaît et consacre les propriétés territoriales, c'est pour son avantage. Elle veut que quelqu'un puisse avec sécurité faire les avances qu'exige la culture, mais c'est en même temps un privilège qu'elle accorde ; elle peut mettre un prix à cette concession ; et c'est de là que naît une législation dont la première clause est, et doit être, le droit qu'a tout membre de la société de n'être pas exclu du territoire. Ce n'est pas le propriétaire qui permet à la nation de vivre, de marcher et de respirer sur ses terres : c'est la nation qui permet au propriétaire de cultiver les parties du

sol dont elle se reconnaît possesseur et qui, d'ailleurs, se réserve et ne concède à personne exclusivement, la jouissance des lieux publics, des grandes routes, des lacs et des rivières (1). »

Donc, pour J.-B. Say, c'est l'utilité sociale qui sert de fondement et qui fixe des limites à l'appropriation individuelle du sol.

S'il est nécessaire, par exemple, à un certain stade de l'évolution agricole, que les cultivateurs soient individuellement propriétaires pour tirer du sol tout ce qu'il peut donner, ce n'est point dans leur intérêt, c'est dans l'intérêt de la société tout entière que leur droit sera reconnu.

Mais, par sa nature même, cette justification utilitaire du droit de propriété n'a qu'une valeur relative. L'appropriation individuelle du sol est légitime quand elle est socialement avantageuse ; soit ; mais, dès l'instant où elle cesse de l'être, l'argumentation de J.-B. Say ne peut plus rien pour la défendre.

Or, si l'on peut admettre que la propriété associée au travail est un stimulant efficace — et encore un droit de jouissance à long terme aurait les mêmes avantages sans avoir les mêmes inconvénients — l'argument perd toute valeur, ou plutôt se retourne contre ceux qui l'invoquent, dès l'instant où la propriété n'est plus qu'un moyen d'exploitation du travail d'autrui.

Dans ce cas, bien loin que la propriété soit un sti-

1. J.-B. Say. *Cours complet d'économie politique pratique*, II, p. 257. Bruxelles, 1832.

mulant au travail, elle réagit sur la productivité sociale d'une manière doublement fâcheuse : d'une part, elle empêche le fermier locataire de réaliser des améliorations qui ne lui profiteraient point, qui tendraient, au contraire, à faire hausser le fermage ; d'autre part, elle donne au propriétaire la faculté de vivre sans travail, ou, du moins, d'ajouter à ce qu'il gagne par son travail personnel, des revenus purement parasitaires, en échange desquels il ne fournit aucun travail et ne rend aucun service.

Il est vrai que les partisans de la propriété privée contestent que les revenus du propriétaire foncier soient, en totalité, des revenus sans travail. Ils font valoir que tous les propriétaires ne se désintéressent pas de l'exploitation de leur domaine, que certains d'entre eux sont, en quelque sorte, les associés des fermiers et contribuent puissamment au progrès de la production agricole.

On ne saurait méconnaître, en effet, qu'il y ait toute une série d'intermédiaires entre le propriétaire qui fait valoir et celui qui se borne purement et simplement, à s'attribuer la rente foncière.

Flour de Saint-Genis dans son livre sur la *Propriété rurale* nous en donne une énumération très complète :

« Ou le propriétaire réside et exploite un personnel dont l'effectif varie d'après l'étendue du domaine ; ou il réside et surveille ses métayers ; ou, tout en résidant encore, si ses propriétés sont vastes, il confie

à un homme d'affaires le soin des partages ; ou, faisant de fréquentes absences, il délègue son autorité à un intendant, s'il est très riche, à un régisseur, s'il l'est moins, lequel, gérant en même temps les domaines voisins de plusieurs propriétaires, reconstitue sous sa direction, par la similitude des méthodes et l'unité d'une comptabilité collective, la terre d'autrefois, ou, se désintéressant absolument de la culture, il réside pendant quelques semaines d'été ou de chasse; ou il ne visite jamais son héritage, cas le plus habituel, prend un fermier et traite à forfait comme avec un banal entrepreneur de culture (1). »

Assurément, lorsque le propriétaire réside et exploite avec un personnel de salariés, il touche la rente, il s'empare de la plus-value produite par ses ouvriers, mais sans compter qu'il court des risques, il fournit un travail de direction et on ne saurait le considérer, sans plus, comme un oisif et un inutile.

Aussi, les conservateurs qui veulent sauver la propriété privée, prêchent-ils aux propriétaires fonciers le retour aux champs, la résidence sur leurs terres, bref, la reconstitution modernisée de l'ancienne communauté rurale.

Seulement ce sont des vœux platoniques et ceux mêmes qui les formulent ne croient guère à l'efficacité de leurs conseils. Ils sont obligés de reconnaître, au contraire, qu'avec le développement de la vie

1. Flour de Saint-Genis, *loc. cit.*, p. 8,

urbaine et l'accumulation de la richesse dans les grands centres, l'absentéisme va toujours croissant.

Ecoutons, par exemple, Flour de Saint-Genis, qui déplore amèrement l'exode des propriétaires, mais qui constate en même temps, que cet exode n'a fait qu'augmenter depuis un demi-siècle surtout :

« Quel est le plus coupable — dit-il — du paysan qui s'expatrie ou du propriétaire qui déserte ?

« Ceux qui s'absentent sont-ils moins infidèles à la terre que ceux qui se déclassent ; ne sont-ils pas eux-mêmes des déclassés de l'agriculture, ces propriétaires qui ne voient dans la possession d'un domaine qu'une occasion de villégiature, surtout au temps de la chasse, ou qu'un moyen d'influence d'à côté pour les électeurs ? Ces capitalistes, ces bourgeois, *dont beaucoup n'ont eu que la peine de naître*, suivant le mot cinglant de M. Thiers, ont recherché avec excès les fonctions publiques, l'industrie, les affaires, le luxe et les plaisirs des grandes villes, de même que les métayers et les ouvriers ruraux allaient aux métiers urbains, aux chantiers de travaux publics aux emplois des chemins de fer, aux places de bureau et aux déprimantes distractions de Paris. »

D'aucuns espèrent, il est vrai — Méline, notamment, dans *Le Retour à la Terre* — que l'émigration vers les villes a atteint son point culminant, que bientôt un mouvement de reflux va se produire et que les propriétaires fonciers se reprendront à résider, à faire valoir, à diriger les entreprises agricoles

d'après les méthodes nouvelles et avec des capitaux abondants.

S'il devait en être ainsi, la différenciation des classes deviendrait aussi nette en agriculture qu'en industrie et l'on verrait, sans doute, la grande culture prendre un nouvel essor.

Mais à supposer que le retour à la terre vienne à s'effectuer dans l'avenir, il n'en reste pas moins que la tendance contraire prévaut aujourd'hui, que l'absentéisme se développe avec la dispersion croissante des propriétés appartenant à un même individu, et que, prise dans sa masse, la classe des propriétaires fonciers se borne à toucher ses fermages sans participer le moins du monde à la vie rurale et, surtout, à la production agricole.

C'est ce que constatait, par exemple, le gouverneur de la Flandre Occidentale, dans l'*Enquête agricole belge* de 1886 (1) :

« En faisant une distinction radicale entre les paysans propriétaires et les propriétaires urbains on peut dire qu'en notre province (la Flandre Occidentale), le nombre de ces derniers qui cultivent leurs terres est presque nul... Tous ou presque tous y vivent dans le plus complet *far niente*, ignorant la plupart des notions de l'agronomie, ne s'occupant guère du point de savoir si leurs propriétés sont cultivées au mieux de leurs intérêts ; s'ils touchent régulièrement leurs loyers, tout est bien. »

1. P. 65.

Cette absence d'intérêt pour les choses agricoles doit nécessairement augmenter à mesure que les propriétés foncières échappent aux anciennes familles, plus ou moins attachées à la glèbe, pour passer aux mains des grands et moyens bourgeois, établis dans les villes.

Il y a, certes, des exceptions à cette règle ; et, quand un homme habitué aux méthodes de la grande industrie, se tourne vers l'agriculture et crée ou dirige, par exemple, une vaste exploitation viticole ou horticole, les résultats qu'il obtient font pressentir ce que la terre pourrait donner, si on la cultivait d'une manière rationnelle, en y appliquant des capitaux suffisants.

Mais, pour un capitaliste urbain qui travaille à moderniser, à rationaliser l'agriculture, combien n'en est-il pas qui achètent des fermes ou des domaines, soit uniquement pour placer leurs fonds, soit pour les transformer en propriétés de plaisir ou en territoires de chasse ?

Dans ce dernier cas, surtout, l'appropriation individuelle du sol devient une véritable nuisance sociale.

Tout le monde connaît, par exemple, l'histoire lamentable des *crofters* écossais, dépouillés de leurs *commons* par les chefs de clans, transformés en *tenanciers at will*, et, à partir de la fin du XVIIe siècle, brutalement évincés pour faire place à des fermes à mou-

tons, qui tendent à disparaître à leur tour, par suite de l'extension des territoires de chasse :

« Dès la première moitié du XIX[e] siècle — dit de Carpentier (1) — l'élève du mouton alla chaque jour croissant ; les *sheep farmers* demandèrent à louer des terres nouvelles et ce fut naturellement aux dépens des communautés d'habitants (*townships*). Plus tard, il fut de bon ton dans l'aristocratie anglo-saxonne, et dans le monde des riches Américains, de chasser en Ecosse la *grouse* et le daim. Les sportsmen ne regardaient pas à la dépense et les *landlords* transformèrent en terrain de chasse (*deer forests*) bon nombre de *sheep farms* et de *common grazings* de *townships* : opération excellente au point de vue financier, car, à surface égale, les *deer forests* rapportent le double des *sheep farms* et le quadruple des terres louées aux *crofters*. »

Opération excellente au point de vue financier, certes ; mais détestable au point de vue agricole et au point de vue social, car cette reconstitution capitaliste de la sauvagerie primitive a pour conséquences de faire le vide dans les campagnes et de contraindre des milliers de familles à l'émigration.

Au surplus, ce n'est pas seulement en Ecosse que l'on peut observer les résultats déplorables de cette désaffectation du domaine cultivé.

1. « Les *crofters* d'Ecosse *Musée Social*, février, » 1906, p. 68.

Ridder Haggard montre, dans *Rural England*, que dans un grand nombre de comtés de l'Angleterre proprement dite, après avoir remplacé les habitants par des moutons, on remplace aujourd'hui les moutons par des lièvres ou des faisans,

Dans le Suffolk, par exemple, où beaucoup de domaines sont ainsi soustraits à l'exploitation agricole, il signale un bloc de plus de 5.000 acres, mis en friche, non point parce que les fermes ne peuvent plus être louées, mais parce que les propriétaires voulaient se créer une chasse (1). Dans le Sussex « les propriétaires du nouveau style, qui, ayant accumulé de l'argent dans les affaires, achètent un grand domaine, ne font plus un usage légitime de la terre. En général, ils n'ont d'intérêt que pour le sport, et la rente étant pour eux une question indifférente, ils s'efforcent de créer, non des produits, mais des perdrix. »

Peut-être dira-t-on que ces nouveaux riches apportent de l'argent dans le pays, et font profiter de cet argent certaines classes de la population rurale, en employant des traqueurs, en faisant travailler dans les parcs, en achetant du beurre, du lait, des volailles.

Soit ; mais cet argent n'est pas, ou n'est guère, autre chose que de la plus-value produite par le travail d'autrui. Cette prospérité, le plus souvent démoralisante, d'une partie de la population rurale est le

1. I, p. 382.

résultat de l'exploitation systématique d'une masse énorme de travailleurs. Cette transformation des terrains de culture en territoires de chasse est l'illustration la plus saisissante de parasitisme des propriétaires fonciers.

C'est pour éliminer ce parasitisme, ou l'empêcher de naître que les socialistes réclament l'appropriation collective du sol.

Déjà, la première internationale, sur le rapport de de Paepe, s'était prononcée en ce sens, après d'ardentes discussions entre mutuellistes et collectivistes.

Depuis l'Internationale nouvelle a proclamé le même principe, sans que son acceptation ait donné lieu à un débat.

En 1893, à Zurich, on vota unanimement une résolution commençant par ces mots :

« Le Congrès affirme le droit de la communauté au sol et au sous-sol. »

En 1896, le Congrès de Londres précisa la résolution de Zurich dans les termes suivants :

« Les maux toujours croissants que l'exploitation capitaliste de l'agriculture entraîne pour le cultivateur du sol et pour la société tout entière ne disparaîtront complètement que dans une société où le sol, aussi bien que les autres moyens de production, appartiendront à la collectivité, qui les fera exploiter dans l'intérêt commun en employant les procédés de cultures les plus perfectionnés. »

Il n'est donc pas, actuellement, un socialiste qui ne se prononce pour l'appropriation collective du sol.

Seulement, cet accord sur le principe n'empêche point les divergences notables, au point de vue de l'application et de la réalisation. Pour les uns, en effet — les disciples de Colins (1), notamment — l'entrée du sol à la propriété collective est la réforme primordiale, la condition préalable de toute transformation des sociétés dans le sens de la subordination du capital au travail. Pour d'autres, au contraire — Marx, par exemple, et ses continuateurs — la socialisation du sol paraît devoir suivre, plutôt que précéder, la socialisation des principales industries.

§ 1. — *Les Colinsiens*

C'est dans le volume V de la *Science sociale* que Colins a donné l'exposé le plus complet de ses théories sur la propriété (2).

Nous nous servirons, autant que possible, pour les résumer, de la terminologie employée par le fondateur du socialisme rationnel ; mais, dans cette étude purement économique, nous laisserons de côté les

1. Les théories des partisans de la nationalisation du sol, Colins, Henry George, Wallace, Flürscheim, etc., sont très clairement exposées dans le livre de Paula Gutzeit. *Die Bodenreform : eine dogmen-geschichtlich-kritische Studie*. Leipzig, V. Duncker et Humblot, 1907. Le deuxième chapitre du livre est consacré aux critiques socialistes de ces théories : Marx, Kautsky, etc.

2. Colins. *La Science sociale*, t. V, p. 306 et s. Paris, Didot, 1857.

conceptions philosophiques qui tiennent une si grande place dans l'œuvre de Colins.

Sa théorie générale de la propriété vaut d'ailleurs par elle-même et peut se passer de support métaphysique.

Quelle est, dit Colins (1), la source, l'origine de toute propriété ?

Le sol, comme patient, l'homme ou le travail comme agent.

Cela étant, dès que le sol est complètement aliéné, le paupérisme doit naître, puisque l'homme qui veut travailler doit vendre sa force de travail à ceux qui détiennent le sol, source première de toute richesse.

De ces prémisses on doit conclure, semble-t-il, que, sous peine d'injustice, le sol doit toujours appartenir à la propriété sociale, à la propriété collective. Cette conclusion paraît logique. Cependant elle ne l'est pas, car une chose peut être juste pour une époque, qui cesse de l'être pour une autre.

Dans les commencements de la société, et tant qu'il y a du sol à la disposition de chacun, l'absence de propriété individuelle serait une injustice. L'aliénation du sol à des individus est, en outre, nécessaire alors, pour exciter au travail, pour développer les intelligences par la nécessité de satisfaire les besoins et pour développer de nouveaux besoins par le développement de l'intelligence. Mais il y a une autre rai-

1. P. 310.

son qui, pendant une certaine époque, justifie l'aliénation du sol. La voici : l'aliénation du sol est la source du paupérisme. Or, pendant toute la période d'ignorance sociale sur la réalité du droit, l'ordre, vie de toute société, ne peut existér que basé sur l'exploitation des masses par la plus petite minorité possible, sur un prolétariat, soit d'esclaves domestiques, soit d'esclaves sociaux, sur le paupérisme. enfin.

Seulement, ce droit de la force, fondé sur l'ignorance sociale, ne peut être maintenu, dès l'instant où — ce qui est le cas des sociétés modernes — l'examen devient incompressible.

Dès que la force ne pourra plus être transformée en droit, au moyen des révélations religieuses, dès que le paupérisme deviendra une source inextinguible d'anarchie, dès que la nécessité sociale, en un mot, forcera la société à remplacer le droit de la force par le droit réel, alors le sol pourra entrer utilement à la propriété collective et le paupérisme pourra être anéanti.

Mais, dans la pensée de Colins, l'entrée du sol à la propriété collective n'implique nullement la suppression de l'hérédité, de la faculté de tester, de la propriété individuelle des produits du travail.

C'est un de ses théorèmes, en effet « que la richesse de tous, la richesse collective ne peut s'accroître : que par l'activité des individus ; et, que l'activité des individus ne peut être excitée que par la certitude pour chacun : que le fruit de son travail sera sa propriété indi-

1. P. 321.

viduelle, à lui, à ses enfants, ou à ceux à qui il jugera convenable de le transmettre après sa mort. Tel est, en effet, l'ordre social non utopique : la propriété, la famille, l'hérédité et la faculté de tester. C'est dans ses limites que doit se trouver : l'entrée du sol à la propriété collective, sous les conditions de ne faire tort à personne ; de porter la richesse de tous, la richesse de chacun, la production et la consommation : *toujours* au maximum possible des circonstances » (1).

Or, pour qu'il en soit ainsi, pour que la socialisation du sol ne fasse tort à personne, il suffit d'adopter les moyens de réalisation suivants :

1° *Hérédité sans testament*. — La seule hérédité sans testament qui soit nécessaire à l'excitation au travail, c'est l'hérédité DIRECTE. Toute autre est inutile, à cette même excitation, tant que la faculté de tester existe.

Donc :

Anéantissement, par la loi, de toute hérédité collatérale, et entrée à la propriété collective de toute succession ab intestat *sans héritier direct.*

2° *Hérédité par testament*. — L'hérédité par testament est nécessaire à l'excitation au travail, premier moteur social. Mais la société, qui seule protège l'organisation de la propriété et l'organisation

1 *Loc. cit.*, p. 319.

de la famille, peut placer, sur cette espèce d'hérédité, un impôt aussi fort que possible : pourvu qu'il ne porte point atteinte à l'excitation au travail.

Donc :

Etablissement, par la loi, d'uu impôt de vingt-cinq pour cent sur toutes les successions par testament.

Et, enfin :

Déclaration que le sol, une fois entré à la propriété collective est inaliénable (1).

Il n'en faudrait pas plus, d'après Colins, pour qu'à très bref délai, la totalité du sol entre à la propriété collective et que, sous ce régime, et sous les finances résultant de ce régime « tous les capitaux acquis par les générations passées — moins la partie restée aux mains des familles pour que la production soit toujours au maximum possible — appartiennent à la propriété collective ».

De cette socialisation du sol et de la majeure partie des capitaux, découleraient des conséquences d'un intérêt primordial, tant au point de vue de la société en général que de l'agriculture.

Au point de vue de la société, la mise en location du sol (y compris le sous-sol) par la collectivité, soit à des individus, soit à des associations, rendrait possibles : l'anéantissement de tous les impôts actuellement existants (c'est l'idée reprise par Henri George); l'élévation du revenu social au *maximum* possible des

circonstances ; l'élévation du salaire au *maximum* possible des circonstances ; l'abaissement de l'intérêt du capital au *minimum* possible des circonstances ; l'organisation sociale de l'instruction et de l'éducation données gratuitement à tous indistinctement et comprenant la nourriture, l'habillement, le logement, l'entretien, etc.

Au point de vue de l'agriculture, la socialisation du sol aurait pour conséquences principales (1) :

1° La suppression de tous les obstacles à la rationnalisation de l'agriculture ;

2° La possibilité de diviser le sol en grandes et en petites cultures, en grandes et en petites exploitations rurales, en tenant compte exclusivement de l'utilité sociale, de l'intérêt agricole, et de manière à assurer à chacun la possibilité de vivre en famille isolée ou en familles associées, selon ses goûts ; l'organisation sociale protégeant également, et les exploitations par une seule famille et les exploitations par familles associées.

3° La sécurité pour les exploitants du sol, en même temps que la participation de la collectivité aux accroissements de la valeur du sol :

« Les baux, étant toujours à vie, pour les exploitations par une seule famille et, de trente années, pour les exploitations par familles associées, sont néanmoins résiliables, du côté des individus : pour

1. P. 322.

des causes déterminées, d'utilité particulière. Car l'intérêt public et les intérêts particuliers étant alors nécessairement identiques, c'est toujours l'intérêt raisonnable des particuliers qui doit être consulté et préféré.

« Voilà cette plus-value, impossible à organiser, selon M. Proudhon, qui se trouve organisée, sans qu'on y touche. Le sol, et ce qui s'y rapporte, est évalué au commencement et à la fin du bail. S'il y a plus-value, l'Etat paie. S'il y a moins-value, l'héritage paie. Et si l'héritage n'a rien, l'Etat perd. Car, alors le crédit n'est que personnel; le crédit héréditaire se trouvant anéanti. »

En somme, donc, laissez le sol aliéné : le monde est esclave. Faites rentrer le sol à la propriété collective, par l'anéantissement de l'ignorance sociale : le monde est libre. Or, tous, pauvres et riches, doivent travailler à l'établissement de la liberté, car elle est dans l'intérêt de tous. Ce ne sont donc pas seulement les pauvres ; ce sont encore, et surtout, les riches, qui doivent s'efforcer de faire entrer le sol à la propriété collective, s'ils veulent échapper aux conséquences redoutables de l'anarchie, qui menace, de plus en plus, les sociétés modernes.

§ 2. — *Les Marxistes*

Entre la conception que nous venons d'exposer, et celle des théoriciens du Marxisme, il n'y a pas de différence essentielle quant au but final.

Les Marxistes, en effet, sont partisans de l'entrée à la propriété collective des moyens de production, y compris la terre. Les Colinsiens, d'autre part, ne se bornent pas à réclamer la socialisation du sol, c'est-à-dire des terres arables, des propriétés bâties, des mines et des eaux ; ils demandent, en outre, « que tous les capitaux acquis par les générations passées, moins la partie restée aux mains des familles pour que la production soit toujours portée au maximum possible, appartiennent à la propriété collective ».

Entre ces deux formules, on le voit, la différence n'est pas considérable et la conciliation ne serait pas bien difficile.

Mais où les deux conceptions s'opposent nettement, c'est dans les méthodes à employer, dans les moyens à mettre en œuvre.

Pour les Marxistes, la substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste n'est possible que par l'effort du prolétariat, prenant conscience de l'exploitation dont il est victime et luttant contre ses exploiteurs. Or, cet effort porte, naturellement, avant tout, sur les branches de la production et de l'échange où la concentration capitaliste est la plus avancée.

Pour les Colinsiens, au contraire, la transformation sociale, dans le sens du collectivisme, devant anéantir les injustices qui existent dans la société actuelle, sans faire tort à qui que ce soit, sera la conséquence nécessaire de l'anarchie résultant de l'incompressibilité de l'examen.

« L'organisation de la société nouvelle, établie sans nuire à personne et étant utile à tous, peut seulement commencer pratiquement lorsqu'elle aura le concours de ceux qui se trouvent maintenant à la tête de la société, par l'intelligence et par la richesse.

« Aussi longtemps que les riches et les prétendus savants s'opposeront à ce que la société nouvelle s'établisse, de la seule manière qu'elle peut être établie ; ils seront exposés à toutes les violences qui sont nécessairement les suites de l'anarchie ; c'est-à-dire aux suites du règne de la force brutale des individus prédominant la force sociale. »

Voilà, nous semble-t-il, le point de différenciation essentiel entre le Marxisme et le Colinsisme (1).

Les Marxistes conçoivent la révolution sociale comme faite par le prolétariat lui-même ; les Colinsiens ne le considèrent comme possible qu'avec le concours de ceux qui se trouvent à la tête de la société par l'intelligence ou par la richesse, et qui, pour échapper à l'anarchie font eux-mêmes la révolution.

1. Des disciples de COLINS, et notamment AGATHON DE POTTER, polémiquant avec nous sur ce sujet, ont fait observer que le socialisme marxiste admet que les « intellectuels » venus de la bourgeoisie peuvent apporter un concours efficace au prolétariat militant et que, d'autre part, les Colinsiens ne méconnaissent nullement le rôle essentiel que la classe ouvrière est appelée à jouer dans la révolution sociale. C'est très vrai, mais il reste que Marx fait avant tout appel au prolétariat ; que Colins compte beaucoup plus sur la bourgeoisie, agissant dans son intérêt bien entendu.

Or, de cette différence de méthodes découlent nécessairement des conséquences pratiques considérables.

Les Colinsiens, persuadés que l'entrée du sol à la propriété collective constitue le problème des problèmes, la panacée sociale, l'unique solution libératrice, la poursuivent inflexiblement, aussi bien dans les pays de propriété morcelée comme la France, que dans les pays de grande propriété comme l'Angleterre.

Les Marxistes, au contraire, partisans en principe de la socialisation du sol, considèrent la socialisation *integrale* comme impossible, aussi longtemps que les pouvoirs publics restent aux mains de la classe capitaliste et que le sol se trouve partagé entre des milliers de propriétaires.

D'après eux, pour que la socialisation du domaine foncier, dans son ensemble, ne se heurte pas à d'insurmontables difficultés, il faut, d'une part, que la terre n'appartienne plus à ceux qui la cultivent, et, d'autre part, que le prolétariat, maître des pouvoirs publics, soit en mesure d'effectuer lui-même une socialisation que les classes maîtresses — voyez la Russie — se refuseront toujours à réaliser.

Mais, de ce que la socialisation intégrale du sol ne paraît pas actuellement possible, il ne résulte point que l'on ne puisse, dans les cadres même de la société capitaliste, faire des applications partielles du collectivisme foncier.

A supposer, par exemple, que, dans un pays déterminé, on nationalise les forêts, les forces hydrauliques, les mines, minières et carrières, la partie du territoire occupé par la propriété bâtie, dont la rente s'accroît rapidement, tandis que dans la plupart des régions, jusqu'en ces derniers temps, la rente des terres arables était en baisse, ce serait, en somme, la fraction la plus importante du sol qui se trouverait socialisée, et ce qui resterait aux particuliers n'aurait qu'une valeur relativement faible, au regard de ce qui appartiendrait à la collectivité.

Mais nous n'avons point à nous occuper ici du sous-sol et de la propriété bâtie. Nous nous bornerons donc à rechercher ce qui peut être fait, dès à présent, dans le sens du collectivisme agricole ; et, dans l'examen de cette question nous traiterons successivement de la conservation et de l'extension du domaine collectif.

I. — *La conservation du domaine collectif.* — Il n'existe aucun pays où la totalité du territoire soit appropriée individuellement. Sans parler des routes, des canaux, des rivières et des lacs, des laisses de mer, des emplacements occupés par les services publics, l'Etat ou les administrations locales possèdent un domaine collectif plus ou moins étendu. Ce sont des landes, des forêts, des mines et des terres arables, comme en Allemagne et en Autriche, ou bien des terres vacantes, comme dans le Farwest américain, l'Argentine, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

Etant donné que les socialistes sont partisans en principe de l'appropriation collective du sol tout entier, ils doivent naturellement être enclins à conserver les propriétés actuelles de l'Etat ou des administrations locales, sous réserve, bien entendu, de réaliser des transformations plus ou moins profondes dans leur mode d'exploitation ou de mise en valeur.

Mais ces transformations sont-elles possibles ? Les formes domaniales ou communales de la propriété collective sont-elles susceptibles d'évoluer vers le socialisme ? L'appropriation individuelle du sol n'est-elle pas un stade nécessaire pour aboutir au collectivisme tel que nous le concevons ?

Ces questions ont surtout un intérêt capital dans les pays neufs où une grande partie du territoire n'est pas encore occupée, où les gouvernements peuvent librement choisir entre les solutions individualistes et collectivistes, sans devoir compter avec les faits accomplis, qui rendent si difficiles, dans les pays de civilisation plus ancienne, toute réforme profonde du droit de propriété.

Malheureusement, dans l'immense majorité des cas, c'est l'empirisme le plus grossier, le moins averti, qui règne dans la politique agraire des Etats du nouveau monde. On n'a d'autre préoccupation que de mettre, le plus rapidement possible, les terres vacantes en valeur. On fait des concessions en pleine propriété, sans réserver, le moins du monde, les intérêts

des générations à venir. On se livre, le plus souvent, avec une criminelle insouciance, à une véritable dilapidation du domaine collectif.

C'est ainsi que dans les colonies australiennes, on a constitué, à l'origine, d'immenses propriétés, dont les détenteurs actuels forment une aristocratie foncière. Plus tard, on a loué la plus grande partie des terres publiques à des éleveurs de moutons (*squatters*); mais, ensuite, on a autorisé toute personne, qui consent à payer 25 francs l'acre, à se tailler des propriétés d'un certain nombre d'acres, même dans les terres louées par les éleveurs. D'où conflits perpétuels entre les *squatters* et les *cacatois*, ainsi qu'on nomme ces propriétaires nouveaux.

Il va sans dire que ces concessions gratuites, ou à des prix extrêmement bas, étaient indispensables, si l'on voulait attirer les colons et encourager la mise en cultures de ces vastes territoires.

Mais il n'était pas indispensable, pour cela, de concéder les terres en pleine propriété. Rien n'empêchait de faire seulement des concessions à long terme, sans redevances, ou moyennant de très faibles redevances au début, sauf à assurer pour l'avenir, la participation de la collectivité à la plus-value des terres et à l'accroissement de la rente.

Ce n'est que pour l'avenir, en effet, que ces aliénations définitives et sans réserves du domaine collectif ont des conséquences désastreuses pour la communauté.

Au début, il importe assez peu que les occupants soient des propriétaires perpétuels ou des locataires à long terme. Aussi longtemps qu'il reste des terres libres, ils n'ont aucun monopole, aucun moyen d'exploiter autrui.

Mais, lorsque toutes les terres sont occupées, lorsque les centres de population se forment, les situations se modifient. Les terres augmentent de valeur, indépendamment de tout travail des propriétaires, et l'on assiste à la formation automatique de ces fortunes terriennes qu'Henry George a décrite dans *Progress and Poverty* :

« Vous pouvez —dit-il — vous asseoir et fumer votre pipe, vous pouvez vous coucher comme les *lazzaroni* de Naples ou les *leperos* du Mexique ; vous pouvez monter en ballon ou creuser un trou dans la terre ; et, sans rien faire, sans augmenter d'un iota la richesse de la communauté, dans dix ans vous serez riche. »

Or, ce qui s'est produit aux Etats-Unis se produira nécessairement partout où les pouvoirs publics ne prennent pas les précautions nécessaires pour sauvegarder les intérêts des générations futures.

Jusqu'à présent, il faut bien le dire, rien ou presque rien n'a été fait dans ce sens.

Tout au plus peut-on citer en Nouvelle-Zélande, où les idées d'Henry George ne paraissent pas avoir été sans influence sur le législateur, la loi récente

qui établit un système très spécial de baux emphytéotiques.

On concède les terres aux colons qui veulent s'y établir, mais au lieu de les leur attribuer en pleine propriété, on les leur donne à bail pour neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans. Les colons paient une redevance de 4 o/o de la valeur de la terre. Ils profitent de la plus-value de celle-ci, avec cette réserve, cependant, que s'ils devenaient suffisamment riches pour être frappés par l'impôt progressif sur la rente qui grève les grandes propriétés, et qui est payé actuellement par treize mille personnes, ils tomberaient sous l'application de la loi.

Ce n'est là, évidemment, qu'une forme très rudimentaire de nationalisation du sol, et l'on aurait tort de voir dans cette législation néo-zélandaise une expérience socialiste. Néanmoins, l'Etat conserve le domaine éminent sur les terres qu'il concède ; il ne consent pas à aliéner définitivement un patrimoine qui appartient, à la fois, à la génération présente et aux générations à venir.

A ce point de vue, l'exemple de la Nouvelle-Zélande mérite qu'on s'y arrête et qu'on le signale aux gouvernants qui ont encore des terres vacantes à leur disposition.

Dans les vieux pays, naturellement, les questions relatives à la conservation du domaine collectif se posent en des termes très différents. Il n'y a plus de terres vacantes. Toutes les fractions du territoire sont

occupées à un titre quelconque. Mais, à côté des propriétés particulières, nous trouvons des propriétés collectives : forêts domaniales, terres arables appartenant au fisc, *allmends* ou communaux.

L'étendue de ces propriétés collectives a beaucoup diminué durant la période capitaliste. Les communaux ont été partagés et usurpés. Les forêts domaniales ont été l'objet d'aliénations scandaleuses. Les terres appartenant au fisc, et provenant de l'ancien domaine de la couronne, n'existent plus que dans certains pays, comme dans l'Allemagne et l'Autriche.

Mais il semble que désormais, l'ère des aliénations du domaine collectif soit définitivement close.

Pour ce qui concerne les forêts, on se préoccupe plutôt d'augmenter que de réduire l'étendue des propriétés de l'Etat.

De même, pour ce qui concerne les terres fiscales, Philippovich, dans sa *Politique agraire* (1), constate que les gouvernements actuels tendent à imposer une limite aux aliénations.

« Les arguments théoriques de l'école du commerce libre — dit-il — d'après laquelle l'Etat ne doit exercer aucune industrie privée et ne doit en aucune façon entrer en concurrence avec ses sujets, et d'après laquelle aussi il est dangereux d'avoir à la fois des biens et des dettes puisque souvent l'intérêt de ces

1. P. 179.

dernières peut dépasser les revenus des domaines, n'ont pu triompher de l'attachement que l'on a pour l'usage existant ; d'ailleurs, à ces arguments on en a opposé d'autres qui ont aussi un grand poids : l'avantage financier qu'il y a pour l'Etat à avoir un revenu indépendant de l'approbation de l'impôt ; l'influence que, pour la culture de ses domaines, l'Etat peut exercer, en général, sur l'agriculture, en offrant à celle-ci un modèle d'exploitation ; la possibilité de pouvoir, grâce à la propriété d'Etat, influer sur la stabilité de la propriété foncière, parce qu'on peut renouveler la propriété d'Etat quand le besoin s'en fait sentir et, avec le prix de vente, acheter de nouveaux biens pour se comporter avec ceux-ci de la même manière. »

Tous ces anguments, à coup sûr, ne sont pas acceptables pour des socialistes. L'indépendance financière que ces domaines donnent à un Etat bureaucratique et militaire comme la Prusse, serait plutôt un motif en faveur de l'aliénation. Mais, somme toute, il reste que, pour les cultivateurs, l'Etat est le meilleur propriétaire, puisqu'il leur donne une sécurité que ne trouvent pas ceux qui prennent à bail des terres appartenant à des particuliers. D'autre part ce serait « jeter l'enfant avec le bain » que de vouloir supprimer le collectivisme partiel des domaines de l'Etat, parce que ces domaines appartiennent à un Etat dont on veut, à bon droit, modifier la constitution politique et sociale.

Tout fait donc supposer que, dans l'avenir, le domaine forestier ou agricole de l'Etat restera propriété collective. Peut-être s'étendra-t-il, en dehors de toute intervention socialiste. Il ne paraît plus, en tous cas, devoir subir de nouvelles réductions.

Mais en sera-t-il de même des communaux qui occupent encore, dans certains pays, une notable fraction du territoire ?

Chacun sait que, dans la grande majorité des cas, la manière dont ces biens sont exploités ne mérite pas précisément d'être citée comme modèle.

« En France — dit de Laveleye — la propriété communale, toujours mal administrée, ne rapporte presque rien ; la jouissance en est mal réglée ; elle ne survit que comme un reste du passé qui jure avec l'économie agraire actuelle. »

Aussi la principale raison que l'on invoquait jadis, et que l'on fait valoir encore, pour justifier le partage ou excuser l'aliénation des communaux, c'est l'intérêt de l'agriculture et de la sylviculture.

Comment veut-on, en effet, que les bois soient exploités rationnellement, que les terres soient livrées à la culture intensive, quand les habitants exercent, sur les propriétés communales, et même sur les propriétés privées, après la récolte, des droits de vaine pâture ou de parcours ?

Il faut lire, par exemple, chez les économistes de la fin du XVIIIe siècle, les doléances des cultivateurs les

plus entreprenants contre ces survivances de l'ancien droit communautaire.

« Un jour — dit Filangieri — en causant avec un villageois intelligent, je lui demandai : Pourquoi ne plantez-vous pas des mûriers ; ils seraient si avantageux en vue du développement de la sériculture ? Il m'a répondu en soupirant : Je comprends parfaitement le profit que cela me donnerait, mais que voulez-vous que je fasse, si la loi s'y oppose ? Il est vrai que rien ne m'empêche de planter sur ma parcelle ce qui me convient, mais en même temps la loi m'interdit d'entourer mon champ d'un mur. Or, sachez que dix boucs, qui y auront pénétré par hasard, suffiront pour détruire cinquante rejetons ; et si même j'avais le droit de ne pas laisser les troupeaux paître dans mon champ, ce que la loi ne me permet de faire que pendant un nombre déterminé de mois, il me serait encore impossible de le protéger contre le bétail de passage. Il serait donc déraisonnable de faire des dépenses pour des perfectionnements, puisque les lois elles-mêmes ont voué l'agriculture à la stagnation. »

Des considérations de ce genre, évidemment, devaient entraîner l'abolition des anciens droits d'usage, soit sur les propriétés privées, soit sur le domaine communal à partir du moment où, la population non agricole venant à augmenter, il devenait nécessaire de passer au régime de la culture intensive.

Mais, de ce que le mode d'utilisation du domaine

communal devait se modifier, ce n'était pas un motif pour supprimer le domaine communal lui-même.

Rien n'empêchait de faire partout ce que l'on a fait dans certaines communes : louer des terres arables aux cultivateurs, avec baux à long terme et redevances modérées ; boiser les terres incultes et exploiter les bois communaux d'une manière rationnelle, tout en respectant, dans la mesure du possible, les droits d'usage que les habitants exercent *ut singuli*.

C'est, d'ailleurs, de cette manière que l'on semble vouloir procéder, désormais, à l'égard des biens communaux.

En Belgique, par exemple, le gouvernement n'autorise plus de nouvelles aliénations du domaine communal ; de plus, les bois et les terrains à boiser, qui forment la presque totalité de ce domaine, sont placés sous le régime forestier.

Ce sont donc les agents de l'Etat qui dirigent l'exploitation, non seulement les forêts domaniales, mais aussi les forêts appartenant aux communes et aux bureaux de bienfaisance.

Il convient d'ajouter que cette tutelle de l'administration forestière n'est pas à l'abri de très vives critiques, de la part des communes à qui elle est imposée.

Ces dernières, en effet, s'efforcent, le plus souvent, de conserver intactes les droits d'usage des habitants sur les biens communaux. Du côté de l'administration des forêts, au contraire, on a la préoccupation de faire prévaloir, souvent avec une rigidité excessive,

les principes les plus rationnels d'aménagement du domaine forestier.

Or, entre ces deux intérêts — l'intérêt général et l'intérêt local — la conciliation est loin d'être aisée.

Dans la plupart de nos villages ardennais, par exemple, les communes tirent un certain revenu de la location du droit de chasse ou des tenderies à grives; de la vente des écorces de chêne et du produit des coupes faites dans les bois de haute futaie et de résineux. Mais ce revenu en argent n'est, en somme, que peu de chose à côté des avantages directs que les habitants tirent du domaine communal. Ils y exercent le droit d'affouage, qui leur procure le bois nécessaire pour se chauffer Ils envoient pâturer leurs bêtes dans les jeunes taillis. Ils y pratiquent, enfin, l'essartage, c'est-à-dire la mise en culture temporaire des parts qui leur sont assignées sur le communal.

Ce dernier avantage, surtout, a pour eux une importance capitale : en un mois de travail, un homme peut produire assez de seigle pour la consommation de pain annuelle d'une famille de cinq personnes. De plus, la vente de la paille équivaut, en moyenne, à un salaire de 2 francs pendant toute la durée de l'essartage.

On comprend que, dans ces conditions, les habitants, et surtout les habitants pauvres, soient tenacement attachés à des usages qui leur permettent de résoudre la question du pain.

Mais, du côté de l'administration forestière, qui se

place à un autre point de vue, on considère l'exercice de ces droits d'usage comme une des principales causes de dépérissement des taillis.

Voici, par exemple, ce que Delville, garde général des eaux et forêts, disait de l'essartage dans le *Bulletin de la Société centrale forestière :*

« Un tel procédé de culture est fâcheux à différents égards : outre que la récolte agricole prive la végétation forestière d'une partie notable de la richesse minérale du sol, on détruit un grand nombre de semis naturels, on brûle les principes de la couverture, on expose, dans les pentes, le sol dénudé à l'action mécanique des eaux ; résultat final : appauvrissement des taillis ; agrandissement des clairières (1). »

Quant « au pâturage, souvent inséparable de l'essartage, il doit prendre sa part de responsabilité dans la ruine des taillis. On connaît le tort qu'il peut causer aux forêts, sans profit réel pour le cultivateur. »

Il ne paraît pas contestable que ces considérations soient, en grande partie, justifiées, et ce serait faire œuvre démagogique que de prendre parti pour les habitants des communes, sans tenir compte des intérêts généraux représentés par l'administration forestière.

Mais, entre les prétentions des uns et l'inflexibilité

1. *Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique*, 1902, p. 197 et suiv.

des autres, il semble que l'on puisse trouver place pour des solutions transactionnelles.

Tout d'abord, en ce qui concerne la question de l'essartage, on peut considérer comme établi que si les essarteurs causent des torts réels aux taillis, ces torts se trouvent compensés, depuis qu'ils emploient des engrais chimiques, qui restituent au sol les éléments que l'essartage lui enlevait.

D'autre part, il ne paraît point douteux que, dans ces pays où dominent encore les procédés primitifs de culture, les avantages que les habitants pauvres tirent des communaux sont d'une importance telle que mieux vaut les maintenir, au risque de diminuer, dans une certaine mesure, les revenus en argent des propriétés communales.

C'est le rôle des socialistes, dans les contrées où ces questions se posent, de faire prévaloir les intérêts généraux sur les intérêts locaux, mais aussi de protéger les habitants, et surtout les pauvres, contre les interventions, parfois tracassières, du pouvoir central.

II. — *L'extension du domaine collectif*. — Nous avons dit que le principe de l'appropriation collective du sol, qui donna lieu à d'ardentes controverses dans les premiers congrès de l'Internationale, ne rencontre plus de contradicteurs parmi les socialistes.

Mais, si l'on est d'accord pour admettre qu'en régime socialiste, la terre serait propriété collective,

les avis restent très partagés sur le point de savoir si, dès à présent, alors que le régime capitaliste subsiste pour le surplus, il y a lieu de procéder à des extensions graduelles du domaine foncier de l'Etat ou des communes.

Kautsky, dans son livre sur la *Question agraire*, fait une distinction à cet égard, entre les eaux et forêts, d'une part, et, d'autre part, les terres arables.

Pour ce qui concerne les eaux et forêts, il y a un intérêt social évident à ce que l'Etat les conserve ou les fasse entrer dans son patrimoine.

Ceux même qui ne sont nullement socialistes se préoccupent d'empêcher que les forces hydrauliques, — dont l'importance paraît devoir être capitale pour les industries de l'avenir – ne soient gaspillées ou monopolisées par des particuliers.

Dans tous les pays où la « houille blanche » tend à devenir la principale source d'énergie pour l'éclairage, la traction électrique, les transports de force à grandes distances, etc., des lois ont été votées ou des projets de loi présentés, qui consacrent, d'une manière plus ou moins satisfaisante, les droits de la collectivité sur les forces hydrauliques.

Quant aux forêts, les économistes les plus hostiles à l'exploitation par l'Etat — Baudrillard ou Leroy-Beaulieu, par exemple, — reconnaissent néanmoins que, dans ce domaine particulier, l'Etat exploite mieux, et, surtout, sauvegarde mieux les intérêts

généraux du présent et de l'avenir, que les propriétaires privés.

Ces derniers, en effet, ne se soucient guère de l'influence que l'exploitation de leur forêt peut avoir sur le climat, le régime des eaux ou l'industrie locale. Ils sont, en général, très enclins à défricher et très peu à reboiser, du moins par grandes masses. Ils ne voient que leur intérêt et leur intérêt le plus immédiat. Ils se préoccupent fort peu de ménager l'avenir.

Aussi voyons-nous, dans tous les pays, se dessiner un mouvement en faveur de l'extension du domaine forestier de l'Etat, soit que ce dernier boise des terrains incultes, soit qu'il rachète des forêts appartenant à des particuliers.

Lors donc que les socialistes réclament la nationalisation des forêts, ils ne font que prolonger et amplifier des tendances qui se manifestent déjà dans la législation actuelle.

Mais les choses se présentent autrement lorsqu'il s'agit des terres arables.

Il y a lieu de se demander, en effet, si les considérations d'intérêt général qui justifient, même sous le régime actuel, l'extension du domaine forestier, peuvent être invoquées également pour le domaine agricole proprement dit ?

Kautsky, et beaucoup d'autres socialistes, surtout en Allemagne, se prononcent pour la négative. Ils estiment que ce serait aller à l'encontre des intérêts

du prolétariat que de poursuivre l'appropriation collective de tout ou partie des terres arables, aussi longtemps que persistera le régime capitaliste.

A l'appui de cette opinion, ils invoquent une série d'arguments que l'on peut résumer de la manière suivante :

1° En supposant que l'Etat actuel, l'Etat bourgeois rachète les terres, qui y aurait-il de changé? Les fermiers verseraient leurs redevances dans les caisses publiques, au lieu de les payer aux propriétaires fonciers, mais les formes capitalistes de la production agricole seraient maintenues, y compris l'exploitation des salariés par les entrepreneurs de culture ;

2° D'autre part, si l'Etat actuel opérait le rachat, il devrait, conformément aux principes qui ont cours en régime bourgeois, reprendre les terres aux particuliers, en leur payant pleine et entière indemnité. Or ce serait là une opération pour le moins aléatoire. Rien ne permet d'affirmer, en effet, que la tendance récente à la hausse de la rente foncière persistera et ne sera pas suivie d'une période de baisse, analogue à celle des dernières décades du XIXe siècle. Dans ce cas, les seuls bénéficiaires du rachat seraient les propriétaires fonciers ;

3° L'Etat, sous sa forme actuelle, est un instrument de règne pour les classes possédantes. Augmenter son domaine, accroître ses revenus, lui fournir, grâce aux fermages payés par les cultivateurs du sol, des ressources indépendantes de la représentation natio-

nale, ce serait consolider la domination, déjà si lourde, qui pèse sur les travailleurs.

Par conséquent, l'expropriation serait inutile — car rien ne serait changé au point de vue de la production agricole — onéreuse — car il faudrait payer les terres à leur valeur actuelle — dangereuse, enfin, — car on renforcerait les pouvoirs de l'Etat policier, de l'Etat gendarme, de l'Etat bureaucratique et militariste.

Ces trois objections paraissent très fortes et nous ne méconnaissons pas qu'elles contiennent une part de vérité. Il nous est impossible, cependant, de les accueillir sans d'essentielles réserves.

On dit, tout d'abord : « Si l'Etat actuel rachetait les terres, sans introduire des modifications dans le régime du faire-valoir, rien ne serait changé ; la seule différence c'est que le fermier paierait ses fermages au receveur des contributions ou des domaines, au lieu de le payer à son propriétaire ou au régisseur de celui-ci. »

Cela n'est pas complètement exact.

Supposons, en effet, que l'Etat devienne propriétaire du territoire d'un village : il serait infiniment plus facile qu'aujourd'hui de mettre fin à la dispersion des parcelles, qui est une des plaies de l'agriculture en régime de propriété privée. D'autre part, on pourrait donner aux exploitations l'étendue la plus rationnelle, tandis qu'aujourd'hui il arrive souvent que l'on morcelle de grandes fermes, contrairement aux

intérêts de la culture, afin de tirer plus d'argent d'un grand nombre de petits locataires; enfin, dans les pays où les travailleurs, sans être les maîtres des pouvoirs publics, constitueraient cependant une force avec laquelle ces derniers devraient compter, l'Etat pourrait tout aussi bien louer à des associations ouvrières qu'à des individus. Il pourrait, en tous cas, accorder aux fermiers la sécurité de leur tenure, le droit à la plus-value qu'ils donneraient à la terre, et, d'autre part, leur imposer l'obligation de payer à leurs ouvriers un minimum de salaire, avec un maximum d'heures de travail ; il pourrait, en un mot, réaliser un ensemble de réformes qu'il est difficile, sinon impossible, d'imposer aux propriétaires par voie législative.

On ne saurait donc prétendre que, sous le régime actuel, l'appropriation par l'Etat d'une fraction plus ou moins considérable du territoire cultivé serait nécessairement chose inutile.

Mais, dit-on encore, si l'Etat rachetait les terres, il devrait les payer à leur valeur et rien ne permet d'affirmer que, dans l'avenir, les rentes qu'il aurait à servir ne dépasseraient point les revenus qu'il tirerait du domaine.

Pour que cette objection ait la valeur qu'on lui donne, il faudrait que, réellement, l'Etat, en rachetant les terres, fasse une opération à titre onéreux.

Seulement, ce n'est pas de cette manière que les partisans de la socialisation totale ou partielle du sol

— les Colinsiens par exemple — comprennent l'expropriation des propriétaires fonciers. Ce qu'ils veulent, en effet, c'est, nous l'avons vu, une transformation du droit successoral qui permettrait d'augmenter le domaine de l'Etat, sans bourse délier, ou, plutôt, en déliant la bourse des capitalistes défunts. Il suffirait, pour cela, de supprimer l'hérédité en ligne collatérale, de faire un prélèvement plus ou moins considérable — 25 o/o par exemple — sur les successions testamentaires et d'incorporer au domaine collectif les terres contenues dans cette part sociale des successions, ou les terres rachetées avec cette part.

On peut même concevoir que l'Etat, sans modifier le droit successoral, ou sans préjudice des modifications qu'il pourrait apporter au droit successoral, se déclare, dès à présent, propriétaire de tous les biens fonds que les propriétaires ne font pas valoir eux-mêmes. A partir de cette déclaration, il toucherait les loyers et fermages, au lieu et place des expropriés. Seulement, il ne garderait pour lui que l'excédent éventuel de la rente foncière sur le revenu que les propriétaires touchaient au moment de l'expropriation. Ces derniers conserveraient donc leurs revenus actuels, à moins que la rente ne baisse : dans ce cas, l'Etat se bornerait à leur payer ce qu'ils toucheraient eux-mêmes, s'ils avaient conservé leur propriété. Par contre, si la rente haussait — et ce serait le cas, tout au moins, pour les terrains à bâtir et les terres situés aux environs des villes — la collectivité s'approprie-

rait l'*unearned increment* résultant de l'augmentation de la richesse et de la population (1).

Peut-être objectera-t-on que, dans ce système, les propriétaires fonciers seraient expropriés, sans indemnité, de toutes les chances d'enrichissement qu'ils ont aujourd'hui, tout en continuant à courir des chances d'appauvrissement.

Mais cette objection n'en est pas une, si l'on admet, comme nous l'admettons, que la propriété rentière entraîne l'exploitation du travail et n'a droit à d'autres ménagements que ceux qui peuvent être inspirés par le désir d'opérer, avec le moins de frictions possibles, une transformation sociale indispensable.

Venons-en, maintenant, au dernier argument de ceux qui ne veulent pas de nationalisation, même partielle, du sol arable, en régime capitaliste. Ils soutiennent, en effet, que l'accroissement du domaine de l'Etat — tel qu'il est aujourd'hui constitué — ne ferait qu'augmenter les moyens dont les classes dirigeantes disposent pour asservir les travailleurs.

C'est pour le même motif, qu'en Allemagne ou en Russie, les socialistes sont généralement hostiles à tout ce qui fournit à la monarchie absolue, ou semi-absolue, des ressources directes, qui lui permettent d'échapper au contrôle parlementaire.

1. V. Royer. *Prose pour Jean Prolo*, p. 231 et s. Bruxelles, Milot, 1908,

Et, certes, leur opposition se comprend à merveille, Nous sommes convaincu qu'à leur place nous ferions de même ; qu'au Reichstag allemand, par exemple, nous eussions combattu comme eux le monopole du blé, ou la transformation de la Reichsbank en une Banque d'Etat dont les agrariens eussent fait leur chose.

Mais la situation n'est pas la même dans les pays comme l'Angleterre, la France, la Belgique, où l'Etat est autrement organisé que dans les monarchies du Nord et de l'Est de l'Europe.

On ne saurait méconnaître, en effet, qu'il y ait toute une série d'intermédiaires possibles entre le gouvernement des prolétaires, et le gouvernement des Junker ou des bureaucrates de Pétersbourg. Ce qui est nuisible en Prusse peut être excellent en France ou en Angleterre, et, pour notre part, nous ne verrions pas d'inconvénients, nous verrions, au contraire, de grands avantages à ce qu'un Etat démocratique possède un domaine foncier, y crée des fermes modèles, y fasse des expériences de travail associé, y introduise, tout au moins, des conditions équitables dans les contrats d'affermage.

Mais, pour que cette politique agraire s'inaugure, il faudrait un mouvement d'opinion qui ne peut naître que du rapprochement des travailleurs agricoles et des travailleurs industriels. C'est pourquoi le Socialisme doit s'efforcer, par tous les moyens possibles, d'opérer ce rapprochement, qui est la condition préa

lable de toutes les réformes profondes dans le sens du collectivisme appliqué à la terre.

Malgré l'extrême diversité des conditions locales, l'évolution agricole présente un certain nombre de directions générales, au moins dans les pays occidentaux de l'Europe.

Partout, en effet, la production pour l'échange tend à devenir la règle ; la culture devient plus intensive ; les engrais artificiels et le machinisme révolutionnent l'économie rurale ; les exploitations agricoles ont besoin d'un capital relativement considérable que, seuls, peuvent leur fournir des modes nouveaux de faire-valoir.

Dans ces conditions, la propriété paysanne se trouve menacée dans son existence. Elle disparaît presque complètement dans certaines régions. Elle s'endette, se morcelle, ou recule, plus ou moins, devant la propriété rentière, dans les autres.

Mais, en général, cette régression de faire-valoir direct ne se fait pas au profit de la grande culture capitaliste.

Certes, si l'on considère le monde entier, cette dernière gagne incontestablement du terrain.

Dans les plaines de l'Argentine, le *wheat belt* de l'Ouest américain, les savanes de l'Australie, ce sont de vastes exploitations qui organisent la production par masses du blé, de la viande ou de la laine.

Mais, dans les vieux pays, la crise agricole, provoquée par la concurrence des pays neufs, a eu pour

conséquence de diminuer plutôt que d'augmenter le nombre des grandes fermes. Ces dernières conservent leur prédominance quand il s'agit de produire du blé, des betteraves, du vin ordinaire. Nous n'assistons pas à ce triomphe général de la petite culture, qu'annonce David dans *Sozialismus und Landwirthschaft*. Mais, dans beaucoup de régions, les exploitations se divisent, le nombre des ouvriers agricoles diminue ; et, tandis que la population occupée au travail des champs décroît, la classe des petits cultivateurs locataires — plus ou moins analogues aux ouvriers à domicile de l'industrie — tend, au contraire à augmenter.

Rien ne permet d'affirmer, au surplus, que les tendances actuelles au morcellement des cultures et à la diminution du nombre des ouvriers agricoles se continueront dans l'avenir. Elles ont coïncidé avec la crise agricole. Elles paraissent avoir été, au moins en partie, causées par la baisse des prix et le fléchissement de la rente foncière. Peut-être prendront-elles fin, maintenant que les prix se relèvent, que les profits des cultivateurs augmentent, que, dans tous les pays, on assiste à une hausse marquée de la valeur vénale et de la valeur locative des terres arables.

Il va sans dire que si la grande culture venait à se développer, de nouveau, aux dépens de la petite, les conditions deviendraient plus favorables pour le socialisme agricole.

Mais, en ce qui concerne l'avenir, nous en sommes réduit à des conjectures. Demandons-nous plutôt, dans l'hypothèse où les choses continueraient à aller comme elles vont aujourd'hui, ce que peut et doit être la politique agraire des partis socialistes?

Cette politique, naturellement, doit tendre à la réalisation de ce qui constitue l'objectif suprême de ces partis.

Or, nous le savons, le socialisme est, par définition, le mouvement du prolétariat qui a pour but de transformer la propriété capitaliste en propriété sociale.

Il doit donc, pour ne pas mentir à son principe, rester prolétarien, s'appuyer, avant tout, sur la classe ouvrière, faire appel à ceux qui n'ont d'autres moyens d'existence que la vente de leur force de travail.

Ces travailleurs sans propriété forment d'ailleurs la majorité de la population, dans tous, ou presque tous les pays de l'Europe occidendale. La croissance du capitalisme a, nécessairement, pour conséquence, l'accroissement de leur puissance numérique.

Il est vrai que le nombre des salariés agricoles diminue; mais cette diminution est plus que compensée par l'augmentation du nombre des salariés du commerce ou de l'industrie; et, à mesure que les communications deviennent plus faciles, la concentration de ce prolétariat de formation nouvelle ne se fait plus exclusivement dans les agglomérations urbaines. Beaucoup d'ouvriers, qui travaillent en

ville, continuent à habiter la campagne. D'autres trouvent du travail sur place, parce que certaines industries s'établissent dans les villages.

De tous les campagnards, ce sont, naturellement, ces ouvriers industrialisés qui sont les plus accessibles à la propagande socialiste. C'est à eux, tout d'abord, qu'elle doit par conséquent s'adresser.

Mais, à côté des travailleurs industriels proprement dits, il en est d'autres qui partagent leur temps entre l'agriculture et l'industrie, qui sont occupés, par exemple, dans les sucreries en hiver, dans les fermes en été ; il en est qui, tout en faisant du travail à domicile, cultivent, en outre, un lopin de terre ; il en est, enfin, qui sont, purement et simplement, des salariés agricoles.

Organiser ces travailleurs, les mettre en contact avec leurs camarades des villes, adapter le programme des revendications ouvrières aux conditions spéciales du travail agricole, tel doit être le second effort de pénétration du socialisme dans les campagnes.

Mais, nous l'avons montré, ce programme de revendications ouvrières ne peut suffire, même aux seuls ouvriers agricoles, sans parler des petits paysans propriétaires ou locataires.

Il n'est guère d'ouvriers ruraux, en effet, qui ne soient pas propriétaires ou locataires d'une parcelle, qui ne possèdent pas, soit une chèvre, soit une ou deux vaches, qui n'aient pas, en un mot, des intérêts agricoles, distincts de leurs intérêts prolétariens.

Ne fût-ce qu'à leur égard, le socialisme doit donc élargir son programme, s'occuper de la réglementation des fermages, aussi bien que de la réglementation des salaires, aider au développement des coopératives de cultivateurs, aussi bien que des syndicats ouvriers, réclamer des réformes en faveur des petits tenanciers, aussi bien que des salariés.

Mais ces réformes d'intérêt immédiat, qui peuvent rallier aux partis socialistes, une partie de la classe des paysans — ceux dont la condition se rapproche le plus de celle des ouvriers — ne doivent pas faire perdre de vue le but final à poursuivre.

Si la concentration capitaliste est moins avancée dans l'agriculture que dans l'industrie, si l'on ne peut songer, actuellement, à faire autre chose que des expériences, en vue de socialiser le travail agricole proprement dit, nous avons vu qu'un vaste champ reste ouvert à des applications immédiates du principe collectiviste : tout ce qui concerne le transport, l'échange, la transformation industrielle des produits agricoles, pourrait, dès à présent, être socialisé ; les forêts, les forces hydrauliques et, dans les régions de grande propriété, le sol arable lui-même, seraient également susceptibles d'appropriation collective.

Pareille transformation du régime de propriété serait, avant tout, favorable aux travailleurs agricoles.

Seulement, ne nous le dissimulons pas, il faudra, pour le faire comprendre, d'autant plus de temps et

d'efforts, que les travailleurs industriels sont ignorants des choses de l'agriculture et que les populations rurales sont encore, à bien des points de vue, terriblement arriérées.

Tout le monde a lu ce passage de Voltaire, dans l'*Essai sur les mœurs :*

« Entendez-vous par « sauvages » des rustres vivant dans des cabanes avec leurs femelles et quelques animaux, exposés sans cesse à toute l'intempérie des saisons ; ne connaissant que la terre qui les nourrit et le marché où ils vont parfois vendre leurs denrées, pour y acheter quelques habillements grossiers ; parlant un jargon qui ne s'entend pas dans les villes ; ayant peu d'idées, et. par conséquent, peu d'expressions ; soumis, sans qu'ils sachent pourquoi, à un homme de plume, auquel ils portent, tous les ans, la moitié de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front ; se rassemblant, à certains jours, dans une espèce de grange, pour célébrer des cérémonies auxquelles ils ne comprennent rien ; écoutant un homme autrement vêtu qu'eux, et qu'ils n'entendent point ; quittant quelquefois leur chaumière lorsqu'on bat le tambour et s'engageant à s'aller faire tuer dans une terre étrangère, et à tuer leurs semblables, pour le quart de ce qu'ils peuvent gagner, chez eux, en travaillant ? Il y a de ces sauvages-là dans toute l'Europe. »

Il y a cent cinquante ans que ces lignes ont été écrites.

Qui oserait prétendre qu'elles aient perdu toute actualité?

Nous savons bien que, depuis la chute de l'ancien régime, la sauvagerie rurale a reculé. Le progrès technique a fait son œuvre. Les nécessités même du commerce ont mis les paysans en contact avec la civilisation urbaine. L'instruction, si suffisante soit-elle, a pénétré dans les villages. Et, si le capitalisme a engendré bien des misères, du moins a-t-il créé les forces révolutionnaires qui tendent à leur suppression.

Mais, aujourd'hui, comme au temps de Voltaire, il y a encore bien des sauvages en Europe, et, pour les civiliser complètement, il faudra que le Socialisme vainqueur leur apporte la liberté politique et l'égalité sociale.

EMILE VANDERVELDE

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

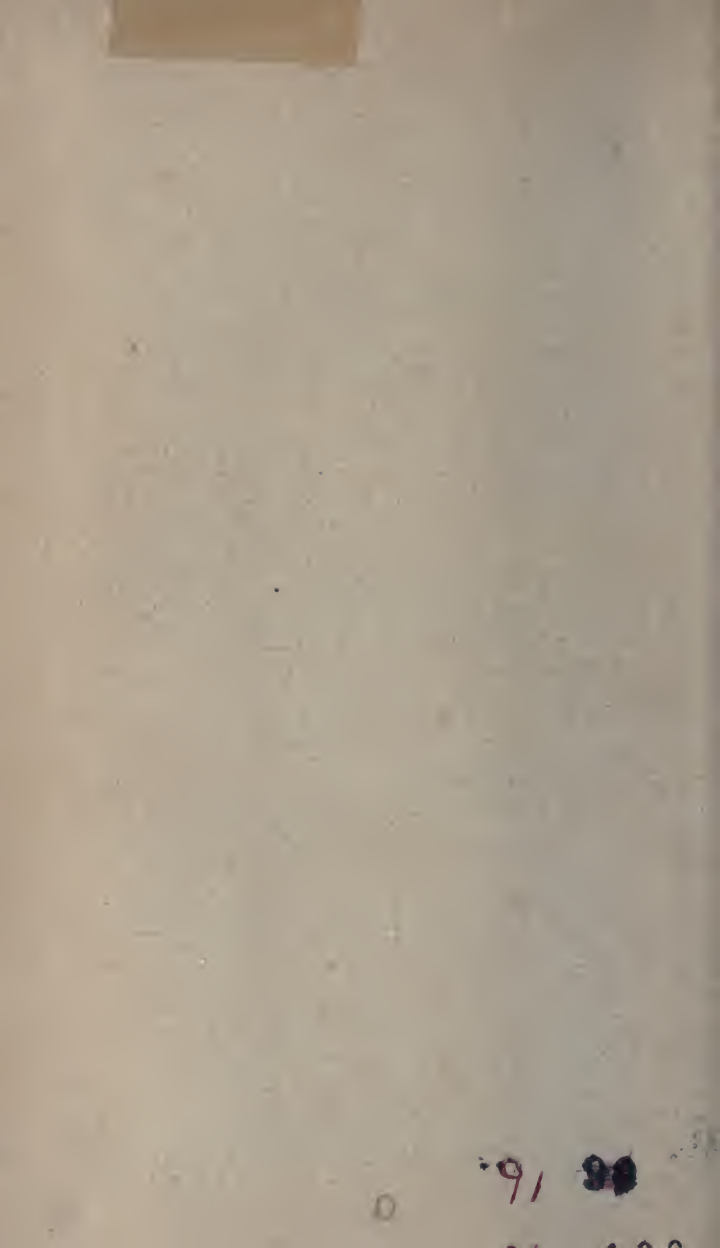
La Transformation capitaliste de l'Agriculture

Pages

DEUXIÈME PARTIE

Le Socialisme et l'Agriculture

Imp. de la Librairie GIARD et BRIÈRE, 16, Rue Soufflot, Paris


91